

INTRODUCTION

Au lendemain de la Révolution, la France est marquée par de nombreux bouleversements dans tous les domaines aussi bien économique, politique, social que culturel et scientifique. Ainsi, le XIX^{ème} siècle se présente comme le siècle charnière pour la médecine. Les découvertes et les applications se multiplient, de nouvelles théories se développent, laissant de côté l'esprit des systèmes qui avait conditionné la pensée médicale pendant des siècles. En effet, la somme des connaissances acquises entre 1800 et 1895 dépasse celles accumulées pendant le millénaire précédent.

La période se caractérise par une logique croissante dans les découvertes. En effet, le XIX^{ème} siècle médical s'ouvre par une première révolution, celle de l'anatomoclinique. Rompant avec la démarche globalisante et spéculative du XVIII^{ème} siècle, mais s'inscrivant toujours dans la tradition hippocratique¹, elle révolutionne le diagnostic en mettant en œuvre différents procédés d'exploration tels que la palpation et l'auscultation. Ceux-ci permettent d'isoler les symptômes des différentes maladies en les reliant par la suite aux lésions anatomiques. Fondée sur l'observation individuelle des patients, la confrontation des signes cliniques et des résultats de l'autopsie, elle ne cherche cependant pas la cause des maladies. Parmi les initiateurs de cette révolution notons René Théophile Hyacinthe Laennec avec son *Traité sur l'auscultation médiate ou traité des maladies du poumon et du cœur* (1819), mais aussi Nicolas Corvisart, Bichat, Orfila, Bretonneau, Bayle et bien d'autres².

¹ TURBIANA M. *Les chemins d'Esculape, Histoire de la pensée médicale*, Flammarion, Paris 1995

² LAENNEC R.T.H (1781-1826), médecin français ; CORVISART Jean Nicolas (1755-1821) premier médecin de Napoléon ; BICHAT Xavier (1771-1802) anatomiste et physiologiste français ; ORFILA

La deuxième grande innovation de ce siècle concerne la physiologie et la pathologie expérimentale. Elle complète l'anatomoclinique en permettant de comprendre l'évolution du processus pathologique, c'est-à-dire d'expliquer les causes des maladies. Il s'agit ici de faire de la médecine une science naturelle, et d'appliquer une méthodologie inspirée de celle-ci. Parmi les grands savants et médecins aux travaux particulièrement remarquables dans ce domaine de la science médicale, on trouve, après Magendi, Claude Bernard ou encore Virchow³.

À cela, il faut ajouter dans un troisième temps la révolution que constituent la microbiologie et la bactériologie incarnée par Louis Pasteur en France et Koch en Allemagne⁴. Ils isolent germes et microbes et développent les vaccinations.

Parmi toutes ces découvertes, deux vont profondément modifier la pratique chirurgicale mais aussi le monde hospitalier : l'anesthésie et l'antisepsie. Même si certains efforts ont été poursuivis durant la période précédente, afin d'améliorer la situation des hôpitaux. Toutefois, l'hôpital ou hospice, envisagé ici au sens premier du terme, c'est-à-dire une institution d'hébergement sans forcément l'introduction de soins, connaît des conditions d'hygiène déplorables.

Comme toute société, la France de l'Ancien Régime avait « ses pauvres, ses déshérités, ses malheureux, ses malchanceux. »⁵ Cette population se répartissait aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Les institutions d'entraide étaient très nombreuses, mais c'est surtout l'institution hospitalière qui se développe et ce, en milieu urbain. Les hôpitaux portaient alors des dénominations différentes : charité, hospice, maison des pauvres, hôpital, hôpital charité, hôpital de bienfaisance, maison des filles pénitentes, maisons d'enfants trouvés, bureaux ou ateliers de charité, hôtel-dieu, maison dieu, hôpital général... Ces derniers résultent directement de la politique d'« enfermement » menée à l'époque classique, envers les vagabonds et les mendiants, afin de contraindre ces oisifs au travail et de ne pas ternir l'image de grandeur que les souverains voulaient

Mathieu (1787-1853) médecin et chimiste français ; BRETONNEAU Pierre (1778-1862) médecin français ; BAYLE Gaspard Laurent (1774-1816) médecin de Napoléon

³ MAGENDI François (1783-1855) physiologiste et neurologue français ; BERNARD Claude (1813-1878) physiologiste français ; VIRCHOW Rudolf (1821-1902) médecin et homme politique français ;

⁴ PASTEUR Louis (1822-1895) chimiste et biologiste français ; KOCH Robert (1843-1910) médecin et microbiologiste allemand

⁵ SOURNIA J.CH, *La médecine révolutionnaire 1789-1799*, Payot, Paris 1989

donner de leur pays. Il y a également dans cette politique un but de moralisation sociale et religieuse. C'est ainsi, qu'à partir du règne personnel de Louis XIV, on couvre la France d'un réseau d'hôpitaux généraux accueillant tous ces exclus⁶. Les populations de ces établissements ont ensuite varié en fonction des villes et des autorités. C'est ainsi qu'au Sanitat, hôpital général de Nantes, étaient enfermés pauvres et mendiants mais aussi délinquants, prostituées, aliénés et incurables rejetés de l'Hôtel Dieu⁷. Ce dernier était plus particulièrement destiné à soigner, dans une certaine mesure, les malades grâce à l'intervention de médecins et chirurgiens.

La ville au XVIII^{ème} siècle accueille environ 16% de la population française en 1725 et 19% en 1789⁸. En fait, la population urbaine augmente de 41.8% sur cette période tandis que la population rurale n'augmente que de 15.1%. Cet accroissement peut être un succès mais aussi un inconvénient car les populations défavorisées telles que les mendiants et les pauvres affluent. Jusqu'à cette époque, ces populations étaient hébergées dans les dépôts de mendicité qui, comme les villes de façon générale, constituent des réservoirs d'épidémies en raison des conditions sanitaires catastrophiques⁹. Au XVIII^{ème} siècle, un regain d'intérêt se produit pour l'assistance hospitalière et la lutte contre le paupérisme auprès des sociétés savantes, des académies et chez les donateurs d'avis. Afin de mesurer les besoins des institutions hospitalières, huit enquêtes ont été menées auprès d'elles de 1721 à 1774. Conduites sous le contrôle de médecins, elles rendent compte des dysfonctionnements des hôpitaux jugés de trop grande taille. Nombreux sont ceux qui préconisent une assistance individualisée.

Un autre souci apparaît, à cette époque : la médicalisation des hôpitaux¹⁰. Ceci s'explique par les progrès sensibles que fait la médecine en matière d'hygiène et de traitement de certaines maladies. On veut faire de l'hôpital un centre de soins. Toutefois, à la veille de la Révolution, l'état de ces établissements, encore sous la tutelle de l'Eglise mais où l'Etat est de plus en plus présent, est souvent déplorable. L'insalubrité règne et l'entassement des malades dans un même lit favorise la contagion. Le siècle qui s'ouvre va remédier à tous ces inconvénients en

⁶ IMBERT J (dir), *Histoire des hôpitaux en France*, Privat, Paris, 1982

⁷ BOIS P, *Histoire de Nantes*, Privat, Paris, 1977

⁸ LE ROY LADURIE E (dir). *Histoire de la France urbaine : La ville des temps modernes de la Renaissance aux Révolutions*, Paris, éd du Seuil, 1980

⁹ BARLES S. *La ville délétère. Médecins et Ingénieurs dans l'espace urbain XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles*, Paris, Champvallon 1999

¹⁰ IMBERT J. *Op. Cit*

favorisant la médicalisation des hôpitaux et le développement de l'hygiène, mais aussi en faisant de l'hôpital un centre d'apprentissage de la médecine.

Ainsi, en même temps que la connaissance médicale évolue au XIX^{ème} siècle, les cadres de son enseignement se modifient. De nouvelles structures sont nécessaires, car les Facultés de médecine qui remontent à la tradition médiévale¹¹, ont disparu avec la Révolution.

En effet, l'abolition des privilèges le 4 août 1789 et la fermeture des collèges, corporations et Facultés le 18 août 1792 font disparaître l'Ancien Régime médical. Dès lors, Nantes comme bien d'autres villes de France est privée de son Université. Celle-ci avait été fondée par une bulle pontificale le 4 avril 1460 sur la demande du duc François II. Soumise aux aléas de la guerre de l'annexion de Bretagne, des quatorze épidémies de peste qui se sont succédées de 1484 à 1635, et aux guerres de religion, cette institution dirigée par l'Eglise se disloque¹². Son réveil se fait sous la houlette du duc de Mercoeur de 1584 et perdure jusqu'en 1630. Nantes devient alors une faculté élitiste. Le développement du port à la fin du XVII^{ème} siècle conduit à l'apparition officielle en 1681 des chirurgiens navigants. Dès lors, des cours concernant les maladies des gens de mer sont professés, et concours à sa notoriété. Toutefois, malgré son rayonnement, l'Université compte des ennemis parmi les bourgeois et les marchands. Tous voient d'un mauvais œil les exemptions dont elle bénéficie en raison du maintien des droits de l'ancien duché. Parmi les coups portés à cette institution, l'un des plus sévères fut le transfert de la Faculté de droit à Rennes en 1735. La fin du XVIII^{ème} siècle est marquée par une lutte incessante entre ces deux cités dont l'objet est l'appropriation ou la conservation de la Faculté de Médecine. Ceci engendre une certaine désorganisation de l'institution. A côté, le Collège de Chirurgie créé en 1735 et officialisé en 1758, semble bénéficier d'une meilleure organisation et d'un meilleur soutien. Toutefois, ces deux institutions symbolisant le corporatisme de l'Ancien Régime disparaissent en même temps que lui.

Après le temps de la débâcle, vient celui de la reconstruction. Au lendemain de la Révolution, tout est à recréer et à réorganiser, aussi bien les institutions politiques que sociales et culturelles. Ainsi, dans un mouvement de réforme générale de l'enseignement qui vise à garantir l'égalité pour tous, et devant les nécessités de structurer

¹¹ AUBIN F., *La Faculté de Médecine de Nantes au XVIII^{ème} siècle*, Thèse de médecine, Paris, 1947

¹² KERNEIS JP., *L'enseignement médical nantais sous l'Ancien Régime*, PECKER J., *La Santé en Bretagne*, Paris, Hervas, 1992

l'exercice de la médecine, des projets de réforme voient le jour. Ceux de l'enseignement médical sont impulsés par Fourcroy et Chaptal¹³, et l'on ouvre bien souvent le XIX^{ème} siècle médical avec la fondation des Ecoles centrales de Paris, Montpellier et Strasbourg promulguée par un décret de la Convention du 14 Frimaire de l'an III.¹⁴ Cet enseignement associe directement enseignement théorique et enseignement pratique dans les hôpitaux.

Les réformes de l'enseignement se poursuivent avec Napoléon. Il veut donner à l'instruction un régime comparable à celui du gouvernement. Ainsi, le 15 février 1805, il parle de former un corps universitaire. La réalisation de ce projet confiée à Antoine Fourcroy et freinée par les guerres, n'aboutit qu'en mars 1808. Désormais, tous les établissements d'enseignement sont soumis au contrôle de l'Université Impériale qui devient par la suite Université de France. Pour l'enseignement supérieur, cinq ordres de Faculté sont créés : Théologie, Droit, Médecine, Sciences mathématiques et physiques, et Lettres. Les cinq Ecoles Spéciales de Santé de Strasbourg, Paris, Montpellier, Turin et Gênes, sont transformées en Faculté de Médecine, tandis que les cours établis dans les hôpitaux de certaines villes sont officialisés.

En effet, un peu partout en France des cours de médecine et de chirurgie s'organisent de façon systématique au sein des Hôtels Dieu durant la Révolution, afin de remédier au manque de praticiens. Cette période de troubles et de massacres entraîne non seulement le départ de nombreux médecins et chirurgiens pour satisfaire les besoins de l'armée, mais aussi un afflux considérable de blessés. C'est ainsi que la médecine hospitalière de certaines villes comme Nantes se développe¹⁵.

En effet, durant la Révolution, Nantes est le théâtre d'affrontements sanglants. D'opinion relativement favorable à la Révolution, elle s'est trouvée confrontée à la campagne environnante, notamment aux Vendéens, dont les convictions sont, elles, favorables au roi. Les conflits se multiplient durant plusieurs années, et l'arrivée de Carrier en octobre 1793 plonge la cité ligérienne dans une nouvelle Terreur. Les noyades et les

¹³ FOURCROY Antoine François comte de (1755-1809) chimiste et homme politique ; CHAPTAL Jean Antoine comte de Chantelpou (1756-1832) chimiste et homme politique

¹⁴ 4 décembre 1794.

BERNARD J., LEMAIRE J.F., LARCAN A, *L'acte de naissance de la médecine moderne*, coll les empêcheurs de penser en rond, Paris, 1995

¹⁵ BLANDIN G., *Médecine et Médecins pendant la Guerre de Vendée 1793-1796*, Ed. Choletais, Cholet, 1990

exécutions prolifèrent. Tout ceci sème le désordre au sein de la société nantaise et de son économie.

De la paix, dépend la prospérité de cette ville bourgeoise dont la réussite repose non pas sur son arrière-pays mais sur le rôle qu'elle joue dans le commerce national et international. En effet, Nantes se présente à la fin du XVIII^{ème} siècle comme une ville très dynamique avec ses 80 000 habitants. Avec une population deux fois plus nombreuse qu'à Rennes, elle est de loin la ville la plus importante de Bretagne. La société nantaise est très diversifiée. A côté des nobles, se trouvent de très riches négociants, des armateurs, des marchands, des manufacturiers, des boutiquiers mais aussi des ouvriers, des journaliers et des pauvres. La ville attire par son dynamisme économique qui, malgré quelques crises frumentaires et quelques révoltes ponctuelles, se maintient durant tout le XVIII^{ème} siècle. Cette vivacité, la ville la doit essentiellement à son développement commercial, à sa participation active au commerce transatlantique et à la traite négrière. En effet, à la fin de ce siècle, Nantes fait partie des grands centres européens de la traite négrière atlantique aux côtés de Liverpool et Bristol, Flessing et Amsterdam, ou Lisbonne. Cette activité nécessite de la main d'œuvre, enrichit les populations et la ville. Dès lors, à partir de 1760, un grand programme de construction transformant la ville est lancé, adoptant les modernismes architecturaux. On construit alors le magnifique bâtiment de la Chambre de Comptes, le théâtre, la nouvelle bourse, des maisons sur les quais Flesselles et Brancas...La ville s'étend vers l'ouest. Toutefois, les troubles de la Révolution viennent saper ce dynamisme. La guerre contre les Anglais, le blocus et les affrontements avec les campagnes environnantes figent les activités nantaises. Négociants et marchands « modérés » sont considérés comme « suspects » durant la Terreur et menacés de mort. Certains quittent Nantes pour Orléans ou Paris¹⁶. Dès lors, de nouvelles classes sociales en profitent pour obtenir une place locale importante, notamment dans le domaine politique.

Ainsi, la période qui s'ouvre avec l'Empire puis la Restauration, marque le début de l'agrégation d'un nouveau groupe à la vie politique : les médecins. En effet, petit à petit, les médecins profitent de leur influence pour jouer un rôle politique au XIX^{ème} siècle. Ces hommes de savoir, répartis sur le territoire français mais pour lesquels les villes restent les pôles d'attraction les plus importants, véhiculent les idées nouvelles et

¹⁶ BOIS P., *op cit.*

servent de modèle culturel et social¹⁷. Toutefois, jusque dans les premières années du XIX^{ème} siècle, leur engagement dans la vie politique locale reste modéré. En effet, la plupart des médecins tempèrent leur action et se tiennent à l'écart des luttes partisans, car ils veulent avant tout préserver leur clientèle payante qui, il faut le souligner, est plutôt rare. Seules les populations riches et aisées peuvent payer le médecin. Or il paraît difficile de réclamer de nouvelles dépenses qui pèseraient sur ces contribuables. Ils préfèrent préserver leurs intérêts personnels¹⁸.

Dans un premier temps, les médecins participent à la vie politique non pas en tant qu'élus mais comme conseillers, notamment de la politique sanitaire, hygiéniste, mais aussi en ce qui concerne l'enseignement et la pratique de la médecine. Ils préconisent la médicalisation des campagnes afin que chaque citoyen puisse bénéficier de façon équitable des meilleurs soins, ou bien la lutte contre l'encombrement médical en limitant l'accès aux études. La création de l'Académie Royale de Médecine en 1820 qui doit répondre au gouvernement sur « tout ce qui intéresse la santé publique », consolide le rôle des médecins auprès de l'Etat. Cette crédibilité, ils la doivent avant tout aux progrès réels de la science médicale.

Petit à petit, au nom de la raison, de la science, du progrès, le médecin s'engage dans la lutte politique appuyé par ses amis et sa clientèle¹⁹. Peu nombreux jusque-là dans les mairies, ils y entrent en masse sous la Monarchie de Juillet. Toutefois, souvent déçus par les décisions de ce régime, ils se tournent vers la démocratie et leur rôle devient vraiment effectif à partir de la II^{ème} République. Ainsi, des médecins comme Ange Guépin, professeur de l'Ecole de Médecine de Nantes, vont être choisis pour occuper des fonctions d'Etat tel que commissaire du gouvernement provisoire en 1848 ou bien préfet de la Loire Inférieure²⁰. Désormais, le corps médical bénéficie d'appuis solides pour mener à bien ses projets de réforme. A côté de cet engagement politique, certains médecins jouent un rôle également important au sein d'institutions telles que la commission administrative des hospices de la ville qui gère tous les hôpitaux ou du conseil central de salubrité chargé des questions d'hygiène mais aussi de sécurité des ouvriers dans les villes comme Nantes, où les industries sont nombreuses. Ces hommes peuvent ainsi influencer la politique sanitaire et

¹⁷ LEONARD J., *Les Médecins de l'ouest au XIX^{ème} siècle*, Lille 1978

¹⁸ LEONARD J., *La Médecine entre les savoirs et les pouvoirs Histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIX^{ème} siècle*, Aubier, Paris, 1981

¹⁹ *ibidem*

²⁰ LEROUX E., *Nantes, histoire d'une ville et de ses habitants, des origines à 1914*, Nantes Livre ouvert, 1976, pp.174-179

la place à accorder à l'enseignement de la médecine dans la ville ²¹. En fait, le XIX^{ème} siècle fait du médecin un notable respectable et respecté qui puise son savoir ainsi que ses valeurs dans un enseignement bien particulier dont les structures se renouvellent en ce début de siècle. Nantes n'échappe pas à cette politique.

Cette ville profite de la présence de ces hôpitaux pour développer cet enseignement technique et professionnel que constitue la médecine. La période la plus fructueuse à ce sujet est celle qui s'étend de 1808 à 1875. 1808 marque la création des Cours d'Instruction Médicale à l'hôtel-Dieu, première structure officielle de l'enseignement de la médecine moderne à Nantes. Durant 67 ans, ces Cours devenus Ecole vont subir différentes transformations juridiques et administratives. Date tout aussi fondamentale pour la médecine nantaise, 1875 connaît une nouvelle transformation de l'Ecole qui devient alors Ecole de Plein Exercice de Médecine et de Pharmacie. Il s'agit ici du dernier changement de statut avant l'acquisition de celui de Faculté de Médecine pour lequel il faut attendre 1956.

Si les structures de l'enseignement médical sont relativement nombreuses au XIX^{ème} siècle, puisque l'on compte 21 écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, quatre hôpitaux militaires et cinq hôpitaux de marine, considérés comme Ecoles Secondaires de Médecine et trois Facultés en France en 1847, rares sont celles qui ont donné lieu à de récentes études approfondies²². On s'est intéressé essentiellement aux Facultés, laissant dans l'ombre ces centres d'apprentissage d'où provenaient la plupart des étudiants des Facultés. L'étude de ces institutions apparaît au contraire intéressante dans la mesure où il s'agit de la rencontre entre l'histoire de l'enseignement, des sciences médicales, et des mentalités. Tout ceci évolue en accord avec l'histoire politique nationale. Chaque régime propose ses propres réformes sur l'enseignement, la pratique et l'importance à accorder à la médecine et ceci en fait, en fonction de ses propres convictions. Quant aux événements locaux, aux autorités locales, et à la situation économique et politique des villes, ils entrent également en jeu en ce qui concerne la politique à adopter

²¹ LEONARD J, *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs*, op cit.

²² Ces études datent souvent de la fin du XIX^{ème} ou du début du XX^{ème} siècle : PERY G. *Histoire de la Faculté de Médecine de Bordeaux*, thèse Rennes 1888; D' Bordier *La Médecine à Grenoble* Thèse Médecine 1896. D'autres font l'objet d'articles, exemple : VICHARD PH. « L'Ecole de Médecine de Besançon 1820-1967 », *Histoire des sciences médicales* Tome XXXI n°3/4 1997.

envers ces institutions d'enseignement qui sont à la charge des communes avant tout. Ainsi, chaque ville est, à des périodes différentes, plus ou moins impliquée dans le devenir de ces écoles.

S'intéresser à l'Ecole de Médecine de Nantes, c'est voir avant tout comment évolue une institution d'enseignement supérieur dans une ville autre que la capitale, et durant une époque où les révolutions scientifiques se succèdent dans ce domaine. On peut alors envisager différentes pistes de réflexion. Tout d'abord, l'étude peut se porter sur l'évolution de la connaissance médicale et sa diffusion dans une ville de province au XIX^{ème} siècle. Les échanges qui se font entre Paris et la province. On peut peut-être alors se rendre compte que malgré une certaine centralisation des découvertes et des institutions d'enseignement à haut prestige dans la capitale, les villes de province comme Nantes ont un rôle important à jouer dans l'initiation aux sciences médicales. De plus, l'étude de cette institution permet de voir comment s'organise l'enseignement de la médecine hors des Facultés, d'appréhender les atouts et les faiblesses que présentent ces établissements de second ordre, et d'évaluer les décalages qui existent probablement entre les aspirations et les réalisations politiques. S'intéresser à cette institution permet également de voir comment une ville comme Nantes qui, apparemment, ne se préoccupe que du commerce et de l'industrie, et où la science n'a jamais constitué un centre d'intérêt majeur, a su saisir la chance que lui offrait la science²³ et particulièrement la médecine. Dépourvue de toute structure d'enseignement supérieur depuis la Révolution, l'Ecole de médecine lui permet de rayonner sur les contrées environnantes, d'attirer des jeunes gens et de se faire reconnaître au niveau national non plus comme un des plus grands ports de France, mais comme un centre économique et culturel. De même, on peut supposer que derrière l'idée de se doter d'un enseignement médical performant, se cache la volonté de recouvrer son statut d'Université d'antan. On peut ainsi s'intéresser aux débats et conflits que cette question suscite. Enfin, une telle étude permet également de s'attarder sur les populations qui fréquentent cette école, de juger si la tradition familiale reste un élément important de la composition de ce groupe professionnel ou bien si cette profession s'ouvre à d'autres classes sociales, et de se demander également si la fréquentation d'un tel établissement est à mettre en relation avec l'ascension sociale du médecin vers la notabilité...

²³ DHOMBES , *Un musée dans sa ville, le muséum d'histoire naturelle,*

Le dépouillement des archives municipales de Nantes et départementales de Loire-Atlantique donne de nombreux renseignements sur le fonctionnement, le personnel, l'enseignement, les bâtiments et l'intégration de cette institution à la cité ligérienne. Ces différents thèmes peuvent être étudiés grâce aux différents fonds spéciaux²⁴ et aux registres des Délibérations de la Commission Administrative des Hospices de Nantes²⁵ et des Délibérations du Conseil Municipal de Nantes²⁶. Dans ceux de la C.A.H.N, est consigné tout ce qui concerne l'Hôtel Dieu, le Sanitat et plus tard l'Hôpital Saint-Jacques, c'est-à-dire l'achat de matériel, les entrées et les sorties des malades... mais aussi tout ce qui concerne la discipline, le fonctionnement du service des élèves à l'hôpital, le choix des internes, les débats autour de l'administration de cette institution... Quant aux archives de la Faculté de Médecine, elles apportent des éléments précieux sur les étudiants, les cours, le matériel, la vie de l'école, grâce aux registres des délibérations des professeurs de l'Ecole²⁷ qui rapportent tous les faits marquants, c'est-à-dire les nominations de professeurs, les problèmes de discipline, les concours (déroulement et résultats)..., mais aussi grâce aux registres d'inscriptions²⁸, aux discours de rentrée²⁹, aux périodiques de l'époque, aux inventaires de matériel³⁰, et divers autres documents.

Tout ceci amène à envisager une étude en trois parties. La première, consacrée à l'étude des structures administratives et juridiques ainsi qu'aux bâtiments, pose le cadre dans lequel vont évoluer les étudiants et les professeurs, qui constituent le deuxième centre d'intérêt. Enfin, la troisième partie sera consacrée à l'étude de l'enseignement théorique et pratique dispensé dans cette institution.

²⁴ AMN R1 C44 ; ADLA 125 T 1 ;

²⁵ ADLA H Dépôt E 71-102

²⁶ AMN D 2

²⁷ B.U.S A5 1 à 6

²⁸ B.U.S A1 1 à 6 et A1 31

²⁹ B.U.S AP 102, et 21339-bis ...

³⁰ B.U.S A9 1 A8 7

PARTIE I :LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DES ECOLES DE MEDECINE DE NANTES ET LES BÂTIMENTS

CHAPITRE I :VERS LA CRÉATION D'UNE ECOLE DE MÉDECINE À NANTES 1789-1808

I-L'ENSEIGNEMENT DE LA MEDECINE A NANTES AU XVIII^{EME} SIECLE

La médecine est depuis de nombreux siècles un art qui s'enseigne. Déjà Hippocrate avait son petit groupe d'élèves qu'il initiait à ses découvertes et théories. En France, l'enseignement de cet art ne s'est structuré de façon formelle qu'assez tardivement. En effet, il faut attendre 1221 pour voir apparaître la première Ecole de médecine à Montpellier, et encore deux siècles au moins pour voir se généraliser ces structures d'enseignement. Les Universités, restées en place durant plusieurs siècles, ne sont autres que la base du réseau d'institutions médicales qui se met en place au XIX^{ème} siècle, bien qu'étant totalement différentes au niveau du fonctionnement des institutions du siècle suivant. En effet, les nouvelles écoles, comme celle de Nantes, ne font que répondre à des aspirations exprimées un peu partout en France au XVIII^{ème} siècle, à propos de l'exercice et l'enseignement de l'art de guérir, mais restées sans effet jusqu'à la Révolution.

Ainsi, pour comprendre quelles ont été les grandes transformations apportées par les différents régimes qui se sont succédés après la Révolution et durant tout le XIX^{ème} siècle, l'ampleur et l'importance des réformes ainsi que le caractère moderne que la médecine adopte, un petit retour de quelques années en arrière semble nécessaire.

En fait, au XVIII^{ème} siècle, l'enseignement de la médecine se fait par le biais de différentes structures, mais les institutions les plus importantes, les plus fréquentées et qui confèrent les grades, restent les universités³¹. A la veille de la Révolution, trente-cinq universités existent en France, dont la création remonte pour la majorité d'entre elles à la fin du Moyen Age. Cependant, toutes ces universités ne possèdent pas de faculté de médecine. En effet, « *la France comptait autrefois vingt deux facultés de médecine répandue sur différents points du royaume* ³²»

Les jeunes gens qui entreprennent des études, fréquentent tout d'abord la Faculté des arts, où admis vers l'âge de quinze ans, ils passent six années à l'étude de la philosophie, des sciences et de la morale. Après l'obtention du grade de maître ès arts, ils s'inscrivent aux Facultés dites

³¹ BEDEL CH., HUARD P., *Médecine et pharmacie au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Hermann, 1986

³² BUS AP 102 D[1839] A. Marchand

supérieures³³, c'est-à-dire de théologie, de droit ou de médecine. Ils y poursuivent des études dites professionnelles.

L'enseignement de l'art de guérir se caractérise au XVIII^{ème} siècle par deux éléments fondamentaux. Tout d'abord, un cloisonnement corporatif existe. Ainsi, « *la médecine et la chirurgie étaient deux professions séparées* »³⁴, elles-mêmes séparées des apothicaires.

D'autre part, les cadres de formation sont différents. Ainsi, si la chirurgie s'enseigne auprès des maîtres et des Ecoles de Chirurgie, la médecine fait, elle, partie de l'Université, ce qui accentue cette différence de prestige. « *[...] la Médecine avait autrefois une place si distinguée dans les Universités à côté des sciences consacrées spécialement aux besoins de l'homme moral ; tandis que la Chirurgie, dans les temps où elle était séparée de la Médecine avait son enseignement ses maîtres et ses écoles à part.* »³⁵

Des rivalités existent entre ces professions, mais aussi entre les différentes Universités « *en raison de leur création successive et des privilèges des Provinces* »³⁶, ainsi qu'en raison de différences au niveau des doctrines de références, de la qualité de l'enseignement, et de la collation des grades. Bien souvent, la défense des privilèges de chacune passe avant le développement des sciences³⁷.

Le gouvernement tente de remédier à ce problème. Ainsi, d'après Guillaume Laënnec, directeur des Cours d'Instruction Médicale, « *pour étouffer ces germes de discorde et de troubles, qui quelquefois avaient compromis la paix de l'Etat, il n'imagina d'autre moyen que celui qui précisément devait lui réussir le moins. Il prit l'extrême parti de livrer désormais l'enseignement au premier venu, d'instituer à grands frais, hors du sein de l'Université, une multitude de Collèges, de Communautés, d'Académies, de Sociétés, d'Athénées de tous les noms et de toutes les couleurs, d'encourager des congrégations monastiques à former des Pensionnats, d'autoriser même les établissements privés et des Pédagogies indépendantes, dans l'espoir sans doute de revivifier par la concurrence, ces anciens Corps dont il ne méconnaissait pas les services. On pouvait croire en effet que cette concurrence aiguiserait les esprits, introduirait une émulation utile.....* »³⁸. Cependant, toutes ces mesures n'ont pas l'effet escompté, c'est-à-dire diversifier les structures d'enseignement pour en améliorer la qualité. Par contre, il semblerait qu'elles aient contribué à affaiblir le poids des Universités, engendrant même leur décadence.

³³ PONTEIL F, *Histoire de l'enseignement*, Paris, Sirey, 1966 pp.35-40

³⁴ BUS AP 102, D[1865], Louis HELIE

³⁵ B.U.S AP 102 D [1810] François. BLIN

³⁶ B.U.S, 21339-bis, Discours 1808, Guillaume LAËNNEC

³⁷ LÉONARD.J. *Les médecins...op.cit.*

³⁸ B.U.S, 21339-bis, Discours 1808, Guillaume LAËNNEC

Malgré l'édit de Marly enregistré au Parlement de Paris le 18 mars 1707, et dont le but était notamment d'uniformiser l'enseignement médical, ces différences perdurent.

Au XVIII^{ème} siècle, la qualité de l'enseignement varie d'une Faculté de Médecine à l'autre. Certaines comme Paris ou Montpellier délivrent un enseignement de très grande qualité. D'autres n'offrent qu'un enseignement très restreint comme Nantes.

« *Une faculté de médecine avait été fondée à Nantes, en 1461 (1460) par François II, duc de Bretagne* »³⁹, et confirmée par une bulle pontificale du 4 avril 1460. Son apparition s'intègre dans un mouvement général qui fait fleurir pendant tout le XV^{ème} et le XVI^{ème} siècle une quantité d'Universités.

Durant les premières années de son existence, la Faculté de Médecine de Nantes offre un enseignement plutôt de qualité, mais petit à petit les événements politiques aidant, cette institution se dégrade.

Au moment où fut promulgué l'édit de Marly, la Faculté de Médecine de Nantes ne compte que six Docteurs Régents. Les cours officiels qui devaient être professés pour la plupart ne sont pas assurés et cette situation perdure malgré cet édit. Ainsi, « *on ignore combien de temps elle eut des cours ouverts. Il est certain que depuis longtemps, depuis plus d'un siècle, elle n'enseignait plus. Elle était bien plus occupée de soutenir des privilèges surannés que de donner de l'instruction aux jeunes gens. Chaque année elle avait une séance solennelle de rentrée, et elle affichait des cours mais elle ne les faisait pas* »⁴⁰.

Les quelques cours que l'Université a pu donner, consistaient essentiellement en un commentaire des maîtres antiques, c'est-à-dire Hippocrate, Gallien ou Avicenne. Pour compléter cet apprentissage et se doter d'une culture scientifique plus approfondie, il est très fréquent que les élèves de médecine suivent l'enseignement destiné aux apprentis chirurgiens et notamment les séances de dissection, lors desquelles, ils peuvent appréhender de façon plus concrète les théories anatomiques qui leur sont exposées. De même, ils s'initient à la botanique grâce à la présence de cours donnés au Jardin des Plantes, entrepôt des plantes destinées au Jardin royal des Plantes de Paris. Parmi les professeurs qui se sont faits remarqués ici, on trouve François Bonamy. Toutefois, à la fin du XVIII^{ème} siècle, alors que les branches de la science médicale se multiplient, la nécessité d'instaurer de nouveaux cours se fait sentir, afin d'essayer de moderniser l'enseignement de la médecine et de le redynamiser. Ceci se fait sous l'influence du docteur Lemerle.

³⁹ B.U.S, AP 102, Discours1865, LouisHELIE

⁴⁰ *ibidem*

De plus, les médecins de l'Hôtel Dieu donnent également quelques leçons particulières, sorte de cours pratique au lit du malade. Les élèves peuvent assister aux consultations charitables, ou bien suivre le médecin dans ses visites. Celui-ci se contente alors de donner un traitement sans examen du patient et sans explication aux élèves, qui doivent en tirer eux-mêmes les leçons. Ainsi, d'après le Professeur Hélie, l'instruction que pouvaient retirer les élèves des visites à l'Hôtel Dieu est très faible car « *le médecin devait faire sa visite presque à huis clos ; les salles des femmes étaient fermées aux élèves. [...] les élèves (en chirurgie) n'étaient pas admis à faire des pansements* »⁴¹. L'enseignement disparaît de cette institution et dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle cette faculté n'a plus qu'une seule fonction véritable, recevoir les jeunes médecins formés auprès des autres facultés pour qu'ils puissent exercer dans la région qui se trouve être sous sa juridiction.

Ces étudiants ou jeunes médecins proviennent principalement des facultés de Paris et de Montpellier reconnues pour la qualité de leur enseignement médical. Si la première doit sa réputation à la présence des plus grands hommes de science de l'époque et à la multiplicité des cadres d'enseignement, la seconde doit sa réputation à une longue tradition médicale.

Beaucoup de jeunes gens qui aspirent à une carrière médicale passent par ces deux Universités. Toutefois, malgré la réputation de chacune d'elle, des différences notables sont à souligner quant au déroulement des études.

A la Faculté de Médecine de Paris, la durée des études pour le baccalauréat en médecine est de trois ans. De plus, « *les statuts de l'Université de Paris obligeaient même les bacheliers à assister pendant deux années, tous les samedis, à la consultation gratuite que six docteurs désignés donnaient à l'école* »⁴². Ce premier grade se compose d'une série d'examens relativement complexes consistant en diverses interrogations publiques ou particulières sur les principales branches de la médecine (anatomie, physiologie, hygiène, pathologie et botanique).

Deux ans d'études supplémentaires sont nécessaires aux bacheliers parisiens pour accéder au grade de licencié. Enfin, les deux ans qui suivent sont consacrés à la préparation du doctorat. Celle-ci consiste en des stages à l'Hôtel Dieu, à la Charité ou dans un autre hôpital, à l'étude des accouchements « sous un docteur », à faire des répétitions de cours pour les plus jeunes élèves.

⁴¹ *ibidem*

⁴² B.U.S, AP 102 Discours 1844 , THIBEAUD Aimé Julien

Au terme de ces sept années d'études, le jeune homme peut se soumettre aux différents examens du doctorat. Enfin, pour clore ce cursus universitaire, et confirmer le nouveau docteur dans ses grades, une cérémonie est organisée. C'est à ce moment là, qu'il prête serment à l'Université et reçoit le bonnet carré ainsi que l'épitoge⁴³.

A Paris, seul le doctorat de « grand ordinaire » est délivré, c'est-à-dire celui qui confère la capacité d'exercer dans une ville. Elle ne délivre pas le doctorat forain ou « de petit ordinaire ». Ainsi, l'attraction qu'exerce Paris peut sembler étrange lorsque l'on sait qu'une grande majorité de médecins, notamment en Bretagne⁴⁴, sont dotés de ce simple grade.

L'autre Faculté importante à cette époque est celle de Montpellier⁴⁵. Un certain nombre de professeurs de la Faculté de Médecine de Nantes et plus tard de l'Ecole de Médecine y ont fait leurs études. Parmi eux, il faut relever Guillaume Laënnec, premier directeur des Cours d'Instruction Médicale de Nantes.

Le déroulement de la scolarité est différent du cursus parisien. Après trois ans d'études et l'obtention du baccalauréat, le jeune homme se consacre pendant trois mois à la présentation d'une leçon d'une heure par semaine, puis pendant six mois suit la pratique d'un médecin. Viennent alors les premiers examens de Licence suivis un mois plus tard, de ceux du doctorat. Enfin, comme à Paris, une cérémonie suivie de festivités viennent clore ce cursus universitaire.

Ensuite, une fois reçu docteur, il peut choisir d'aller exercer où il veut, et notamment dans une autre ville universitaire. Pour cela, il devra se conformer à l'article XXXII de l'Edit de Marly. Celui-ci ordonnait « que ceux qui auraient été reçus docteurs ou licenciés, dans une Faculté ne pouvaient être agrégés à une autre ou au corps de médecins qu'en soutenant préalablement un vote public de quatre heures au moins sur toutes les parties de la médecine et en payant une somme de 500 livres pour tous droits ».

En fait l'Université de Nantes est beaucoup plus exigeante car elle impose aux médecins formés dans une autre faculté de repasser tous les grades. Ce règlement peut entraîner des conflits. Le plus connu pour cette fin de siècle est celui qui oppose Guillaume Laënnec et François Blin à l'Université de Nantes et qui ne se règle que par intervention de la justice.

⁴³ CABANES A., *Le costume du médecin en France de Molière à nos jours*, Paris, longuet, 1920

⁴⁴ LEONARD J., *Les médecins ... op cit*

⁴⁵ DULIEU L., *La médecine à Montpellier TIII, l'époque classique*, première partie, Presses universelles, 1983

En effet, un certain nombre de médecins nantais décèdent vers 1780, ce qui laisse entrevoir la possibilité pour certains médecins des régions environnantes de s'installer à Nantes, parmi lesquels Guillaume Laënnec et François Blin, le premier venant de Quimper, le second de Rennes. Mais pour cela, il faut qu'ils reprennent tous leurs grades auprès de l'Université. Tout se passe bien jusqu'au moment de la licence. Accusant l'Université de favoritisme envers un autre candidat, un conflit éclate entre les deux médecins et l'Université, qui se termine par l'intervention de la justice qui rend un arrêté favorable aux deux médecins. Désormais, l'Université doit appliquer l'article XXXII de cet édit mais également l'article premier. Cette affaire porte un coup fatal à l'existence de la Faculté.

En fait, la situation de l'Université de Nantes n'a cessé de s'empirer. En 1725, à propos de la constitution Unigenitus, l'enseignement de la théologie est enlevé à l'Université. C'est la première étape d'une mort inéluctable qui se confirme en 1735, lorsque la faculté de droit est transférée à Rennes. La lutte engagée entre les deux cités bretonnes pour l'appropriation de la formation des hommes de loi reprend, de plus belle, avec le conflit pour l'acquisition de la Faculté de Médecine.

Si la Faculté de Médecine décline tout au long du siècle des Lumières, il n'en va pas de même pour l'Ecole de Chirurgie qui connaît une véritable ascension. A partir de 1738, et suite à la naissance de l'Académie de Chirurgie de Paris, un peu partout en France se créent des écoles de chirurgie. Ainsi, comme à Rennes, « *une Ecole de Chirurgie avait été fondée à Nantes par les anciens Etats de Bretagne ; et les Professeurs nommés au Concours, y enseignaient les principes de Chirurgie, l'Anatomie, les Opérations des maladies des os et les Accouchements* »⁴⁶.

Ces établissements sont beaucoup mieux organisés que les Facultés traditionnelles. Le XVIII^{ème} siècle se révèle être un siècle fondamental pour le développement et la connaissance de la chirurgie. Pendant longtemps, elle a été considérée comme un art inférieur à celui de la médecine en raison de l'assimilation effectuée entre cette corporation et celle des chirurgiens barbiers, barbiers-perruquiers, baigneurs, chirurgiens-apothicaires, chirurgiens-droguistes... Mais, au XVI^{ème} siècle et au XVII^{ème} siècle, Ambroise Paré et d'autres chirurgiens font sortir la chirurgie de l'ombre, et l'on comprend tout l'intérêt qu'elle présente notamment pour les blessés de guerre. Ainsi, d'après Claude Lafond, professeur de l'Ecole de Médecine, « *A une époque où la chirurgie dédaignée comme un art mécanique, en*

⁴⁶ BUS 21339bis Discours 1810, BLIN François

*trouvait d'asile que dans les hôpitaux et les camps, elle sut se soustraire au déshonneur, par ses services et reprenant le rang qui devait lui être assigné dans les sciences et les arts utiles au genre humain, elle couvrit de gloire ceux qui la pratiquèrent. Les rois écrivirent eux-mêmes à Ambroise Paré, les premiers seigneurs, de la cour s'empressèrent plusieurs fois, par des accolades fraternelles et publiques, de lui témoigner leur gratitude[...] »⁴⁷. De plus, les années 1730 sont déterminantes pour la chirurgie. En effet, sous l'influence de La Peyronie (1678-1747), Premier Chirurgien de Louis XV, une organisation nouvelle se met en place, et un texte fixe les règles *les Statuts et Règlements* du 24 février 1730, enregistrées par le Parlement de Paris le 13 août 1731. Les chirurgiens se distinguent très nettement des Barbiers et seule la hiérarchie de leur corporation compte désormais.*

Nantes n'est pas indifférente au progrès de la chirurgie, puisque comme d'autres villes, elle se dote d'un collège de chirurgie en 1758⁴⁸.

Installée dans le fort Saint-Léonard, la corporation des chirurgiens dispense un enseignement relativement complet et organisé. Les différents cours abordent l'anatomie, la physiologie, la pathologie médicale et chirurgicale, la médecine opératoire, la thérapeutique, l'hygiène et les accouchements. Ils intègrent les nouvelles connaissances et font preuve de modernité contrairement à la Faculté de Médecine. Le statut des chirurgiens évolue et bientôt ils sont intégrés au corps des bourgeois de la ville. L'antagonisme pluriséculaire entre chirurgiens et médecins ne paraît plus justifié. Certains réclament même des réformes pour mettre fin à cet ordre des choses.

La corporation des chirurgiens se compose tout d'abord des maîtres en chirurgie de « grande expérience ». Leur apprentissage proprement dit dure un à deux ans. Munis de leur brevet d'apprentissage, les compagnons servent pendant trois ans sous d'autres maîtres ou bien deux ans dans les hôpitaux. Pour prétendre à la « grande expérience », il est préférable de voyager, de se perfectionner à Paris ou ailleurs. Lorsque le candidat est âgé de 24 ans, il peut alors passer le premier examen ou « examen sommaire » ou « tentative » devant les maîtres du Collège. Ainsi, « *la communauté des maîtres en chirurgie était chargée, sous la juridiction du premier chirurgien du roi, représenté par un lieutenant qu'il désignait, de conférer, après une série d'examens, le titre de maître en chirurgie ; et nul ne pouvait exercer la chirurgie dans la ville et le comté de Nantes sans avoir été reçu ou agrégé à la communauté* »⁴⁹.

⁴⁷ B.U.S, 21339bis, Discours 1814, LAFOND Claude

⁴⁸ *ibidem*

⁴⁹ B.U.S, AP 102 Discours 1865, Louis HELIE

A côté des maîtres en chirurgie du premier ordre, il y a les chirurgiens gagnant maîtrise. Recruté après un concours, nommé par le roi, il seconde le chirurgien chef d'un grand hôpital. A la fin de ses fonctions, il peut recevoir des lettres de maîtrise de chirurgien sans passer les examens. Toutefois, il faut qu'il soit accueilli par la communauté de la ville.

Au dessous de ces maîtres de grande expérience, se trouvent les chirurgiens reçus pour une ville dépourvue de communauté de chirurgiens. Sa formation pratique est complétée par des leçons auprès d'un collège de chirurgie comme à Nantes, Rennes... par des voyages ou des stages variés. Il ne passe, lui, que trois examens, et contrairement à ses collègues du premier ordre, il ne peut effectuer que les petites opérations, faisant appel aux maîtres pour les cas graves.

Enfin, au bas de la hiérarchie, se trouve le chirurgien de campagne, de « légère expérience ». Il exerce dans les bourgades et les villages. Sa formation se résume à deux ans d'apprentissage et deux ans de compagnonnage ponctué par deux examens.

Ainsi, le monde de l'art de guérir apparaît très diversifié tant dans les corps de métiers qui existent que dans la formation que ces hommes reçoivent. La période qui s'ouvre avec la Révolution va faire table rase de tout ceci et donner naissance à la médecine moderne en abattant tous ces clivages ancestraux. D'autre part, il semble qu'à Nantes il n'existe plus de véritable enseignement de la médecine au XVIII^{ème} siècle,. Son Université affaiblie par la concurrence de Rennes, ne délivre plus d'enseignement médical. Elle reçoit simplement les médecins. A contrario, la chirurgie semble avoir retrouvé un nouveau souffle et présenter un système d'enseignement mieux adapté.

Le rappel de ces quelques généralités sur l'enseignement de la médecine au XVIII^{ème} siècle à Nantes est nécessaire pour comprendre les évolutions du siècle suivant, mais aussi pour constater que par certains aspects, la médecine du XIX^{ème} siècle s'appuie sur des principes empruntés notamment à l'enseignement de la chirurgie au XVIII^{ème} siècle.

II-LA RUPTURE REVOLUTIONNAIRE ET LES EFFETS DE LA GUERRE DE VENDEE

A la fin du XVIII^{ème} siècle, la France est plongée dans une crise politique, économique et sociale dont elle ne ressort pas indemne. La monarchie maintes fois discréditée, essaie de réaffirmer son pouvoir. Un conflit éclate alors avec les parlements au sujet de la légitimité du pouvoir. Après avoir tenté d'enrayer cette opposition, le roi se voit contraint de céder

aux revendications des notables et en juillet 1788, fixe la réunion des états généraux au mois de mai suivant.

On décide alors que les députés seront porteurs de cahiers de doléances chargés d'exprimer l'état d'esprit des Français auprès du roi. Ces cahiers sont rédigés dans tous les bailliages et sénéchaussées du royaume, au niveau de chaque paroisse et corps de métiers. Pour les rédiger, les gens du peuple font appel à des agents notaires, agents des seigneurs, à des curés mais aussi à des médecins et des chirurgiens. Ces hommes d'une certaine instruction savent manier le verbe. Ils en profitent alors pour faire entendre leurs propres revendications. Il y a une sorte de politisation des cahiers. Ce moment de grande consultation populaire fait apparaître surtout des revendications concernant l'égalité fiscale, la nécessité d'une loi écrite... Les nécessités de la santé publique apparaissent plus secondaires⁵⁰.

Ainsi le propos de Guillaume Laënnec au sujet des réclamations peut peut-être être nuancé. En effet, il nous confie que, face à *un « état de décadence et de découragement des Universités françaises »*⁵¹ qui ne cesse de s'accroître à la fin du XVIII^{ème} siècle, *« toutes les demandes présentées par les Provinces de notre ancienne France, aux Etats Généraux assemblés à Versailles, la réformation des Ecoles nationales fut constamment la plus pressante, la plus univoque ; tous les cahiers des bailliages en faisaient à leurs députés la recommandation formelle »*⁵². L'expression de ce malaise médical n'est pas généralisée. Il apparaît semble-t-il plus dans les villes que dans les campagnes, bien que ce soient les campagnes qui souffrent le plus de la mauvaise répartition du corps médical.

Les rédacteurs insistent sur la nécessité de réformer les études de médecine, de chirurgie et de pharmacie en confondant notamment les deux premières corporations. Ils dénoncent également les pratiques des empiriques et des charlatans contre lesquelles il faut lutter, ainsi que *« l'ignorance des chirurgiens de campagne qui coûtent actuellement à l'Etat plus de citoyens que dix batailles rangées pouvaient lui en faire perdre »*⁵³.

Petit à petit, les débats de l'assemblée vont se durcir. Une suite de malentendus et de désaccords entre les députés des différents ordres conduit bientôt à la rupture. Le 17 juin 1789, les députés du Tiers Etats se déclarent Assemblée Nationale et le 27 du même mois Assemblée Nationale Constituante. A partir de ce moment-là, les événements

⁵⁰ BLANDIN G., *op cit*

⁵¹ B.U.S, 21339bis, Discours 1808, LAËNNEC Guillaume

⁵² *ibidem*

⁵³ BLANDIN G., *op cit*

s'enchaînent très rapidement et tout le pays s'enflamme aux cris de la Liberté et de l'Égalité. Durant l'été 1789, toute la société française d'Ancien Régime est désorganisée. On fait table rase du passé et tout comme le système politique ou la société, le système médical disparaît. Cette période est déterminante pour la médecine car ayant disparu, elle va devoir se reconstruire au lendemain de cette Révolution, en essayant de répondre aux attentes formulées en 1789. Elle en sort renforcée par certains faits comme les guerres de Vendée dans l'Ouest.

1-La désorganisation du corps médical et des études de médecine

La destruction de l'Ancien Régime médical se fait en plusieurs étapes et demande trois ans⁵⁴. La première date importante, c'est le 4 août 1789. En abolissant les privilèges, les députés de l'Assemblée Nationale Constituante entament les statuts des Universités qui dès lors sont soumises à la surveillance des administrations départementales. La loi du 2 mars 1791 proclame la liberté des professions, donc supprime les jurandes, les maîtrises, les corporations. Désormais, il n'existe plus en France de corporations de médecins, de chirurgiens et d'apothicaires. Cette organisation ancestrale des métiers disparaît.

Enfin, la loi du 18 août 1792 porte le coup de grâce à ces institutions très représentatives de l'Ancien Régime, en affirmant la suppression des collèges, corporations et facultés. L'apprentissage de la médecine et de la chirurgie disparaît ainsi que toutes les règles codifiant l'exercice de ces arts, et assurant une certaine sécurité contre les abus des guérisseurs et autres charlatans.

Durant les années 1789-1794, les études médicales sont rendues pratiquement impossibles. Les examens et les réceptions auprès des autorités qui auparavant étaient habilités à le faire, ne peuvent pas avoir lieu. Tout est désorganisé et la guerre, comme nous le verrons plus loin, accentue ce bouleversement. Toutefois, cette situation n'apparaît pas négative pour tous. Certains vont même en profiter. En effet, la désorganisation du système médical français engendre une recrudescence de l'activité des charlatans et des empiriques. Ces hommes vont pouvoir exercer encore pendant quelques années une médecine illégale en toute liberté.

2-L'empirisme et le charlatanisme

La pratique de la charlatanerie et de l'empirisme est ancestrale. Elle fait partie du quotidien des populations surtout celles des campagnes. On

⁵⁴ LEONARD J., *Les médecins...*, p217

fait appel à ces hommes comme on fait appel à Dieu lorsque l'on se trouve dans la peine⁵⁵. Toutefois, ces pratiques sont sévèrement condamnées par l'Eglise qui les assimile à des pratiques hérétiques impies.

Cependant, le recours à ces hommes est très important durant tout le XVIII^{ème} siècle. Guillaume Laënnec, dans son discours de 1808, évoque ces pratiques par ces quelques mots. *« Il vous souvient encore de cette scandaleuse époque où ces charlatans obscurs envahissaient effrontément le domaine de la médecine, enviaient à ses adeptes jusqu'au titre que la vénération des siècles avaient consacré, et sous une dénomination générique, se plaçant auprès d'eux, prétendaient les ravalier à leur niveau »*⁵⁶. Selon les régions différents termes sont utilisés pour les dénommer : charlatans, empiriques, restaurateurs, toucheurs, guérisseurs, devins, traiteurs, rebouteurs, herniaires⁵⁷...

D'après M. Callot, l'empirique « estime comme remède ce qui est souvent préjudiciable, n'en connaît même pas les vertus, les propriétés, les conséquences, les divulgue cependant comme très assuré, cite l'expérience à faux, tandis qu'il n'y en a pas l'ombre [...] il est surtout plus propre à détruire qu'à rétablir ». Quant aux charlatans, il nous dit « qu'ils sont contents d'avoir garnie leur bourse... ».

Ces hommes n'ont aucune formation médicale. Ce sont des hommes présomptueux qui, toujours d'après le directeur de l'Ecole, *« n'avaient étudié la Médecine qu'à la course, qui n'avaient vu ses écoles que de la porte »*⁵⁸. Ils apparaissent sans scrupule, profiteurs, avides d'argent. Ils n'hésitent pas à utiliser tous les subterfuges possibles et imaginables⁵⁹.

Ces pratiques que l'on peut croire inoffensives sont en réalité dangereuses. En effet, les populations font réellement confiance à ces gens et lorsqu'une maladie plus ou moins grave survient, elles font appel à eux. Leurs remèdes étant pratiquement inefficaces beaucoup de gens meurent⁶⁰. C'est pourquoi, les médecins et les chirurgiens dénoncent ces exercices.

Au moment de la rédaction des cahiers de doléances, de nombreuses contestations se font entendre à propos des charlatans. Dans les cahiers de Nantes une revendication suggère que « tous les charlatans, empiriques et autres gens prétendus à talent qui vont de bourg en bourg ne soient ni autorisés par brevet, ni tolérés en aucune manière ». De même, dans le cahier de plaintes et doléances des officiers du Présidial et de la

⁵⁵ BLANDIN G., *op.cit*

⁵⁶ B.U.S, 21339bis, Discours 1808, LAËNNEC Guillaume

⁵⁷ BLANDIN G. *op.cit*

⁵⁸ B.U.S, 21339bis, Discours 1808, LAËNNEC Guillaume

⁵⁹ LEONARD J., *Les médecins...*p233

⁶⁰ Il faut souligner ici, que les remèdes dispensés par les chirurgiens, apothicaires ou le curé n'étaient pas tellement différents ni plus efficace que ceux des empiriques. Blandin G. *op.cit* p32

sénéchaussée de Nantes, à l'article 74, il est demandé que « les lois contre les empiriques seront scrupuleusement exécutées, l'expérience ayant trop prouvée que les précautions prises jusqu'à présent pour prévenir les maux qu'ils font au peuple sont insuffisantes et toujours éludées. Il n'en sera plus souffert sous quelque prétexte que ce soit »⁶¹. Ces revendications viennent essentiellement du clan des notables, des médecins, des chirurgiens et des curés. Les campagnes s'accommodent très bien de ces pratiques.

La disparition des Facultés et des hôpitaux, les seules structures qui pouvaient encore contrôler la pratique médicale, entraîne un désordre total. Les charlatans sont libres de faire ce qu'ils veulent. La plupart des chirurgiens et médecins étant appelés au service de l'armée, l'exercice de la médecine civile devient, pendant ces années de troubles, l'apanage des charlatans. Et, lorsque les autorités supérieures réorganisent le système médical au lendemain de la Révolution, il est parfois difficile de distinguer médecins et imposteurs. En outre, cette restructuration du corps médical doit être envisagée comme la réponse à certains besoins. Ceux-ci sont liés aussi bien à la médecine civile qu'à la médecine militaire qui est mise à rude épreuve durant cette période.

3-La médecine à Nantes et les Guerres de Vendée

Durant les années 1790, la guerre est continuellement présente à l'esprit de tous les Français. Au lendemain de la prise de la Bastille, l'extension de la révolte municipale et la Grande Peur ouvrent une période où les conflits de différentes natures se succèdent. À côté des conflits locaux opposant les populations aux seigneurs dans les campagnes (janvier 1791), les catholiques aux protestants dans le midi (mai-juin 1790), des conflits d'ordre international éclatent. Si la France ne se trouve opposée dans un premier temps qu'au « roi de Hongrie et de Bohême (20 avril 1792 déclaration de guerre), bientôt, toute l'Europe est en guerre contre elle. Ces pays prennent conscience du danger révolutionnaire. De plus, l'exécution de Louis XVI apparut comme un défi pour l'Europe. Dès lors, devant cette menace, les pays européens décident de faire bloc. Et, c'est sur l'initiative anglaise qu'une coalition l'unissant à la Russie, à la Sardaigne, à l'Espagne, à Naples, à la Prusse, à l'Autriche et au Portugal est créée. De mars 1793 à octobre de la même année, les défaites se multiplient dans le camp français⁶².

⁶¹ LE MENE M. et SANTROT M.H., *Cahiers de plaintes et de Doléances de Loire Atlantique, 1789*, Nantes, Conseil Général Loire Atlantique, 1989

⁶² JESSENNE JP, *Histoire de la France : Révolution et Empire 1783-1815*, Paris, Hachette, 1993 pp144-151

Cette situation de guerre aux frontières se double d'un soulèvement intérieur tout aussi important, la Guerre de Vendée.

Les causes de ce dernier conflit sont triples. Tout d'abord, le 12 juillet 1790, la constitution civile du Clergé⁶³ cause une énorme émotion dans les départements de l'ouest. La condamnation de cette constitution par le pape en mars/avril 1791 renforce la contre-révolution. Puis, l'exécution du roi en janvier 1793, heurte les sentiments royalistes. Enfin, l'événement qui met le feu aux poudres, c'est la décision que prend la Convention Girondine le 24 février 1793. Pour faire face aux besoins des armées engagées sur toutes les frontières, elle décide d'une levée en masse de 300 000 hommes.

Dès lors, partout en France des soulèvements contre le gouvernement central se produisent. Mais le plus important est sans nul doute celui de la Vendée. Ces conflits vont être l'occasion pour la médecine et surtout la chirurgie de s'améliorer et de s'organiser de façon plus ou moins efficace pour faire face à tout le désordre provoqué par la guerre. La médecine hospitalière nantaise va en profiter et des cours s'organisent. Les effets de la Guerre de Vendée sont relatés de façon claire et mis en perspective avec la médecine dans un discours prononcé par Guillaume Laënnec le 31 août 1815 lors de la distribution des prix. Ce texte va être le référent essentiel dans le développement qui va suivre.

La première période est pour les Vendéens une suite presque ininterrompue de victoires. Face à ces bandes organisées, sous la conduite de chefs roturiers et nobles, la riposte républicaine est inefficace. Et bientôt, les vendéens contrôlent tout le bocage et des villes comme Cholet, Machecoul ou La Roche-sur-Yon. Début juin, ils quittent le bocage et marchent vers Saumur qu'ils prennent également puis, c'est au tour d'Angers. « *Le 29 juin, s'ouvrit le siège de Nantes* ». C'est un échec. La guerre s'aggrave, les victoires sont rares et les populations vendéennes fuient sur les chemins creux. Déjà, « *l'armée vendéenne avait passé la Loire, vers la fin de l'été, traînant à sa suite une foule innombrable de femmes et d'enfants éperdus, abandonnant un territoire ravagé, mais riche encore, pour venir s'étendre sur la rive droite, dans un pays pauvre, où ne pouvant se faire des magasins d'approvisionnement, elle devait se fondre et s'anéantir d'elle même par la continuité des pluies, la fatigue des marches, la rareté des vivres, la fréquence des combats, le défaut des hôpitaux* ». Le conflit s'enlise. Après la défaite devant Cholet le 17 octobre 1793, c'est la Virée de Galerne. La pacification de la région se fait en 1796. Toutefois, des conflits resurgissent

⁶³ D'après ce texte, les hommes d'Eglise doivent prêter serment à la Constitution. Fonctionnaires, le clergé est rétribué. L'exigence du serment divise l'Eglise et des troubles naissent dans certaines régions.

de temps à autre jusqu'à une pacification définitive conduite par Napoléon en 1799.

Les événements de cette guerre n'ont pas épargné Nantes. Malgré l'échec du siège, celle-ci a tout de même beaucoup souffert de cette situation. Elle devient un lieu de refuge pour « *les malheureux échappés aux premières fureurs de cette guerre cruelle qui arrivèrent à Nantes (cum penatibus et manibus) avec leurs haillons, leur désespoir et leurs blessures* ».

En cette « *année désastreuse, année de misère et de crimes où le sang français répandu par des mains françaises reflua pour ainsi dire jusqu'aux portes de cet hospice (l'Hôtel Dieu)* », il devient urgent de réorganiser la chirurgie au sein de celui-ci afin de pouvoir faire face à cet afflux continu de blessés.

La destruction de l'Ancien Régime médical n'a pas épargné les hôpitaux. Comme partout en France, la situation des hôpitaux nantais devient catastrophique. Privés d'une grande part de leurs ressources financières, conséquence directe de l'abolition des privilèges le 4 août 1789 et de la nationalisation des biens du clergé le 10 octobre de la même année, les hôpitaux ne peuvent plus répondre aux besoins des populations. De plus, la disparition des corporations de médecins, de chirurgiens et des sœurs hospitalières ainsi que le départ pour l'armée d'un grand nombre de ces praticiens désorganisent complètement le service des soins.

Les combats se multipliant, les blessés et les malades affluent vers les hôpitaux et notamment l'Hôtel Dieu. Une réorganisation de la médecine et surtout de la chirurgie semble indispensable. « *L'administration jugea qu'il était indispensable de remonter le service chirurgical de cette maison* ». Cette mission est confiée à Jean Baptiste Darbefeuille. Issu d'une famille bourgeoise nantaise, ce chirurgien de « grande expérience », revenu à Nantes en 1785 est nommé professeur de pathologie et de thérapeutique à l'École de Chirurgie en 1787. Puis, en 1789, il devient chirurgien de l'hospice des Orphelins. Parallèlement, il organise à partir de 1789 un cours privé de médecine où il professe l'anatomie, la physiologie, la pathologie, la thérapeutique car il estime l'enseignement de l'École officielle incomplet. En 1790, il obtient la permission pour ses élèves d'assister aux visites de l'Hôtel Dieu. Ses espoirs se trouvent anéantis le 18 mars 1792 lorsque tous les collèges et les universités sont supprimés⁶⁴.

Toutefois, sa nomination au poste de chirurgien en chef de l'Hôtel Dieu au printemps 1793, lui permet d'une part, de remédier aux problèmes médicaux du temps mais aussi de faire renaître un enseignement médical

⁶⁴ DUCROCQ R., *Jean Baptiste Darbefeuille (1756-1831) et la fondation de l'École de médecine de Nantes*, thèse faculté de Médecine, Nantes 1965

dans cette ville encline aux tribulations belliqueuses. D'après Guillaume Laënnec, « *il posait sans s'en douter la première pierre de l'édifice de l'Ecole Médicale actuelle* ». Ainsi, l'enseignement de l'art de guérir renaît à Nantes et pose les bases pour l'organisation d'une école future⁶⁵. Il va permettre de palier le manque de praticiens. La guerre de Vendée n'a donc pas eu que des conséquences négatives pour la ville, bien que ce soit celles-ci qui restent en mémoire. Elle permet le développement de l'instruction médicale grâce à un homme mais aussi le développement de la médecine hospitalière.

En effet, pour faire face aux afflux de malades et de prisonniers, des hôpitaux vont fleurir un peu partout. C'est autour de Nantes que les combats sont les plus violents. Les blessés sont nombreux. Rien que le 29 juin 1793, « *deux cent quatre-vingt dix-sept blessés reçus à l'Hôpital en moins de deux jours, furent tous couchés, pansés, opérés, consolés par les soins les plus empressés [...]. Dans le cours de la semaine, on comptait trois cent quatre-vingt blessés* ».

Ainsi, aux trois hôpitaux dont dispose Nantes à cette époque, c'est-à-dire l'Hôtel Dieu, l'Hospice des Orphelins et le Sanitat, s'ajoutent treize autres établissements où l'on accueille la plupart du temps des blessés militaires.

Malgré le grand nombre de ces établissements, certains blessés ou malades ne trouvent aucune place. On adopte alors le système de l'hospitalisation à domicile.

Les blessures rencontrées sont alors essentiellement dues aux armes blanches. En effet, les Vendéens combattent munis de faux, faucilles, sabres, piques,.....L'autre type de blessures rencontrées, ce sont celles provoquées par des armes à feu telles que des balles, des boulets, des éclats de chevrotins.... Elles sont souvent plus graves que les premières. Elles peuvent même entraîner la mort⁶⁶.

Il semble que le service de chirurgie se soit montré relativement performant puisque « *sur trois cent quatre-vingt blessés reçus à l'Hospice, le 17 août suivant quarante seulement étaient morts ou désespérés* », et Guillaume Laënnec salue les performances du service de chirurgie par ces quelques mots : « *le service chirurgical justifia les éloges* ».

Une autre conséquence directe de la Guerre de Vendée et de l'opposition politique de Nantes aux campagnes environnantes pour les populations nantaises, se situe au niveau de l'approvisionnement. En effet, dépendante des campagnes environnantes pour son ravitaillement, celle-ci

⁶⁵ Comme nous le verrons plus loin, il faut attendre 1808 pour que des cours officiels soient organisés et 1820 pour que nous puissions parler d'école.

⁶⁶ BLANDIN G, *op cit.*

se trouve privée des principales denrées alimentaires. Le pain, la viande, base essentielle du régime alimentaire de toutes les classes sociales se raréfient. Seuls les produits les plus chers restent disponibles⁶⁷. À partir de l'été 1793, « *les difficultés de subsistances menacent la ville d'une famine prochaine* »⁶⁸. Les autorités prennent alors des mesures : réquisitions sur tous les produits de première nécessité, perquisitions dans les caves et les greniers pour s'emparer des subsistances disponibles.

La situation de l'approvisionnement est aggravée par le fait que la France se trouve depuis le début de l'année 1793 (février) en guerre contre l'Angleterre et ses alliés. Ceci entraîne l'effondrement de l'économie commerciale nantaise et gêne l'approvisionnement par voie de mer. Nantes est isolée et « *pendant toute la guerre civile ne ressembla pas mal à un camp retranché, environné d'ennemis qui le voulaient affamer* ».

Les produits des réquisitions sont en fait directement destinés à nourrir les armées et la population locale est condamnée à consommer des aliments avariés, des farines gâtées, des herbes quelconques pour tenter de survivre. Souffrant de carences, les populations militaires comme civiles, deviennent sujettes à des troubles tels que la dysenterie, les flux de ventre, les diarrhées, qui affaiblissent l'organisme, les rendent vulnérables aux épidémies⁶⁹.

De plus, l'entassement dans les prisons, la fatigue des militaires, les disettes, tout cela ajouté à l'insalubrité de la ville, ne peut avoir qu'une seule conséquence : le développement d'épidémies, dont Guillaume Laënnec nous fait une énumération dans son discours de 1815.

Lors d'une visite à la prison Sainte Claire, le 4 juin 1793, il peut recenser dix cas de fièvres gastriques déclarées, compliquées d'adynamie, des diarrhées suspectes ou des manifestations par l'état des gencives et de la pâleur plombée du visage d'un principe de scorbut⁷⁰.

Nombre de ces maladies sont dues à un état hygiénique des prisons vraiment déplorable. Guillaume Laënnec en fait une description : « *les effluves des prisonniers et les émanations des larges bailles de vidanges que l'on avait maladroitement jetés sans couvercle et sans panneaux d'appui, aux milieu des salles* ». Ce sont de véritables antichambres de la mort. « *Il est constant que la lampe sépulcrale allumée dans ces galeries de la mort, n'y donnant qu'une faible lumière, ou plutôt une obscurité visible...* ».

⁶⁷ MARTIN J.CL, *La Vendée et la France*, Paris, seuil, 1987

⁶⁸ B.U.S, 21339bis, Discours 1808, LAËNNEC Guillaume

⁶⁹ HILDESHEIMER Fr, *Fléaux et société de la Grande Peste au Choléra XIV^{ème}- XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette supérieur, 1993 p39

⁷⁰ B.U.S, 21339bis, Discours 1808, LAËNNEC Guillaume

Toutefois, les prisonniers ne sont pas les seuls touchés par ces maladies contagieuses. Bientôt, les populations de l'Hôtel Dieu sont frappées par ces « *épidémies qui vont se multiplier jusqu'en 1803* ».

Tout d'abord, ce fut la dysenterie, maladie définie par Laënnec, comme « *éminemment contagieuse quand on ne peut surtout se défendre d'absorber, par la respiration, les miasmes qui s'élèvent des déjections dysentériques* ». Selon lui, les principaux responsables du passage de cette endémie au statut d'épidémie sont les prisonniers Vendéens ou chouans entassés dans les bâtiments de l'entrepôt de marine.

Cette épidémie fut très meurtrière et aggravée par une autre épidémie, celle de typhus, qui sévit surtout de la fin de l'année 1793 au début de l'année 1794.

D'autres pathologies peuvent être observées par les quelques élèves des cours médicaux de l'Hôtel Dieu. Tout d'abord, les affections respiratoires dites catarrhales et pulmonaires. Ensuite viennent les fièvres intermittentes, des fièvres éruptives : rougeole, scarlatine, petite vérole, les maladies muqueuses : angine, coqueluche et les affections digestives...

Ainsi, les médecins, les chirurgiens et les élèves doivent faire face à un très grand nombre d'affections et risquent parfois jusqu'à leur vie pour accomplir cette mission. Exposés aux différentes épidémies, ils ne sont pas à l'abri de les contracter. Durant cette période, nombreux sont les médecins, chirurgiens et membres du conseil de salubrité qui meurent. Ainsi, après une visite à la prison Sainte Claire, le chirurgien Monsieur Larue meurt. De même, Guillaume Laënnec signale que « *de vingt-deux sentinelles qui montèrent la garde dans cette exécrable prison (l'entrepôt de la marine), vingt et un périrent en très peu de jours* » « *et les membres du conseil de salubrité, qui furent le triste courage de les aller visiter (les prisonniers), en furent presque tous les victimes dévouées* ». Le personnel médical se trouve décimé par les aléas de cette guerre.

Malgré toute cette désorganisation du système médical, à Nantes, il est possible de recevoir une instruction médicale grâce à la présence du système hospitalier. Les médecins et les chirurgiens de cette ville font tout leur possible pour cela. Et, les étudiants sont confrontés à une multitude de cas leur permettant surtout de développer leurs connaissances en matière d'épidémiologie et de chirurgie. L'un des étudiants de cette époque le plus connu aujourd'hui encore est, sans nul doute, René Théophile Hyacinthe Laënnec, neveu de Guillaume Laënnec et inventeur du stéthoscope.

Cependant, le calme revenu, il apparaît nécessaire à tout le monde de réorganiser de façon rationnelle cette profession si indispensable.

III-VERS LA RECONSTRUCTION DE L'ENSEIGNEMENT MEDICAL

1-Les premières réformes de la pratique et de l'enseignement de la médecine de la Convention à l'Empire

Au regard des événements de la Révolution et de leurs conséquences, il est évident que la médecine ne peut pas disparaître. La société a besoin de cette science de l'homme vivant qui « *considère la structure du corps, les traditions des forces qui entretiennent la vie, les moyens de conserver la santé, les altérations qui surviennent aux organes, aux forces qui vivifient les moyens que la nature et l'art appliquent pour concourir à la guérison* »⁷¹.

L'art de guérir est nécessaire et doit subvenir aux besoins des populations. Mais pour qu'il puisse être exercé, il faut qu'il puisse être enseigné. Tout le problème réside dans ce point, car après 1793, l'enseignement médical n'existe plus en France. Il est donc nécessaire de lui redonner des cadres institutionnels.

En fait, il ne s'agit pas simplement de restructurer l'enseignement de la médecine, mais bien de reconstruire tout le système de l'instruction car tous les niveaux de l'enseignement ont été plus ou moins désorganisés.

Après la destruction de l'école de l'Ancien Régime, les députés de la Convention ont accordé une certaine importance à l'Instruction et aux projets de son organisation. La Révolution a fait naître un nouvel individu, le citoyen. Celui-ci a besoin d'être formé, de connaître le fonctionnement de la République, ainsi que les droits et les devoirs qui lui incombent. Cet apprentissage passe par l'école. De plus, l'article XXII de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1793 stipule que « l'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens »⁷².

Toutefois, si cette idée est applicable à l'enseignement primaire, elle est différente pour l'enseignement supérieur. Ce dernier est réservé aux plus capables et aux plus aisés. Il est donc très fermé et élitiste. Cette conception de l'enseignement supérieur perdurera tout au long du XIX^{ème} siècle.

Les projets et les débats se multiplient au sujet de l'instruction. Ainsi, Talleyrand en 1791, Condorcet en 1792 ou encore Le Peletier de Saint-

⁷¹ B.U.S, 21339bis, Discours 1811, DARBEFEUILLE Augustin., définition de la médecine d'après ce médecin

⁷² JESSENNE J.P., *op.cit.*, Déclaration des droits de l'homme et du Citoyen 1793 p130

Fargeau en 1793 proposent des plans de réorganisation qui reprennent souvent les idées des Lumières⁷³. Les réalisations sont plus concrètes dans la deuxième période, c'est-à-dire de 1794 à 1799. En effet, l'œuvre est considérable, notamment au niveau des sciences. C'est ainsi qu'en 1793, le Muséum d'histoire naturelle de Paris est créé. En 1794, c'est au tour du Conservatoire des Arts et Métiers ainsi que de l'Ecole Polytechnique, qui offre une formation mathématique, scientifique et technique de haut niveau. Enfin, chaque département se voit dans l'obligation de posséder une Ecole centrale avec un programme de sciences expérimentales et un cabinet de physique et chimie. L'organisation de l'enseignement scientifique passe également par celui de la médecine, dont l'auteur principal est Antoine Fourcroy⁷⁴, instigateur de la loi du 14 Frimaire an III.

La loi du 14 Frimaire An III

Jusqu'à présent les lois concernant l'organisation de la médecine et de son enseignement sont restées sans aucune réalisation concrète. Si l'on prévoit de dispenser l'art de guérir au sein d'Ecoles Spéciales, les effets n'ont été que très minimes. Et en fait, pour voir s'organiser véritablement l'enseignement de la médecine, il faut attendre le décret du 14 Frimaire an III (14 décembre 1794) qui crée trois Ecoles de Santé à Paris, Montpellier et Strasbourg. Ce décret présenté par Antoine Fourcroy et inspiré par Georges Cabanis⁷⁵ est considéré comme « l'acte de naissance de la médecine moderne »⁷⁶.

En fait, Fourcroy, devenu membre du comité de Salut Public et du Comité d'Instruction Publique au lendemain de Thermidor, remet à l'ordre du jour les idées émises par Guillotin et le Comité de Salubrité en 1791, qui reprennent celles de Vicq D'Azyr.

La raison militaire invoquée par Fourcroy afin de justifier la création de ces Ecoles n'est en fait qu'un prétexte. Il se sert de l'armée et des besoins en officiers de santé pour parvenir à ses fins. Il sait qu'en évoquant la nécessité de l'armée, il se fera des alliés et pourra réaliser son projet.

En effet, comme il a été rappelé plus haut, la France est en guerre non seulement à l'extérieur mais aussi à l'intérieur de ses frontières. Cette situation engendre un besoin de plus en plus important d'hommes pour combattre mais aussi pour soigner les nombreux blessés. Fourcroy aurait,

⁷³ PELLATON M. (dir), *Histoire de l'Ecole*, Paris, éd. P.E.M.F, 1998

⁷⁴ FOURCROY Antoine (1755-1809) chimiste français

⁷⁵ CABANIS Georges, (1757-1808)médecin et philosophe français,

⁷⁶ BERNARD J. (dir), *L'acte de Naissance de la médecine Moderne*, Paris, les Empêcheurs de penser en rond, 1995

semble-t-il, profité de la situation qu'il aurait dramatisé et prétexté un besoin urgent d'officiers de santé⁷⁷.

Le texte semble vraiment destiné à la médecine militaire. Ceci peut être constaté par le but officiel qu'il se fixe : « *ces trois Ecoles seront destinées à former les officiers de santé pour le service des hôpitaux et spécialement des hôpitaux militaires et de la marine* »⁷⁸, mais aussi par le mode de recrutement des élèves : « *il sera appelé de chaque district de la République un citoyen âgé de 17 à 26 ans parmi ceux qui ne seront pas compris dans la première réquisition* »⁷⁹. On retrouve ici un mode de recrutement semblable à celui de l'armée. Toutefois, dans l'article suivant, il est précisé que ces jeunes gens doivent avoir acquis des « *connaissances dans une ou plusieurs sciences préliminaires à l'art de guérir* ».

En fait, Fourcroy a trouvé ici le moyen d'organiser plus rapidement l'enseignement de la médecine, une médecine qui va prendre un caractère moderne de par la conception qu'il se fait de son enseignement. Il exprime une partie de ses idées dans le discours qu'il prononce lors de la présentation de son texte à la Convention. « La médecine et la Chirurgie sont deux branches de la même science ... Les étudier séparément, c'est abandonner la théorie au délire de l'imagination, et la pratique à la routine toujours aveugle ; les réunir et les confondre, c'est les éclairer mutuellement et favoriser leur progrès. »⁸⁰

En fait, il concrétise les aspirations maintes fois exprimées surtout par les chirurgiens : la réunion de la médecine et de la chirurgie. Cet élément constitue le premier argument qui peut être avancé pour justifier le fait que l'on parle de médecine moderne.

Le second élément se trouve formulé à l'article 4 de ce même décret : « *outre la première partie de l'enseignement, les élèves [...] observeront la nature des maladies au lit des malades et en suivront le traitement dans les hospices voisins des Ecoles* ». Désormais, la théorie et la pratique sont étroitement liées et l'une ne peut être enseignée sans l'autre. Déjà, Jean-Baptiste Augustin Darbefeulle avait compris l'importance de cette association puisque dès 1789, il avait amené ses élèves dans l'enceinte de l'Hôtel Dieu afin d'unir la pratique aux théories qu'il développe dans ses cours. C'est une nouvelle conception de

⁷⁷ Cette thèse est avancée par J.Ch. Sournia dans *La médecine Révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Payot, 1989p131, et approuvée par J.Ch Rufin dans *l'Acte de Naissance de la Médecine Moderne* p37-40. Cette réflexion est basée sur une étude des chiffres avancés par Fourcroy qui d'après eux ne correspondent pas à la réalité.

L'officier de santé : ce terme ici est neutre . ce n'est ps un médecin ni un chirurgien. Il s'agit de quelqu'un chargé d'une fonction, d'un office. A la fin du Consulat et sous l'Empire, ce sont des personnes mises à la disposition de l'armée ou de la marine et n'ayant pas reçu de formation médicale complète. La loi du 19 Ventose XI cf. infra donnera un tout autre sens à ce terme.

⁷⁸ BUS, Lois et Règlements de l'Enseignement supérieur Tome I Loi 14 frimaire An III, article 1^{er}

⁷⁹ *ibidem* article9

⁸⁰ B.U.S, *ibidem*

la médecine. Les hôpitaux et les Ecoles, puis plus tard les Facultés doivent collaborer afin de donner à ces jeunes gens une formation des plus complètes.

La loi du 19 ventôse an XI

L'autre loi déterminante pour la reconstruction du savoir, de l'enseignement et de la pratique de la médecine est celle votée par le corps législatif le 19 ventôse an XI (10 mars 1803). Cette loi réorganise l'exercice et l'apprentissage de la médecine. C'est une création du Consulat de la dernière période car d'autres tâches jugées plus urgentes, telles que les réformes constitutionnelles, administratives, judiciaires... passent avant la réorganisation de la santé publique.

Cette loi, tout comme celle du 14 frimaire an III, est impulsée par Fourcroy devenu directeur de l'Instruction publique le 10 décembre 1802. Il travaille en étroite collaboration avec Chaptal, ministre de l'Intérieur depuis le 6 novembre 1800. Celui-ci a pris, durant les années précédentes, quelques décisions en matière hospitalière. Ainsi, en Nivose an X, il réinstalle les sœurs de la Charité dans les hôpitaux et hospices, tandis que le décret du 11 messidor an X (30 juin 1802) institue les écoles de sages-femmes à Paris. Le 4 Ventose an IX (23 février 1802) il crée officiellement le grade d'interne des hôpitaux de Paris « titre » très convoité par les étudiants du XIX^{ème} siècle.

Chaptal et Fourcroy travaillent en association pour préparer ce projet de loi. Celui-ci proposé par le gouvernement le 7 ventose, est débattu au Tribunal le 9 et adopté définitivement le 19.

Les besoins auxquels les deux hommes s'attachent à répondre par cette loi sont exprimés dans le préambule⁸¹. Le but le plus important est de lutter contre le charlatanisme. En effet, depuis « *le décret du 18 août 1792, l'anarchie la plus complète règne* ». Il faut éradiquer ce fléau et donner aux populations des campagnes, principales victimes de ces imposteurs, « *des hommes assez éclairés pour ne pas compromettre sans cesse la santé de leurs concitoyens* ». Pour remédier à cela, il faut redonner des cadres officiels à la médecine tant pour son enseignement que pour la pratique. « *Tout le monde convient aujourd'hui de la nécessité de rétablir les examens et les réceptions* ». Ainsi, il faut non seulement redéfinir les cadres légaux de l'exercice de la médecine, mais aussi fournir à la France un réseau de médecins compétents. Ce dernier

⁸¹ BUS, Lois et Règlements de l'enseignement supérieur Tome I, exposé des motifs du projet de loi sur l'exercice de la médecine présenté par le Conseiller d'Etat Fourcroy, p90-93

objectif passe par l'apprentissage sérieux de l'art de guérir. On essaie alors de reprendre les idées émises précédemment et de les adapter. Ainsi, « *en le rédigeant on a pris dans les formes anciennes prescrites par l'édit de 1707, tout ce qu'elles avaient de bon en les accordant avec l'ordre des choses qui existe aujourd'hui* ».

Le réseau des institutions se base tout d'abord sur les trois Ecoles de Santé créées précédemment auxquelles trois autres sont adjointes.

L'autre grande innovation de cette loi, innovation qui va marquer tout le XIX^{ème} siècle, est la création du grade d'officier de santé. Si auparavant, ce terme faisait référence à un homme n'ayant pas forcément étudié la médecine ou la chirurgie et qui donnait les soins aux blessés militaires, désormais, ce terme a une tout autre signification. Il désigne un praticien qui a effectué des études mais pas aussi complètes que celles des docteurs. « *Les jeunes gens qui se destineront à devenir officier de santé ne seront pas obligés d'étudier dans les Ecoles de Médecine ; ils pourront être reçus officiers de santé après avoir été attachés pendant six années comme élève à des docteurs, ou après avoir suivi pendant cinq années consécutives à la pratique des hôpitaux civils ou militaires. Une étude de trois années consécutives dans les Ecoles de Médecine leur tiendra lieu de la résidence de six années chez les docteurs ou de cinq années dans les hospices* »⁸².

Ce nouveau grade remplace en fait celui de chirurgien des campagnes de l'Ancien Régime. La différence qui existe entre eux et les docteurs, mise à part leur niveau de connaissance en matière de sciences médicales, réside dans la possibilité qu'ils ont d'exercer. En effet, ils ne peuvent exercer que dans le département pour lequel ils se sont fait recevoir et surtout dans les campagnes, les villes étant l'apanage des docteurs en médecine.

Contesté à plusieurs reprises durant le XIX^{ème} siècle, l'officiat ne disparaît qu'en 1892. En fait, il permet à une classe moins favorisée d'accéder à la carrière médicale et d'étoffer ainsi le réseau des médecins sur toutes les campagnes. Il contribue donc à concrétiser une aspiration souvent exprimée au siècle précédent, la médicalisation des campagnes.

Enfin, cette loi prévoit des sanctions à l'égard des individus qui « *continuent à exercer la médecine ou la chirurgie ou l'art des accouchements sans être sur les listes et sans avoir de diplômes, certificat ou de lettre de réception* »⁸³. L'objectif est clair : éradiquer toutes sortes de pratiques illégales mettant en péril la vie d'autrui et la réputation de cette profession dont le but est avant tout le maintien de la bonne santé.

Contestations

⁸²B.U.S, Lois et règlements de l'enseignement supérieur décret 19 ventose an XI, article 15

⁸³, *ibidem*. Titre VI

Les différents projets de loi proposés n'ont pas toujours été accueillis avec un grand enthousiasme, et font parfois l'objet de critiques. Guillaume Laënnec confie dans son discours inaugural de 1808 qu'il en est arrivé à regretter le temps des anciennes universités, tellement les nouvelles institutions lui semblent inadaptées.

« Je ne puis néanmoins me défendre d'avouer que convaincu, dès le premier jour du vice inhérent à des établissements jugés trop indépendant, frappé de ce défaut et d'ordre et de suite dans les études du premier âge, j'ai été ramené par la force des événements à regretter plus que jamais nos antiques universités »⁸⁴.

D'après lui, les différents établissements fondés par les gouvernements successifs ne sont pas adaptés à l'idée que l'on se fait de l'enseignement. De plus, il semble qu'en réponse à un contrôle trop important effectué par les institutions ecclésiastiques jusqu'à la Révolution, une trop grande liberté est accordée aux établissements, engendrant d'après Guillaume Laënnec une certaine désorganisation, chacun pouvant s'il le désire ouvrir des cours et où l'instruction devient quelque chose que l'on confie aux autorités locales.

En fait, on se trouve dans une époque où la décentralisation est de rigueur. La gestion des écoles élémentaires est confiée aux municipalités et celle des écoles centrales aux départements. D'après ce qu'il nous confie, ceci ne lui paraît pas être un choix judicieux. Pour lui, la centralisation semble être un moyen plus sûr pour assurer le contrôle de l'enseignement, que ce soit du primaire comme du supérieur, et la solution la plus adaptée est incarnée par l'Université.

Ainsi, *« éclairée par une longue et triste expérience, la Nation s'apercevait enfin du vice de ces institutions excentriques et incohérentes que les novateurs du jour avaient tant accréditées »⁸⁵*. Le bilan de la période qui s'étend de la Révolution au Consulat ne semble pas très positif. Les projets se sont multipliés, mais les réalisations ne sont pas très concrètes ni très efficaces. Il semble que beaucoup de choses restent encore à faire.

2- La création de l'Université Impériale

En l'an VIII, une réclamation générale des autorités départementales et locales s'était déjà fait entendre au sujet de l'organisation plus concrète de l'enseignement, car toutes les décisions prises jusqu'à présent ne satisfont personne.

De plus, Napoléon veut réorganiser l'instruction publique et donner à cette institution une organisation similaire à celle du gouvernement qu'il a

⁸⁴ B.U.S, 21339bis, Discours 1808, LAËNNEC Guillaume

⁸⁵ *ibidem*

commencée à mettre en place au lendemain du coup d'Etat du 18 Brumaire et qu'il poursuit avec la création de l'Empire. « Il veut faire des enseignants une corporation forte et des élèves des défenseurs déterminés d'un large Empire »⁸⁶. Cet enseignement doit contribuer à la grandeur de l'Etat en formant les cadres de l'Empire⁸⁷. L'instruction primaire n'est pas alors une priorité. Pour Napoléon, le plus important est d'instruire les enfants de la bourgeoisie et de la noblesse d'Empire. Ainsi, l'enseignement secondaire et supérieur doivent être au service exclusif de l'Empire et de l'Empereur.

Dans l'organisation de cette instruction, le mot d'ordre est centralisation. Cette centralisation, ce monopole, passe par la création d'une institution qui devra gérer tout le système éducatif. Ce projet, c'est la création de l'Université Impériale, qui intervient dans un vaste mouvement de réforme. « *Après les bienfaits d'une constitution sage, d'un système d'administration tutélaire, d'un code de lois civiles, S.M l'Empereur et Roi ne pouvait laisser à ses peuples des monuments plus durables de sa haute sagesse, leur donner un gage plus touchant de son amour, que l'établissement de l'Université Impériale* »⁸⁸.

En fait, l'idée de créer un corps universitaire est formulée par Napoléon le 27 pluviôse an XIII (5 février 1805). Et, une nouvelle fois, Antoine Fourcroy se trouve chargé de la réalisation de ce dessein. Après une enquête menée auprès des lycées, il propose un projet dans lequel il envisage un contrôle total sur l'enseignement par le biais de l'Université Impériale. Il prévoit l'établissement de sept universités régionales organisées sur le même modèle. De plus, toute une hiérarchie des rôles et responsabilités de l'enseignement serait établie avec au sommet le Grand Maître. Le projet discuté à plusieurs reprises, est remanié neuf fois.

En effet, occupant les esprits plus que les problèmes d'instruction, la guerre ralentit l'organisation de cette nouvelle institution. Et si la loi du 10 mai 1806 fonde « sous le nom d'Université Impériale, un corps exclusivement chargé de l'enseignement et de l'éducation public dans tout l'Empire », il faut attendre 1808 pour que cette institution soit définitivement organisée. Ainsi, le 5 mars le Conseil d'Etat adopte le projet de loi qui devient « *cette belle loi du 17 mars de cette année qui créant une Université Impériale nous reproduit après seize ans, l'image de nos anciennes Facultés, dans leur ordre et presque dans leur nombre définitif, qui rétablissant le Baccalauréat, la Licence, et le Doctorat, rappelle au cœur de tous les hommes lettrés, les plus agréables souvenirs de leur jeunesse* »⁸⁹.

⁸⁶ PONTEIL *op cit.*, p124

⁸⁷ TULARD J., *Napoléon*, Paris, Fayard, 1977 p.317

⁸⁸ B.U.S, 21339bis, Discours 1808, LAËNNEC Guillaume

⁸⁹ *ibidem*

Malgré l'impression d'un retour en arrière à l'écoute des propos de Guillaume Laënnec, cette loi constitue une preuve de modernité. Car, si le terme d'Université est employé, celui-ci ne fait plus référence à une multitude d'établissements gérés par l'Eglise et dont la création remonte au Moyen Age. Mais au contraire, l'Université Impériale est une institution civile et laïque assurant le monopole de l'Etat sur l'enseignement, centralisé autour d'un chef⁹⁰. Elle régit tout en matière d'enseignement public, et garde un œil sur les établissements privés qui sont autorisés, mais qui doivent verser une redevance à l'Etat⁹¹. Seuls les séminaires échappent aux cadres universitaires en application du concordat de 1801⁹². « *L'instruction dans les séminaires dépend des archevêques, évêques chacun dans son diocèse* »⁹³.

De plus, elle ne contrôle et n'organise l'enseignement que pour les lycées, collèges et pour l'enseignement supérieur. L'enseignement primaire reste l'apanage des autorités municipales. Toutefois, « *aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction ne peut être formé hors de l'Université Impériale sans l'autorité de son chef* »⁹⁴ et, « *nul ne peut ouvrir d'Ecole, ni enseigner publiquement sans être membre de l'Université Impériale et gradué par l'une de ses facultés* »⁹⁵. Un véritable monopole s'instaure ainsi sur l'enseignement.

Tout est mis en œuvre pour faire de l'Université Impériale une institution unique et ceci passe notamment par l'établissement d'une administration très rigide. En effet, un ordre entre les membres de l'Université ainsi que les rangs et les titres attachés aux fonctions sont fixés par le décret du 17 mars 1808. Au sommet de la hiérarchie, le Grand Maître nommé et révocable par l'Empereur, détient le pouvoir exécutif. Il préside le conseil de l'Université composé de dix membres nommés à vie et de vingt conseillers ordinaires. Il nomme le chancelier de l'Université, le trésorier, les inspecteurs généraux mais aussi les recteurs des académies, les membres du conseil académique et les inspecteurs d'académie, ainsi que les doyens, proviseurs, principaux et professeurs des Facultés, Lycées, et Collèges⁹⁶.

Le Conseil Universitaire Central est investi des fonctions d'une assemblée législative délibérante et d'un tribunal disciplinaire. Il a donc

⁹⁰ VERGER J., *Histoire des Universités*, Paris, PUF, 1994 p 265-270

⁹¹ GAULUPEAU Y., *La France à l'école*, Découvertes Gallimard, 1992 p47

⁹² Toutefois, cette liberté en matière d'enseignement privé ou ecclésiastique n'est que temporaire puisque dès le 15 novembre 1811, un décret complète et modifie celui du 17 mars 1808. Désormais, les petits séminaires sont placés sous l'autorité de l'Université Impériale, et il ne peut y avoir qu'une seule école ecclésiastique par département. Ces dispositions servent en fait à limiter la concurrence pour les collèges et lycées.

⁹³, BUS Lois et Règlements de l'enseignement supérieur, tome 1, décret 17 mars 1808 art 3

⁹⁴ *ibidem* art 2

⁹⁵ *ibidem* art3

⁹⁶ TULARD J., *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1987 « université napoléonienne »

pour rôle de discuter les projets de loi proposés par le Grand Maître ou autre personnage à grande responsabilité.

De plus, pour établir un contrôle permanent et total de l'instruction sur tout le territoire, le système des académies est instauré. Leur répartition est calquée sur celle des cours d'appel. À leur tête se trouve un recteur. « *Chaque académie sera gouvernée par un Recteur sous les ordres immédiats du « Grand Maître » qui le nommera pour cinq ans et le choisira parmi les officiers des académies* »⁹⁷. Leurs attributions sont multiples. « *Ils assisteront aux examens de réception des Facultés ; ils viseront et délivreront les diplômes gradués* »⁹⁸, « *ils se feront rendre compte par les doyens des Facultés, les proviseurs des lycées et les principaux des collèges de l'état de ces établissements et ils en dirigeront l'administration* »⁹⁹.

Une véritable hiérarchie est mise en place par l'Université Impériale tant au niveau administratif qu'au niveau des établissements d'enseignement. Ainsi, si l'enseignement secondaire est délivré dans les collèges et les lycées, l'enseignement supérieur lui, est donné dans deux types d'institutions différentes, dépendantes toutes deux de l'Université Impériale. Il s'agit d'une part des Ecoles spéciales destinées principalement à former des ingénieurs avec notamment l'Ecole polytechnique, mais aussi l'école des Mines, Ponts et Chaussée, Génie, l'Ecole spéciale militaire installée à Saint Cyr en 1808¹⁰⁰...

L'enseignement destiné à former les élites est également dispensé au sein des Facultés. Cinq ordres de Facultés coexistent. Ainsi, aux trois facultés de médecine, droit et théologie existant sous l'Ancien Régime, s'ajoutent deux nouvelles venues les Facultés de Lettres et de Sciences¹⁰¹. Si différentes facultés se trouvent établies dans une même ville, aucun lien n'est établi entre elles. Elles ne forment en aucune façon une Université « régionale » comme cela était le cas sous l'Ancien Régime. L'Université est unique et chaque faculté dépend directement d'elle.

A la fin du règne de Napoléon, il y a en France cinquante-deux facultés, parmi lesquelles seulement trois consacrées à la médecine. Ces dernières, très peu nombreuses par rapport aux réels besoins de la médecine, sont établies par l'article 12 du décret du 17 mars 1808. « *Les cinq écoles actuelles de médecine formeront cinq facultés du même nom appartenant aux académies dans lesquelles elles sont placées. Elles conserveront l'organisation déterminée*

⁹⁷ B.U.S, Lois et règlements de l'enseignement supérieur, tome 1 décret 17 mars 1808, article.94

⁹⁸ *ibidem* article. 96

⁹⁹ *ibidem* article 97

¹⁰⁰ GAULUPEAU Y. *op.cit*, p56

¹⁰¹ B.U.S, Lois et règlements de l'enseignement supérieur, tome 1 décret 17 mars 1808, article 12

par la loi du 19 Ventôse an XI ». Les cinq écoles auxquelles il est fait référence sont Paris, Strasbourg, Montpellier, Gênes et Turin. Ainsi, « *dans une conception si grande, si digne du génie qui la forma, la Médecine ne pouvait pas être oubliée* »¹⁰².

En effet, Napoléon attache une importance toute particulière au développement de la science et plus particulièrement à celui de la médecine. Déjà, lors de l'expédition d'Égypte, il était accompagné de nombreux savants, ingénieurs, mathématiciens et médecins. Cet intérêt pour la science a un but précis : contribuer au développement de la grandeur de son pays. Pour lui, la Nation comme l'armée ne donnent le meilleur d'elles-mêmes que si elles sont en bonne santé et, la prévention ainsi que l'hygiène doivent occuper une place de premier plan. Pour l'aider dans son entreprise, il va accorder une confiance toute particulière à certains hommes sans toutefois éprouver une réelle sympathie envers eux. C'est ainsi que Cabanis qui installe la médecine anatomoclinique et trace un brouillon de l'organisation professionnelle, Chaptal qui conçoit et assure le passage de l'hospice à l'hôpital et Fourcroy qui invente l'enseignement hospitalo-universitaire¹⁰³, font partie des nombreux savants et hommes de sciences que l'Empereur a décorés de la Légion d'honneur en signe d'encouragement.

L'épisode des guerres napoléoniennes, qui se poursuit tout au long de l'Empire, contribue également à effacer ce clivage ancien entre chirurgie et médecine que la loi du 19 ventôse de l'an XI avait fait disparaître. Désormais, médecins et chirurgiens sont mis sur un même pied d'égalité et reçoivent la même formation au sein des facultés.

Ainsi, il semble que Napoléon ait réussi, d'après Guillaume Laënnec, « *ce que les gouvernements faibles du siècle dernier n'avaient pas osé concevoir ; ce que le temps affreux d'une anarchie désorganisatrice n'avaient pas permis* », c'est-à-dire mettre de l'ordre et de l'unité dans le système d'instruction. Quelque temps menacée de démantèlement en 1815 après la Seconde Restauration, cette création napoléonienne est finalement conservée par la Monarchie. Un nouveau but lui est alors assigné : la reconquête catholique des notables. L'essentiel des structures établies par l'Empire est maintenu.

À côté de l'Université Impériale, d'autres institutions s'organisent et tendent à étoffer le réseau d'établissement d'enseignement médical mis en place par l'Université.

¹⁰² B.U.S, 21339bis, Discours 1808, LAËNNEC Guillaume

¹⁰³ LEMAIRE J.FR, *Napoléon et la Médecine*, Paris, Fr Bourin, 1992 p80

IV-LES COURS D'INSTRUCTION MEDICALE NANTAIS

La réorganisation de l'enseignement de la médecine ne passe pas seulement par la création des facultés. Jugées insuffisantes, le gouvernement va officialiser différents cours établis auprès des hôpitaux, depuis la Convention, sous l'influence des commissions administratives des hospices de la ville.

En effet, elles avaient besoin de personnel pour le service de ces établissements dont l'état de fonctionnement est jugé déplorable et qui sont privés d'une partie importante de leurs ressources et de leur main d'œuvre. Ces hôpitaux de province vont permettre la renaissance de l'enseignement médical grâce à la présence de cours. Ainsi, à Lyon, Marc Antoine Petit organise un cours officiel de chirurgie à partir du 5 décembre 1795 à l'Hôtel Dieu, et la municipalité décide de créer par un arrêté daté du 13 octobre 1792, un Institut des Sciences et Arts utiles à la Société, par le biais duquel est enseignée la Médecine¹⁰⁴. Du côté de Toulouse, le Conseil du Département décide en décembre 1793 d'organiser provisoirement des cours publics et gratuits des sciences et des arts. Ces cours se déroulent dans les locaux de l'Académie des sciences¹⁰⁵.

Des exemples similaires se multiplient dans toutes les villes de France qui, autrefois, avaient accueilli une Faculté de Médecine. Nantes ne fait pas exception. Et comme nous l'avons vu plus haut¹⁰⁶, le principal initiateur du renouveau de l'enseignement de la médecine dans la cité ligérienne est Augustin Jean-Baptiste Darbefeuille aidé notamment par Guillaume Laënnec, sur l'initiative d'Augustin Bacqua.

Petit à petit, les cours donnés pour la grande majorité bénévolement par les médecins, chirurgiens ou professeurs des anciennes facultés de médecine, sont reconnus d'utilité et le gouvernement décide alors de leur attribuer un statut officiel.

Ainsi, les cours privés deviennent des cours reconnus par l'Etat. C'est le cas à Amiens, Besançon, Clermont, Poitiers, Grenoble et Toulouse en 1806, Angers, et Bordeaux en 1807, et Reims, Caen, Marseille et Dijon en 1808.

Une très grande inégalité peut être observée quant à la distribution de ces institutions sur le territoire français. Aucune logique de répartition n'est respectée. De très grandes régions telles que la Bretagne, le Centre, le Sud en sont dépourvues, ceci pour plusieurs raisons. Certaines régions

¹⁰⁴ HORVILLEUR A., *L'enseignement médical à Lyon de 1789 à 1821*, th. Méd 1965,

¹⁰⁵ ARLET J., *L'école de médecine de Toulouse de 1801 à 1848*, *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse*, V157, tV, 1995, p37-39

¹⁰⁶ cf., *supra*, p23

possèdent de nombreux hôpitaux militaires assimilés à des Ecoles de médecine militaire telle que Lille, Metz, Strasbourg, Toulon, Rochefort, Lorient, Brest. Par ailleurs, d'autres villes ne sont pas dotées d'école secondaire pour la simple raison, que ce changement de statut ne peut se faire que sous certaines conditions, notamment financières et qu'elles ne les remplissent pas toujours. Ainsi, Lyon, Rouen, Rennes, et Nantes ne font pas partie du réseau des premières écoles secondaires. Certaines de ses villes vont tout de même bénéficier d'une certaine réorganisation de leurs cours¹⁰⁷.

Ainsi, les cours de médecine et de chirurgie dispensés à l'Hôtel Dieu de Nantes sont officialisés en 1808. En effet, le décret impérial du 4 mars 1808, et l'arrêté ministériel du 31 mars de la même année « *autorisent l'établissement de cours théoriques et pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie dans l'Hospice des malades de la ville de Nantes* »¹⁰⁸.

L'installation de ces cours vient compléter le réseau des établissements d'enseignement que la ville possède. Désormais, « *Nantes offre un cours complet d'études* » allant de « *l'école primaire répondant aux besoins et aux espérances du peuple* », aux Cours d'Instruction Médicale ouvrant la carrière à de nouveaux jeunes gens, en passant par l'enseignement secondaire dispensé au sein des collèges et du lycée impérial, mais aussi l'enseignement religieux donné dans le « *séminaire diocésain établi par les soins du prélat distingué qui dirige ce diocèse* »¹⁰⁹.

Tous ces établissements contribuent à rehausser l'éclat de Nantes qui profite déjà de la présence « *d'une belle bibliothèque, d'un beau cabinet d'Histoire Naturelle, d'un jardin botanique, d'une collection de Tableau* »¹¹⁰. La cité ligérienne s'ouvre à la culture et à la science.

De plus, pour certains, la création de ces Cours d'Instruction Médicale se présente comme l'occasion de voir renaître dans la cité un enseignement supérieur. En effet, nombreux sont ceux qui espèrent plus de la faveur napoléonienne, et notamment le retour d'une Faculté de Médecine. Toutefois, avant d'envisager l'acquisition éventuelle de cette institution, il faut procéder par ordre et organiser les Cours, « *preuve de la sollicitude du gouvernement pour tout ce qui vient au bonheur de la France* »¹¹¹.

¹⁰⁷ LEONARD J., *Les médecins op cit.*, tome 1

¹⁰⁸ A.D.L.A, 125 T 1, lettre du maire au Ministre de l'Intérieur troisième division, 12 avril 1808.

¹⁰⁹ A.D.L.A, 125 T 1, discours du préfet lors de la séance d'inauguration 1^{er} août 1808

¹¹⁰ *ibidem*

¹¹¹ *ibidem*

La reconstruction d'un enseignement médical officiel demande quelque temps et quelques réflexions avant d'être définitivement organisée. Différents textes vont donc être nécessaires. Ainsi, aux deux textes principaux, c'est-à-dire le décret impérial du 4 mars et l'arrêté du 31 mars, s'ajoute toute une série de correspondances avec les autorités concernées et d'arrêtés fixant le choix des professeurs qui enseigneront, le traitement qui leur sera attribué, la répartition des cours entre les professeurs, le budget accordé, le statut des élèves, le coût des études, l'organisation d'une année scolaire...

Les cours établis au sein de l'Hôtel Dieu de Nantes sont spécialement destinés à l'instruction des officiers de santé. Cet enseignement délivré par six professeurs concerne les parties essentielles et la base principale pour l'apprentissage de l'art de guérir. Désormais, les élèves voient l'application concrète des théories qui leurs sont enseignées. On reprend ici, tout simplement le modèle appliqué depuis 1803 dans les Ecoles spéciales devenues Facultés. Alliant théorie et pratique, ils préparent véritablement les jeunes gens à leur future profession. Ainsi, « *les élèves se formeront et quand les hommes formés à l'Ecole de l'expérience et nourris d'une science raisonnée se destineront à la noble profession de guérir ou de secourir son semblable, ils offriront à la confiance publique une caution reconnue et avouée* »¹¹².

L'exécution des différents textes réglementant le fonctionnement des cours est confiée principalement au relais du pouvoir central dans les départements, c'est-à-dire au préfet. Ainsi, à l'article 4 du décret du 31 mars 1808, il est stipulé que « *les professeurs ne pourront s'absenter sans l'autorisation du Préfet* », et à l'article 2, « *que les jours, heures et programmes du cours seront réglés annuellement par le Préfet d'après les propositions des professeurs et l'avis de la Commission administrative des hospices de Nantes* ». Le préfet est également chargé de la surveillance et de la police dans cette institution. « *Les élèves qui manqueraient à l'ordre et à la discipline seront réprimandés ; ils pourront être exclus suivant la gravité des circonstances et d'après une décision du Préfet* »¹¹³. Il est également chargé de toutes les questions concernant la vie de l'institution et des moments marquant l'année. Ainsi, « *il y aura à la fin de chaque année scolaire des exercices publics, à la suite desquels le Préfet attribuera des prix d'encouragement aux élèves qui les auront mérités* »¹¹⁴.

Le préfet est l'autorité principale qui régent la vie de cette institution. La centralisation entre les mains des représentants de l'Etat est

¹¹² *ibidem*

¹¹³ A.D.L.A. H dépôt 3 IE71, f 26-27 décret 31 mars 1808, Article 17,

¹¹⁴ , *ibidem* article 18

de rigueur. Les cours dépendant des hôpitaux auxquels ils sont attachés, (on parle de cours d'instruction médicale établi auprès de l'Hôtel Dieu de Nantes), sont subordonnés à la même autorité. Ce qu'il faut remarquer, c'est qu'à aucun moment il n'est fait mention du recteur et des inspecteurs, et d'une quelconque fonction qu'ils exerceraient au sein de cette institution. En fait, ces relais du pouvoir universitaire dans les départements n'ont aucun rôle à jouer puisque les Cours d'Instruction Médicale ne font pas partie de l'Université Impériale. Ce sont simplement des cours que l'on a officialisé dans le but d'étendre le réseau des centres d'apprentissage de la médecine et de contrôler l'enseignement de cet art afin de limiter les abus.

Toutefois, le préfet est relayé dans sa tâche par C.A.H.N dont dépendent directement les Cours, puisqu'ils sont rattachés à l'Hôtel Dieu qu'elle gère. Ainsi, c'est elle par exemple, qui va proposer des candidats éventuels pour les postes de professeur. Dans une lettre du 12 avril 1808, le préfet Decelles s'adresse à elle en ces termes : « *je vous invite conformément à l'article 2 et 3 de ce décret (31 mars), à me présenter une liste de six candidats pour les places de professeurs* »¹¹⁵. Après quoi, le préfet vise et approuve cette liste qu'il soumet ensuite au Ministre. La Commission va également surveiller la discipline des élèves durant le service de l'hôpital et leur comportement en cours. En cas de problème, elle en réfère directement au Préfet.

L'organisation de ces cours prend plusieurs mois et pour les officialiser, une cérémonie d'inauguration est organisée par les autorités le 1^{er} août 1808. Cet événement est annoncé à tous par « *l'insertion dans les journaux de cette ville* »¹¹⁶.

Lors de cette séance, différentes personnalités de la vie politique, militaire religieuse et civile, locale et départementale sont conviées personnellement à se joindre aux professeurs et aux élèves. Ainsi, à 11 heures le lundi 1^{er} août, se trouvent réunis dans la Chapelle de l'Hôtel Dieu, seule salle susceptible d'accueillir une assemblée nombreuse, le Préfet du département de la Loire Inférieur, Monsieur Decelles, et le secrétaire général, Monsieur le Maire, les membres de la Commission Administrative des hospices de Nantes, ainsi que Monsieur le Commandant de la division, les conseillers de la préfecture, les autorités ecclésiastiques mais aussi les professeurs du lycée, des médecins et des notables de la ville.

Après la lecture des textes fondateurs des Cours d'Instruction Médicale dans l'Hôtel Dieu de Nantes et après avoir adressé ses remerciements et la « *plus respectueuse reconnaissance pour les bontés de Sa*

¹¹⁵ A.D.L.A, 125 T 1

¹¹⁶ A.D.L.A, 125 T 1, lettre C.A.H.N 30juillet 1808

Majesté l'Empereur Roi »¹¹⁷, le préfet prononce un discours. Il s'attache à rappeler l'importance que cet établissement représente pour la cité nantaise et son enseignement, et combien il est important de favoriser cet art indispensable et bénéfique à toute la population.

De son côté, Guillaume Laënnec, directeur des Cours, rend hommage à l'instigateur de cette œuvre, Napoléon et procède à un bilan de la médecine avant la Révolution. Ensuite, il rappelle combien l'Ecole de Médecine est importante pour l'apprentissage de cet art car « *la médecine quoi qu'on en dise n'est point une science d'inspiration ; l'homme qui s'y livre n'a jamais trop de l'expérience des autres et de la sienne pour échapper à l'erreur* »¹¹⁸. La médecine s'enseigne et s'apprend auprès des patients dans les salles des cours ou de dissection... « *ses laboratoires s'ouvrent aux expériences chimiques, ses bibliothèques aux recherches de l'érudition, ses hôpitaux aux vérifications de la clinique* »¹¹⁹. Tous les moyens sont bons pour appréhender cette science expérimentale. Enfin, il fait un bref rappel sur les pères de la médecine et les écoles qu'ils ont fondées.

Petit à petit, le fonctionnement des Cours d'Instruction médicale se met en place. Cependant, un point de discorde apparaît entre les autorités et les professeurs à propos l'emploi du terme « cours d'Instruction Médicale » et non pas « Ecole de Médecine ». En effet, bien que ces termes soient clairement définis, une confusion s'opère très rapidement. Les professeurs ainsi que toutes les personnes qui ont à faire aux cours parlent bien souvent d'Ecole de médecine et non pas de Cours.

Les autorités supérieures luttent contre cette confusion. « *On ne peut donner ce titre qu'aux écoles spéciales de médecine créées en vertu de la loi du 11 floréal de l'an X, et que les cours particuliers d'instruction médicale formés dans les hospices en exécution de décrets spéciaux de Sa Majesté ne doivent prendre d'autre dénomination que celle qui leur est attribuée par ces mêmes décrets* »¹²⁰. Cette confusion, faite aussi bien par les professeurs que par la C.A.H.N, ne peut d'autant plus être commise que les Cours d'Instruction ne dépendent pas de l'Université Impériale, contrairement aux Ecoles.

En fait, nous pouvons supposer que cette confusion entre les deux termes est due à la volonté que, de nombreuses personnes ont, de redonner à Nantes un enseignement médical prestigieux. Le terme Ecole est plus honorifique que celui de Cours. En effet, il évoque une institution réglementée, ordonnée et indépendante, alors que les cours sont

¹¹⁷ A.D.L.A., 125 T 1, séance d'installation 1^{er} août 1808

¹¹⁸ B.U.S, 21339bis, Discours 1808, LAËNNEC Guillaume

¹¹⁹ *ibidem*

¹²⁰ A.D.L.A., 125T1, lettre du Ministre à Mr le préfet, 10 octobre 1808

simplement considérés comme un moyen formel de lutter contre le manque de personnel de service. C'est un complément de formation qui n'a pas de valeur officielle.

Malgré les remarques de la part du Ministre, cette confusion perdure et pas seulement à Nantes mais aussi dans d'autres villes. « *Je suis instruit que quelques professeurs des cours établis dans les hospices continuent malgré la défense exprimée que j'ai faite par ma circulaire du 11 octobre dernier à donner à ces cours le titre d'Ecole Secondaire de Médecine* »¹²¹.

En fait, cette confusion ne cesse que lorsque Nantes devient une véritable Ecole Secondaire de médecine en 1820.

¹²¹ A.D.L.A, 125 T 1, 18 juin 1809

CHAPITRE II :LES ECOLES DE MEDECINE DE NANTES 1820-1875

La période qui débute avec la création de l'Ecole de Médecine à Nantes en 1820, ouvre une époque nouvelle pour l'enseignement de la médecine dans cette ville. En effet, en cinquante-cinq ans, l'Ecole va connaître quatre transformations successives, lui donnant de plus en plus d'importance et un enseignement de plus en plus performant. En 1875-76, elle fait partie des neuf écoles et facultés les plus reconnues de France.

I-L'ECOLE SECONDAIRE DE MEDECINE DE NANTES

L'accroissement du nombre d'étudiants en médecine et de médecins fait naître de nouvelles aspirations et projets. Certains vont même jusqu'à souhaiter un retour en arrière avec une séparation de la médecine et de la chirurgie¹²². Ce désir apparaît sous la Restauration.

La période suivante est marquée par une foule de projets qui continuent à réorganiser la médecine. Certains hommes politiques, comme le légitimiste Marquis, essaient de dresser l'opinion ultra contre l'œuvre destructrice de la Révolution, contre l'officiat, contre l'Université napoléonienne, et contre la réunion de la médecine et de la chirurgie. L'organisation de l'enseignement de la médecine est remise en cause¹²³.

Marquis souhaite la création de trois Facultés de chirurgie à Paris, Lyon et Toulouse, indépendantes des trois facultés de médecine existantes, et de douze écoles de chirurgie parmi lesquelles Nantes, Caen, Rennes, Angers, Rouen ou encore Bordeaux. De leur côté, Leveillé, Coste et Biron ne veulent pas entamer l'association de la Médecine et de la chirurgie. Le professeur Boyer, lui, propose la création de onze Ecoles secondaires dont une à Rennes mais pas à Nantes. Enfin, le dernier projet celui soutenu par la Commission de l'Instruction Publique, est celui présenté par Pierre Leroux¹²⁴ et Guillaume Dupuytren¹²⁵. Il prévoit l'installation de douze écoles de médecine dont une à Nantes, mais aussi à Rennes, Bordeaux, Rouen.

Le Conseil d'Etat va tout simplement proposer un enseignement plus complet et plus sérieux pour les officiers de santé. Celui-ci passe en fait par la réorganisation de nouvelles Ecoles, une officialisation et une uniformisation du système d'enseignement de la médecine sur tout le

¹²² LEONARD J., *les médecins...op.cit*, p770

¹²³ *ibidem*, p771

¹²⁴ LEROUX Pierre, (1797-1871), homme politique et journaliste français

¹²⁵ DUPUYTREN Guillaume (1777-1835), chirurgien français

territoire de la France. C'est la création des Ecoles Secondaires de médecine.

À Nantes, en 1820, la transformation des Cours d'Instruction Médicale en Ecole secondaire de Médecine constitue la première étape de l'évolution de cette institution d'enseignement. Elle intervient avec la promulgation d'une ordonnance royale le 18 mai 1820, réorganisant les Cours d'Instruction Médicale existant dans les différentes villes de France en écoles secondaires. Ainsi, Nantes mais aussi Rennes Toulouse, Besançon, Grenoble, Angers,... sont dotées d'une Ecole secondaire de médecine. Certaines villes comme Lyon refusent cette transformation car elle entame les privilèges de la Commission Administrative qui gère les hôpitaux. Toutefois, l'Université use de procédés pour faire pression sur celle-ci et tout rentre dans l'ordre au début de l'année 1821¹²⁶. Ainsi, le changement de statut de ces Cours se fait plus ou moins facilement selon les villes. À Nantes, il n'y a pas trop de problèmes.

Le fonctionnement et l'organisation de ces établissements ne connaissent pas de véritables changements. La grande innovation de cette ordonnance réside essentiellement dans l'intégration de cette école à l'Université Royale. Ainsi, l'article 1^{er} et unique du texte stipule que « *les professeurs des Ecoles Secondaires de médecine et des Cours d'Instruction Médicale institués dans les hôpitaux de différentes villes de notre royaume, et les étudiants qui suivent ces Ecoles et ces Cours sont soumis à la discipline du corps enseignant ; et placés à cet égard sous l'autorité de notre commission de l'instruction publique* »¹²⁷. Cette dernière est créée en 1815 alors qu'une ordonnance datée du 15 août de la même année maintient provisoirement l'Université. Elle regroupe les pouvoirs du Grand Maître, du Conseil de l'Université, du Chancelier et du Trésorier de l'Université Impériale et fonctionne sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur. Elle prend le nom de Conseil Royal de l'instruction publique en 1820¹²⁸.

Le but de cette ordonnance est avant tout d'uniformiser l'enseignement de la médecine et d'établir un contrôle total sur celui-ci, en ne laissant ainsi aucune partie de l'enseignement sous la tutelle d'une autre autorité. Dès lors, l'Ecole de médecine de Nantes dépend de l'Université Royale et doit se soumettre à sa discipline et à ses règles de fonctionnement.

Afin de les définir de façon plus précise, différents textes vont être votés. Ainsi, si l'ordonnance du 18 mai 1820 crée ces Ecoles, il faut

¹²⁶ HORVILLEU, *op.cit.* pp.33-34

¹²⁷ B.U.S. Lois et Règlements de l'enseignement supérieur Tome I, ordonnance du 18 mai 1820,p438

¹²⁸ PONTEIL F, *Histoire... op.cit.*,p158

attendre le 7 novembre pour qu'un arrêté fixe les conditions de l'enseignement et de la discipline¹²⁹.

L'élément le plus notable dans ce texte, au niveau de l'administration de ces écoles, réside dans le transfert de l'autorité sur l'enseignement qui s'opère entre le préfet et le recteur. Désormais, l'autorité principale n'est plus le préfet mais le recteur. Le rôle, qui lui est assigné dans les différents textes, est très étendu car il s'exerce à tous les niveaux de la vie de cette institution.

Tout d'abord, pour s'inscrire, « *les élèves se présenteront devant le Recteur de l'Académie* »¹³⁰, et lui fourniront les papiers nécessaires pour une inscription en bonne et due forme. Lors des examens, « *les élèves seront examinés par deux fonctionnaires de l'Université sous contrôle du Recteur* »¹³¹. De plus, le recteur vise les certificats d'inscription, d'assiduité. Il peut refuser son visa s'il juge que l'élève s'est mal conduit. Le recteur est également chargé de proposer des candidats pour le poste de chef d'établissement ou de professeur si nécessaire au Conseil Royal, qui statue par la suite. Enfin, le Recteur est chargé de faire appliquer les textes, arrêtés et ordonnances et de faire un compte rendu de leur application dans chaque école.

D'après la répartition des départements en Académies, la Loire Inférieure dépend directement du Recteur de Rennes tout comme le Finistère, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, l'Ille et Vilaine, le Maine et Loire et la Mayenne. Toutefois, l'étendue de l'académie, l'éloignement des différentes écoles du siège, ici Rennes, empêchent le Recteur d'exercer lui-même ses fonctions. Il doit donc déléguer ses responsabilités.

Ainsi, conformément à l'article 18 de l'arrêté du 7 novembre 1820 qui stipule que « *pour les écoles secondaires qui ne seraient pas situées dans le chef-lieu de l'académie, le Recteur présentera au Conseil Royal un des principaux fonctionnaires de l'Université pris hors de l'Ecole Secondaire, lequel sera chargé d'exercer les fonctions rectorales pour l'autorisation de se faire inscrire, pour la clôture des registres, le visa des certificats et autres actes exigés par le présent arrêté* »¹³², le Recteur de l'académie de Rennes choisit Monsieur le Proviseur du Collège Royal de Nantes pour remplir ces fonctions. Il est ainsi « *érigé au rang d'inspecteur d'Académie* »¹³³. Le rôle du recteur et de ses représentants est donc très important.

Si l'affiliation de l'Ecole à l'Université royale prive le préfet de son autorité en matière d'enseignement, il garde tout de même un contrôle

¹²⁹B.U.S, Lois et règlements de l'enseignement supérieur, Tome I, arrêté du 7 novembre 1820

¹³⁰ *ibidem*, art.3

¹³¹ *ibidem*, art.4

¹³² *ibidem*, art 18

¹³³ A.D.L.A, 125 T 1, lettre du 31 juillet 1820

indirect sur cette institution. En effet, l'Ecole et les élèves sont toujours attachés au service de l'Hôtel Dieu, qui dépend de la Commission Administrative dépendante elle-même de l'autorité préfectorale. Ainsi, sur toutes les questions relatives à l'hôpital, telles que la discipline dans les salles, le règlement pour le service... le préfet a toujours un droit de regard.

De plus, il sert en quelque sorte d'intermédiaire entre la C.A.H.N, responsable de la gestion et de l'administration de l'Ecole et le recteur. Ainsi, dans une lettre du préfet René de Brosses, adressée à la CAHN et lue lors de la séance des délibérations du 26 septembre 1820, le rôle d'intermédiaire apparaît très explicitement : « *Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes vient de me transmettre, et j'ai l'honneur de vous adresser en communication, un règlement arrêté pour la discipline des étudiants près de l'Ecole de médecine de cette dernière ville. Je vous prie M.M. de vouloir bien après avoir examiné ce règlement, me faire connaître si vous jugez utile d'en établir un pour l'Ecole de Médecine de Nantes, et quelles sont les modifications qu'il vous paraîtrait convenable de faire aux dispositions de celui que je vous adresse* »¹³⁴.

Ainsi, les autorités intervenant dans la gestion de cet établissement sont nombreuses puisque d'un côté, se trouvent le recteur et l'inspecteur d'académie qui interviennent au nom de l'Université et de l'autre côté se trouve le préfet et la C.A.H.N qui interviennent dans la gestion des hôpitaux au nom du ministère de l'Intérieur, à laquelle il faut ajouter une intervention très ponctuelle des Professeurs. Cette multiplication des autorités aura pour conséquence directe une certaine lenteur dans la prise de décisions chacun ayant un droit de regard.

Toutefois, cette affiliation à l'Université Royale ne présente pas que des inconvénients. Au contraire, pour les professeurs, c'est la réalisation d'une demande formulée depuis des années déjà. En effet, dès 1809, le Ministre informe, par une lettre, le préfet Decelles qu'il sait que malgré sa circulaire du 10 octobre 1808 qui défend de donner au Cours d'Instruction Médicale le titre d'Ecole Secondaire de médecine, plusieurs professeurs le font. De même, « *plusieurs sollicitent leur affiliation à l'Université Impériale* »¹³⁵.

Ces professeurs voient dans ce changement de statut et l'agrégation à l'Université la récompense de leur travail et la reconnaissance de leur enseignement, de leur dévouement. Ils acquièrent un grade au niveau de cette institution. Ainsi, les professeurs des Ecoles secondaires sont officiers

¹³⁴ A.D.L.A., H Dépôt IE 74, f4r

¹³⁵ A.D.L.A., 125 T 1, 18 juin 1809, lettre du ministre au préfet

de l'Université¹³⁶, tandis que le chef d'établissement ou directeur remplit les mêmes fonctions que le doyen des Facultés¹³⁷.

De plus, ils considèrent que cette affiliation ne peut être que bénéfique car ils pourront, d'après eux, disposer à l'avenir de plus de moyens pour enseigner. Ce que le professeur Cochard reprend en ces termes dans le discours de 1820 : « *nous avons surtout, jeunes gens, à acquitter la dette de notre vive reconnaissance envers les premiers magistrats de ce département et de cette ville, dont l'active bienveillance a constamment soutenu et encouragé nos travaux, dont l'inépuisable générosité n'a cessé de faire de nouveaux sacrifices pour multiplier en votre faveur toutes les sources d'Instruction* »¹³⁸. Ils attendent beaucoup de ce changement. « *Nous devons beaucoup je l'espère, à l'heureuse influence que vont exercer sur notre Ecole le zèle vigilant de la Commission d'Instruction, le caractère ferme et respectable du Recteur de l'Académie à laquelle nous appartenons désormais* »¹³⁹.

Au cours des années qui vont suivre cette première organisation des écoles secondaires, différents règlements, arrêtés et ordonnances vont venir modifier les conditions d'études, par exemple l'arrêté relatif aux inscriptions prises par les aspirants au titre d'officier de santé du 8 novembre 1823, ou bien la décision royale concernant les aspirants au titre d'officier de santé refusés par les jurys médicaux du 6 mars 1827, ou encore l'ordonnance qui fixe les droits exigés des élèves des écoles secondaires candidats au doctorat dans les facultés de médecine du 12 avril 1835. Toutefois, aucun de ces textes ne vient bouleverser l'organisation de ces institutions jusqu'à la promulgation du rapport et de l'ordonnance concernant l'organisation des Ecoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie du 13 octobre 1840. De nouveau, les Ecoles de Médecine changent de statut.

Toutefois, cette transformation a nécessité une longue réflexion de la part des autorités et intervient après un long travail d'étude et d'observation mené essentiellement par Mathieu Orfila, doyen de la Faculté de Médecine de Paris.

II-L'ECOLE PREPARATOIRE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE, 1841-1875

En fait, peu de temps après la création des écoles secondaires, quelques insatisfactions ne tardent pas à se manifester. On dénonce la mauvaise qualité de l'enseignement et le manque d'assiduité aussi bien

¹³⁶ B.U.S., *Lois et règlements...*, arrêté 7 novembre 1820, art 22

¹³⁷ *ibidem*, art 21

¹³⁸ B.U.S, 21339-bis, discours 1820, COCHARD Jean François

¹³⁹ *ibidem*

chez les élèves que chez les professeurs. D'après le docteur Hélie, « *comme elles n'étaient pas toutes placées dans des conditions aussi favorables que la nôtre, qui trouvait de puissants soutiens dans le zèle des professeurs, dans le bienveillant concours des autorités municipales et des administrateurs des hospices, quelques écoles découragées laissèrent tomber peu à peu leur enseignement* »¹⁴⁰. De plus, certains professeurs estiment que les matières dispensées sont insuffisantes et que la création de nouvelles chaires est indispensable¹⁴¹.

L'existence même de ces Ecoles est menacée par le Gouvernement. La vision de l'enseignement supérieur et de son organisation diverge selon les tendances politiques. Sous la Monarchie de Juillet, deux conceptions s'opposent. La première représentée par Victor Cousin et François Guizot, vise la décentralisation par la création de quelques grands centres universitaires régionaux, en référence directe aux universités de recherche prussiennes. L'autre modèle, centralisateur, conservant l'unité universitaire existante, est soutenu par François Villemain et Salvandy dont les vues l'emportent pour des raisons tenant probablement à l'évolution de la conjoncture politique.

Le professeur Hélie résume la situation par ces quelques mots : « *Mais tel était l'état de langueur et de discrédit où plusieurs étaient tombées, que leur réorganisation semblait difficile, et que toutes enveloppées dans une proscription commune furent en butte aux plus vives attaques.*

*Ces préventions fâcheuses se manifestèrent lorsqu'en 1826, le gouvernement présenta à la chambre des pairs un projet de loi sur l'enseignement et l'exercice de la médecine. Ce projet établissait vingt écoles secondaires, organisées telles à peu près qu'elles le sont aujourd'hui, et leur accordait même des attributions plus étendues. Cuvier défendit ce projet de toute la force de son éloquence. Mais la commission, dont le rapport était l'ouvrage de Chaptal, proposa de remplacer ces écoles qu'elle dépréciait sans en connaître, par la création de trois facultés nouvelles. Elle fit partager son opinion par la Chambre ; le projet de loi fut retiré »*¹⁴².

Afin d'optimiser la réorganisation de l'enseignement de la médecine, différentes enquêtes sont menées auprès des institutions concernées. La plus importante est sans aucun doute celle menée par le doyen Orfila.

1-Vers la réorganisation :le rapport Orfila

En 1833, sur la demande de François Guizot, ministre de l'Instruction Publique, Mathieu Orfila, médecin et doyen de la Faculté de Médecine de Paris, est chargé d'une inspection spéciale des établissements consacrés à

¹⁴⁰ B.U.S., AP102 Discours 1840,HELIE Louis

¹⁴¹ A.D.L.A., 125T1, rapport des professeurs au Ministre 1829.

¹⁴² B.U.S., AP 102 Discours 1840 HELIE Louis

l'enseignement médical et pharmaceutique en France. «À la tête de la Faculté de médecine de Paris et au sein du Conseil royal de l'instruction publique, se trouvait alors un de ces hommes judicieux, persévérant et énigmatiques, que l'on rencontre trop rarement, Mr Orfila, c'est de lui que je veux parler, non satisfait de tout ce qu'il avait fait de bien pour la Faculté de Paris, voulut encore pousser la réforme dans toutes les divisions de l'éducation médicale »¹⁴³.

Ce voyage est prévu depuis déjà quelques années, puisque dès le 20 juillet 1830, le ministre de l'Instruction Publique informe le préfet de Loire Inférieure de la visite prochaine du doyen Orfila, dont la mission a pour but de « faire des observations, de prendre des renseignements et de constater un grand nombre de faits qu'il importe bien d'apprécier »¹⁴⁴.

En fait, ce n'est qu'en 1837, que Mathieu Orfila se rend dans différents établissements d'enseignement supérieur afin d'en dresser un bilan.

Un programme de visite tronqué

À la lecture du rapport officiel du doyen Orfila, daté du 10 septembre 1837, nous constatons que de nombreuses écoles ont été visitées : les écoles secondaires de médecine de Nancy, Besançon, Dijon, Lyon, Grenoble, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Poitiers, mais aussi les facultés de médecine de Strasbourg et de Montpellier, ainsi que d'autres établissements professant les sciences tels que la faculté des Sciences de Strasbourg, de Grenoble, de Toulouse, ainsi que le jardin botanique de Strasbourg et les Ecoles de Pharmacie de Montpellier et Strasbourg¹⁴⁵.

Plusieurs choses peuvent être constatées dans le programme de cette visite. Tout d'abord, Nantes ne fait pas partie de ce groupe d'institutions ayant reçu l'inspection du doyen Orfila. Mais, si l'on regarde de plus près, nous remarquons que d'autres villes comme Rennes, Angers, Rouen, Lille, Reims... n'ont pas reçu, elles non plus, de visite. Ces villes sont toutes situées à l'ouest et au nord de la France, plus ou moins proche de Paris.

Au départ, il était bien prévu une visite à Nantes, puisque le Ministre s'exprime en ces termes : « j'ai chargé Mr Orfila doyen de la Faculté de médecine de Paris de visiter un certain nombre d'école secondaire de médecine entre autres celle de Nantes »¹⁴⁶.

¹⁴³ *ibidem*

¹⁴⁴ A.D.L.A., 125 T 1, lettre du Ministre au Préfet, 20 juillet 1833

¹⁴⁵ B.U.S., Lois et règlements de l'enseignement supérieur tome I., p748-770

¹⁴⁶ A.D.L.A., 125 T 1, lettre du Ministre au Préfet, 20 juillet 1833

Ce programme de visite des écoles qui semble un peu tronqué peut peut-être s'expliquer par le fait que le doyen Orfila n'a pas disposé du temps nécessaire pour faire le tour de toutes les écoles de France. Il semblerait que sa visite se soit faite avec une certaine logique. En effet, si l'on en croit l'ordre de visite indiqué par le rapport, il commence à l'est du pays avec la visite de Nancy et de Strasbourg. Puis il descend vers Besançon et Dijon, de dirige ensuite vers Lyon et Grenoble, puis Marseille, Montpellier et Toulouse enfin, vers Bordeaux et Poitiers. À première vue, nous avons le sentiment qu'il a été interrompu dans son voyage.

L'École de Nantes espère beaucoup de ce rapport. « Le jour viendra, sans doute, où les vues administratives du Savant qui a réorganisé l'École de Paris, seront appliquées à la province ; votre École secondaire ne sera point privée alors des Cours de Botanique, de Pharmacie, d'histoire Naturelle, de Physique, qui lui manquent aujourd'hui ». Le docteur Guépin défend ici, la matière qu'il enseigne. Toutefois, il est certain que l'enseignement des écoles secondaires est loin d'être complet. Des lacunes importantes demeurent.

Les professeurs de l'école de Nantes sont rejoints sur ce point de vue par Orfila qui, dans son rapport, après avoir énuméré les différentes écoles visitées ainsi que les avantages et les inconvénients que chacune d'elle présente, il dresse une liste de considérations générales sur les écoles secondaires de Médecine¹⁴⁷.

Les dysfonctionnements des écoles

Dans son paragraphe sur les vices dans l'organisation actuelle des Ecoles, il énumère les différents éléments qui ne vont pas. Par exemple, au quatrième point, il signale qu' « *il y a dans plusieurs Ecoles des chaires inutiles pour le degré d'enseignement que doivent y recevoir les élèves ; telles sont celles d'hygiène et de médecine légale. Il y en a d'autres au contraire qui n'existaient pas et qui devraient nécessairement faire partie de l'enseignement médical secondaire ; ce sont celles de médecine opératoire, de chimie, de pharmacie et d'histoire naturelle* »¹⁴⁸. Il rejoint donc ici le point de vue d'Ange Guépin. Il souligne également des dysfonctionnements au niveau de certains cours, en l'occurrence ceux de dissection. Dans plusieurs écoles comme à Nancy ou à Bordeaux, le nombre de cadavres mis à disposition est insuffisant. D'autre part, les cours de clinique ne sont pas faits régulièrement, voire pas du tout, notamment pour les accouchements. « *Dans beaucoup de localités, les administrations des*

¹⁴⁷ B.U.S., lois et règlements de l'enseignement supérieur tome I., p748-770

¹⁴⁸ *ibidem*

hospices sont loin de favoriser des études pratiques [...] presque nulle part les élèves sont admis à assister aux accouchements et à la pratique dans les salles de la maternité »¹⁴⁹. Ceci met un frein à l'apprentissage de cette partie de l'art qui ne peut s'enseigner et s'apprendre qu'en alliant la théorie apprise durant les cours à une mise en pratique efficace et réelle. « Il faut absolument avoir assisté des femmes en travail, les avoir accouchés soi-même et avoir été témoin des accidents nombreux qui compromettent souvent l'existence des mères et des nouveau-nés »¹⁵⁰. De plus, si certaines écoles n'ont pas tous les cours d'assurés, dans d'autres, ils sont inexistantes. Ainsi, à Dijon, « l'école n'existe que de nom »¹⁵¹.

L'autre point négatif soulevé durant cette inspection, est le manque de moyens matériels dont disposent les écoles. Ainsi, la bibliothèque de Nancy est pauvre en ouvrages de médecine et d'histoire naturelle. Certaines écoles comme Besançon n'ont ni bibliothèque, ni droguier, ni jardin botanique. Une très grande disparité existe entre les écoles puisque, certaines au contraire sont très riches, possédant des bâtiments neufs comme Toulouse, un muséum d'histoire naturelle avec de belles collections comme à Marseille, un musée d'anatomopathologie comme à Lyon, ou enfin, un beau jardin botanique qui appartient soit à l'Ecole soit à la ville comme à Nantes.

Les avantages des écoles de médecine

À cette longue liste de dysfonctionnements dans les écoles, il faut opposer une liste tout aussi longue d'avantages présentés par ces centres d'apprentissage qui « *bien organisés peuvent rendre d'immenses services ; leurs avantages sont faciles à reconnaître* »¹⁵².

Parmi les avantages, Orfila souligne tout d'abord, que pour les familles il est plus facile d'envoyer leurs fils étudier dans une ville proche de chez eux plutôt que dans la capitale. De plus, dans ces écoles, ils sont moins nombreux et peuvent donc bénéficier de conditions particulières pour l'enseignement et acquièrent plus facilement des techniques pratiques.

D'autre part, ces écoles sont nécessaires car elles permettent de désengorger la faculté de Paris où, d'après le docteur Hélie, « *une classe d'hommes tend trop à se multiplier* »¹⁵³. Leur but est également « *de préparer sans trop grands frais, et pour le gouvernement et pour les villes et pour les étudiants eux-mêmes,*

¹⁴⁹ A.D.L.A., 125 T 1, lettre du ministre de l'instruction publique à monsieur le préfet, 6 octobre 1837

¹⁵⁰ *ibidem*

¹⁵¹ B.U.S., Lois et règlements de l'enseignement supérieur tome I., p748-770

¹⁵² B.U.S., AP102, Discours 1840, HELIE Louis

¹⁵³ *ibidem*

les jeunes gens qui viendraient ensuite se perfectionner et obtenir le titre de docteur dans la capitale »¹⁵⁴.

Les propositions du doyen

Suite à ces constatations, le doyen Orfila propose quelques modifications à apporter à ces institutions, afin d'en optimiser le fonctionnement.

Tout d'abord, il suggère que l'enseignement de ces Ecoles soit médical mais aussi pharmaceutique, préparant les élèves à intégrer soit l'une des trois facultés de Médecine, soit l'une des trois écoles spéciales de pharmacie. De plus, les jeunes gens qui s'installent à la campagne, une fois devenu médecin, doivent également connaître les quelques remèdes qui existent car ils occupent souvent la double fonction de médecine et de pharmacien. D'après Orfila, la première chose à faire est de créer des chaires de chimie, de pharmacie et d'histoire naturelle.

D'autre part, tout doit être mis en œuvre pour faciliter l'enseignement de l'anatomie et l'organisation de cours de dissections. Des salles devront donc être réservées à ces exercices dans chaque école.

Ensuite, il souligne la nécessité de faire des cliniques suivies d'une leçon afin que cet apprentissage soit bénéfique, et d'ouvrir plus largement les cliniques d'accouchements. D'après les propos du ministre, « *les études manuelles sur les accouchements introduites dans les écoles secondaires contribueront aussi à donner à ces établissements une importance qu'ils n'ont pas eue jusqu'à ce jour en procurant aux élèves des notions qu'ils acquièrent difficilement dans la plupart des facultés* »¹⁵⁵. Mais pour faciliter les études manuelles tant les dissections que les accouchements, il faut que l'administration des hospices donne son accord premièrement, pour fournir des cadavres aux écoles, deuxièmement pour introduire les élèves de troisième et de quatrième années dans les salles de la maternité. Le Ministre fait donc appel au Préfet de la Loire Inférieure pour qu'il intervienne auprès de la C.A.H.N. afin de faire appliquer ces nouvelles exigences.

Enfin, il fixe le traitement des professeurs à 2 000 francs par an et propose différentes dispositions pour que l'enseignement soit désormais reconnu auprès des facultés.

Voici résumées en quelques lignes les grandes conclusions et les orientations que présente le rapport de M. Orfila.

¹⁵⁴ *ibidem*

¹⁵⁵ A.D.L.A, 125 T 3 6 octobre 1837

Suite à ce rapport, quelques mesures sont prises, notamment le 15 septembre 1837, un arrêté établit des chaires de chimie et de pharmacie et d'histoire naturelle dans toutes les écoles secondaires de médecine et de Pharmacie du Royaume. De même, le 26 septembre de cette même année, de nouvelles dispositions concernant les études dans ces écoles sont prises¹⁵⁶.

Cependant, pour que ces institutions soient réorganisées de façon plus complète, il faut attendre 1840 et 1841. Cette transformation est plus ou moins longue selon les villes. À Nantes, elle est plutôt difficile.

2-La création de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie : les ordonnances royales des 13 octobre 1840 et 31 mars 1841

La réorganisation générale des Ecoles Secondaire de Médecine en Ecoles Préparatoires est officialisée par l'ordonnance royale du 13 octobre 1840. « *Les écoles actuellement établis sous le titre d'Ecoles Secondaire de Médecine et qui seront réorganisées conformément aux dispositions prescrites par la présente ordonnance prendront le titre d'Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie* »¹⁵⁷.

Du point de vue de l'administration, le grand changement qui résulte de ce texte réside dans l'intégration de ces établissements au cahier des charges de la municipalité. En effet, l'article 10 stipule que « *les Ecoles Préparatoires de Médecine et de Pharmacie seront des établissements communaux. Les villes où elles sont ouvertes pourvoiront à toutes les dépenses soit du personnel, soit du matériel* ». La gestion de cet établissement fait désormais partie intégrante des attributions du Conseil municipal. Auparavant, il la gérât de façon indirecte car elle était dépendante des hospices, eux-mêmes dépendants de la municipalité pour une part de leurs revenus. Les hospices sont salariés sur les fonds de l'octroi municipal¹⁵⁸.

Cette nouvelle disposition engendre un conflit entre la municipalité nantaise et la C.A.H.N. qui se voit retirer son monopole, quelques hésitations et une longue réflexion.

Le but du rattachement des Ecoles de Médecine aux autorités municipales est de leur conférer une position stable en rapport avec l'utilité de leur service¹⁵⁹.

La réorganisation de l'Ecole Secondaire de médecine de Nantes demande plusieurs mois en raison de désaccord au sein de la municipalité et de l'ignorance du protocole à suivre pour obtenir la transformation. Au

¹⁵⁶ B.U.S., Lois et règlements de l'enseignement supérieur tome I,p899-903

¹⁵⁷ A.M.N, R1 C44 d1, ordonnance 13 octobre 1840 article 1^{er}

¹⁵⁸ A.M.N, R1 C44 d1, discours de Marion de Procé 11 février 1841

¹⁵⁹ A.M.N, R1 C44 d1, lettre du recteur au maire de N 19 nov.1840

mois de décembre, le préfet Achille Chaper propose au maire de soumettre dans un premier temps, le vote des sommes nécessaires au conseil municipal. Ensuite, d'après lui, il faut demander à la C.A.H.N de délibérer au sujet des subventions destinées à venir en déduction des sommes que doit voter la ville. Puis, la C.A.H.N doit mettre à la disposition de l'Ecole une salle de 50 lits au mois pour le service de la clinique médicale et chirurgicale. Enfin, dernière chose à faire, procéder à la nomination des professeurs titulaires et adjoints, charge incombant au ministre¹⁶⁰.

Le budget de l'école une affaire de discorde

La somme nécessaire pour bénéficier de la réorganisation est fixée à 13 000 francs par an au minimum, soit un traitement de six professeurs titulaires à 1 500fr chacun, deux professeurs adjoints à 1 000fr, le chef des travaux anatomiques à 500fr, et le prosecteur ainsi que le préparateur de chimie à 250fr chacun. A cela s'ajoute une somme de 1 000fr pour les dépenses courantes et le matériel. Ce budget voté par le conseil municipal « sera arrêté en Conseil royal de l'Instruction Publique »¹⁶¹. La municipalité n'est donc pas tout à fait libre dans la gestion de l'Ecole. L'Etat garde le contrôle de ces institutions. En effet, « une commission vérifiera chaque année les comptes présentés par le Directeur. Cette commission sera composée du Maire de la Ville, président, d'un membre désigné par le conseil municipal, d'un membre désigné par le Conseil Général et de deux membres désignés par la CAHN »¹⁶².

Ainsi, le budget est l'affaire de tous. Toutes les autorités qui jouent un rôle plus au moins important dans le fonctionnement de cette école participent aux débats.

La subvention taxée par l'ordonnance à 13 000fr par an est un minimum et les villes sont libres d'accorder une somme plus importante. Ainsi, d'après les professeurs, une ville comme Nantes qui veut donner une plus grande importance à l'enseignement de la médecine doit pouvoir lui offrir les moyens financiers plus importants car, en améliorant la qualité de son enseignement, grâce notamment à du nouveau matériel, son taux de fréquentation augmenterait, et le produit de ses inscriptions permettrait alors à la municipalité de rembourser une partie des sommes engagées¹⁶³.

De plus, toujours d'après les professeurs, Nantes qui se dit être une ville dynamique et qui aspire à devenir le principal centre culturel de l'Ouest, ne peut pas rester en retrait par rapport à d'autres villes qui n'ont

¹⁶⁰ A.M.N, R1 C44 d2, 3 décembre 1840

¹⁶¹ A.MN., R1 C44 d1 ordonnance 13 octobre 1840, art 10

¹⁶² *ibidem*, art 11

¹⁶³ AMN, R1 C44 d2, les professeurs au maire de Nantes, 1840

pas hésité à voter le budget nécessaire. Ainsi, « *le conseil municipal d'Angers, dont l'Ecole à moins d'élèves que la nôtre s'est empressé de voter l'allocation demandée* »¹⁶⁴

Par ailleurs, cette réorganisation est jugée nécessaire et doit se faire dans les plus brefs délais, car ils craignent un départ des élèves vers d'autres écoles, notamment Rennes et Angers, établissements réorganisés. L'enseignement des écoles préparatoire étant mieux reconnu, les jeunes gens préféreront aller dans ces écoles débiter leurs études.

De plus, la fuite de ces étudiants vers d'autres centres de formation, entraîne irrémédiablement la chute du nombre des inscrits et donc de la réputation de l'Ecole puisque celle-ci se mesure au taux de fréquentation. L'autre conséquence de cette fuite se situe au niveau du service médical. Moins d'étudiants signifie moins de personnel pour assurer le service des pansements au sein de l'Hôtel Dieu. Il faut toujours avoir à l'esprit que si les Cours d'Instruction Médicale ont été créés au sein de l'Hôtel Dieu, c'est pour enseigner la médecine mais aussi pour répondre à un besoin de personnel soignant. Une sorte de contrat a été établi entre les Cours et l'Hôtel Dieu. La fuite des étudiants présente donc des inconvénients pour l'Hôtel Dieu.

Pour tous, il est urgent de réorganiser l'Ecole.

Cependant, malgré les sollicitations de la part du directeur de l'Ecole, le docteur Fouré, des professeurs de l'Ecole Secondaire ou encore du recteur de l'académie, la réorganisation de l'Ecole n'intervient pas avant le mois de mars suivant.

L'Ecole de médecine de Nantes s'adresse alors ainsi aux autorités municipales de d'autres villes telles que Lyon, Dijon, Poitiers, Angers, Rennes.... Afin de se faire une idée à propos du budget qu'elles accordent à leurs écoles.

Le 11 février 1841, M. Marion de Procé, conseiller municipal de Nantes, présente lors de la délibération du conseil, un résumé de la situation.¹⁶⁵ Lors de cet exposé, nous apprenons que la charge réelle engendrée par l'Ecole, et qui repose sur le budget de la ville, est de 11 800 fr. Cette somme résulte des calculs effectués grâce aux renseignements donnés par M. Fouré qui fixe à 16 000 fr. la somme nécessaire, soit : 7 professeurs titulaires à 1 500 fr. ; 3 professeurs adjoints à 1 000fr ; 1 chef des travaux anatomique à 500 fr. ; 1 prosecteur et 1 préparateur à 250 fr. chacun. et une allocation pour les dépenses de matériel de 1 500 fr. cette

¹⁶⁴ *ibidem*

¹⁶⁵ A.M.N, R1 C44 d1, discours de Marion de Procé et R1 C44 d2 Délibération du Conseil Municipal

dépense est couverte pour une petite partie par le produit des inscriptions car « *le produit des inscriptions prises dans chaque école sera versé dans la caisse de la ville jusqu'à concurrence des sommes allouées par les conseils municipaux* »¹⁶⁶. Celui-ci est évalué à 4 200 fr. par an. La dépense réelle de la municipalité est alors de 11 800fr.

Afin de financer le fonctionnement de l'Ecole, la municipalité décide de diminuer la subvention qu'elle accordait auparavant aux hospices. Cette somme s'élevant à 8 540 fr., il ne reste plus alors à la charge de la ville qu'une dépense de 3260 fr. L'administration regrette de ne pas pouvoir donner davantage.

Cette question du budget inquiète de façon générale toutes les municipalités françaises qui possèdent une école de médecine. Le maire de Dijon suggère dès le mois de mars 1840 « *de réclamer l'avis des maires où existaient des Ecoles Secondaires de Médecine* »¹⁶⁷.

Ainsi, le maire de Nantes fait parvenir une lettre à chacun des maires des villes suivantes : Angers, Rennes, Poitiers, Rouen, Lyon, Toulouse, dans laquelle il leur demande entre autres choses « *dans quelles proportions les hospices concourent aux dépenses de l'Ecole réorganisée ? Quel est le chiffre de la dépense mise à la charge de la commune par suite de la réorganisation de l'Ecole ?* »¹⁶⁸.

Du côté de Rennes, la subvention municipale s'élève au minimum requis, soit 13 000 fr., mais ceci est provisoire. L'Ecole d'Angers bénéficie d'une allocation municipale de 13 000 fr. à laquelle il faut ajouter une subvention annuelle de 1 000fr. de la part de l'administration des hospices et une coopération du conseil du département¹⁶⁹. A Rouen, le budget nécessaire évalué est plus important. Il s'élève à 16 300fr. Ceci est dû en particulier à la présence d'un plus grand nombre de professeurs. Il en prévoit huit. Enfin, à Lyon, le budget est évalué à 20 650fr., tandis que celui de Toulouse s'élève à 24 000fr. Toutefois, ces deux écoles accueillent en moyenne un plus grand nombre d'élèves.

Le montant des budgets varie beaucoup selon les écoles. Si les plus fréquentées peuvent compter sur un budget de l'ordre de 20 à 25 000fr., les plus petites doivent se cantonner au minimum requis. Toutefois, ceci est un cercle vicieux car en disposant de plus de moyens financiers, les écoles offrent de meilleures conditions d'apprentissage et attirent plus de jeunes gens, tandis que les petites écoles sont condamnées en quelque sorte à survivre.

¹⁶⁶ A.M.N., R1 C44 d1 ordonnance 13 octobre 1840, art 13

¹⁶⁷ A.M.N., R1 C44 d1, lettre du Maire de Dijon au maire de Nantes 28 mars 1840

¹⁶⁸ A.M.N., R1 C44 d1, lettre du 10 déc. 1840

¹⁶⁹ A.M.N., R1 C44 d1, lettre du 14 déc. 1840

A Nantes, le montant de l'allocation à voter suscite de nombreux débats. D'un côté, certains soutiennent l'opinion de la majorité de la Commission, c'est-à-dire le vote d'une allocation de 13 000fr. jugée suffisante pour subvenir à tous les besoins de l'Ecole. De l'autre côté, une minorité soutient que la somme de 16 000fr. est le minimum à accorder si l'on veut « *maintenir le nombre actuel de Professeurs, augmenter les collections nécessaires aux études, et mettre enfin cet établissement au rang qu'il doit occuper dans une ville comme Nantes* »¹⁷⁰. Finalement, après délibération, le budget annuel pour l'Ecole Préparatoire de médecine de Nantes est fixé à 13 000fr. Nantes se situe donc dans la sphère de ces nombreuses petites écoles de médecine de France. Elle ne semble pas se donner de réels moyens pour développer son enseignement « supérieur » alors qu'elle va, comme on va le voir plus loin, réclamer des facultés.

Désormais, l'Ecole est prête à devenir Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie. Cette transformation est confirmée par une ordonnance royale le 31 mars 1841¹⁷¹. Ce texte très court, puisqu'il ne comporte simplement 5 articles, renvoie pour tout ce qui concerne l'administration interne de l'établissement, les inscriptions, les examens...au règlement concernant les Ecoles Préparatoires de Médecine et de pharmacie du 12 mars 1841.

Une organisation vite dépassée par les ambitions

Intervenue en cours d'année scolaire, la transformation de l'Ecole suscite quelques petits problèmes, notamment pour la perception des droits d'inscriptions. Versés au premier et au deuxième trimestre de l'année scolaire 1840-41 à la caisse des hospices, ils doivent à partir du troisième trimestre, être reversés à la caisse municipale. Ceci engendre un désaccord car le receveur municipal refuse d'encaisser le produit du troisième trimestre s'il n'a pas reçu les deux autres trimestres. Or, les administrateurs des hospices refusent de restituer cette somme. Cette affaire entraîne le recours au maire, puis au préfet¹⁷².

En fait derrière ce conflit, nous pouvons déceler un certain mécontentement de la part de la C.A.H.N, qui avec le nouveau statut de l'Ecole se voit déposséder d'une grande partie des prérogatives qu'elle exerçait sur l'Ecole. Désormais, elle n'a plus qu'un droit de regard sur l'activité des élèves à l'intérieur des salles de l'Hôtel Dieu.

¹⁷⁰ A.M.N, R1 C44 d2 Délibération du Conseil Municipal 11 fév.1841

¹⁷¹ A.M.N, R1 C44 d2, ordonnance du 31 mars 1840, art1

¹⁷² A.M.N, R1 C45 d1, gestion de l'Ecole et des finances, lettre de M. Fouré au maire de 10 août 1841

Quant à l'Ecole, cette transformation de lui confère une plus grande crédibilité puisque l'enseignement qui y est dispensé est reconnu par les facultés.

Cependant, les nombreuses améliorations apportées par les ordonnances du 13 octobre 1840 et du 31 mars 1841, deviennent rapidement insuffisantes et dès 1849, des réclamations se font entendre du côté de l'Ecole et de la municipalité pour augmenter encore les prérogatives de cette institution. En fait, ils veulent profiter qu'une nouvelle loi sur l'exercice de la médecine soit discutée à la Chambre pour adresser leurs conclusions quant aux besoins de la médecine nantaise.

C'est ainsi que le conseil municipal en association avec les professeurs rédige un rapport dans lequel ils soulignent tout d'abord, que d'après eux seules les villes à la population civile et des hospices élevée devaient accueillir des écoles préparatoires en médecine¹⁷³. Ensuite, ils suggèrent que l'Ecole de Nantes constitue le centre principal de l'enseignement de la médecine dans l'Ouest. Ils considèrent qu'une ville de près de 100 000 habitants¹⁷⁴ peut tout à fait constituer le quatrième pôle de l'enseignement médical en France après Paris, Montpellier et Strasbourg. De plus, ils désirent « *que le gouvernement prenant en sérieuse considération la coopération aussi précieuse qu'économique que notre Ecole de Médecine n'a jamais cessé de prêter à nos établissements hospitaliers, organise cet établissement d'instruction médicale sur des bases telles qu'il puisse toujours compter sur un nombreux personnel d'élèves et qu'ainsi nous puissions espérer répondre aux exigences incessamment croissantes de nos services hospitaliers* »¹⁷⁵.

Ensuite, ils exposent leur point de vue au sujet des subventions à recevoir de l'Etat, qui se substitueraient à celle de la commune. Les aides doivent être accordées au prorata du mérite des écoles et Nantes fait partie des plus valeureuses d'après eux.

Enfin, ils se déclarent prêts à assurer toutes les dépenses qu'une éventuelle transformation engendrerait.

Ainsi, la ville de Nantes se trouve impliquée dans le devenir de cette institution. Elle désire lui donner toutes les chances d'évoluer et semble accorder une importance particulière à cette partie de la science. Elle veut que la prospérité de son Ecole de médecine contribue au rayonnement de la cité sur toutes les contrées environnantes. Ils recherchent quelque part la reconnaissance de tous et surtout des autorités les plus hautes placées.

¹⁷³ A.M.N, R1 C44 d2, séance délibération du 17 février 1848.

¹⁷⁴ PINOL J.L (dir), *Atlas historique de s villes de France*, Paris Hachette, 1996 « Nantes »

¹⁷⁵ A.M.N, R1 C44 d2, séance délibération du 17 février 1848.

Ces revendications vont être partiellement entendues puisque l'Ecole est de nouveau transformée en 1855.

3-La réorganisation de 1855

D'après ce qui ressort de la lettre du recteur au maire de Nantes en date du 2 avril 1855, « *la création d'une Ecole Préparatoire à l'Enseignement Supérieure des Sciences et des Lettres permet actuellement l'extension et une plus forte organisation de l'Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie à Nantes* »¹⁷⁶. C'est pourquoi, la municipalité nantaise désire une réorganisation de son Ecole analogue à celle que viennent de recevoir par décrets impériaux les Ecoles de Lyon, de Rouen, de Nancy et de Poitiers. Elle ne veut pas demeurer en reste par rapport à ces dernières. De plus, derrières les réclamations formulées depuis des dizaines d'années déjà, nous pouvons déceler une aspiration commune à toutes les autorités municipales de la ville, celle de recouvrer dans un laps de temps plus ou moins long, sa Faculté de Médecine d'antan.

Normalement, pour qu'une ville puisse bénéficier de la modification du statut d'école préparatoire, il faut qu'elle possède une faculté des sciences. Or depuis 1840, la faculté des sciences de Bretagne a été installée à Rennes, aux côtés de celles de droit et de lettres. Cette réorganisation est donc impossible.

Néanmoins, une décision ministérielle de 1854 fait renaître l'espoir à Nantes. En effet, « *son Excellence avait admis en principe que l'organisation décrétée pour l'école de Lyon pourrait être ultérieurement appliquée à toutes les Ecoles Préparatoires de Médecine placées près des Facultés des Sciences. Monsieur le Ministre veut actuellement en étendre le bienfait aux Ecoles de médecine qui existent près d'une Ecole Préparatoire à l'enseignement supérieur* »¹⁷⁷. Cette idée ravit la municipalité et les professeurs de l'Ecole car une école de ce type existe depuis peu dans cette ville.

En effet, le décret du 22 août 1854 porte création d'une Ecole Préparatoire à l'Enseignement supérieur des Lettres et des Sciences dans la ville de Nantes. Cette initiative du Ministre de l'Instruction Publique de l'époque, Hippolyte Fortoul, répond à deux aspirations. La première concerne directement les villes, qui comme Nantes ne possèdent pas de faculté des sciences. Ces établissements leur permettent de ne pas être totalement isolées du point de vue universitaire. D'autre part, ces

¹⁷⁶ A.M.N, R1 C44 d2

¹⁷⁷ A.M.N, R1 C44 d2, lettre à Monsieur le Maire de la part du Recteur 10 avril 1855.

institutions permettent de répandre de façon plus large les cours spéciaux et les cours publics dans les disciplines scientifiques.

Ces écoles offrent un cycle d'études de deux ans pour les élèves inscrits et une série de conférences sur les différentes matières étudiées dans ces écoles pour les auditeurs reçus gratuitement¹⁷⁸. Différentes matières sont proposées : géométrie descriptive, mécanique, histoire géographique, littérature, dessin et d'autres plus susceptibles d'intéresser les étudiants de l'Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie, telles que la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la botanique appliquée....

Si ces écoles présentent des avantages certains pour les écoles de médecine, elles ne sont pas d'une très grande utilité en dehors de cela puisqu'elle propose un diplôme qui n'est reconnu ni par les autres établissements scolaires, ni sur le marché du travail, ce qui a pour conséquence de limiter le nombre des inscriptions¹⁷⁹.

La création de cette école va avoir tout de même des répercussions bénéfiques, puisqu'elle permet à Nantes d'obtenir la transformation de son Ecole Préparatoire de Médecine sur le modèle de celle de Lyon, Rouen, Nancy et Poitiers¹⁸⁰.

Le recteur intervient de façon très active dans cette transformation. En effet, il est chargé par le ministre de l'Instruction publique de prendre différents renseignements sur l'Ecole et les professeurs. D'autre part, il est chargé de mobiliser toutes les autorités concernées par cette éventuelle transformation aussi bien le conseil municipal que le préfet. Ceci est notifié dans la délibération du conseil municipal du 28 avril 1855, en ces termes : « *par ses lettres des 2 et 10 de ce mois, M. le Recteur de l'académie de Rennes a appelé mon attention sur la nécessité de procéder à la réorganisation de notre Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'après les bases analogues à celles qui régissent l'enseignement des Ecoles de Bordeaux et Lyon* »¹⁸¹

Le lien que l'on veut établir entre ces deux institutions est tout de suite matérialisé. En effet, il est décidé que la séance d'inauguration de l'Ecole préparatoire à l'Enseignement Supérieur aura lieu le même jour que la séance de rentrée de l'Ecole de Médecine et que, désormais, chaque année, les séances de rentrée de ces deux écoles auront lieu le même jour au même endroit. Ainsi, une année sur deux, cette solennité a lieu soit dans

¹⁷⁸ SUTEAU M., la politique scolaire de la ville de Nantes de 1830 à 1870, *Histoire de l'éducation*, n°66, 1995, pp85-108

¹⁷⁹ *ibidem*

¹⁸⁰ A.M.N, R1 C44 d2, lettre du recteur de Rennes au Maire de Nantes 2 avril 1855.

¹⁸¹ A.M.N, R1 C44 d2, extrait de la délibération du conseil municipal de Nantes du 28 avril 1855

l'amphithéâtre de l'Ecole des sciences, soit dans une salle de l'Hôtel Dieu, puis plus tard dans les locaux de l'Ecole de Médecine.

L'intérêt que la ville de Nantes porte à cette transformation témoigne une nouvelle fois de sa volonté de voir son enseignement dit supérieur se développer. En effet, les élus souhaitent développer des formations techniques et professionnelles à l'intention d'une partie des enfants originaires des classes moyennes et des classes supérieures. La ville manifeste que peu d'intérêt à l'égard de l'enseignement primaire et se conforme au strict minimum pour l'enseignement secondaire qui relève exclusivement de l'Etat¹⁸².

Par le développement de structures d'enseignement supérieur, elle répond à deux besoins. Tout d'abord, elle veut se cantonner à un enseignement qui va de paire avec les intérêts économiques locaux. Par ailleurs, elle tente, par le développement de ces centres qu'elle revendique auprès de l'Etat, de mieux rivaliser avec Rennes et d'établir ainsi un nouveau centre culturel qui renforce sa position de centre économique dans l'Ouest. Nantes consacre une partie non négligeable de son budget scolaire à l'enseignement supérieur. En 1850, cette dépense représente 26.7% du budget total de l'enseignement, soit environ 19650 fr.

Cette nouvelle transformation n'a d'ailleurs aucune répercussion financière importante. En effet, « *L'administration de l'Instruction Publique n'a pas à imposer de nouvelles charges sérieuses à l'administration municipale pour que celle-ci obtienne une réorganisation de l'Ecole préparatoire de médecine conforme à celle qui a été accordée par décrets impériaux aux villes de Bordeaux et de Lyon* »¹⁸³.

En fait les seules dépenses occasionnées se limite à 2 200fr soit 1 500fr. pour le traitement d'un nouveau professeur et 700fr pour celui d'un appariteur. M. Huette rapporteur de la commission de l'Instruction Publique estime « *ce sacrifice de la ville en faveur de la plus importante de ces institutions sous le rapport scientifique d'une bien faible valeur en égard aux heureux fruits qu'il produit* »¹⁸⁴. De plus, il considère que cette dépense est d'autant moins importante que le nombre d'inscriptions va forcément augmenter et ce pour deux raisons. D'une part, le nombre d'inscriptions exigées par les élèves en pharmacie augmente et d'autre part, la réception des officiers de santé et des pharmaciens de deuxième classe étant confiée aux écoles, les élèves pourront y terminer leur scolarité.

¹⁸² SUTEAU M. *Une ville et ses écoles, Nantes 1830-1920*, thèse de doctorat de sociologie, Université Paris VIII, 1995

¹⁸³ A.D.L.A, 125 T 1, lettre du recteur au préfet de Loire Inférieure 10 avril 1855

¹⁸⁴ A.M.N, R1 C44 d2, extrait des registres de la Mairie Séance du conseil municipal du 28 avril 1855

Après avoir discuté longuement des conditions de la transformation, la réorganisation de l'Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Nantes est officialisée par le décret du 30 mai 1855 de l'Empereur Napoléon III.

Cette transformation permet donc à Nantes de renforcer une fois de plus son enseignement. Elle se construit petit à petit un réseau d'institutions d'enseignement supérieur. C'est elle qui décide principalement du devenir de ces établissements. En fait, jusqu'au début de la III^{ème} République, les villes disposent d'une certaine autonomie en matière de création scolaire. L'Etat ne décide pas seul. Il doit tenir compte des intérêts locaux, politiques et économiques, s'il veut garantir la réussite de ses projets. Ceci est une chance pour des villes comme Nantes qui au départ ne sont pas prédestinées à l'enseignement supérieur.

Pendant, malgré tous les efforts fournis et toutes les réformes entreprises, l'avenir des ces écoles est bien souvent jugé incertain.

4-L'existence de l'Ecole menacée ?

Si des remises en question ont pu avoir lieu durant toute la période de son existence, l'école de Médecine de Nantes se sent particulièrement menacée en 1860.

En effet au mois d'Août 1860, les administrateurs des hospices s'adressent au préfet dans ces termes : « *Un bruit dont nous nous sommes alarmés, s'est répandu dans Nantes, l'existence de notre Ecole préparatoire de médecine serait très prochainement menacée* »¹⁸⁵. Tous les notables et hommes de savoir s'émeuvent à cette annonce.

En fait, cette inquiétude trouve son origine dans l'enquête que son excellence le ministre de l'instruction publique rendu publique le 31 mai 1860. Le but de celle-ci est de se rendre compte de l'utilité des écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie et de mesurer celles qui seraient susceptibles d'être supprimées faute de conditions favorables et d'efficacité réelle.¹⁸⁶ « *Le bruit s'est répandu que le gouvernement veut supprimer la plupart des Ecoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie aujourd'hui au nombre devint et un et ne veut en conserver que cinq [...]. Nantes ne serait plus au nombre des conservées* ».

Lors de son enquête, le Ministre adresse alors une série de questions aux différentes Ecoles portant sur le mode de répartition des études, sur les matières enseignées, sur le matériel à disposition des Ecoles, le taux de fréquentation, le prix de l'inscription, les rapports entre

¹⁸⁵ADLA, 125 T 1, Lettre des Administrateurs des Hospices de Nantes au Préfet

¹⁸⁶ BUS, A 5-4, mai 1860

les élèves et le personnel de l'Ecole et de l'Hôpital...Chaque directeur d'école est chargé de répondre à ces différentes questions.

Très vite, les professeurs rédigent un véritable plaidoyer en faveur de l'Ecole de Nantes dans lequel, ils démontrent l'utilité des écoles et particulièrement la leur. Ces institutions reconnues d'ailleurs par le gouvernement, permettent notamment d'aborder des études difficiles dans de meilleures conditions qu'à la faculté de Paris. Ce mémoire signé de tous les professeurs est envoyé le 5 juin 1860 au recteur de l'académie de Rennes. Puis, c'est au tour du Conseil Académique de donner son avis sur la question. Tous ces débats et observations sont ensuite envoyés au Ministre concerné.

De leur côté, les administrateurs requièrent la faveur du préfet en lui adressant une lettre où ils soulignent toute l'importance de l'Ecole de Médecine , « *cette institution d'une très grande utilité fondée dans l'Hôtel Dieu de cette ville, par décret de l'Empereur Napoléon I^{er}* ». ¹⁸⁷

Utile aux jeunes gens qui veulent embrasser la carrière médicale, cette école l'est également aux hospices, qui bénéficie d'un personnel gratuitement, car « *les élèves sont attachés avec dévouement aux services multiples de santé* ». ¹⁸⁸ Les administrateurs considèrent que « *la suppression de l'Ecole de Médecine, si elle était fatalement consommée à Nantes amènerait donc une véritable perturbation dans les établissements hospitaliers et serait une calamité pour la cité* ». ¹⁸⁹

Non seulement, la suppression de l'Ecole entamerait le fonctionnement de l'Hôtel Dieu, qui bénéficie d'une main d'œuvre gratuite, mais aurait des conséquences également au niveau de la réputation même de la ville de Nantes. La cité ligérienne ne pourrait plus se prévaloir de posséder en son sein un établissement d' « *enseignement supérieur* ». Elle ne posséderait plus les armes nécessaires pour rivaliser avec Rennes.

Une copie de la lettre des administrateurs est envoyée au Ministre.

L'inquiétude des professeurs et des administrateurs fin au mois de septembre 1860 lorsque, le ministre met fin à cette rumeur : « *je m'empresse de vous faire connaître que le bruit dont vous me parlez n'a jamais eu aucun fondement* » ¹⁹⁰. Le calme retrouvé, la menace écartée, l'Ecole reprend ses activités et son combat pour l'obtention d'une Faculté de Médecine.

¹⁸⁷ ADLA, 125 T 1, Lettre des Administrateurs des Hospices de Nantes au Préfet. 13 août 1860

¹⁸⁸ *ibidem*

¹⁸⁹ *ibidem*

¹⁹⁰ ADLA, 125 T 1, Le Ministre au Préfet, 12 septembre 1860

III- Une question récurrente, la création d'une faculté de médecine dans l'ouest

En effet, durant toute la période qui va de 1808 à 1875, Nantes a toujours lutté pour se faire reconnaître en tant que centre de la vie intellectuelle et scientifique de l'Ouest de la France. Elle veut s'affirmer par rapport à sa rivale ancestrale Rennes. En effet, si Nantes et Rennes s'affrontent tout au long du XIX^{ème} siècle quant à l'acquisition d'une part de la faculté des sciences, et d'autre part de la Faculté de Médecine, il faut aller chercher l'origine de ce conflit beaucoup plus loin dans le temps.

En effet, dès 1761, suite à la suppression de l'enseignement des Jésuites en Bretagne, le bureau de la ville de Rennes rédige sous l'inspiration du procureur syndic Le Meneur, un mémoire en forme de réquisition pour le transfert de l'Université nantaise à Rennes. Ils espéraient faire reflourir l'enseignement qui semblait languir à Nantes. Cette demande ne fut pas prise en compte et l'Université nantaise connaît un sursis jusqu'en 1763 où cette demande à nouveau formulée est rejetée. En fait, le transfert de la Faculté de Médecine à Rennes, dernière étape de ce processus de translation, n'a pas eu lieu. Rennes possède donc jusqu'à la Révolution les facultés de droit transféré en 1735, et la faculté de théologie, tandis que sa rivale conserve jusqu'à cette période de troubles le Faculté de Médecine.¹⁹¹

1-Un nouveau statut convoité

Cette lutte, abandonnée durant les années de la Révolution, reprend dès la fin des années 1820 début des années 1830. En effet, dans une lettre adressée en 1826 par le préfet à l'Ecole de Médecine de Nantes, nous apprenons, que le gouvernement projette, semble-t-il, une réforme de l'enseignement médical et peut-être même, la création de nouvelles facultés.¹⁹² Les deux villes sont alors candidates mais en vain.

Deux ans plus tard, Nantes a toujours espoir de se voir attribuer une Faculté de Médecine, espoir que le ministre entretient en tenant ces propos : « *Depuis longtemps on a pensé qu'il serait utile d'établir une école de Médecine dans l'ouest du royaume et la ville de Nantes par sa population et sa position présenterait des avantages qui se rencontreraient difficilement ailleurs* ». ¹⁹³

Pendant, les réformes tardent et l'Ecole Secondaire de Nantes ne voit toujours pas de transformation en faculté se profiler à l'horizon. Les réclamations se multiplient durant plusieurs années de la part de la Mairie «

¹⁹¹ AUBIN Fr, *op cit.*, pp 47-48

¹⁹² BUS, A 5-1

¹⁹³ BUS , A 5 -1, Lettre du Ministre de l'Instruction publique, 8 mars 1828

*Les changements projetés par le gouvernement dans les lois qui régissent les diverses branches de l'art de guérir sont parvenues à votre connaissance. De ces changements doit probablement résulter une augmentation dans le nombre des Facultés de Médecine et des Ecoles spéciales de Pharmacie, et par suite de cette nouvelle organisation nous sommes conduits à nous demander si la ville de Nantes qui renferme depuis longtemps une Ecole secondaire de Médecine distinguée obtiendra la préférence sur ses rivales de l'ouest pour être mise en possession de ces futurs établissements ».*¹⁹⁴

Pour la ville de Nantes l'acquisition d'un tel établissement présente de nombreux avantages. Tout d'abord, Nantes ne serait plus considérée comme une ville simplement dynamique au niveau économique. Mais, elle constituerait un nouveau centre intellectuel et culturel. De plus, elle pourrait profiter de l'enrichissement que lui procure son activité commerciale mais aussi industrielle naissante, pour développer des cadres propices à l'enseignement de l'art de guérir. Enfin, comme seules les facultés peuvent délivrer les grades, les jeunes gens sont obligés d'aller y étudier. Elle verrait donc le nombre de jeunes gens augmenter et attirerait ainsi une large population.

Toutefois, Nantes n'est pas la seule ville de l'Ouest à souhaiter l'installation d'une telle institution. En effet dans un projet présenté à l'Académie Royale de Médecine en décembre 1833 « *il est question d'ériger une Faculté de Médecine dans l'ouest soit à Rennes, soit à Angers, soit à Nantes* ».¹⁹⁵ Chaque ville considère comme avantageux et prestigieux de posséder une faculté. Les avantages qu'il y aurait à établir une Faculté de Médecine dans l'ouest et la manière de la faire sont alors soumis à l'avis de la société Académique sur la demande de l'administration en 1835. Héritée de l'Empire, la société académique fait l'objet d'une certaine méfiance durant la Restauration. Elle a du mal à se faire reconnaître et de véritables relations n'existent de nouveau entre le pouvoir central et elle qu'à partir des années 1825. La société académique redevient un organe de consultation, un relais des préoccupations gouvernementales en matière économique. Toutefois, elle ne retrouve un véritable essor qu'avec la Monarchie de Juillet où ses membres peuvent entrer dans la vie politique. La société savante reconnue d'utilité publique se transforme en rouage essentiel dans la circulation de l'information technique et scientifique ». C'est de cette manière qu'elle peut intervenir dans ce débat.

¹⁹⁴ A 5-1, lettre du ,maire à Mr Le Président et à M.M les membres de la société Académique, 16 déc.1833

¹⁹⁵ B.U.S A 5 - 1, lettre de la Municipalité à la Commission Administrative, 17 décembre1833

Cette première phase de débat se termine par la décision qui est prise de transformer les écoles secondaires en écoles préparatoires.

2-Le conflit Nantes- Rennes : une opposition ancestrale

Par la suite, la question de l'installation d'une Faculté dans l'ouest oppose directement les deux villes Bretonnes. Angers est laissé de côté. 1840 est une année déterminante dans ce conflit, car à cette époque, les deux villes de province entrevoient une nouvelle fois la possibilité de retrouver leur faculté d'antan, grâce à la politique menée par François Guizot et Victor Cousin.

D'après Henri Sée¹⁹⁶, le gouvernement de Louis Philippe ne peut régner l'origine libérale de son pouvoir. En effet, la Monarchie de Juillet ou Monarchie censitaire repose sur un contrat social où le poids des oligarchies professionnelles est important. De plus, né d'une révolution par certains côtés anticléricale, le régime défend l'institution universitaire contre les prétentions ecclésiastiques. Il faut rappeler ici qu'au lendemain de l'avènement de la Restauration, l'Eglise a repris ses droits et reformuler ses ambitions d'hégémonie sur le contrôle de l'instruction. Ainsi à tous les niveaux de l'Université on retrouvait des ecclésiastiques. L'exemple le plus explicite est peut être celui de l'évêque Frayssinous devenu directeur de l'Université en 1822. Toutefois, cette institution est toujours sous le contrôle de l'Etat

Avec la Monarchie de Juillet, les ecclésiastiques sont, peu à peu, remplacés par des universitaires libéraux partisans d'un développement plus actif de l'instruction publique.

Bon nombre de municipalités partagent les idées de François Guizot et de Victor Cousin, tous deux partisans de la décentralisation. Rennes adhère à cette tendance et pour cause, « *Victor Cousin, Ministre de l'Instruction publique en 1840, voulut passer à l'acte, créer des universités régionales et commencer par la Bretagne, attribuer à Rennes qui déjà possédait des facultés de droit et de Lettres, une faculté des sciences et une faculté de Médecine* ». ¹⁹⁷

Ceci n'est pas du goût de la municipalité de Nantaise. Un conflit s'engage alors, Nantes s'estimant aussi bien voire mieux placée pour accueillir ces facultés.

Ainsi, les deux villes bretonnes ont recours à tous les arguments possibles pour valoriser leur situation et se voir attribuer une Faculté de Médecine et une faculté des sciences. Rennes, siège de l'Académie,

¹⁹⁶ B.M, 207 063, C21_La gazette médicale de Paris 1929 ; A Cl Déré.,L'Université de Nantes , La question de la Faculté de Médecine de Rennes en 1840_(à paraître)

¹⁹⁷ B.M, 207063/C21

considère « *qu'elle est et doit tendre à rester un centre d'études et de direction en opposition à la cité nantaise dont l'avenir est assuré par le dynamisme de son industrie et de son commerce* »¹⁹⁸. La ville reçoit d'ailleurs l'appui des autorités supérieures qui semblent plus favorables à l'idée de redonner à Rennes un enseignement supérieur complet. Ainsi, à la lecture d'une délibération du conseil municipal, nous apprenons que « *La ville de Nantes s'est émue à la nouvelle du projet de la loi présenté à la Chambre des Députés par Mr le Ministre de l'Instruction Publique, à l'effet de créer à Rennes deux facultés, une de science l'autre de médecine* ». ¹⁹⁹

Ce projet inquiète sérieusement la municipalité nantaise mais aussi les professeurs de l'Ecole et les administrateurs des hospices de Nantes. Ce projet anéantirait la médecine nantaise dans son enseignement mais aussi dans le fonctionnement des hôpitaux.

Tous usent alors d'arguments pour plaider en faveur de Nantes. Une commission est même constituée pour rédiger une demande officielle au nom de la ville de Nantes, afin d'établir une faculté dans cette ville ou bien de renoncer à ce projet, ne satisfaisant ainsi ni les vœux de Rennes ni ceux de Nantes. Plusieurs arguments sont alors avancés. Tout d'abord, la commission considère que créer de nouvelles facultés de Médecine représente une charge financière pour l'Etat, qui n'est semble-t-il pas, en mesure de supporter.

De plus, « *il serait contre toutes convenances de choisir, pour le siège de l'une de ces Facultés une villes de troisième ordre, telle que Rennes* ». ²⁰⁰ La ville ne possède pas assez de moyens et de ressources financières pour faire prospérer une telle institution. D'après Marion de Procé, la Faculté de Médecine de Rennes n'aurait qu'une activité réduite, « *elle donnerait une instruction à une centaine de jeunes au plus et ne recevrait chaque année que 20 docteurs. Ceci ne peut rendre à la France un service proportionné à la dépense qu'elle lui occasionnerait.* »²⁰¹ L'établissement de cette faculté ne leur paraît pas aussi rentable qu'elle pourrait l'être à Nantes « *la création d'une faculté de médecine entraînerait la création d'une faculté des sciences et d'une Ecole de Pharmacie. Elles jetteraient sur notre cité une atmosphère de science qui appellerait un nombre de 100 à 150 étudiants étrangers à la ville. Elles y attireraient un assez grand nombre de professeurs habiles et convenablement rétribués. Des étrangers viendraient visiter ces écoles ; de riches malades y viendraient chercher les secours de la médecine. Il y aurait donc honneur et profit pour Nantes.* »²⁰²

¹⁹⁸ A. Cl Déré, op.cit.

¹⁹⁹ AMN, D 1 f 196v200r, Délibération du 9 mai 1840

²⁰⁰ A.M.N, *ibidem*

²⁰¹ A.M.N, *ibidem*

²⁰² A.M.N, *ibidem*

Non content d'avancer des arguments en faveur du développement de la médecine, du fonctionnement des hôpitaux ou du coût des études, les professeurs insistent, dans leurs observations qu'ils adressent au ministre de l'instruction publique, sur la position favorable qu'occupe Nantes au point de vue de l'économie nationale, de sa position géographique et de sa population. « *Nantes par sa position près de la mer, à l'embouchure de la Loire, au confluent de trois grandes rivières qui la mettent en relation directe avec la Bretagne, le Poitou et tout l'intérieur de la France est nécessairement une ville commerçante et industrielle.* »²⁰³

Cette ville où les fabriques et les usines sont nombreuses, et où l'on dénombre 17 000 ouvriers fait sans cesse appel pour son activité industrielle aux procédés de la chimie, aux ressources de la physique et de la mécanique, tandis que les marins font appel aux mathématiques et à l'astronomie La science occupe donc une grande place dans ces activités. « *Une faculté des sciences serait convenablement placée. Elle ne serait pas un objet de luxe et d'ornement mais d'utilité pratique et journalière. Elle vivifierait l'esprit des manufactures et des commerçants, féconderait les travaux, rectifierait les erreurs, simplifierait les procédés. La pratique et la théorie se prêteraient un mutuel appui.* »²⁰⁴

A l'heure où l'économie nantaise se tourne de plus en plus vers le secteur industriel, délaissant quelque peu le commerce devenu moins rentable depuis quelques années, l'utilité de la science apparaît clairement. Elle permettrait un développement encore plus important. Les professeurs insistent sur cette relation car ils savent que Rennes n'offre pas les mêmes conditions économiques

A coté de ce plaidoyer en faveur d'une faculté des sciences, les Professeurs avancent également toute une série d'arguments en faveur de l'installation d'une Faculté de Médecine. Pour eux, les deux sont liées car, les étudiants en médecine pourront aller chercher les connaissances qui leur manquent notamment en chimie, ou en histoire naturelle auprès des professeurs de cette nouvelle institution.

De plus, d'après eux, « *l'anatomie et la clinique, considérées avec raison comme la base et le complément de bonnes études médicales, ne peuvent être étudiées que dans une grande ville pourvue de vastes hôpitaux.* »²⁰⁵ Or, c'est le cas à Nantes où les étudiants sont accueillis aussi bien à l'Hôtel Dieu qu'à l'hôpital Saint Jacques, et contrairement à Rennes où le système hospitalier semble restreint.

Par ailleurs, l'émulation scientifique semble importante dans cette ville, en témoignent la présence de la société royale académique, d'une

²⁰³ ADLA, 125 T1, observations des professeurs

²⁰⁴ AD.LA, *ibidem*

²⁰⁵ A.D.L.A, *ibidem*

bibliothèque publique où les ouvrages de médecine, de physique etc. ... sont nombreux, d'« *un cabinet d'histoire naturelle, le plus riche après celui de Paris en collection minéralogique, un vaste jardin botanique auquel est attaché un cours public* »²⁰⁶ etc... .

Enfin, Nantes est dans une position favorable car elle peut accueillir des jeunes gens venus des colonies et former des médecins pour la marine et les colonies grâce à la présence de son port.

Ainsi, chacun y va de ses arguments pour plaider en faveur de la ville de Nantes. Il faut souligner à cette occasion que la médecine nantaise a toujours bénéficié de l'appui des autorités municipales car dès sa fondation elle a été installée dans l'Hôtel Dieu, alors que du côté de Rennes, aucun lien direct entre la société libre de médecine puis plus tard l'école secondaire de médecine et le système hospitalier dépendant de la municipalité n'a été établi. D'ailleurs, la sollicitude que manifeste la municipalité rennaise à l'égard de l'Ecole de Médecine surprend beaucoup.

Les propos des professeurs sont tout de même à nuancer car, très impliqués dans cette affaire, ils manquent souvent d'objectivité et ont tendance à embellir la situation de Nantes et déprécier au possible celle de Rennes.

De son côté, Rennes profite de l'argument de ville riche et prospère que Nantes avance, pour faire valoir l'utilité qu'il y aurait à installer les facultés plutôt dans la ville administrative que dans la cité ligérienne afin de redistribuer les pouvoirs. Bientôt, l'ensemble des départements bretons apportent leur soutien à Rennes.²⁰⁷

Finalement, au début de l'été 1840, le ministère de l'Instruction publique préfère Rennes à Nantes pour établir une nouvelle faculté des sciences. Il est bon de souligner ici le rôle joué par le député Paul Ferdinand Dubois. En effet, « *ce parfait homme modéré, mais très libéral et très ferme d'un caractère indépendant et très désintéressé* »²⁰⁸ et qui « *jouissait d'une réelle influence dans l'administration universitaire et sur les questions d'enseignement il était très écouté à la chambre* »²⁰⁹ se trouve là, dans l'embarras car il est très attaché à ces deux villes.

Mais, avec toute l'objectivité dont il a su faire preuve jusqu'à présent, il déclare que « *diviser l'enseignement et mettre en garnison ici les sciences là les lettres* »²¹⁰ n'est pas une bonne chose. C'est pour cette raison, qu'il se montre

²⁰⁶A.D.L.A, *ibidem*

²⁰⁷ A.CI Déré op. Cit.

²⁰⁸ BM 207063/C21

²⁰⁹ *ibidem*

²¹⁰ *ibidem*

favorable à Rennes pour l'établissement de la faculté des sciences.. Quant à la question de la Faculté de Médecine, il estimait qu'elle « *devra faire l'objet d'une enquête sérieuse, approfondie entreprise par une commission spéciale* »²¹¹ et la laisse donc en suspens.

3-Persévérance et obstination nantaise

Toutefois, Nantes ne renonce pas si facilement à l'idée de voir s'installer chez elle une faculté des sciences et la question est de nouveau abordée en 1848.

En effet, lors de la séance du conseil municipal le 13 janvier 1848, Evarist Colombel, alors maire de Nantes, donne lecture « *du mémoire adressé par la société royale académique de notre ville à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique afin de le déterminer à la création d'une faculté des sciences à Nantes* »²¹².

Cette aspiration est partagée par l'Ecole de Médecine, car « *dans le même but, l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie a adressé un mémoire au même ministre et sollicite l'intervention du Conseil Municipal dans l'intérêt non seulement de la science, mais encore celui de l'agriculture, du commerce et de l'industrie qui ne peuvent que tirer profit d'une aussi utile création* ». ²¹³ La ville de Nantes tient absolument à retrouver son statut d'Université d'antan et use bien souvent des mêmes arguments en 1848 pour tenter de convaincre les autorités supérieures.

Toutefois, cette réclamation est une nouvelle fois éconduite par l'Université, et le problème de la faculté des sciences est partiellement réglé en 1854 avec la création de l'Ecole Préparatoire à l'Enseignement Supérieur des Lettres et des Sciences.

Cependant, Nantes ne renonce pas à l'acquisition d'une Faculté de Médecine tout comme Rennes, et cette question devient alors récurrente durant toute la dernière période de l'Ecole préparatoire de Médecine c'est à dire de 1860 à 1874.

Ainsi, en 1860, la ville de Nantes formule une nouvelle demande au Ministre de l'Instruction Publique qui lui répond « *qu'il n'est nullement question en ce moment comme vous paraissez le croire , d'un remaniement dans les facultés de médecine* »²¹⁴.

L'arrivée de Victor Duruy au ministère de l'Instruction Publique en juin 1863, redonne de l'espoir aux villes de province. En effet, cet ancien inspecteur général a pour ambition de redorer l'enseignement supérieur, en

²¹¹ *ibidem*

²¹² AMN, D1 13, f 250 v, 251 r

²¹³ *ibidem*

²¹⁴ A.D.L.A, R1 C44 d1, lettre du ministre de l'Instruction publique au sénateur maire de Nantes, 21 août 1860

développant notamment l'enseignement supérieur enseignant. Le professeur enseigne à l'étudiant les méthodes qui ont provoqué la création et le progrès des sciences. Contrairement à la période précédente où seules les intérêts politiques rythmaient la vie de l'enseignement supérieur, et où rien n'était fait pour améliorer l'enseignement, notamment de la médecine, qui persiste à former des professionnels sans se préoccuper de la recherche, le nouveau ministère songe à doter les écoles et les facultés de moyens pour l'enseignement et la recherche. L'enseignement devient plus libéral et l'Université recouvre son organisation pré napoléonienne²¹⁵.

Dès lors, un nouvel espoir naît dans les villes de province quant à l'enseignement supérieur, car « *un projet de la plus haute importance qui s'élabore en ce moment dans les régions supérieures de l'Enseignement aurait pour conséquence d'accroître le nombre des facultés de médecine et même de créer de nouvelles universités* »²¹⁶.

Ainsi, Nantes, comme bien d'autres villes parmi lesquelles Bordeaux, Toulouse, Marseille etc., profite de cette occasion pour exprimer une nouvelle fois son désir de se voir ériger au rang de faculté.

Cette ville de 120 000 âmes, riches en hôpitaux, possède depuis peu de nouveaux bâtiments pour l'enseignement de la médecine. De plus, Nantes est une ville prospère qui pourrait subvenir aux besoins de cette institution. En effet, « *la ville de Nantes, par l'extension de son commerce et de son industrie, autant que par l'importance de ses ressources budgétaires, serait en position d'apporter à l'Etat une juste coopération dans les frais d'organisation et d'entretien d'une ou plusieurs facultés* »²¹⁷.

En fait, plutôt que de voir une nouvelle fois ce projet avorter, la municipalité est prête à faire de grandes concessions financières et supporter une dépense qui normalement revient à la charge de l'Etat. Ce nouveau sacrifice confirmerait une fois de plus l'importance que la ville accorde à l'instruction.

De plus, afin d'affirmer de vive voix l'intérêt qu'il y aurait à choisir la ville de Nantes comme siège d'une nouvelle faculté, le préfet Léopold Bourlon De Rouvre et le maire, Antoine Dufour, ainsi que le directeur de l'Ecole de médecine, Louis Théodore Hélie, se rendent à Paris. Reçus par son Excellence le Ministre de l'Instruction publique, le vendredi 16 février, celui-ci leur « *déclara que personnellement il était très favorable à la création de la faculté nouvelle ; qu'il fallait tendre de plus en plus à disséminer les grands centres d'enseignement*

²¹⁵ PONTEIL F., *Histoire...op cit.* pp245-250

²¹⁶ A.D.L.A, 125 T 1, lettre du maire de Nantes au ministre de l'instruction publique 2 février 1866.

²¹⁷ *ibidem*

mais que la question n'était du reste pas encore à l'étude »²¹⁸. Puis, il ajoute que « si Nantes était la seule ville de France à demander la création d'une faculté de médecine, la question se trouverait régulièrement simplifiée, mais que plusieurs autres grandes villes, les seules ajouta le Ministre dans lesquelles on puisse sérieusement songer à installer des facultés de médecine, les seules qui puissent assurer les ressources indispensables à des établissements de ce genre, que plusieurs grandes villes solliciteront de semblables créations et parmi ces villes Lyon, Bordeaux, Marseille, Lille, et peut-être Nancy ».

Ainsi, le désir de posséder une faculté n'est pas simplement un désir nantais. Bien d'autres villes prétendent à ce titre. La demande formulée par les autorités nantaises est de nouveau rejetée sans examen officiel.

L'École ne tarde pas à réitérer sa demande, puisque dès 1871, alors que la France défaite par la Prusse perd l'Alsace et la Lorraine, elle reformule son vœu. La France vient de perdre sa troisième Faculté de Médecine installée à Strasbourg. Attristées par cette perte, certaines villes dont Nantes n'en perdent pas pour autant de vue leur objectif, et voit se profiler une occasion inespérée d'obtenir le statut de faculté tant convoité. Elles se portent alors candidates pour accueillir cette institution.

A Nantes, cette question ne fait pas l'unanimité chez les professeurs. En effet, le docteur Guépin se prononce plutôt contre cette idée, car « *il ne croit pas qu'en dehors de la faculté de Paris, on puisse trouver en province et notamment à Nantes des moyens d'enseignement suffisants pour permettre aux élèves d'acquérir toutes les connaissances nécessaires à la science médicale »²¹⁹.*

De son côté Edouard Bureau considère que « *la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine ne justifierait nullement la suppression d'une de nos facultés de médecine. Il est même grandement à désirer qu'au lieu de diminuer de nombre, ces facultés deviennent de plus en plus nombreuses et plus indépendantes »²²⁰. Edouard Bureau affirme clairement sa volonté de voir s'installer à Nantes une Faculté de Médecine. Dans le plaidoyer de quatorze pages qu'il rédige à cette occasion, il essaie de démontrer combien l'implantation d'une Faculté de Médecine à Nantes relève de la logique.*

En effet, tout comme Paris et Montpellier, Nantes appartient à une région particulière. « *C'est la région occidentale. Son climat n'est ni celui de Paris, ni celui de Montpellier ; fortement influencé par ce voisinage océan, il est également tiède et humide [...], vaste ensemble de granit et de roches anciennes qui comprend non seulement la Bretagne mais aussi la Vendée ainsi qu'une grande partie du Poitou, de l'Anjou, du Maine et la presqu'île de la Manche »²²¹. D'après lui, la population qui y vit n'a pas le*

²¹⁸ B.U.S, A5-5, février 1866

²¹⁹ A..M.N., D1, n°22, délibération du 6 juin 1871

²²⁰ B.M 55631/C 221, Bureau Ed., Une faculté de médecine dans l'ouest 1871

²²¹ *ibidem*

même caractère ni la même corpulence que le parisien ou le méridional. Ainsi, « *si c'est là une région à part pour les productions naturelles, c'en est une aussi pour l'hygiène et la médecine* »²²². Si l'on doit implanter une troisième Faculté de Médecine, c'est dans cette capitale de l'Ouest qu'elle doit l'être, car les élèves pourront s'initier aux maladies de cette population particulière, comme ils apprennent les maladies « parisiennes » et « méridionales ». Ils pourront également appréhender toutes les affections concernant les marins et les gens des colonies.

De plus, le docteur Bureau discrédite la candidature d'autres villes notamment celle de Lyon, en affirmant tout d'abord qu'elle ne se trouve pas dans une région particulière. Ensuite, elle est « *trop rapprochée de Montpellier. Les deux facultés ainsi rapprochées se nuiraient* »²²³. Enfin, d'après lui, « *ce serait une faute grave de remettre maintenant une faculté de médecine dans le voisinage de l'Allemagne* ». On craint l'Allemagne aussi bien pour sa force militaire qu'elle a développée l'année précédente, pour les ambitions qu'elle a montrées de renforcer sa puissance territoriale, mais aussi pour l'importance qu'elle prend de plus en plus dans le domaine des sciences.

Ainsi, Edouard Bureau regrette un temps « *où l'intelligence gauloise était l'antipode de l'esprit allemand. Les qualités dominantes des savants français étaient la clarté, le discernement et la critique* ». Mais depuis quelques années, la méthode allemande et ses découvertes ont pris le pas sur le raisonnement français et l'auteur de ce plaidoyer souligne qu'« *en s'efforçant de vivre d'une vie étrangère, la science française a languie et baissé d'une effrayante façon* ».

Il craint donc que l'installation d'une nouvelle faculté aux frontières de la France engendre une imprégnation des esprits français par les étrangers. Il prône le développement de la science dans un esprit national. La science doit travailler pour la grandeur de la France et non pas contre elle. Ces propos sont très probablement influencés par le sentiment de haine et de déception engendré par la défaite.

Edouard Bureau est conscient de la difficulté qui réside dans le choix de ce nouveau siège de faculté et propose même que celui-ci soit soumis à un vote de la part du corps médical.

Non content de réclamer le siège de la Faculté de Médecine, la municipalité nantaise demande également « *qu'une faculté des sciences et des lettres soit établie à Nantes* »²²⁴. La France a besoin de développer son réseau d'institutions consacrées à l'enseignement des sciences car pour certains, comme Evarist Colombel « *la cause de nos désastres tient à notre infériorité scientifique*

²²² *ibidem*

²²³ *ibidem*

²²⁴ A.D.L.A., 125 T 1, extrait des délibérations du conseil municipal 4 août 1871

»²²⁵. Le système de l'enseignement supérieur allemand est très différent de celui de la France et il semble mieux adapté à la recherche et à l'enseignement en général et des sciences en particulier. En fait, ce n'est pas seulement l'enseignement supérieur qui est remis en cause mais bien l'instruction en générale²²⁶.

Toutefois, cette implantation ne semble pas trop réaliste étant donné la promiscuité de la faculté des sciences et des lettres de Rennes.

Finalement, après enquête, délibération et vote de l'Assemblée Nationale, il est décidé de transférer la Faculté de Médecine de lettres et de sciences de Strasbourg dans une ville proche, Nancy²²⁷.

Une nouvelle fois, c'est la désillusion dans le camp nantais, tout comme à Lyon, Bordeaux, Lille, Toulouse ou encore Marseille.

Ces six villes se trouvent de nouveau en compétition lorsque en 1874, il est question de créer deux nouvelles Facultés de Médecine en France. Ce débat conduit à l'ultime phase de l'évolution de l'Ecole de Médecine de Nantes au XIX^{ème} siècle, l'Ecole de Plein Exercice de Médecine et de Pharmacie.

V VERS LA CREATION DE L'ECOLE DE PLEIN EXERCICE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE DE NANTES, 1874-75

La création de l'Ecole de Plein Exercice de Médecine et de Pharmacie découle d'un long processus de réflexion au sujet de la politique que doit adopter la III^{ème} République naissante, envers ces centres de formation pour la santé publique.

1-le débat de l'assemblée Nationale et le choix des nouvelles facultés

Suite à des réclamations formulées par les députés des régions du lyonnais, de la Savoie et du Dauphiné en septembre 1871, puis de la Gironde en mai 1872, et enfin, de Toulouse, de Nantes, de Lille et de Marseille en juillet 1873, de transformer leur école en faculté, une discussion s'engage à l'Assemblée Nationale. Le procès verbal de la séance du 16 mars 1874 est alors rendu public²²⁸.

La commission chargée de l'étude de cette question doit répondre à plusieurs questions afin d'optimiser le choix des villes.

Elle doit tout d'abord se demander « *si les raisons générales sur lesquelles s'appuient toutes ces demandes sont assez puissantes pour motiver la création de facultés*

²²⁵ *ibidem*

²²⁶ OZOUF M. *L'Ecole, l'Eglise et la République 1871-1914*, Paris, Seuil, 1982 pp21-25

²²⁷ Cette décision est prise par le décret du 1^{er} octobre 1872

²²⁸ BM 74 041/C 62

nouvelles, création qui chacun le comprend peut présenter des inconvénients de divers ordres »²²⁹.

Ensuite, elle doit analyser *« s'il conviendrait dans le cas d'une réponse affirmative à la question précédente, de donner satisfaction aux six propositions ». Enfin, « si un choix devenait nécessaire, elle doit choisir sur lesquelles des six villes désignées il faudrait le faire porter »²³⁰.*

Jusqu'à présent, l'enseignement de la médecine et de la pharmacie est donné par trois facultés de médecine, trois écoles supérieures de pharmacie et vingt et une écoles préparatoires de médecine et de pharmacie. Toutefois, tous ne semblent pas satisfaits du fonctionnement de ces institutions où les professeurs sont insuffisamment rémunérés, les cours trop peu nombreux et les relations professeurs élèves inexistantes. D'après eux, *« si les établissements nouveaux devaient être une simple copie de ceux qui fonctionnent aujourd'hui, ils se sentiraient peu disposés à en accueillir favorablement la création ».*

La réflexion qui conduit au choix des villes de Bordeaux et Lyon pour y installer deux nouvelles facultés, amène la Commission à analyser différents points.

Tout d'abord, pour déterminer la nécessité qu'il y a de créer des facultés nouvelles, on procède à une analyse de la population médicale par rapport à la population générale, et l'on observe qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la médicalisation. En effet, de très grandes différences existent entre les régions. Ainsi, certains départements ne comptent qu'un médecin pour 10 à 1100 habitants, tandis que d'autres ont un médecin pour 2 à 3 000 habitants. Mais considérant qu' *« il paraît absolument nécessaire de ne pas voir s'abaisser la moyenne de la population des docteurs en médecine à moins de 1 par 3 000 habitants »*, en France, il y a soixante-trois départements en dehors de cette norme. Il y a donc un manque réel de médecins d'autant plus que le nombre des officiers tend à diminuer. Il est donc nécessaire de former de nouveaux praticiens et on pense que, *« pour multiplier les médecins dans une région qui en manque, il faut tendre à multiplier les étudiants dans cette région même, car ils n'ont aucune tendance à se déplacer et à venir d'autres régions ».*

Il faut donc rapprocher les facultés des éventuels étudiants. Cependant, il est impossible *« d'implanter une faculté dans toutes les villes de France qui ont l'importance générale de Montpellier et Nancy »*, car ceci engendrerait un coût de fonctionnement trop élevé et qui ne pourrait pas être compensé par le

²²⁹ *ibidem*

²³⁰ *ibidem*

produit des inscriptions. Il y aurait trop peu d'étudiants pour cela. De plus, il serait difficile de trouver des professeurs assez compétents pour toutes ces facultés. Il faut donc se limiter à un nombre restreint d'établissements. Mais combien ?

En comparant le nombre de faculté et la population générale dans les différents pays d'Europe, la France semble très en retard avec seulement trois facultés, soit une pour 12 millions d'habitants, comparée à l'Allemagne et l'Autriche où cette proportion s'abaisse à une pour 2 millions par exemple. La France choisit d'établir deux nouvelles facultés pour combler ce retard.

Après ces quelques considérations d'ordre général, il faut désormais, que l'Assemblée procède au choix de ces deux villes parmi les six villes concurrentes : Lyon, Bordeaux, Lille, Toulouse, Marseille et Nantes. Un classement est opéré selon différents critères pour faciliter le choix. Les voici résumés dans ce tableau.

<i>POSITION GEOGRAPHIQUE¹</i>	<i>RELATIONS AVEC LES ORIGINES DES MEDECINS ET LAES BESOINS DE LA POPULATION</i>	<i>POPULATIONS ET RESSOURCES HOSPITALIERES</i>	<i>MOUVEMENT INTELLECTUEL GENERAL ET LES MOYENS D'ETUDES SCIENTIFIQUES PROPOSES</i>
<i>BORDEAUX</i>	<i>BORDEAUX</i>	<i>LYON</i>	<i>LYON</i>
<i>LYON</i>	<i>LYON</i>	<i>MARSEILLE</i>	<i>BORDEAUX</i>
<i>NANTES</i>	<i>TOULOUSE</i>	<i>BORDEAUX</i>	<i>TOULOUSE</i>
<i>TOULOUSE</i>	<i>NANTES</i>	<i>LILLE</i>	<i>LILLE</i>
<i>LILLE</i>	<i>MARSEILLE</i>	<i>NANTES</i>	<i>NANTES</i>
<i>MARSEILLE</i>	<i>LILLE</i>	<i>TOULOUSE</i>	<i>MARSEILLE</i>
<i>ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</i>	<i>IMPORTANCE DE L'ECOLE SECONDAIRE</i>	<i>LA VALEUR ET L'AUTORITE DU CORPS MEDICAL DANS LA VILLE</i>	<i>LES OFFRES FAITES PAR LES VILLES</i>
<i>TOULOUSE</i>	<i>LYON</i>	<i>LYON</i>	<i>LYON</i>
<i>LYON</i>	<i>BORDEAUX</i>	<i>BORDEAUX</i>	<i>BORDEAUX</i>
<i>BORDEAUX</i>	<i>TOULOUSE</i>	<i>NANTES</i>	<i>TOULOUSE</i>
<i>MARSEILLE</i>	<i>MARSEILLE</i>	<i>TOULOUSE</i>	<i>LILLE</i>
<i>LILLE</i>	<i>NANTES</i>	<i>MARSEILLE</i>	<i>NANTES</i>
<i>NANTES</i>	<i>LILLE</i>	<i>LILLE</i>	<i>MARSEILLE</i>

Tableau résumant les différents critères pris en compte pour le choix des villes

(1)- Ce critère comprend des considérations géographiques, c'est-à-dire l'éloignement de la ville par rapport aux autres villes sièges d'une Faculté de Médecine

Ainsi, nous pouvons observer grâce à ce tableau récapitulatif, que Nantes ne se trouve jamais en tête des listes. Elle ne présente donc pas assez d'avantages pour être choisie comme siège d'une nouvelle faculté. Par contre, « *partout les noms de Lyon et de Bordeaux se plaçant en première ligne appellent et commandent le choix de votre commission* »²³¹.

Toutefois, afin de ne pas léser complètement les quatre autres écoles et leur manifester un soutien pour qu'elle poursuive leur œuvre, la commission suggèrent que ces quatre écoles, Toulouse, Lille, Marseille et bien sûr Nantes, soient transformées en Ecole de Plein Exercice de Médecine et de pharmacie. Cette création est officialisée par un décret du Ministre de l'Instruction publique, Wallon, en date du 14 juillet 1874.

2-La Transformation de l'Ecole de Nantes, une négociation longue mais couronnée de succès.

Le décret du 14 juillet 1874 donne un corps très proche de celui des facultés à la nouvelle école. Toutefois, les exigences à remplir pour pouvoir en bénéficier sont nombreuses, et notamment au niveau du financement dont la charge reste entièrement à la municipalité. Ceci est fixé notamment par l'article 13 du décret²³².

Cette question va donc entraîner de nombreux débats au sein de la municipalité nantaise, car les exigences budgétaires fixées par le ministre de l'Instruction ne cessent d'augmenter. Ainsi, au moins de juillet 1874, un budget annuel de 100 000 fr. semble suffisant²³³. Certains professeurs comme François Théophile Laënnec proposent même un budget de 90 000 fr. car, d'après lui, l'Ecole est encore dans l'impossibilité de voir tous les cours suivis. Il propose donc de réduire dans un premier temps le nombre de professeurs mais aussi leur traitement avec leur consentement afin de faciliter la transformation²³⁴.

En fait, cette question étant de la plus haute importance, le directeur de l'Ecole propose qu'une commission soit formée pour établir un projet de budget en accord avec l'administration municipale. Celle-ci se trouve composée du directeur, François Pihan Dufeuillay, et des professeurs Delamarre, Laënnec et Chartier.

Le problème majeur qui se pose à Nantes est l'attitude adoptée par la municipalité. En effet, celle-ci « *semble plutôt réfractaire au budget/dépenses que va lui imposer cette transformation* »²³⁵. Néanmoins, cette transformation ne peut

²³¹ B.M, 74041/C62, rapport de l'Assemblée Nationale, 16 mars 1874

²³² A.D.L.A, 125 T 1, décret 14 juillet 1875

²³³ B.U.S., A5-5

²³⁴ *ibidem*

²³⁵ *ibidem* août 1875

avoir lieu sans ce sacrifice et déjà une réévaluation des dépenses estime à 130 000 fr. le coût minimum.

Afin d'améliorer les chances d'obtenir le budget nécessaire, condition *sine qua non* de la transformation, l'Ecole suggère de faire appel au conseil général²³⁶. ainsi, « *le Conseil Général a été saisi d'une demande de subventions sur les fonds départementaux* » et « *l'Assemblée a délégué à la Commission départementale ainsi qu'au Préfet le soin d'examiner, dans l'intervalle de ses deux sessions, la suite dont cette demande pourrait être susceptible* »²³⁷.

Finalement, le département décide d'allouer une somme jusqu'à concurrence de 15 à 16 000fr. par an pour le fonctionnement de cette institution qui contribue au prestige de la ville comme du département. Le reste des dépenses est pris totalement en charge par la municipalité qui accepte cette nouvelle charge.

Ainsi, après avoir allégé de quelques traitements et dépenses le budget nécessaire, en supprimant notamment la fonction de bibliothécaire, en diminuant le nombre des gens de service fixé par l'article 12 du décret du 14 juillet 1874, le budget est fixé à 132 800 fr. par an. A laquelle somme, il faut ajouter 100 000fr. de frais d'installation qui consiste essentiellement en la construction de laboratoires et d'une belle bibliothèque²³⁸.

Ainsi, il apparaît très difficile pour une ville d'obtenir la transformation de son Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie en Ecole de Plein Exercice. Dumas, vice président du Conseil supérieur de l'Instruction Publique, explique alors aux professeurs de l'Ecole, lors d'une visite à Nantes, que « *la création des écoles de plein exercice est rendue très difficile pour que toutes les villes possédant des écoles préparatoires ne puissent pas demander cette transformation et pour obliger les villes qui étaient en droit de la demander à faire de suite tous les sacrifices nécessaires* »²³⁹. Le but est de constituer des centres de formation médicale de très haute qualité et d'une très grande performance. Il s'agit en fait d'une étape intermédiaire avant la transformation en Faculté de Médecine.

Lorsque le conseil municipal accorde les subventions nécessaires le 24 décembre 1875, il fait rentrer l'Ecole de médecine de Nantes dans le cercle très fermé des neuf établissements d'instruction médicale les plus performants de France. Ainsi, dans l'*Union Bretonne*, du 6 août 1876, le journaliste, à l'occasion de l'annonce de l'inauguration officielle de l'Ecole, souligne tout le prestige qu'apporte cette transformation et la revanche que

²³⁶ *ibidem* août 1875

²³⁷ A.D.L.A., 125 T 1, lettre à M. le maire 17 décembre 1875

²³⁸ B.U.S., A5-6

²³⁹ B.U.S., A5-6, 21 août 1875

vient de prendre la ville sur Rennes notamment. « *Cette fête de la science médicale, que nous saluons de tous nos vœux, est destinée à prendre date dans les annales de notre grande cité ; car elle élève notre ville, comme foyer d'instruction, comme centre d'études, au dessus de toutes les villes de l'ouest de la France qui n'ont que des écoles secondaires de médecine.*

Nantes dans cette fondation, s'est noblement vengée des ingrattitudes, des injustices du passé. Ville, seule ville universitaire de tout l'antique duché de Bretagne de 1465 jusqu'au règne de Louis XV, elle n'a pas voulu se rappeler qu'on l'avait lésée dans ses droits, dans ses titres à la prépondérance du pays par l'importance de son commerce et le chiffre de sa population »²⁴⁰.

Nantes s'est battue durant toutes ces années pour obtenir, développer et conserver un enseignement médical de bonne qualité, malgré les nombreuses difficultés rencontrées, une certaine réticence des autorités, une situation pas des plus favorables, les conflits récurrents qui l'opposent à Rennes. Mais forte de ses ambitions, elle parvient grâce à la persévérance et la ténacité des professeurs et de nombreux notables, à s'ériger en centre d'enseignement supérieur et à se faire une place parmi les plus grandes écoles de médecine de France du moment.

En fait, l'intérêt porté au développement de la science est surtout partagé par les républicains nantais, qui, sous la Monarchie de Juillet, se réunissent en secret afin de discuter, autour du docteur Guépin, des progrès de la technique des sciences et de l'industrie²⁴¹. Toutefois, adversaires du régime ils ne peuvent pas vraiment faire entendre leurs aspirations, et le développement des sciences est subordonnée, dans cette ville comme dans toutes les autres, au bon vouloir des autorités centrales qui ont tendance à favoriser les villes partageant leurs idées. Cette attitude, on la retrouve tout au long de la période, période durant laquelle la politique à mener au sujet de l'instruction varie.

En fait, la période de développement de l'Ecole de médecine de Nantes, s'intègre dans un mouvement général de revalorisation des sciences (1851-1814). Le pouvoir central, et notamment Victor Duruy, leur donne les moyens de se développer et de se diffuser correctement²⁴². Les écoles de médecine en sont un organe principal. Cependant, elles doivent être en possession des équipements nécessaires à cet enseignement. Après de longues années de réclamations, l'Ecole de Nantes obtient satisfaction dans ce domaine.

²⁴⁰ A.D.L.A, 125 T 1

²⁴¹ LEROUX E, *op cit*, p168-169

²⁴² BARJOT D., *op cit*, p587-589

CHAPITRE III :LES BÂTIMENTS DE L'ECOLE DE MEDECINE

I UNE ECOLE MATERIELLEMENT INEXISTANTE 1808-1865

1-Des locaux vétustes empruntés à l'Hôtel Dieu

Introduits au sein de l'Hôtel Dieu depuis 1793, les cours privés de médecine devenus cours théoriques et pratiques de médecine et de pharmacie, le 4 mars 1808, par décret de sa majesté l'Empereur, restent établis dans l'hospice des malades de la ville de Nantes.²⁴³

Toutefois aucun local particulier n'a été prévu, construit ou aménagé pour accueillir cette nouvelle institution. Pour remédier à ce problème, la Commission Administrative des hospices de la ville invite, lors de la séance du 20 juillet 1808, l'architecte des hospices à “ dresser dans le plus bref délai le devis des réparations et changements nécessaires à l'ancienne Boulangerie de l'Hôtel Dieu, destinée à servir de salle à l'école établie dans le dit hospice ”.²⁴⁴

Les plans des travaux réalisés par l'architecte sont alors visés et approuvés par les professeurs.²⁴⁵

L'installation des Cours d'Instruction Médicale dans les hôpitaux, n'est pas propre à Nantes bien au contraire. Ceci résulte d'une “attitude” adoptée partout en France lors de la Révolution. Bon nombre de villes ont vu s'installer des cours de médecine au sein des hôpitaux afin de remédier au manque de personnel. Ainsi, à Limoges, les premiers cours de médecine sont organisés dans l'hôpital Général Saint Alexis²⁴⁶. Du côté de Lyon, les cours bien que non officialisés par l'Empire, sont installés au sein de l'Hôtel Dieu et de l'hôpital de la Charité. Jusqu'en 1821, une certaine division règne dans l'enseignement de l'art de guérir dans cette ville. Cependant, les cours sont tout de même établis à côté d'hôpitaux²⁴⁷ afin de faciliter l'exécution du précepte de Fourcroy “*Peu lire, beaucoup voir, beaucoup faire*”.

Néanmoins, certains cours, comme ceux de Rennes, ne sont pas installés directement dans l'hôpital et ont parfois beaucoup de mal à trouver un local permanent. Ainsi, après avoir occupés une salle dans les vieux bâtiments des Facultés de droit puis dans l'hôpital Saint Yves, les cours s'installent dans l'ancien couvent Saint Yves et la tour sud de l'ancienne

²⁴³ ADLA, H dépôt 3/IE71, f. 25 à 27

²⁴⁴ *ibidem*

²⁴⁵ A.D.L.A 125 T 1, Extrait délibération de la CAHN 18 juillet

²⁴⁶ CELO PINELLI C., *Histoire de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Limoges, 1646-1991*, thèse, PULIM,1991

²⁴⁷ HORVILLEUR *op.cit*

cathédrale Saint Pierre²⁴⁸. Cette implantation en dehors de l'hôpital ne facilite pas le lien qui doit s'établir entre la théorie et la pratique.

Il est difficile d'établir la liste des pièces dont disposent les Cours puis l'Ecole de médecine de Nantes. Aucun plan et aucune description précise ne sont fournis à ce sujet. On peut tout simplement faire des suppositions sur ce dont elle dispose ou pas.

L'Ecole possède un amphithéâtre donnant sur l'ancien cimetière²⁴⁹. En fait, *“elle dut s'établir là où était l'école libre à laquelle elle succédait, dans un réduit étroit et incommode, entouré des salles des malades”*²⁵⁰.

Il n'y a pas de salle de réunion suffisamment grande pour accueillir une assemblée puisque les séances de rentrée se font soit dans la Chapelle de l'Hôtel Dieu soit dans une salle de la mairie louée à cet effet. *“Nous avons eu en outre à payer au concierge de la mairie, pour location de la salle dans laquelle a eu lieu la cérémonie de notre installation la somme de 15 francs”*²⁵¹. De même, aucune salle n'est mise à la disposition des professeurs pour leur séance de délibération. Celles-ci se déroulent bien souvent au domicile personnel de l'un d'entre eux et notamment chez le directeur. Quant au secrétaire, il ne possède pas de bureau puisque les élèves doivent, à partir de 1841, se rendre chez lui pour prendre leurs inscriptions.

Les inconvénients que présentent ces locaux apparaissent donc très rapidement et sont dénoncés à plusieurs reprises par les professeurs.

La première plainte relevée, est liée au manque de lumière. En effet, les fenêtres de l'Hôtel Dieu et surtout celles du rez-de-chaussée ne font pénétrer qu'une faible luminosité. Ceci est lié à la taille des ouvertures qui sont petites mais aussi à la disposition des bâtiments. En effet, ces derniers sont relativement ramassés. De plus, afin de remédier au manque de place et pour pouvoir accueillir plus de malades, des corps de bâtiments ont été rajoutés. Construits à bon marché et sans ordre, ils empiètent sur la cour intérieure et diminuent la clarté²⁵².

Ainsi, dans les salles réservées à l'Ecole, le jour n'est pas *“suffisant pour que les élèves de leur place aperçoivent distinctement les objets qui leurs sont présentés. Le professeur d'anatomie toutes les fois qu'il décrit des organes de petites dimensions, est obligé, après les leçons de soumettre ces préparations à l'inspection des élèves dans le petit*

²⁴⁸ PECKER J., L'enseignement médical à Rennes au XIX^e siècle, *La santé en Bretagne*, Paris, Hervas, 1992

²⁴⁹ A.M.N, R1 C44 d 11

²⁵⁰ B.U.S, AP 102, Discours1865, HELIE Louis

²⁵¹ AMN R1 C44 d1 - Lettre du Directeur de l'Ecole, Fouré au Maire de Nantes, 11 mars 1842.

²⁵² KERNEÏS JP, Les Hôtels Dieu de Nantes, 1463-1943, in PECKER J., *op cit.*, pp123-136

*cabinet attenant à l'amphithéâtre, seule pièce convenable pour la clarté mais trop petite pour contenir les étudiants*²⁵³.

Le deuxième inconvénient signalé par les professeurs est l'exiguïté, le manque de place. Ce désagrément est souligné à plusieurs reprises par les professeurs dans des rapports : *“les réclamations que nous ne cessons d'élever sur l'exiguïté et l'insuffisance du local”*²⁵⁴, ou encore dans la correspondance entre le directeur et le maire de la ville. Dans une de ces lettres en date du 20 octobre 1846, le directeur Fouré dénonce *“l'exiguïté du local qui nous est assigné à l'Hôtel Dieu”*²⁵⁵.

D'autre part, par la configuration même des bâtiments, un autre élément négatif apparaît : le manque de discrétion. En effet, en 1814, certains voisins de l'Hôtel Dieu qui possèdent des fenêtres “tolérées” et non accréditées par les autorités, se sont plaints d'assister de chez eux aux séances de dissection se déroulant dans l'amphithéâtre²⁵⁶. Cet inconvénient existe également pour les malades dont les salles donnent face aux fenêtres de l'amphithéâtre. Alors, *“pour éviter le spectacle de ces travaux, aux malades, a-t-on été obligé de clore les deux fenêtres dans les deux tiers de leur hauteur et même d'en fermer une presque complètement au moyen d'un auvent”*²⁵⁷. Ainsi, le manque de lumière s'accroît et il n'est plus possible de travailler que sur les quatre ou cinq tables disposées le long des fenêtres. Ces mesures réduisent considérablement le nombre d'élèves qui peuvent assister et pratiquer les dissections.

Cet amphithéâtre présente d'autres inconvénients. En effet, *“les mauvaises dispositions du carrelage ne permettent pas à l'eau de s'écouler facilement”*²⁵⁸. Une humidité constante règne donc dans la pièce. De plus, *“l'élévation trop considérable du plafond s'oppose à ce que l'on puisse réchauffer convenablement la salle pendant la saison la plus rigoureuse de l'année”*²⁵⁹. Le risque de maladie est donc plus important et les conditions d'étude sont peu attrayantes. Ceci engendre une désertion des cours par les élèves les moins motivés. Et les plus assidus ont de réelles difficultés à travailler notamment lorsque les cadavres sont congelés.²⁶⁰

Enfin, le dernier point négatif de l'amphithéâtre se situe au niveau de son emplacement dans l'hôpital. Placé au rez-de-chaussée, des salles de malade ont été installées au-dessus. Or, les dissections de cadavres parfois

²⁵³ B.U.S, A5-2

²⁵⁴ A.M.N, R1 C44 d13, Compte rendu de l'année 1845-46

²⁵⁵ A.M.N R1, C45 d1

²⁵⁶ AM..N R1, C44 d11

²⁵⁷ BUS A5-2, 28 avril 1838

²⁵⁸ *ibidem*

²⁵⁹ *ibidem*

²⁶⁰ *ibidem*

dans un état avancé de décomposition et la pratique de macération entraînent des émanations continues *“qui s'exhalent par les ouvertures placées immédiatement au dessous des fenêtres qu'on est obligé de tenir ouvertes pour renouveler et purifier l'air des malades”*²⁶¹. Ceci indispose fortement les malades mais aussi le personnel soignant.

A côté de l'amphithéâtre, la salle des leçons présente elle aussi de nombreux inconvénients parmi lesquels des nuisances sonores. *“Le voisinage de la cour principale de la maison, du porche de communication de la mairie et de la salle supérieure, donne lieu à un concours d'individus dont le bruit vient à chaque instant troubler la leçon.”*²⁶² Il est donc très difficile pour le professeur de se faire entendre et de donner un cours clair et structuré sans être interrompu. Et les élèves ont des difficultés à se concentrer dans une telle ambiance.

Dans les premières années d'existence de l'École, cette salle sert non seulement à enseigner mais également à entreposer les différentes collections. Puis, devenant trop étroite et devant l'insistance des professeurs, *“l'administration des hospices qui regrette de voir le nombre des élèves diminuer et qui comprend que cela est dû en partie à ce fâcheux état de dénuement accorde un local propre à recevoir ces divers objets (collection)”*²⁶³ en 1840.

Toutefois, cette pièce se révèle rapidement être trop petite. En effet, *“les collections de l'École vont toujours en augmentant et bientôt le local étroit où elles sont placées deviendra insuffisant.”*²⁶⁴ Cette remarque est faite tous les ans dans le rapport que l'École adresse au maire et au préfet sur son fonctionnement.

En plus du manque de place, les collections souffrent de détérioration. Malgré tous les efforts et les soins apportés, l'humidité attaque les pièces d'anatomie et altère les substances contenues dans le droguier.²⁶⁵

Enfin, on ne peut dresser la liste des inconvénients que présentent ces locaux sans évoquer le cas du logement des élèves internes. En effet, ces étudiants au grade particulier, jouissent d'un privilège. *« Ils sont logés, nourris, blanchis, éclairés, chauffés, traités en maladie et, ils ont chacun une chambre séparée et meublée convenablement ».*²⁶⁶ Ainsi, le logement des internes est intégré, tout comme les salles de cours, à l'Hôtel Dieu.

Mais les conditions et l'état de ces chambres sont souvent déplorables. Une description très précise nous en est donnée lors de la

²⁶¹ *ibidem*

²⁶² *ibidem*

²⁶³ B.U.S, A5-2, août 1840

²⁶⁴ A.M.N, R1 C44 d13, Rapport de fonctionnement adressé au Maire de Nantes – 4 septembre 1844

²⁶⁵ A.M.N, R1 C45 d1, Lettre de Mr Fouré – 20 octobre 1845

²⁶⁶ A.D.L.A,H dépôt IE71, f 27à 29, Statut réglementaire pour le service de santé – article 19.

séance des délibérations des professeurs du 2 juin 1842.²⁶⁷ Ainsi, cinq chambres sont mises à la disposition des quatre élèves internes de l'Hôtel Dieu et de deux élèves externes. Quatre de ces cinq chambres sont situées au premier étage et la cinquième au deuxième étage.

Les inconvénients qui existent se situent bien souvent au niveau de leur accession et de l'espace sur lequel s'ouvre les fenêtres. Ainsi, l'une des chambres n'est accessible qu'en passant par la salle numéro quatre des malades. De plus, la seule fenêtre que possède cette pièce de 4 m² s'ouvre sur *“la cour ouest où sont les fermiers, les poules, les canards, les vaches et les chèvres.”*²⁶⁸ Par ailleurs, elle est située au dessus du cabinet des préparations anatomiques et d'un petit enclos où sont tenus les chiens servants aux expériences. Ainsi, *“s'il ouvre la fenêtre d'un côté ou de l'autre il respire un mauvais air.”*²⁶⁹

De même, la plus grande des chambres, occupée par l'élève Kostrewski en 1842, possède une fenêtre sur l'angle sud ouest de l'hôpital. Le problème majeur de cette pièce est l'accès. En effet, celui-ci se fait par le *“cabinet numéro 4 où se tiennent les gens qui ont subi de grandes opérations.”*²⁷⁰ *“L'air de la chambre est souvent infecté de l'odeur du pus bien que l'entrée en soit défendue par deux portes.”*²⁷¹

L'air de la troisième chambre semble également de mauvaise qualité puisque son entrée se situe dans le cabinet numéro 6, consacré aux fiévreux, ordinairement les malades les plus atteints. Une seule porte sépare les deux pièces. Les professeurs considèrent que les émanations sont dangereuses pour l'élève.

En fait, il faut savoir qu'à cette époque, l'antisepsie n'existe pas encore. Elle apparaît que dans les années 1860. Toutefois, on est conscient du risque de contagion. Le principal accusé est l'air. Il faut donc pour vivre en pleine santé, respirer un air de qualité dégagé de toute contamination. Or, il ne semble pas que ce soit le cas ici.

De plus, la chambre située au deuxième étage est occupée par deux élèves. Il est évident que ceci comporte quelques désavantages. En effet, il doit être très difficile pour ces élèves de se reposer et d'étudier surtout si leurs emplois du temps sont différents. Des problèmes de cohabitation apparaissent.

²⁶⁷ B.U.S, A5-2

²⁶⁸ *ibidem*

²⁶⁹ *ibidem*

²⁷⁰ *ibidem*

²⁷¹ *ibidem*

Ainsi, on peut résumer l'état général des locaux affectés à l'Ecole par cette note remise à au recteur de l'académie en 1839 : " *le local qui lui est affecté, insuffisant, incommode, obscur, humide, exposé à la vue des malades oppose des obstacles continuels à l'enseignement et aux études.*"²⁷²

Toutes les autorités ont d'ailleurs conscience de ce problème. La preuve en est, lors de leur visite le 2 juillet 1842, MM. Viquier et Montferrand, inspecteurs généraux de l'Université, reconnaissent l'insuffisance et l'inconvenance du local d'une Ecole qui se veut performante et qui de plus, réclame la mise en place d'une faculté.

2-Les réclamations et projets de reconstructions

Toutefois, cet état n'est pas propre à la ville de Nantes. De façon générale, les écoles de médecine de France souffrent d'un manque cruel de bâtiments adaptés à l'enseignement. Ce constat est clairement établi par le doyen Olfila en 1837 alors que ce problème est connu depuis des années déjà.

Ainsi dès 1807, les locaux de l'Ecole de médecine de Toulouse se révèlent être insuffisants.²⁷³ De même, ceux de Rennes sont lamentables. En effet, les cours ont lieu, depuis 1810, dans l'ancienne chapelle de l'Ecce Homo, rue Saint Yves, tandis que les leçons d'anatomie sont donnés dans l'ossuaire de l'ancien cimetière de l'église Saint Etienne. Quant aux professeurs, ils ne disposent pas de bureau.²⁷⁴ L'état de dégradation de ces bâtiments peut paraître surprenant au regard des ambitions que la cité rennaise pouvait avoir quant à l'acquisition du statut de faculté. L'Etat ne pouvait concevoir l'établissement d'une faculté dans une ville dépourvue de tout équipement. L'Ecole a donc lourdement sollicité la municipalité pour obtenir la construction d'un bâtiment.

Les professeurs de l'Ecole de médecine de Nantes ont également exprimé à plusieurs reprises, leur volonté de voir s'ériger dans la cité nantaise un bâtiment digne d'accueillir un enseignement aussi honorable que celui de la médecine.

Si cette question devient récurrente à partir des années 1830, elle est déjà présente à l'esprit de tous depuis de nombreuses années. Tous ont conscience des conséquences néfastes que peuvent avoir tous les inconvénients que nous venons de citer sur le bon déroulement des études.

²⁷²B.U.S, A5-2.

²⁷³ARLET J., l'Ecole de Médecine de Toulouse de 1801 à 1848, *Mémoire de l'académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse*, vol 157, 17^{ème} série, tome V, 1995

²⁷⁴LÉONARD J, *les médecins... op.cit*, p 651.

Dès 1830, la construction d'un amphithéâtre "*établissement isolé préparé pour cet usage* (la dissection)"²⁷⁵, est envisagée par la C.A.H.N. Les professeurs examinent alors les plans sur la demande de l'administration.²⁷⁶ Cet amphithéâtre "*offrira dans des proportions en rapport avec le nombre ordinaire des étudiants, les distributions propres à le rendre à la fois salubre et commode. Délivrés désormais du désagrément d'être en même temps gênés et incommodes, nous pouvons nous y livrer avec plus de zèle que jamais à nos pénibles mais utiles expériences.*"²⁷⁷ Toutefois, ces travaux paraissent bien minimes face aux besoins réels qu'éprouve l'Ecole. Mais si petit à petit, un projet de construction d'un bâtiment indépendant apparaît, il faut tout de même, dans un premier temps, trouver les moyens de remédier à ce manque de place. C'est pour cette raison et par souci d'économie, qu'en 1846, le directeur de l'Ecole, le docteur Fouré, propose d'employer tout ou partie de la somme que la commune accorde à l'entretien et au développement des collections, à la location de quelques pièces dans une maison proche de l'Hôtel Dieu. Les substances les plus altérables, les instruments de physique les plus fragiles et tout le matériel qui ne peut plus être contenu dans la salle de l'Hôtel Dieu y sont déposés.²⁷⁸

Tout ceci n'est pas sans conséquence sur l'enseignement. D'après le professeur Helie, "*manquant de moyens, d'espace et de conditions correctes, il fallait réellement aux professeurs beaucoup de zèle pour enseigner dans de telles conditions ; il en fallait aussi aux élèves, pour n'être pas rebutés, au commencement de leurs études, par les travaux anatomiques quant ils n'avaient pour ces travaux qu'une salle infectée, où toutes les causes d'insalubrité étaient réunies.*"²⁷⁹

Plus les années passent et plus les réclamations se font pressantes. Celles-ci sont formulées par les professeurs mais aussi par le personnel subalterne de l'Ecole. Ainsi, le 7 juillet 1840, le chef des travaux anatomiques adresse une lettre aux professeurs où il réclame en l'occurrence, « *la concession d'un local isolé renfermant un cabinet de travail et un dépôt pour les instruments et la matière nécessaire à la préparation et à la conservation des pièces anatomiques* »²⁸⁰. Il obtient satisfaction puisque après avoir consulté les administrateurs des hospices, il annonce que « *le local affecté à l'Ecole pour ses collections et distrait pour y loger deux internes va être rendu à sa destination* »²⁸¹. Mais tout ceci reste tout de même insuffisant.

²⁷⁵B.U.S, AP 102, discours 1830, LEGOUAIS Auguste

²⁷⁶B.U.S, A5-1-1830

²⁷⁷ *ibidem*

²⁷⁸A.M.N, R1 C45 d1, Lettre de Mr Fouré au Maire de Nantes – 20 octobre 1846.

²⁷⁹B.U.S, AP 102, Discours 1865, HELIE Louis

²⁸⁰B.U.S A5-2, 7 juillet 1840

²⁸¹ *ibidem*, 25 juillet 1840

Les rapports annuels établis par les professeurs à propos du fonctionnement de l'École adressés au maire ainsi qu'au préfet, deviennent le vecteur principal de ces revendications. Ainsi, dans le rapport de 1851-52, du docteur Fouré rappelle à la mémoire d'Evarist Colombel, maire de la ville, le vœu que l'École formule depuis plus d'une dizaine d'année déjà, c'est à dire "*la construction d'un bâtiment dans lequel il soit possible de professer et de déposer d'une manière honorable pour notre ville ses collections, ses instruments de physique et de chimie et sa bibliothèque*".²⁸²

Une commission a même été nommée en 1843, sur proposition du directeur, pour réclamer la construction d'un bâtiment.²⁸³ Ainsi si au départ, les professeurs exigeaient simplement la mise à disposition d'un plus grand nombre de pièces au sein de l'Hôtel Dieu, dans les années 1838-40, c'est le désir de voir s'ériger un bâtiment neuf qui prend le dessus. Ceci est peut-être lié au fait que devenus enseignants dans une école préparatoire de médecine et pharmacie, les professeurs aspirent à une reconnaissance quant à la qualité de leur enseignement qui bénéficierait ainsi des conditions optimales. Ce peut-être aussi lié à une volonté de prestige et de rayonnement sur la cité nantaise. Les professeurs voient peut-être un moyen de faire reconnaître l'enseignement supérieur médical aux yeux de tous et aux yeux de Rennes dont la situation économique ne favorise pas l'expansion urbaine. De plus, nous pouvons supposer que Nantes essaie de se mesurer à d'autres villes, par exemple Toulouse, où une nouvelle école est construite à partir de 1833 et inaugurée le 13 novembre 1837. Cette ville qui veut absolument retrouver son statut de Faculté semble s'en donner tous les moyens. Les professeurs de l'École de Nantes partagent peut-être les mêmes idées.²⁸⁴

Ces réclamations au sujet de l'amélioration des conditions matérielles de l'École perdurent jusqu'à ce que la reconstruction de l'Hôtel Dieu soit décrétée. Le conseil municipal prend sa décision le 30 octobre 1851 et l'Etat donne son accord le 14 juin 1854. Le projet de reconstruction de l'Hôtel Dieu comprend l'érection d'un bâtiment spécial pour l'École de médecine. Mais avant de parvenir à un projet définitif, une longue réflexion a précédé et plusieurs propositions ont été examinées.

Ainsi, en 1846, une commission composée de professeurs est "*chargée de dresser un programme des services et aménagements propres à un établissement de ce genre (i.e. une Ecole de Médecine) après discussion sur un plan*

²⁸² A.M.N, R1 C44 d1, rapport 1851-52

²⁸³ B.U.S, A5-3

²⁸⁴ ARLET, *op.cit.*

proposé.”²⁸⁵ Différents critères sont définis. Tout d’abord, ils envisagent la reconstruction de l’édifice sur le même emplacement. Ensuite, “*les bâtiments de l’Ecole de Médecine devront être isolés et à plus grande distance possible de l’Hôtel Dieu et des maisons particulières qui bornent le terrain du côté du quai de l’Hôpital*”.²⁸⁶ La disposition des bâtiments est envisagée ainsi afin de pallier les inconvénients répertoriés. Toute personne se tenant à une fenêtre à l’étage de l’Hôtel Dieu ne pourra pas voir les travaux anatomiques et autres expériences auxquels les élèves se livreront.

Ensuite, l’espacement des bâtiments contribue d’après les professeurs à une meilleure circulation de l’air, ce qui permet un “*renouveau continu d’une atmosphère chargée des émanations s’échappant des laboratoires chimiques et anatomiques*.”²⁸⁷ Enfin, le retrait du bâtiment de l’Ecole épargnerait le bon déroulement des cours de toute nuisance sonore et faciliterait ainsi la concentration des élèves comme des professeurs. Les professeurs proposent ensuite un emplacement précis afin de répondre à toutes ces exigences. Ils envisagent la construction “*des bâtiments de l’Ecole sur une ligne droite parallèle au grand diamètre de la chapelle projetée. L’Ecole aurait deux façades, l’une au midi, l’autre au nord*.”²⁸⁸ Pour faciliter la circulation des étudiants entre l’Ecole et l’Hôtel Dieu, une galerie relierait les deux bâtiments.

D’autre part, dans un tel établissement, certaines pièces sont indispensables pour permettre un enseignement moderne et de qualité de la médecine. Tout d’abord, l’Ecole devra posséder “*une salle de réunion pour les Professeurs ayant environ 5 mètres de côté*”, une salle accueillant “*la bibliothèque, les collections d’histoire naturelle et le droguier. Cette salle devrait par sa disposition et sa grandeur, servir en même temps pour la Distribution des prix*.”²⁸⁹ Une autre salle sera réservée aux collections d’anatomie et de pathologie. Ensuite, pour les leçons de chimie, l’Ecole devra posséder un amphithéâtre assez grand pour contenir 80 à 100 auditeurs. A cette pièce serait annexé le laboratoire de chimie communiquant convenablement avec elle et un cabinet suffisant pour contenir tout le matériel de ce cours. Une cour de dégagement y serait indispensable pour certaines opérations qui ne peuvent se faire en chambre close. Un cabinet pour les instruments de physique devrait aussi se trouver au voisinage de l’amphithéâtre de chimie.

De même, un deuxième amphithéâtre réservé aux leçons d’anatomie aura à peu près les mêmes dimensions que le premier. Et seront annexés à cette salle, le cabinet du prosecteur et celui du chef des travaux

²⁸⁵ B.U.S A5-2 – 21 mars 1846

²⁸⁶ *ibidem*

²⁸⁷ B.U.S A5-2 – 21 mars 1846

²⁸⁸ *ibidem*

²⁸⁹ *ibidem*

anatomiques. Une salle ou un amphithéâtre sera aménagé pour les dissections, avec des dimensions suffisantes pour permettre de travailler à huit tables. L'air devra y circuler librement et y être promptement renouveler au moyen de fenêtres.

De plus, le bâtiment devra accueillir un magasin pour serrer le bois et divers objets du matériel de l'Ecole et un cabinet pouvant servir de laboratoire au garçon. Enfin, à l'extérieur, une cour assez bien aérée sera destinée aux macérations anatomiques. Elle devra être à l'abri des regards.

Pour terminer, les professeurs suggèrent l'aménagement d'un jardin botanique aux dimensions convenables afin d'y cultiver toutes les plantes et herbes utiles aux cours d'histoire naturelle, de matière médicale et aux préparations médicamenteuses.

Ce projet proposé par les professeurs fait partie d'une série de plans suggérés à la municipalité. Entre 1845 et 1851, chacun soumet ses idées pour améliorer le futur bâtiment.

En mars 1851, la C.A.H.N propose un projet de construction d'un hôpital et d'une école de médecine.²⁹⁰ La reconstruction de tout l'Hôtel Dieu est envisagée car *“l'établissement actuel ne présente aucune des conditions que réclament l'hygiène et la sécurité.”*²⁹¹

Pendant, ceci ne se fait pas sans heurt. En effet, le choix entre les diverses solutions ne fait pas l'unanimité et *donne “lieu à de vives discussions dans le public et dans le corps de médecine.”*²⁹² Il engendre même un conflit entre la municipalité et l'administration des hospices à propos du financement de cette reconstruction. L'hôpital bien qu'administré par la C.A.H.N. est un bâtiment appartenant à la ville, établi sur des terrains municipaux. Incapables de trouver un compromis, les deux partis décident de faire appel aux autorités supérieures. Toutefois, accueillie avec enthousiasme dans la cité ligérienne, l'instauration de la République interrompt le débat sur ce projet. De plus, plongée dans un désordre économique, la municipalité n'a plus le désir, pour le moment, de se lancer dans de grands travaux.²⁹³ Les débats reprennent l'année suivante et la C.A.H.N propose un nouveau projet.

Après avoir choisi le plan de Monsieur Chenantais, les administrateurs débattent du financement. En ce qui concerne l'Hôtel Dieu, *“l'administration des hospices est autorisée à vendre toutes les parcelles du terrain de l'Hôtel*

²⁹⁰ BUS, Fonds ancien79-5

²⁹¹ *ibidem*

²⁹² *ibidem*

²⁹³ BOIS P., *op cit.*,

Dieu non occupées par le nouvel hôpital et ses abords, et à affecter aux travaux de construction une somme de 600 000 francs sur le produit de cette vente.”²⁹⁴ Quant au financement de la construction de l'école, il provient des 150 000 francs votés par le conseil municipal et déposés à la caisse des consignations. Enfin, “une somme de 500 000 francs sera répartie entre les trois exercices”²⁹⁵, c'est à dire la construction de l'Hôtel Dieu, de l'école et des aménagements prévus à Saint Jacques.

Le plan adopté par la commission administrative ne convient pas tout à fait aux professeurs. Ils relèvent quelques inconvénients²⁹⁶, notamment la ventilation de la salle aux dissections qui leur paraît insuffisante. La cour qui doit servir aux macérations et à certaines préparations chimiques est trop encaissée. Et les deux amphithéâtres ne sont pas assez aérés.

Enfin, quelques années encore sont nécessaires avant de voir s'ériger un plan définitif des nouveaux bâtiments. D'ailleurs, il semblerait qu'en 1854, la décision n'est pas tout à fait arrêtée puisque dans le rapport annuel sur la situation de l'Ecole en date du 15 juillet, Monsieur Lafond alors directeur de l'Ecole et MM les professeurs “ réclament instamment la construction d'un local.”²⁹⁷

II-LA NOUVELLE ECOLE, « UN PALAIS POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA MEDECINE »

Les travaux de reconstruction de l'Hôtel Dieu débutent à la fin de l'année 1854. Même si les premiers malades sont admis dans les nouvelles salles dès le 1^{er} avril 1863²⁹⁸, l'école ne pourra être installée que quelques années plus tard car, les travaux durent plus longtemps que prévu.

En effet, dans une lettre du 12 juillet 1864, le directeur informe Ferdinand Favre, Maire de Nantes à l'époque, que “la construction du bâtiment destiné à l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie s'avance rapidement. Monsieur Chenantais, architecte de l'Hôtel Dieu pense qu'il sera terminé au mois de décembre de cette année.”²⁹⁹ Or, dans la note d'explication annexée au projet de budget de l'Ecole de médecine pour l'année 1865³⁰⁰, le déménagement de l'école dans les nouveaux bâtiments est prévu pour le mois d'avril. Finalement, les professeurs et les élèves ne prennent possession des locaux qu'en octobre 1865. Ceux-ci sont alors inaugurés lors de la séance de remise des prix en novembre de cette année, en présence des personnalités les plus

²⁹⁴ *ibidem*

²⁹⁵ *ibidem*

²⁹⁶ BUS A5-3

²⁹⁷ A.M.N, R1 C44 d1

²⁹⁸ KERNEÏS J.P., *op. cit.*

²⁹⁹ A.M.N, M4 C48 d2

³⁰⁰ A.M.N, R1 C45 d2

importantes de la vie locale et départementale. Réunis dans la salle de collections située au deuxième étage, tous écoutent avec attention le discours du docteur Hélie alors directeur de l'Ecole de médecine, qui remercie les administrateurs de la cité et ceux des hospices d'avoir permis la construction d'un aussi bel édifice³⁰¹ et qui profite de l'occasion pour faire un bref rappel historique de l'Ecole.

1-Un nouveau bâtiment bien organisé...

Le bâtiment de l'Ecole de médecine s'intègre dans une construction harmonieuse. Etablie sur une vaste prairie de 6.5 hectares, elle se situe entre les deux bras de la Loire et est délimitée par la rue Moncouzu au sud, la chaussée de la Madeleine à l'est et le quai de l'hôpital à l'ouest.³⁰² Devant l'Hôtel Dieu, une vaste esplanade est aménagée avec des fontaines et des parcs d'agrément. Elle facilite la circulation et notamment l'arrivée des ambulances. L'ensemble du bâtiment est construit selon un axe de symétrie qui passe par le milieu de la nef et du chœur de la chapelle, et se prolonge jusqu'à la rue Moncouzu.

De part et d'autre de cet axe, les éléments se distribuent de façon identique. Ainsi, de chaque côté se trouvent quatre pavillons similaires accueillant les malades et un pavillon plus important réservé l'un, aux administrateurs et aux pensionnaires, et l'autre, à l'Ecole de médecine. Ces deux bâtiments sont reliés par un couloir au centre duquel se situe un porche permettant l'accès à la chapelle. Les différents pavillons sont séparés par de vastes espaces verts afin de faire circuler l'air. Ce sont aussi des lieux de promenade pour les malades. Tous les bâtiments sont reliés entre eux par un corridor. Et, l'ensemble délimite une cour intérieure. Au fond, se trouvent les sanitaires, d'un côté pour les femmes, de l'autre pour les hommes.

Enfin, tout le service de l'économat et de la boulangerie est installé à l'autre extrémité de la prairie. L'entrée de ces bâtiments donne sur la rue Moncouzu.

Le plan de *"ce grand édifice si bien disposé dans son ensemble et dans ses détails, qui, sans luxe, car le luxe doit être banni de la maison des pauvres, sera, par son architecture simple, belle et pure, en harmonie parfaite avec sa destination, l'un des monuments le plus remarquable de la ville"*³⁰³, est une sorte de réplique de l'hôpital Lariboisière de Paris.

³⁰¹ B.U.S, AP 102, Discours 1865 HELIE Louis.

³⁰² ADLA, 1 Fi Nantes 66 et A.M.N, M4 C48 d2

³⁰³ BUS, AP 102, Discours1865, HELIE Louis

En effet, les bâtiments de l'hôpital Louis Philippe rebaptisé par la suite Lariboisière, édifiés à partir de 1846 et inaugurés le 13 mars 1854, forment un ensemble harmonieux. Organisés autour d'une cour d'honneur, six pavillons d'hospitalisation à deux étages, largement espacés et séparés par de vastes préaux herbeux, s'ouvrent sur des promenades plantées d'arbres. Aux quatre coins de la cour, d'autres pavillons séparés abritaient les services administratifs et techniques. Tous ces bâtiments sont reliés par une double galerie. En fait, cet hôpital va servir de modèle un peu partout en France et même à l'étranger. Toutefois, cette conception des plans n'est pas nouvelle. Les architectes de l'hôpital de Lariboisière, tout comme Monsieur Chenantais, n'ont fait que reproduire le plan du Royal Navy Hospital inauguré en 1762 à Liverpool.³⁰⁴

Ainsi, c'est dans cet ensemble très organisé que l'Ecole de médecine est installée. Le plan que nous allons décrire à présent date de 1875, quelques modifications ont été faites déjà par rapport au plan originel. Cependant, il nous donne une bonne idée de ce qu'est l'Ecole de Médecine en 1866.

Le pavillon qui accueille l'Ecole se compose de deux niveaux. L'accès à cet édifice se fait par un escalier de six marches et par trois grandes portes qui ouvrent sur un vaste vestibule d'environ 19 mètres de long et 7 mètres de large. Le plan coïncide en général avec les suggestions faites par les professeurs quelques années auparavant. De chaque côté du vestibule, deux portes mènent d'un côté vers les locaux réservés à la consultation gratuite, l'amphithéâtre d'anatomie, le cabinet des professeurs d'anatomie, d'aide d'anatomie ainsi qu'aux chambres des garçons de pavillon. De l'autre côté, se trouvent le logement du concierge, et le salon de réunion des professeurs, puis, l'amphithéâtre des cours de chimie auquel est adjoint un magasin où sont entreposés tous les matériaux et les éléments nécessaires aux différents cours qui y sont professés. Deux portes au fond de l'amphithéâtre conduisent d'une part au laboratoire de chimie pour la préparation du cours et d'autre part au laboratoire du professeur de chimie. La troisième partie de ce rez-de-chaussée est consacrée à l'anatomie avec d'une part la salle de dissection et d'autopsies, le cabinet des professeurs et trois cours destinées aux macérations et autres travaux anatomiques, la disposition sur l'arrière du bâtiment de ces salles permet de travailler à l'abri des regards. De plus du fait de l'éloignement de ce pavillon

³⁰⁴ MARTINEAUD J.P. – *Une histoire de l'hôpital Lariboisière , Le Versailles de la Misère* – Paris l'Harmattan – 1998, pp35-41

par rapport aux autres, les émanations et odeurs nauséabondes qui peuvent se dégager gênent beaucoup moins.

On accède au deuxième étage de ce bâtiment par deux escaliers situés au fond du vestibule. Tout comme le rez-de-chaussée, le premier étage est divisé en trois espaces. Du côté gauche, par rapport à la façade, se trouvent le logement des internes et celui de l'agent comptable. Au centre la salle des collections a la même superficie que le vestibule. Enfin du côté droit une grande salle contient la collection de matière médicale.

Autour de ce bâtiment, sur la droite, un espace est réservé au jardin botanique.

L'Ecole de médecine de Nantes est ainsi devenue matériellement existante et « *va trouver dans le nouveau bâtiment les conditions plus favorables à l'enseignement et aux études* ».

Toutefois, le bâtiment en lui-même ne suffit pas pour qu'elle puisse fonctionner, encore faut-il l'aménager. La dépense à consacrer au mobilier de l'Ecole n'ayant pas été comprise dans la somme allouée pour l'édification du bâtiment, le directeur présente au Maire en juillet 1864, un devis détaillé du mobilier nécessaire à cette installation. Le montant de ces dépenses s'élève alors à 23 500 fr. Il comprend l'achat de tables, chaises, fauteuils, mais aussi du matériel pour équiper les différents laboratoires et amphithéâtres.

Le nouveau bâtiment entraîne un surcroît de dépenses pour la municipalité car « *il est évident que le nouveau bâtiment dans lequel nous établissons en ce moment tous les services de l'Ecole nécessitera bien plus de frais d'entretien que l'ancien local* »³⁰⁵

En effet, de nouvelles sources de dépenses sont apparues avec cet établissement. Tout d'abord, l'installation « *d'un calorifère destiné à chauffer les salles de cours, la salle de dissection celle des collections, la bibliothèque* »³⁰⁶ engendre une augmentation des dépenses, car si son installation est à la charge de l'administration des hospices, l'entretien lui, est à la charge de l'école donc de la municipalité. Estimée à 200fr. au départ, cette dépense s'élève en réalité à 400fr.

De plus, le coût de l'entretien du jardin botanique installé sur un terrain que l'administration des hospices a concédé à l'école et qui relève d'une très grande utilité pour l'instruction des élèves³⁰⁷, est estimé à 200fr. par an. Cette allocation est accordée par le conseil municipal en mai 1867.

³⁰⁵ A.M.N, R1 C45 d2, lettre de Monsieur Hélie au maire de Nantes 30 octobre 1865

³⁰⁶ A.M.N, R1 C45 d2, 30 octobre 1865

³⁰⁷ *ibidem*

Le budget de l'Ecole ne cesse de gonfler durant toute la période. Fixée à 1 500fr. depuis la transformation de l'Ecole en 1855, cette somme passe à 3260 fr. en 1867 et 3 500fr. en 1870, avec quelques variations selon les années et en fonction des besoins. Mais, de façon générale, l'installation de l'Ecole dans ses propres bâtiments engendre un surcroît de dépenses pour la municipalité.

Désormais, Nantes fait partie des villes de France les mieux équipées pour l'enseignement de la médecine. Ce bâtiment que son Excellence Victor Duruy, ministre de l'Instruction Publique, qualifie de véritable « *palais consacré à l'étude de la médecine* »³⁰⁸ est tout à fait adapté à la conception que l'on se fait des études médicales à cette époque, c'est-à-dire l'enseignement d'un art qui allie la pratique auprès des malades à la connaissance scientifique. La médecine est devenue durant ce siècle une véritable science faisant appel à la chimie, la physique, la botanique... et toutes ces branches doivent être enseignées dans les meilleures conditions possibles, afin de former de bons médecins.

2-...présentant somme toute des défauts

Cependant, quelques éléments viennent obscurcir ce somptueux tableau.

En effet, des doutes peuvent être émis quant à la qualité de la construction. Dès 1871, le secrétaire de l'Ecole signale aux administrateurs des hospices la présence de nombreuses et très apparentes lézardes dans les salles de cours provenant d'après lui du tassement du sol. Celles-ci sont « *le plus importantes dans la coupole et les murs d'enceinte de la salle des cours d'anatomie* ». Il réclame donc que des réparations soient entreprises afin de ne pas aggraver l'état du bâtiment. En effet, s'il estime le coût de ces réparations à 300fr., elles pourraient s'empirer et entraîner une dépense bien plus élevée³⁰⁹.

De plus, à peine les dernières touches sont données à cette œuvre que quelques réclamations se font entendre à propos de la composition du bâtiment et notamment à l'absence de laboratoires. En effet, dans l'école aucun laboratoire à l'usage des élèves n'est prévu. Seuls les professeurs disposent des équipements nécessaires aux démonstrations. Ainsi, d'après le directeur de l'Ecole, « *aux constructions primitivement décidées et qui avaient surtout pour objet les opérations nécessaires à l'enseignement, il faut ajouter celles que réclame la pratique des manipulations que doivent exécuter les élèves, soit pour leur instruction pratique, sous la direction des professeurs, soit pour les examens probatoires de la réception des*

³⁰⁸ B.U.S, A5-5 délibération du 27 septembre 1867

³⁰⁹ A.M.N, M4 C48 d1

pharmaciens »³¹⁰. Cette installation risque d'être relativement coûteuse , car pour être complète, « elle doit comprendre des fourneaux considérables, des tuyaux au gaz, des étuves, de nombreuses conduites d'eau ».

La construction de ces laboratoires va devenir plus urgente encore à partir du moment où l'Ecole Préparatoire de Médecine entrevoit la possibilité d'être transformée en Faculté. Elle doit pouvoir délivrer un enseignement complet et de très grande qualité et doit donc disposer de tous les équipements nécessaires.

En fait, les autorités ne proposent à Nantes que l'acquisition du statut d'Ecole de Plein Exercice. Toutefois, pour obtenir cette transformation, il faut remplir des conditions particulières au niveau budgétaire mais aussi au niveau des équipements. « Nous pensons qu'il faudrait exiger l'amélioration des bâtiments des Ecoles »³¹¹. Nantes contrairement à d'autres villes comme Lyon dont l'état des bâtiments est misérable, ou Lille qui ne possède pas ses propres bâtiments, dispose d'une école bien distribuée. Seuls les laboratoires manquent.

Des projets de plan dressés par l'architecte des hospices le 13 novembre 1875, sont adoptés par la C.A.H.N le 26 juin 1876 ainsi que par le Maire.

Les principales modifications apportées sont la transformation du logement des internes situé au premier étage en bibliothèque, la construction d'un bâtiment spécial dans le préau des pensionnaires pour y loger les internes, enfin, le prolongement des laboratoires de chimie et de pharmacie sur l'espace réservé au jardin botanique³¹².

Avec l'évolution de la science médicale et l'introduction de nouvelles matières dans l'enseignement dispensées dans les Ecoles de médecine, les bâtiments sont amenés à évoluer sans cesse.

Il a fallu près de 57 ans pour que l'Ecole de médecine de Nantes acquière une existence matérielle. Produit d'une longue réflexion et de réclamation maintes fois renouvelées, l'Ecole de médecine de Nantes n'a plus rien à envier aux autres villes. Elle fait même figure de modernité et d'avant-gardisme scientifique en possédant des équipements à la hauteur des avancées de la science médicale.

Nantes prend ici, une sorte de revanche sur Rennes, siège d'Académie qui, pendant longtemps a bénéficié des faveurs du Ministère de l'Instruction Publique et concentrée la majeure partie de l'enseignement

³¹⁰ A.M.N, M4 C48 d1, lettre du directeur au maire 31 janvier 1866

³¹¹ B.M,74 041/C 42 rapport de la commission d'instruction publique sur l'établissement de nouvelles facultés de médecine p111

³¹² A.D.L.A, 125 T 1, délibération de la C.A.H.N, 26 juin 1876

supérieur. En effet, si Rennes possède un bâtiment pour les facultés, elle ne possède pas de local destiné à l'Ecole de médecine. Celle-ci est donc partagée entre la salle des séances du palais universitaire qui lui a été attribué le 7 novembre 1852, et le cimetière Saint Etienne où se déroulent les dissections jusqu'en 1859. Par la suite, d'autres pièces sont aménagées. Toutefois, la situation de l'Ecole de Rennes reste précaire et ceci se lit dans le montant de son budget. D'après Jacques Léonard, alors que dans les années 60, le budget de Nantes dépasse largement les 20 000fr par an et franchit même la barre de 25 000fr en 1865, celui de Rennes reste en dessous des 20 000fr. jusqu'en 1872.³¹³ Avec la transformation de l'Ecole de Nantes en Ecole de Plein Exercice, cette différence s'accroît. Ainsi un véritable fossé s'est creusé entre ces deux Ecoles. Ceci est dû essentiellement aux moyens que l'on a bien voulu leur accorder et dont la meilleure expression à Nantes est la construction du bâtiment et la concurrence des années 1840 semble rendue bien loin en 1866.

Elle doit peut-être ce privilège tout simplement à l'importance que la municipalité attache au développement de la science et de la culture dans la ville, et aux dispositions économiques plutôt favorables dans lesquelles se trouve Nantes. Cette ville s'enrichit et se développe grâce à son activité industrielle tournée notamment vers les chantiers navals, la conserverie, la raffinerie ou encore la fonderie. Elle peut alors redistribuer ses bienfaits et embellir la ville car, il faut le dire, cet édifice est un des ornements les plus prestigieux de la ville³¹⁴.

La construction de ce nouvel Hôtel Dieu s'intègre à la fois dans une politique sanitaire visant à lutter par exemple contre l'entassement des populations dans des logements étroits favorisant les contagions

Mais, l'édification de ce nouvel hôpital s'intègre également dans un vaste programme d'urbanisation débuté depuis de nombreuses années déjà. Ainsi, de nouveaux boulevards s'ouvrent tels que le boulevard Delasseur et le boulevard Launay ; de même, de nouvelles rues sont percées : la rue Athenas, la rue des arts (1840), la rue de l'hôtel de ville (1852). De nouveaux édifices culturels sont érigés, l'église Saint Nicolas (1854), Notre Dame de Bon Port (1858) ou le monastère de la Visitation (1859-1864). Du côté des monuments publics, c'est la construction d'un nouveau palais de justice inauguré en 1852 (2mars), la rénovation de la halle aux toiles et l'édification de la manufacture des tabacs à partir de 1863³¹⁵.

³¹³ LEONARD J., *Les médecins ...*, *op cit*, pp980-984

³¹⁴ LEROUX E, *op cit*, pp 207-211

³¹⁵ *ibidem*

Enfin, toutes ces entreprises de construction à l'initiative de la municipalité s'accompagne d'un mouvement de constructions privées et d'édification d'immeubles.

L'image de la ville change. La prestigiosité des nouveaux bâtiments de l'Hôtel Dieu s'intègre parfaitement dans cette harmonie.

Ainsi, la ville de Nantes affirme par la construction de ce nouvel édifice la très grande importance qu'elle accorde à la médecine. C'est une preuve très concrète des ambitions qu'elle nourrit à l'égard de l'enseignement de la médecine, effort d'ailleurs largement récompensé par les autorités.

PARTIE II : LES ETUDIANTS ET LES PROFESSEURS DE L'ECOLE
DE MEDECINE DE NANTES

CHAPITRE I : LES ETUDIANTS DE L'ECOLE DE MEDECINE DE NANTES

Si le terme Ecole désigne avant tout un établissement dans lequel est donné un enseignement collectif, une autre définition plus humaine peut lui être attribué. Il s'agit également de l'ensemble des élèves et des professeurs qui fréquentent cet établissement.

Après avoir abordé l'étude de l'école de médecine de Nantes d'un point de vue purement administratif et après avoir retracer les différents problèmes que connaît cette institution pour se faire reconnaître aux yeux de tous comme faisant partie intégrante de l'enseignement supérieur, il est intéressant de voir à présent qui sont ces personnes qui font vivre cette école.

Ainsi, une étude de l'Ecole de Médecine ne peut pas être envisagée sans consacrer une partie aux acteurs de cette institution, c'est-à-dire les professeurs mais aussi et surtout les étudiants. C'est grâce à eux, à leur fréquentation continue de cet établissement de 1808 à 1875, que la situation de l'Ecole évolue et qu'elle est devenue l'un des neuf principaux centres de l'enseignement de la médecine en 1875.

Le terme d'étudiant désigne, dans le premier XIX^{ème} siècle, exclusivement les jeunes gens qui fréquentent les facultés de droit et de médecine. Nous l'étendons aux jeunes gens des écoles de médecine.

Cette population est exclusivement masculine, puisqu'il faut attendre 1867 pour que des cours d'enseignement secondaire pour jeunes filles soient créés par Victor Duruy, ministre de l'Instruction Publique. en 1869 pour que la première école supérieure de médecine pour jeunes filles voie le jour. Toutefois, le diplôme délivré n'a pas la même valeur que le doctorat en médecine des jeunes hommes. A Nantes, c'est en 1872 qu'une jeune fille s'inscrit à l'Ecole de Médecine pour la première fois.

Mais la population masculine reste dominante et ce pour des années encore. Ainsi, dans ce chapitre, nous allons voir comment on devient étudiants en médecine, les conditions d'inscription, puis le déroulement des études, qui se lancent dans les études de médecins, les contraintes rencontrées et enfin, ce que deviennent ces jeunes gens.

I-Les inscriptions à l'Ecole de médecine de Nantes

1-Les conditions d'inscriptions

Afin de pouvoir suivre les Cours d'Instruction Médicale établis à l'Hôtel Dieu de Nantes puis plus tard ceux de l'Ecole de médecine, les jeunes gens doivent remplir quelques conditions.

Dès l'organisation des cours d'instruction médicale établis auprès de l'Hôtel Dieu de Nantes, il est décidé que, « *les noms des étudiants seront inscrits sur un registre* »³¹⁶, registres tenus tout au long de la période. Ainsi, à l'article 1^{er} de l'arrêté concernant l'enseignement et la discipline dans les Ecoles secondaires de médecine du 7 novembre 1820³¹⁷, il est stipulé « *qu'il sera tenu dans toutes les Ecoles de médecine un registre d'inscription et un registre de déclaration de domicile et de présentation par un répondant domicilié, lesquels registres seront cotés et paraphés l'un et l'autre par le recteur* ». Ainsi, la tenue des registres est soumise au contrôle de l'agent représentant l'Université Royale dans les provinces, le recteur. Cette responsabilité est exercée directement par le recteur ou bien par son représentant.

Ces registres tenus par le secrétariat de l'administration des hospices, sont à partir de 1841 confiés au professeur-secrétaire. Ainsi, « *un des professeurs choisi par l'assemblée remplit les fonctions de secrétaire et [...] reçoit les inscriptions des élèves* »³¹⁸.

Les registres sont une très grande source d'informations sur le fonctionnement, mais aussi les populations fréquentant l'établissement, et bien qu'ils aient évolué tout au long de la période, ils sont toujours aussi riches. Les différents renseignements qu'ils nous fournissent seront analysés plus en détail dans le développement qui va suivre. Mais tout d'abord, revenons sur les considérations générales pour la prise des inscriptions.

Tout d'abord, il faut rappeler que les inscriptions prises par les élèves auprès des Cours d'Instruction Médicale puis plus tard de l'Ecole, tout comme celles prises auprès des facultés, sont trimestrielles³¹⁹, et s'effectuent dans un laps de temps bien déterminé. Ainsi, pour les écoles secondaires, celui-ci est de quinze jours. Passé ce délai, « *les registres seront*

³¹⁶ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 71 règlement arrêté par son excellence le Ministre de l'Intérieur le 31 mars 1808, f26-27

³¹⁷ B.U.S, Lois et règlement de l'enseignement supérieur Tome I, pp454-457

³¹⁸ B.U.S, Lois et règlement de l'enseignement supérieur Tome I, pp. 899-903, règlement concernant les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie. 12 mars 1841, art 3

³¹⁹ B.U.S, Lois et règlement de l'enseignement supérieur Tome I, arrêté du 7 novembre 1820, art 7

*portés chez le Recteur ou chez le fonctionnaire de l'Université qui le remplace pour cet objet afin d'y être clos »*³²⁰.

Avec la transformation des Ecoles secondaires en Ecoles préparatoires, le délai accordé aux élèves pour effectuer leur inscription diminue. Désormais, « *ce registre sera ouvert pendant les 8 premiers jours de chaque trimestre de l'année scolaire* »³²¹.

La délimitation d'une telle période peut s'expliquer tout d'abord, par l'envie que les autorités ont de limiter les inscriptions. En effet, les effectifs des étudiants ne cessent d'augmenter de façon générale en France et on parle même d'encombrement de la profession médicale à cette époque³²², surtout au moment de la Restauration et de la Monarchie de juillet.

La deuxième explication qui peut être avancée concerne le déroulement des cours et l'apprentissage de l'art. Si l'étudiant n'a pas pris son inscription, il ne peut assister aux cours du trimestre commençant. Il prend donc du retard par rapport aux autres élèves et se trouve mis alors en difficulté. De plus, l'arrivée continuelle de nouveaux étudiants, la variation de leur nombre durant les cours a tendance à perturber le bon déroulement de ceux-ci.

Ainsi, c'est certainement par souci d'établir une meilleure discipline et un bon fonctionnement de ces établissements que les délais d'inscription sont aussi restreints.

Cependant, malgré ce règlement, nombreux sont ceux qui dépassent ces dates. Ainsi, le 9 août 1816, alors que le troisième trimestre de l'année est commencé depuis plus d'un mois, 17 élèves n'ont toujours pas acquitté leur droit d'inscription. Dans la semaine suivante, les élèves Guesdon et Abautret paient leur inscription et peuvent alors réintégrer les cours. Les 15 autres sont supprimés de la liste³²³.

Nous remarquons que ces pratiques sont très courantes dans les premières années de l'existence des cours de médecine à Nantes. Et malgré, l'obligation faite aux étudiants d'obtenir l'accord de la Commission administrative pour pouvoir prendre une inscription après la fermeture des registres, ces habitudes perdurent au moins jusqu'en 1820.

Toutefois, les autorités tentent de lutter contre ces abus. C'est ainsi que la Commission administrative adresse une lettre au directeur lui demandant « *si dans le passage de l'année scolaire, un élève peut être admis à s'inscrire*

³²⁰ *ibidem*, art 2

³²¹ B.U.S, Lois et règlement de l'enseignement supérieur Tome I, pp. 899-903, règlement concernant les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie. 12 mars 1841,

³²² LEONARD J., *Les médecins...op.cit.*

³²³ A.D.L.A, H dépôt IE 73 f 75r

après la révolution du trimestre d'ouverture ». La réponse du docteur Fouré est négative. Aucune inscription ne peut être prise après la clôture des registres³²⁴.

A partir de 1841, une dérogation permettant une inscription après clôture des registres ne peut être acquise « sans une autorisation expresse accordée par le Ministre en Conseil Royal de l'instruction publique »³²⁵.

Les raisons conduisant à demander une telle dérogation doivent être fondées. Les motifs invoqués sont, soit des obligations familiales qui contraignent le jeune homme à retourner auprès de sa famille, soit une maladie qui rend l'étudiant incapable de suivre les cours. Prenons ici le cas de Jacques Christian Muller en faveur duquel le Proviseur du Lycée intervient au 1^{er} trimestre de 1836-1837 :

« Nous, Proviseur du Collège Royal de Nantes, délégué de Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes auprès de l'Ecole secondaire de médecine de Nantes, vu le certificat de Monsieur le Directeur Lafond, attestant que le jeune MULLER (Jacques Christian) de cette ville a été empêché par une maladie grave de prendre sa première inscription de la dite école avant la clôture du registre pour le 4^{ème} trimestre de 1836, attendu qu'il est à notre connaissance que le jeune Muller a fait ses études cliniques jusqu'à la seconde inclusivement et que sa conduite est sans reproche, l'autorisons à s'inscrire ce jour 4 novembre 1836. A Nantes. Signé le Proviseur »³²⁶.

Enfin, l'autre raison prise en compte par les autorités pour accorder une telle faveur est l'obtention du baccalauréat, condition *sine qua non* de l'inscription des aspirants au doctorat. Ainsi, « Monsieur Tartenson reçu bachelier ès sciences à Rennes les 26 et 27 juillet 1866, est autorisé par Mr le Recteur à s'inscrire après la clôture du registre »³²⁷.

De plus, en 1820, une mesure est prise afin d'améliorer l'enseignement et le déroulement des études dans les Ecoles secondaires. En effet, à l'article 9 de l'arrêté du 7 novembre 1820, il est stipulé qu'« à partir de l'année 1821 :1822, la 1^{ère} inscription sera prise au commencement de l'année scolaire de manière qu'ils puissent suivre les cours dans l'ordre qui sera prescrit et sans se permettre d'interruption à moins d'excuses jugées valables par le chef de l'Ecole »³²⁸.

Il est vrai, lorsqu'on observe les grilles d'inscriptions dressées à partir des registres, que si la majorité des premières inscriptions d'une année sont prises au 1^{er} trimestre de l'année scolaire, nombreux sont ceux qui

³²⁴ A.D.L.A, H dépôt IE 75 f 72r

³²⁵ B.U.S, Lois et règlement de l'enseignement supérieur tome I règlement du 12 mars 1841, art 11

³²⁶ B.U.S, A1-4

³²⁷ B.U.S, A1-6, lettre de l'inspecteur le 7 août 1866

³²⁸ B.U.S, Lois et règlement de l'enseignement supérieur, tome I, 12 mars 1841

s'inscrivent en cours d'année. Cette clause est reprise dans le règlement du 12 mars 1841.

D'autre part, la prise de toutes les inscriptions à la suite semble logique pour lutter contre l'apprentissage partiel de la médecine. Ceci est également décidé pour agir contre la trop grande variation du nombre d'inscrits entre les trimestres ce qui gêne fortement l'administration.

Ainsi, les inscriptions se prennent d'une façon très formelle et officiellement, elles ne se font qu'à chaque début d'année. Pour pouvoir s'inscrire, les jeunes gens doivent remplir quelques conditions. La première est liée à son âge.

L'âge des étudiants, une population vieillissante.

« Nul ne pourra être admis aux leçons s'il n'est âgé de 16 ans. »³²⁹ Cette condition, fixée dès l'ouverture des Cours, doit être prouvée par la présentation d'un acte de naissance au secrétariat³³⁰. Cette condition reste la même tout au long de la période. Cependant, en observant l'âge des élèves à leur première inscription pour les années où cette information est notifiée dans les registres, nous constatons un certain recule de l'âge des jeunes gens à leur première inscription.

Cette information, nous ne l'avons que pour les années 1809-1820³³¹ et encore de façon partielle. Une petite étude comparative peut alors être effectuée à deux dates différentes, par exemple 1813 et 1820. Le choix de ces deux dates est déterminé par rapport à des critères pratiques. En effet, durant ces deux années, le nombre de nouvelles inscriptions est assez important, 48 pour l'ensemble des trimestres de 1813 et 51 pour 1820. De plus, la plupart des âges sont indiqués. Ainsi, pour 1813, l'âge de 38 élèves est indiqué et en 1820, celui de 47..

Voici le tableau que nous avons pu dresser grâce aux différentes données :

âge	1813		1820	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
15	5	13.16		
16	20	52.63	9	19.15
17	7	18.42	12	25.53
18	3	7.90	12	25.53
19	3	7.90	14	8.51

³²⁹ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 71, règlement du 31 mars 1808, art 6

³³⁰ *ibidem*, art 7

³³¹ B.U.S, A1-1, premier registre d'inscriptions.

20			5	10.64
21			1	2.13
22			1	2.13
23			2	4.25
40			1	2.13

Tableau n°1 : répartitions des inscrits de l'école de médecine de Nantes en 1813 et 1820 selon leur âge

En 1813, nous observons que tous les premiers inscrits appartiennent à la classe des 15-19 ans, et la majorité d'entre eux ont 16 ans.

En 1820, les élèves qui rentrent à l'Ecole ont entre 16 et 23. Si les 16-19ans, représentent toujours la majorité des premiers inscrits (78,72%), ils ne sont plus les seuls. En effet, on trouve également des jeunes gens de 20-25 ans 19,15%. De plus, à l'intérieur même de la classe des 16-19 ans, nous remarquons que ce ne sont plus les individus âgés de 16 ans qui sont majoritaires mais les jeunes hommes de 17 et 18 ans.

Sur cette courte période, l'âge des jeunes gens au début de leurs études augmente. Le calcul de l'âge moyen de ces jeunes gens donne 17,3 ans pour 1813 et 18,02 ans pour 1820³³². Faute de sources, cette tendance ne peut être confirmée par des calculs effectués sur des années postérieures.

Pendant, l'hypothèse du recul de l'âge des jeunes gens à l'entrée dans l'Ecole de médecine de Nantes peut, dans une certaine mesure, être confortée par des études menées sur les étudiants et notamment celle de Jean-Claude Caron sur les étudiants de Paris de 1814 à 1851³³³. Choisisant quatre années à 10 ans d'intervalle pour mener son étude sur l'âge des étudiants, Jean-Claude Caron constate que l'âge moyen à l'entrée en faculté augmente, ce qui témoigne d'un vieillissement de cette population. Ainsi, en 1809, il est de 21.56 ans, en 1819 de 21.98 ans, en 1829 de 22.46 ans et en 1839 de 22.94 ans. De plus, il constate que si la population des étudiants appartenant à la classe des 20-25 ans se maintient tout au long de la période au même niveau, il n'en va pas de même pour les 16-19 ans et les 26-33ans. Les premiers diminuent en nombre tandis que les seconds augmentent. Ceci confirme la tendance dégagée par le calcul de l'âge moyen.

³³² Pour le calcul, nous retirons l'inscription prise à 40 ans car les chiffres seraient biaisés.

³³³ CARON J.CI, *Généralions romantiques, les étudiants de Paris et le quartier Latin, 1814-1851*, Paris, Armand Colin, 1991

Les quelques conclusions dégagées à propos de l'Ecole de médecine de Nantes peuvent donc être mises en parallèle avec les travaux de Jean-Claude Caron, d'autant plus qu'une partie des étudiants parisiens provient de cette école. Il serait donc incohérent de penser que les étudiants nantais n'adoptent pas les mêmes comportements que les étudiants devenus parisiens.

Le baccalauréat et le certificat de grammaire

En fait, le recul de l'âge de la 1^{ère} inscription à l'Ecole de médecine de Nantes comme à la faculté est en partie liée à la deuxième condition d'inscription. Celle-ci concerne davantage les doctorants que les officiants.

Si en 1808, on exige simplement des jeunes gens « *qu'ils parlent et écrivent correctement la langue française ; qu'ils savent l'arithmétique et connaissent au moins les éléments de la langue latine de manière à entendre les auteurs de la bonne latinité* »³³⁴, bientôt un diplôme constant leur niveau d'instruction est exigé.

Ainsi, dès 1815, une décision impose aux étudiants en Faculté de Médecine d'être titulaire du baccalauréat ès lettres³³⁵. Cette obligation n'est faite qu'à l'encontre des élèves des facultés. Cependant, les élèves des écoles aspirants au doctorat essaient de s'acquitter très rapidement de cette exigence car, ils savent qu'ils ne pourront poursuivre leurs études en faculté sans ce diplôme. Le problème du baccalauréat reste très obscur dans les écoles jusque dans les années 1850. Aucune information précise ne nous est donnée à ce sujet. Nous pourrions penser qu'il devient obligatoire, comme dans les facultés à partir de 1841, car les inscriptions des écoles équivalent à celles des facultés. Une chose est sûre, c'est en 1858, les étudiants aspirants au doctorat des écoles doivent fournir les deux baccalauréats.

En fait, depuis le décret du 1^{er} mars 1808, et le statut du 16 février 1810, le baccalauréat est devenu le premier grade universitaire, et progressivement il s'érige en véritable institution. Il est exigé non seulement à l'entrée des grandes écoles, comme ici les facultés de médecine mais aussi à celle des grandes administrations. Il évolue tout au long de la période. Ainsi, si en 1810, l'examen porte sur le programme de la rhétorique et de la philosophie, en 1820 on y ajoute les humanités, mais les épreuves restent orales³³⁶.

La nature du baccalauréat exigé des étudiants varie selon les époques. En 1815, les étudiants doivent fournir le baccalauréat ès lettres ;

³³⁴ A.D.L.A., H dépôt 3 IE 71, règlement du 31 mars f26-27, art7

³³⁵ B.U.S, lois et règlements de l'enseignement supérieur tome I, 14 octobre 1815

³³⁶ PONTEIL F., *Les institutions de la France de 1814 à 1870*, Paris, PUF, 1966, p120

quelques années après ils doivent avoir également le baccalauréat ès sciences. Cependant, en 1821, deux examens différents du baccalauréat ès sciences sont définis « *selon que les jeunes gens veulent enseigner les sciences mathématiques ou se livrer aux sciences naturelles et à la médecine* »³³⁷. Les étudiants qui se destinent à la médecine étudient donc les mathématiques, la physique, la chimie, la zoologie, la botanique et la minéralogie³³⁸. Mais, être en possession des deux baccalauréats pour pouvoir prendre sa première inscription en Faculté de Médecine, est une condition très contraignante. Un arrêté en date du 9 septembre 1823, autorise alors les bacheliers ès lettres à prendre la première et la deuxième inscription en médecine avant d'être titulaire du baccalauréat ès sciences³³⁹.

Puis, à partir du 10 avril 1852, les étudiants des facultés de médecine et des écoles supérieures de pharmacie et donc par extension les aspirants au doctorat des écoles préparatoires de médecine sont « *dispensés de produire le diplôme de bachelier ès lettres. Ils doivent produire le diplôme de bachelier ès sciences avant de prendre leur première inscription* »³⁴⁰.

Quelques années après, en août 1858, cette mesure est jugée plutôt négative par les facultés qui pensent que l'on a abaissé le niveau intellectuel des études de médecine. De plus, « *l'art de guérir si précieux à l'humanité exige pour être cultivé et appliqué avec succès autant d'efforts d'intelligence et de jugement que de connaissances théoriques et pratiques* »³⁴¹. D'après eux, seules les études littéraires peuvent développer ces qualités altruistes et humanistes si indispensables.

C'est ainsi, qu'en août 1858, les deux baccalauréats sont de nouveau exigés pour embrasser la carrière médicale, tout au moins le doctorat. Cette obligation est à nuancer par deux éléments. Tout d'abord, si le baccalauréat ès lettres doit être produit par les étudiants avant de prendre leur première inscription, le baccalauréat ès sciences ne peut l'être que pour prendre la troisième inscription. De plus, il s'agit du baccalauréat ès sciences restreint. Ce diplôme qui n'a de valeur que pour les études médicales fait une plus large place aux sciences naturelles et restreint la place faite aux mathématiques. Exigé qu'après la deuxième inscription, des abus sont parfois commis. Ainsi, une circulaire du ministre de l'Instruction Publique, Gustave Rouland, précise « *dans des écoles préparatoires, la prescription relative à la*

³³⁷ B.U.S, lois et règlements de l'enseignement supérieur, règlement concernant le diplôme de bachelier ès sciences exigé des étudiants en médecine 25 septembre 1821, art 1^{er}, p477

³³⁸ *ibidem* art 3

³³⁹ B.U.S, Lois et règlements de l'enseignement supérieur Tome I, règlement du 9 septembre 1823,

³⁴⁰ B.U.S, lois et règlements de l'enseignement de l'enseignement supérieur Tome II, décret du 10 avril 1852, art 12

³⁴¹ B.U.S, lois et règlements de l'enseignement de l'enseignement supérieur Tome II, rapport d'août 1858

production du diplôme de bachelier ès sciences restreint n'est pas toujours observée. Des étudiants de ces écoles se sont présentés près les facultés de médecine, munis de 8 et même de 10 inscriptions qui leur avaient été délivrées avant qu'ils eussent obtenu le grade de bachelier ès sciences restreint. Toutes les inscriptions prises ainsi irrégulièrement au delà de la troisième doivent être considérées comme nulles et non avenues. Responsabilité incombe à M.M les directeurs d'école »³⁴². Les autorités veillent à l'exécution stricte des textes afin d'éviter tout abus et l'arrivée d'étudiants d'un faible niveau dans les facultés.

Les dates d'obtention des baccalauréats ès lettres et ès sciences ne sont pas identiques pour tous les élèves, et toutes les années. Toutefois, en observant les grilles d'inscriptions concernant les aspirants au doctorat des années 1865-1866 à 1869-1870,³⁴³ pour ceux dont les diplômes sont mentionnés, nous remarquons que sur 78 étudiants ayant pris leur première inscription à Nantes, entre ces deux dates, 34 s'arrêtent au bout de la 2^{ème} inscription n'ayant pas le baccalauréat ès sciences. Il semble donc que les conditions exigées par le ministère de l'Instruction publique soit respectées quelques années après leur apparition, et qu'elles freinent les étudiants dans leurs études, prolongeant leur séjour dans les écoles.

L'exigence du baccalauréat ès sciences entraîne une recrudescence des recours auprès du Recteur et du Directeur pour obtenir l'autorisation de s'inscrire après la clôture des registres ou de prendre rétroactivement une inscription afin de ne pas perdre de temps. Bien souvent, les élèves qui doivent aller à Rennes pour obtenir un grade de bachelier ne sont pas reçus à temps. Durant les 3 années scolaires que nous avons prises pour illustrer notre propos, ceci concerne 12 étudiants.

En ce qui concerne les aspirants à l'officiat, aucune exigence du baccalauréat n'est faite à leur encontre. Toutefois, à partir du 23 décembre 1854, un examen de grammaire est exigé des aspirants au titre d'officier de santé, tout comme des pharmaciens de 2^{ème} classe.³⁴⁴

Cet examen, dont l'obligation est rappelée dans une instruction le 26 octobre 1861, se compose d'une version latine, de l'explication de 3 textes en français, latin et grec, d'une interrogation sur les trois grammaires, d'opérations d'arithmétique et de questions d'histoire et de géographie. On soulignera ici l'absence de matières « scientifiques » dans ce programme. Ceci peut paraître paradoxal d'autant plus qu'auparavant le grade de bachelier ès sciences était exigé pour les aspirants à l'officiat et pour les

³⁴² B.U.S , A5-4, 9 février 1861

³⁴³ B.U.S. A1.6.

³⁴⁴ BUS, lois et règlements de l'enseignement supérieur, Tome II, 26 octobre 1861 pp601-03

aspirants au doctorat. Les élèves n'ont plus aucune préparation aux études dites scientifiques. Comme pour les doctorants, on semble accorder plus d'importance aux humanités.

La conception de la médecine n'est pas encore celle d'une science de laboratoire mais celle l'étude de l'homme en tant qu'homme moral et biologique.

Ainsi, il semble que le niveau de connaissances exigé de ces étudiants augmente tant pour les doctorants que pour les officiants. Il n'est plus possible désormais d'embrasser la carrière médicale sans réelle motivation et sans niveau d'études suffisant. La mise en place de ces diplômes nécessaires permet ainsi de limiter le nombre d'étudiants et de relever le niveau des études.

Un répondant et une morale sans reproche

Une troisième condition, après l'âge et le niveau de connaissance suffisant, est imposée à tout jeune homme désirant s'inscrire auprès des Cours d'Instruction médicale est liée à son logement.

Appliqué depuis quelques années déjà, l'ordonnance du 5 juillet 1820 réaffirme le principe selon lequel « *nul ne sera admis à prendre d'inscription dans une faculté ou dans une Ecole siégeant dans une ville autre que celle de la résidence de ses parents ou tuteur, s'il n'est présenté par une personne domiciliée dans la ville où siège ladite faculté ou Ecole, laquelle sera tenue d'inscrire elle-même son nom et son adresse sur un registre ouvert à cet effet* »³⁴⁵.

Cette personne responsable de l'étudiant est désignée sous le nom de répondant. L'étudiant dépend entièrement de cette personne pour ce qui concerne ses rapports avec l'Ecole³⁴⁶.

Cette personne cautionne en quelque sorte les études du jeune homme et ne pas respecter cette clause peut être lourd de conséquence. En effet, « *en cas de mort ou de départ de ladite personne, l'étudiant sera tenu d'en présenter un autre. . Faut par lui de le faire, toutes les inscriptions qu'il aura prises depuis le décès ou le départ de la personne domiciliée par laquelle, il avait été présenté, peuvent être annulée.* »³⁴⁷.

Les autorités exigent également que l'étudiant déclare en s'inscrivant sa résidence réelle si elle est différente de celle de son répondant.

Ces mesures laissent transparaître une volonté formelle de la part des autorités de canaliser les ardeurs de cette population étudiante reconnue déjà comme fauteur de trouble. Il est vrai qu'à cette époque, à

³⁴⁵ BUS, lois et Règlements de l'enseignement supérieur, Tome I, 5 juillet 1820-

³⁴⁶ *ibidem*

³⁴⁷ *ibidem*

Paris comme en province, ces groupes de jeunes gens commencent à former une véritable force politique³⁴⁸ dont on cherche absolument à limiter l'action.

Cette clause liée au répondant tend à disparaître des textes officiels réorganisant les écoles préparatoires.

Cependant, cette notion réapparaît à Nantes en 1853. En effet, suite à une affaire de mœurs, le directeur décide que, désormais, « *il sera exigé un répondant pour les élèves dont les parents n'habitent pas Nantes* »³⁴⁹. Cette personne est chargée de veiller à ce que le jeune homme ait de bonnes mœurs.

D'ailleurs, dès 1808, un certificat de bonne vie et mœurs doit être présenté par le futur étudiant au secrétariat de l'administration, afin de pouvoir se faire inscrire.³⁵⁰ Cette exigence est reformulée en novembre 1820. Le jeune homme doit présenter un certificat de bonne conduite fourni par le maire et peut être aussi un certificat de bonne conduite du chef de l'école publique s'il y est allé.³⁵¹

Cette lutte contre la dépravation et pour la morale est constante au long du XIX^{ème} siècle

L'étudiant est souvent considéré comme étant victime de ses passions et des tentations offertes par la ville dans laquelle il vit et ce, d'autant plus qu'il habite seul. En cela, la capitale est très redoutée par les familles qui craignent souvent un détournement des jeunes gens des études au profit des plaisirs que leur offre cette ville. Dans leurs romans, Honoré de Balzac, Gustave Flaubert ou encore Victor Hugo mettent souvent en scène ces jeunes hommes partagés entre le bien et le mal, le légal et l'illégal³⁵²

Toutefois, la capitale n'est pas le seul endroit où les mœurs des étudiants peuvent être dissolues. Une conduite plus ou moins régulière de ces jeunes gens peut être observée dans les villes de province comme Nantes. Ainsi, les registres de délibération de l'Ecole rapporte en février 1853 l'affaire de l'étudiant en médecine Rouleau Charles.³⁵³ Lors d'une déposition de plainte pour vol devant le commissaire de police du 5^{ème} Canton de Nantes, Charles Rouleau, élève de médecine depuis le 1^{er} trimestre 1852-53, confesse avec franchise ses intimités et sa vie commune avec une fille publique. Le jeune Rouleau est alors traduit devant le conseil de discipline de l'Ecole qui l'en exclu jusqu'à ce que le conseil statue. Après

³⁴⁸ Caron J.CL. *op.cit.* pp..223

³⁴⁹ BUS A5-4 7fev.

³⁵⁰ A.D.L.A, Règlement 31 mars 1808 ; art.7

³⁵¹ BUS, lois et règlements, art 3 du 7 nov. 1820

³⁵² CARON J.CL, *op.cit.* p198

³⁵³ BUS, A5-4

quoi, l'Ecole décide d'éloigner Charles Rouleau des cours pendant le 3^{ème} et le 4^{ème} trimestre 1852-53, et d'écrire à ses parents pour les informer des affaires et les prier de rappeler leur fils auprès d'eux afin de le « *soustraire à la fâcheuse influence de la société qu'il fréquente* ». Finalement, faisant appel au recteur, le jeune Rouleau obtient sa réintégration à l'Ecole au mois d'avril.

C'est suite à cette affaire que le directeur exige qu'un répondant soit attribué aux élèves dont les parents n'habitent pas Nantes, afin de surveiller la conduite de ces jeunes gens.

En fait, nous pouvons penser que l'attitude des étudiants nantais est similaire à celui des étudiants parisiens. Ils semblent adopter des comportements tout à fait particuliers et tout à fait nouveaux. La ville offre la possibilité de rencontres et de contacts, de relations codifiées et stéréotypées qui se reproduisent en fait d'une génération à l'autre.³⁵⁴ De plus, l'étudiant devient un acteur politique incontournable. Son engagement varie selon les périodes, et l'époque la plus importante pour le XIX^{ème} siècle est celle qui va de la Restauration à la Seconde République. Avec notamment les événements de 1820-22 ; 1830 -32 ; et 1848. L'étudiant est devenu un acteur de l'histoire en marche sur lequel il faudra désormais compter.

Cependant, le Second Empire enterre l'action de ce groupe tout comme il décime l'Université, muselle la presse et limite les libertés publiques. Malgré cela, la population estudiantine se distingue toujours du reste de la population grâce au deuxième élément qui la caractérise, c'est-à-dire des pratiques sociales particulières. L'étudiant s'identifie par les loisirs qu'il pratique, les endroits qu'il fréquente (cabarets, théâtres...) ainsi que les réseaux de relations amicales et amoureuses qu'il développe.

Toutefois, s'ils existent dans les villes de province, ces comportements sont beaucoup plus fréquents dans la capitale car si les étudiants sont encore souvent chez leurs parents à Nantes à Paris, la plupart d'entre eux vivent seuls.

II- L'école en chiffre

1-une école à la population très fluctuante

La population accueillie dans cet établissement n'est pas constante tout au long de ces soixante sept ans d'étude. Au contraire, de nombreuses fluctuations sont à noter. Mais tout d'abord quelques chiffres en général.

³⁵⁴ CARON J. Cl, *op cit.*, p198

L'étude de ce groupe est rendue possible grâce à la consultation des différents registres d'inscription³⁵⁵. Pour chaque semestre la liste complète des étudiants est dressé avec parfois quelques renseignements personnel. C'est ainsi, que grâce à des grilles de dépouillement, nous avons pu recenser pour chaque trimestre le nombre d'inscrits, leur identité et le nombre d'inscription prise dans l'établissement. A partir des grilles obtenues et du dénombrement effectué, nous avons fait figurer ces résultats sous formes de graphiques (annexe n°1)

De façon générale, nous avons dénombré environ 1286 inscrits pour la période 1808-1870³⁵⁶. Ce chiffre ne peut pas être considéré comme très exacte car parfois, certains se réinscrivent à plusieurs années d'intervalle, ou bien les prénoms ne correspondent pas toujours. D'autre part, certains, inscrits parmi les officiants, se retrouvent parmi les doctorants. Ce chiffre est donc approximatif, mais il nous donne déjà une bonne idée du taux de fréquentation de cet établissement. Si nous faisons une moyenne, il apparaît que l'école compte environ tous les ans, entre vingt et vingt et un étudiants.

Cependant ces chiffres sont loin d'être constants. Pour faciliter l'étude de ces fluctuations, nous avons décidé de calculer, pour chaque année, le nombre moyen d'inscriptions. (annexe n°1). La période présente en différentes phases. Tout d'abord, de 1809-10 à 1814-15, le nombre des inscrits augmente constamment, pour atteindre une chiffre moyen frôlant les 90 inscriptions par trimestre. Tout aussi impressionnante est la chute que ces chiffres font de 1815-16 à 1818-19. Ils s'abaissent à environ 45 inscriptions. Puis, une nouvelle période de hausse, de 1819-20 à 1821-22, fait remonter ces effectifs aux alentours de 80. La période qui va suivre est une longue période de diminution des inscriptions avec parfois quelques hausses notamment entre 1826-27 et 1833-34, et 1847-48 et 1850-51. Le nombre d'inscriptions varie alors sur cette période entre 80 et 27 et la tendance générale qui se dégage est une baisse constante. Enfin, les années 1855-56 à 1874-75, présentent une hausse continue du nombre d'inscrits. Cependant, malgré cette augmentation, elle ne retrouve les effectifs qu'elle comptait dans les années 1810-1820, que dans les dernières années c'est-à-dire 1870-75.

³⁵⁵ B.U.S, A1-1-6 ;31

³⁵⁶ Le recensement des étudiants n'a pu être fait ici que jusqu'en 1870,, faute de temps. Cependant, les résultats obtenus pour la période suivante aurait certainement été identique à ceux de 1855-1870, car aucun changement réel n'intervient dans les statuts de l'école et les enseignement qu'elle offre avant 1875.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces variations. Le changement de statut que connaît l'Ecole peut expliquer l'augmentation des inscriptions notamment entre 1840 et 1875, l'enseignement y étant revalorisé. D'autre part, peut être y a-t-il augmentation des effectifs à partir de 1855, surtout dans la classe des officiants, car ils peuvent être reçus à l'Ecole de Nantes. Ces variations sont également à mettre en relation avec les conditions exigées pour s'inscrire, et notamment l'obligation du baccalauréat. Ces fluctuations peuvent également s'expliquer par des événements ponctuels. Par exemple, entre 1822-23 et 1823-24, une légère hausse se remarque. Celle-ci est peut-être liée à la fermeture de la faculté de Paris. De même, entre 1870-71 et 1871-72, un léger ralentissement se fait sentir, celui-ci est certainement dû à la guerre qui oppose la France et la Prusse durant cette année.

2-Des variations trimestrielles très importantes

En fait, ces chiffres s'ils varient d'une année à l'autre, ils varient également d'un trimestre à l'autre et parfois ces variations sont très importantes. Comme nous l'avons dit plus haut, les courbes faisant figurées les effectifs trimestriels sont difficiles à exploiter. Nous conservons donc, pour chaque année, les maxima et les minima pour chaque année. Aucune règle ne peut être dégagée. En effet, ces variations existent tout au long de la période. Nous aurions pu penser que ces variations seraient moins importantes à partir du moment où l'Ecole acquiert un statut plus stable et que les étudiants y restent plus longtemps. En fait il n'en est rien car, les différences que l'on a entre les maxima et les minima dans les premières années se retrouvent dans les dernières années. Prenons quelques exemples :

année	maximum	minimum	année	maximum	minimum
1814-15	96	78	1849-50	45	33
1817-18	57	49	1870-71 ¹	32	7
1821-22	80	48	1855-56 ²	35	20
1831-32	59	49	1870-71 ²	71	26
1837-38	43	32	1873-74 ²	71	39

¹: les officiants ; ²: les doctorants

Ces différences sont surtout entre le premier trimestre et le dernier. D'autre part, nous constatons un taux d'instabilité plus fort pour les doctorants que pour les officiants.

Comment expliquer ces variations? Elles sont peut-être dues aux départs des jeunes gens soit pour la faculté, généralement de Paris, soit pour l'armée. Le reste de ces départs s'explique soit par un abandon de la part des étudiants ou le départ pour d'autres écoles de province, soit par des conditions qui ne sont pas remplies notamment celle du baccalauréat, ou encore par l'embarquement sur des navires.... Ceci engendre des difficultés non seulement dans l'enseignement mais aussi dans la gestion de l'Ecole. En effet, Il est difficile pour les administrateurs de l'Ecole, en l'occurrence les professeurs, d'établir un budget réel et de pouvoir compter sur des rentrées d'argent stables pour acheter du matériel par exemple, et améliorer ainsi les conditions de travail des étudiants.

Ces variations entre les trimestres ne sont pas propres à Nantes. Dans son étude sur *Les médecins de l'ouest au XIXème siècle*, Jacques Léonard établi le même constat pour l'Ecole de Rennes. « A Rennes, le fort contingent des candidats à l'officiat est le plus instable : l'absentéisme est plus important en deuxième année ; les redoublements sont plus fréquents en première année ; les départs sont parfois provoqués par des bifurcations vers la chirurgie militaire ou navale ; l'hôpital militaire de Rennes recrute, par concours annuel en août, des élèves officiers de santé de l'armée de terre »³⁵⁷. Le comportement des étudiants se retrouve donc un peu partout dans les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie de France.

Ce qui nous amène à nous poser une nouvelle question. Comment se situe l'école de médecine de Nantes par rapport aux autres écoles, du point de vue de ses effectifs ?

3-L'école de Nantes et les écoles de France

Grâce à différents relevés d'inscriptions effectués dans toutes les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie de France, entre 1855 et 1860, et dont le récapitulatif est envoyé à chaque école, nous pouvons nous faire une idée du rang qu'occupe l'Ecole de médecine de Nantes par rapport aux autres, quelles sont les écoles les plus dynamiques, les moins prospères...

L'étude du diagramme obtenu grâce à ces données et notamment au nombre moyen d'inscription par année, nous permet de classer ces différents établissements. L'école qui apparemment domine largement ce groupe, c'est celle de Toulouse. En effet, cette institution enregistre des taux annuels d'inscription qui varient entre 128(1857) et 159(1855). Elle est très fréquentée. D'ailleurs, tout au long du XIX^{ème} siècle, elle usera de cet

³⁵⁷ LEONARD J., *les médecins de l'ouest...op cit.*, p666-667

argument pour se voir attribuer le statut de Faculté de Médecine, qu'elle réclame pratiquement aussitôt sa création en 1806³⁵⁸.

Après Toulouse, cinq autres écoles se détachent de l'ensemble. Ce sont Bordeaux, Lyon, Lille, Marseille et Rennes, où l'on relève des effectifs annuels d'environ 60 à 120 inscrits. Toutes les autres écoles, c'est-à-dire 15, enregistrent des taux de fréquentation beaucoup plus faibles. Nantes appartient de ce groupe, mais fait partie des plus importantes, comme Poitiers, Nancy, et Reims.

Nantes semble exclue du groupe d'école contre lesquelles elle va lutter en 1874 pour obtenir la faculté et semble occuper une position inférieure à celle de Rennes, sa rivale de toujours. Celle-ci attire peut-être plus de jeunes gens venant de départements différents, en raison de la présence de la faculté de droit, de lettres et de sciences. Nantes, a-t-elle donc toujours eu raison de s'entêter dans une lutte qui l'oppose à des adversaires qui semblent peser bien plus lourds qu'elle pour obtenir une Faculté de Médecine? Rennes n'était-elle pas une candidate plus idéale ? En fait, Nantes s'est peut être montrée au départ plus ambitieuse qu'elle n'aurait due l'être, car elle fait partie et à force de persévérance, elle finit par obtenir ce qu'elle a toujours voulu, la reconnaissance de son enseignement, de la qualité de son école, et aussi une certaine victoire sur Rennes, qui ne voulait la considérer que sous un angle économique et non pas culturel.

Mais qui sont les étudiants qui fréquentent cette école ? d'où viennent ils ?

II-La provenance géographique des étudiants

Les jeunes gens qui s'inscrivent à Nantes viennent d'horizons très différents. Chaque département ne possédant pas d'Ecole de médecine, les jeunes gens qui désirent étudier cet art doivent aller dans d'autres départements. Par ailleurs, la tradition commerciale et l'ouverture maritime de Nantes engendre des mouvements de population et la fréquentation de l'Ecole par des étrangers.

Ainsi, parmi les étudiants, deux groupes se distinguent, d'un côté les jeunes gens originaires de France, et de l'un autre côté, les jeunes gens étrangers.

Faute de documents précis et de listes complètes, aucune étude rigoureuse ne peut être effectuée au sujet de la provenance des étudiants nantais. Nous pouvons tout au plus dégager de grandes tendances grâce

³⁵⁸ ARLET J., L'école de médecine de Toulouse de 1801 à 1848, *op cit.*, p45-46

au premier registre d'inscriptions³⁵⁹ et aux quelques rapports de fonctionnement de l'Ecole³⁶⁰.

Grâce à ces quelques données, nous pouvons dresser le tableau ci après.

	1809	1815	1816	1817	1818	1819	1820	1848	1849	1851
Loire-Inf	16	8	10	12	16	20	17	26	30	33
Vendée	2	1	8	3	1	8	10	9	10	10
Morbihan	1		1	1			1			
Côtes d'Or	1									
Côtes du Nord				1						
Haute Saône							1			*
Maine et Loire						2				
Charente Inf								1		*
Finistère										
Ile Bourbon			1							
Louisiane						1				
Londres						1				*
Pologne								1		*
Porto Rico								1		
Ile Maurice										*

Tableau n°1 : la provenance des étudiants

* : la présence de jeunes gens venant de ces contrées mais nous ne savons pas combien

1-Les étudiants venant de France

Intéressons-nous dans un premier temps aux étudiants venant de France.

D'après le tableau, il apparaît très clairement que les départements qui fournissent le plus d'étudiants sont d'une part, la Loire Inférieure en très

³⁵⁹ B.U.S, A1-1

³⁶⁰ A.M.N, r1 C44 d13, rapport 1851-52, B.U.S, A5-3 rapport août 1849, A5-3 rapport 1850

grande majorité, et d'autre part, la Vendée. En fait, pour qui, l'école de Nantes est la plus proche, même si certains jeunes hommes sont allés à Poitiers particulièrement après 1855, car c'est dans cette école que se font recevoir les officiers de santé pour la Vendée. Nous supposons que la domination de ces deux départements est valable sur toute la période puisque pour les données présentées dans le tableau, pratiquement cinquante ans séparent le premier exemple du dernier et, malgré l'augmentation des chiffres, la même proportion est conservée.

D'autre part, Nantes est une ville très peuplée, qui offre donc plus de candidats aux études de médecine d'autant plus qu'elle accueille de nombreuses familles de la haute et moyenne bourgeoisie qui peuvent supporter le coût de telles études. Désirant asseoir leur position dans la ville qui est de plus en plus prestigieuse et plus honorable que de compter parmi les membres de sa famille un avocat ou un médecin, symbole du savoir, de la sagesse et du pouvoir au XIX^{ème} siècle.

Les autres départements limitrophes de la Loire Inférieure, c'est-à-dire le Morbihan, le Maine et Loire, l'Ille et Vilaine, ne fournissent que quelques rares étudiants. Ceux-ci fréquentent des écoles plus proches comme Angers pour le Maine et Loire et Rennes pour les autres départements bretons. En outre, Rennes attire davantage, car elle est également le siège d'une faculté de lettres, de droit et de sciences à partir de 1840. La tradition étudiante reste peut-être plus attachée à cette ville, qui autrefois accueillait la faculté de droit, de théologie. L'image d'une ville économique reste dominante pour Nantes, tandis que Rennes reste une ville administrative et universitaire où très peu d'activités commerciales ou industrielles se développent³⁶¹.

La présence d'élèves venant de départements plus lointains comme la Charente Inférieure, la Haute Saône, du Finistère, comme Louis Gayard venant de Luxeuil en 1820, exemple Jacques Marie Celstin Dupré venant de Landerneau en 1819, reste marginale. Elle s'explique peut-être par le fait qu'un membre de leur famille résidant à Nantes, il leur est plus facile de venir y faire leurs études. Leur arrivée à Nantes est peut-être liée aussi à l'installation nouvelle de leur famille dans la région. En effet, durant le XIX^{ème} siècle Nantes est très dynamique au niveau de son économie, et si le commerce vers les îles connaît un ralentissement, les activités industrielles prennent le pas et attirent ainsi un très grand nombre d'investisseurs, négociants, hommes d'affaires...

³⁶¹ MEYER J., *Histoire de Rennes*, Toulouse, Privat, 1972pp340-345

D'autre part, plus nous avançons dans le XIX^{ème} siècle, et plus il est fréquent de rencontrer des jeunes gens qui s'inscrivent à Nantes après avoir pris quelques inscriptions auprès d'une autre école, plus proche semble-t-il de leur région d'origine.

Cette pratique se retrouve surtout sur la décennie 1860/61 -1869/70. Prenons quelques exemples pour illustrer notre propos. Le jeune Orens Malville par exemple a pris une inscription auprès de l'Ecole de Bordeaux avant de s'inscrire à Nantes en 1866. De même, Pierre Ménard, doctorant, a pris deux inscriptions à Rouen avant de s'inscrire à Nantes en 1868/69. Olivier André Crucy a pris deux inscriptions d'officiants à Poitiers avant de s'inscrire à Nantes en 1865/66 sur les registres de doctorants³⁶².

La présence de ces élèves venus d'ailleurs reste minime puisqu'elle ne dépasse pas semble-t-il la vingtaine d'élèves sur la période 1840/41-1869/70. Cependant, les registres ne donnent pas toutes les informations au sujet des jeunes inscrits. Leur présence, durant les dix dernières années, témoigne tout de même d'un certain attrait que l'Ecole de Nantes exerce et d'une certaine considération pour cet établissement et la qualité de son enseignement. Peut-être est-ce dû aussi au fait que Nantes dispose désormais, contrairement à Bordeaux ou à Rennes de ses propres locaux et d'un matériel riche pour l'enseignement.

Nous supposons que cette fréquentation s'accroît à partir de 1875, en effet, avec la transformation de l'école en Ecole de Plein exercice de médecin et de pharmacie car, Nantes acquiert des privilèges, et offre des conditions d'études que ni Rennes, ni Angers, ni Poitiers n'offrent à leurs étudiants.

2-Les étudiants originaires de l'étranger

Non contente d'attirer des jeunes gens venus de différents départements, l'Ecole de Nantes signale sur ses registres d'inscriptions la présence d'étudiants venus de l'étranger. Le tableau ci-dessus nous révèle la présence de jeunes hommes venus de l'île Bourbon, de la Louisiane, de l'Angleterre, de Porto Rico, de l'île Maurice... Leur arrivée en France s'explique par différents éléments. Si certains viennent y chercher une éducation, et un métier, d'autres fuient le régime de leur pays et profitent de leur séjour en France pour étudier afin d'obtenir un statut social stable. Ce dernier cas de figure concerne essentiellement les polonais.

La France pays des droits de l'Homme, attire pendant et après la Révolution un grand nombre de libéraux de toutes origines³⁶³. Cette

³⁶² B.U.S, A1-6

³⁶³ TEMINE E., *France terre d'immigration*, Paris, Gallimard découverte,p27

immigration s'accroît sous la Monarchie de Juillet accueillant d'une part des libéraux Italiens, mais aussi une population importante de Polonais. Embue à des tribulations intestines, la Pologne tente d'échapper à la domination russe. Mais, après l'échec de l'insurrection nationale de 1830-31, conduite par le lieutenant Piotr Wysocki, les Polonais qui fuient la répression tsariste, quittent leur pays natal et rejoignent la France, liée à ce pays par le passé. C'est la première vague d'émigration polonaise. La résistance s'organise alors hors des frontières polonaises et conduit à une seconde insurrection en 1846. Mais, comme la précédente, c'est un échec. De nouveau, les polonais fuient leur pays.

Cette émigration vers la France concerne principalement une élite aristocratique et intellectuelle. Si Paris est le principal centre de cette émigration, on retrouve des polonais dans d'autres villes telles qu'à Montpellier³⁶⁴ ou bien à Nantes. Certains jeunes gens décident alors d'entreprendre des études médicales.

Durant la période pour laquelle le relevé des inscriptions a été effectué, nous pouvons dénombrer neuf élèves d'origine polonaise. Par rapport au total des étudiants, ceci est peu, mais il est tout de même intéressant de le noter. En voici la liste³⁶⁵ :

- Bojemski Erasme 1868
- Browkillo Hyppolite 1869/70
- Jezewski Erasme 1841 (commencé à Rennes)
- Kentrzynski Ladislas 1850
- kolakowski Félix 1847
- Kotrzenski Ignace 1837/38
- Moldorf Alexandre 1842
- Polaczeck Adam 1865
- Waterzynski Jean 1841 (arrivé en France en 1839)

Contraints d'abandonner leur pays, leurs activités ainsi que leur famille, ces jeunes gens se trouvent dans une situation plus ou moins précaire, malgré les subsides accordés à certains par le gouvernement qui s'élèvent à 33fr. par mois, par exemple, pour Alexandre Molsdorf en 1841³⁶⁶. Ces jeunes gens recourent alors souvent aux faveurs de la municipalité pour obtenir la gratuité des inscriptions. Ainsi, le 1^{er} septembre 1841, Jean Watezynski s'adresse au Maire et Membres du Conseil municipal en ces termes : « *messieurs, depuis deux ans, je suis les cours de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Nantes, depuis cette époque l'administration des hospices après avoir pris ma*

³⁶⁴ DULIEU, *op cit*, § les étudiants étrangers ;

³⁶⁵ Cette liste n'est certainement pas complète. Mais, les registres ne donnent pas toujours l'origine des étudiants. Si certains sont identifiables grâce à leur patronyme, cela n'est pas toujours possible.

³⁶⁶ A.M.N, I 2 C50 d5

position (réfugié polonais) en considération, a bien voulu m'exempter du paiement des inscriptions.

Actuellement, l'Ecole ci dessus désignée n'appartient plus à l'administration, ma position étant toujours la même, je m'adresse à vous, Messieurs, en vous priant de vouloir bien m'accorder gratuitement les inscriptions jusqu'à ce que j'ai fini mes études »³⁶⁷.

La demande d'inscription gratuite doit, comme pour les autres étudiants, être accompagnée de recommandation³⁶⁸.

Ces jeunes polonais considèrent, comme Alexandre Molsdorf que les études médicales sont pour eux, une chance, une possibilité « *de se former un état honorable qui puisse le(s) tirer dans l'état précaire dans lequel il(s) se trouve(nt) manquant des choses les plus nécessaires à la vie* »³⁶⁹. Ils désirent mettre à profit leur temps d'exil pour se former à une profession, et assurer ainsi leur avenir en se dévouant à l'étude de la médecine³⁷⁰. De retour en Pologne, cette formation médicale reçue et les grades de docteurs en médecine ou d'officiers de santé obtenus leur permettent d'obtenir une position sociale relativement favorable.

Les Polonais ne sont pas les seuls étrangers qui fréquentent l'école de Nantes. Toujours d'après le même tableau, il apparaît que certains d'entre eux sont originaires des îles, de Louisiane et d'Angleterre. En voici une liste ³⁷¹:

- Albert Oscar, Washington 1862-63
- Antelme, Port Louis, Ile Maurice
- Conand Noël Joseph, La Nouvelle Orléans, Louisiane
- Ferraira de Lemnos
- Franco Louis, Santiago dellos Caballeros, Saint Domingue 1865
- Gressier Antoine Londres, 1820
- Lehoux Fortuné, Ile Bourbon³⁷² 1816
- Llenas Alexandro, Santiago de Caballeros, Saint Domingue 1865

Ces jeunes gens viennent de contrées très diverses.

La question qui vient alors à l'esprit et qui concerne également les réfugiés polonais, est de savoir pourquoi ces jeunes gens sont venus à Nantes, et pourquoi ne sont-ils pas aller vers d'autres écoles ?

Plusieurs éléments de réponse peuvent être avancés. Tout d'abord, concernant les jeunes gens venu des îles, de la Louisiane, de Washington...

³⁶⁷ A.M.N, R1 C44 d6, Nantes le 1^{er} septembre 1841

³⁶⁸ *ibidem*

³⁶⁹ A.M.N, I2 C50 d5

³⁷⁰ A.M.N, R1 C44 d6, Félix Kolakowski au maire de Nantes 11 septembre 1847

³⁷¹ Tout comme celle des réfugiés polonais cette liste est bien loin d'être complète. Leur identification est rendue plus difficile car bien souvent ils portent des noms très courants en France. D'autre part, il n'est que rarement fait mention de leurs région d'origine sur les registres d'inscriptions.

³⁷² Cette île change de nom à plusieurs reprise et nous la connaissons sous son autre nom également, La Réunion

nous supposons que leur arrivée à Nantes est certainement liée au rôle que Nantes a joué et joue encore au XIX^{ème} siècle dans le commerce transatlantique.

En effet, l'île Maurice, ou l'île de France, l'île Bourbon ou l'île de la Réunion, Saint Domingue ou encore la Louisiane sont autant de contrées qui connaissent ou ont connu la domination française. Durant le siècle précédent, toutes faisaient parties du réseau du commerce négrier développé par la métropole et dont Nantes était et se veut être encore en ce début de XIX^{ème} siècle la capitale. Certaines familles de négociants nantais partent s'installer dans ces différents pays. Cependant, elles veulent assurer à leurs enfants un bel avenir et les doter d'une formation qui leur donnera une position sociale confortable. Mais le système d'enseignement aux colonies est loin d'être complet. Ainsi, au XIX^{ème} siècle, si l'enseignement élémentaire est largement dispensé et prolongé par des cours complémentaires, le réseau de l'enseignement secondaire l'est beaucoup moins. La Guadeloupe et la Martinique comptent, par exemple, chacune deux établissements secondaires et la Réunion ne compte qu'un lycée fondé en 1818. Pour continuer leurs études dans les établissements supérieurs, les jeunes gens doivent quitter leur pays et aller en France³⁷³. Port en relation directe avec ces contrées, Nantes est souvent la ville d'accueil et de première installation de ces jeunes gens.

Ainsi, en 1866, une lettre de Maisonneuve au maire, Antoine Dufour, expose le cas de deux jeunes hommes Alexandro Llenas et Louis Franco. Tout deux originaires de Santiago dellos Caballeros (république Dominicaine), et issus des familles les plus recommandables de Santiago, ils sont « *envoyés en France pour recevoir une instruction sérieuse et acquérir les connaissances nécessaires pour se créer dans leur pays une position honorable et avantageuse* »³⁷⁴. L'île de Saint Domingue a été la plupart du temps occupée par différents colons. Ainsi, installé dans l'île depuis le premier XVII^{ème} siècle, dans la partie occidentale, les français cohabitent avec les espagnols qui occupent l'autre partie de l'île. Chacun voulant étendre sa domination, les conflits entre espagnols et français se multiplient. Laissé aux mains des espagnols après quelques tentatives de reconquête, sous le Premier Empire, Saint Domingue devient la République Dominicaine indépendante le 27 février 1844. Les dominicains doivent alors faire face à plusieurs invasions haïtiennes, à l'instauration de la domination espagnole en 1861. Redevenue indépendante en 1865, Saint Domingue n'a pas pour autant oublié son passé et « les

³⁷³ BOUCHE D., *Histoire de la colonisation française tome II*, Paris, Fayard, 1991, pp243-249

³⁷⁴ A.M.N, R1 C 44 d6, 29 septembre 1866

souvenirs de la France et de Nantes particulièrement sont toujours vivants »³⁷⁵. Ce lien est entretenu par des familles originaires de France venues s'y installer au XVII^{ème} siècle, mais surtout au XVIII^{ème} siècle, et qui sont restées malgré les soulèvements politiques et la perte de l'autorité française sur cette île.

Après l'obtention des deux baccalauréats pour Alexandre Llenas, et du certificat de grammaire pour Louis Franco, ils décident tout deux d'entamer des études médicales. Tout comme en France, la profession de médecin semble jouir dans ce pays, d'une certaine reconnaissance, d'un certain prestige.

La fréquentation de l'Ecole de Nantes semble donc être pour une partie subordonnée à son passé colonial.

Reste à répondre maintenant à la deuxième question, pourquoi trouve-t-on des Polonais à Nantes, pourquoi sont-ils venus dans cette ville ?

En fait, à en croire les statistiques des réfugiés polonais installés à Nantes de 1833 à 1880, ceux-ci sont très nombreux³⁷⁶. Cet afflux d'étrangers est, semble-t-il, à mettre en relation directe avec le dynamisme économique dont Nantes fait preuve à l'époque. En effet, si Nantes n'est pas parvenue à retrouver sa place de leader au niveau commercial, puisque dans les années 1830-35, elle se place désormais après Marseille, Le Havre, Bordeaux et même Rouen, elle n'est pas pour autant affaiblie économiquement. Elle a su en fait remédier à cette perte de dynamisme en se tournant vers le secteur industriel avec les chantiers navals, mais aussi la conserverie, la raffinerie, les fonderies, la forge, la construction des machines, la grande serrurerie, la filature. Ainsi, Nantes avec son port et les multiples activités qu'elle peut développer grâce à lui, est une des villes de France les plus dynamiques sous la Monarchie de Juillet³⁷⁷. Et le reste sous le Second Empire. Pour répondre aux besoins de cette économie, il faut une main d'œuvre nombreuse. Nantes attire donc une population importante provenant soit des régions environnantes, soit de contrées plus lointaine et en l'occurrence de Pologne. Ces réfugiés peuvent y trouver un emploi. Ainsi par exemple, Alexandre Molsdorf, avant d'entreprendre des études médicales est employé au bureau de la comptabilité à Indret, dans un établissement de la marine installé dans cette île depuis 1828 et chargé des réalisations relatives à la propulsion des navires de guerre³⁷⁸.

³⁷⁵ *ibidem*

³⁷⁶ A.M.N, I2C50d1 et d5

³⁷⁷ LEROUX E., *op cit.* , pp154-158 ; pp205-207

³⁷⁸ A.M.N, R1 C44 d6, lettre à messieurs le maire et les membres du conseil municipal de la ville de Nantes, Alexandre Molsdorf, 2 novembre 1842

Donc, la présence d'étrangers à Nantes n'est pas le fait du hasard. Elle est liée à la tradition coloniale et du commerce transatlantique qui a fait la richesse de la cité au siècle passé, mais aussi à une nouvelle richesse économique, l'industrie, qui attire les populations en quête de travail.

Cette explication n'est certes pas la seule, mais elle permet tout de même de comprendre beaucoup de choses.

Pour confirmer cette hypothèse que nous venons de formuler à propos de la présence d'étrangers à l'Ecole de médecine de Nantes, il faudrait peut-être se pencher sur les livres d'inscriptions de d'autres établissements comme Rennes, où aucun secteur d'activité économique ne semble vraiment se développer, tout du moins dans les proportions que Nantes connaît, et les registres d'inscriptions d'une école comme Bordeaux dont on compare souvent le développement économique à celui de Nantes car toutes deux ports de l'Atlantique.

III-LE DEROULEMENT DES ETUDES

Remplissant les conditions exigées pour pouvoir s'inscrire auprès de l'Ecole de médecine de Nantes, l'étudiant peut commencer sa formation. Celle-ci est plus ou moins longue selon qu'il choisisse la voie royale conduisant au doctorat, ou bien des études plus simples et plus courtes conduisant à l'officiat. Beaucoup de changements interviennent au cours de cette longue période de 67 ans, ce qui rend la compréhension des choses relativement complexe. Nous allons tenter ici de dégager les grands traits de la scolarité des étudiants. Des différences très importantes existent dans le déroulement des études et la collation de ces deux grades.

Tout d'abord, les doctorants doivent effectuer 4 années d'étude dont une partie auprès des facultés car ils ne peuvent être reçus docteur en médecine qu'après avoir passé les 5 examens et la thèse exigée par la Faculté. De leur côté, les officiants ne sont astreints qu'à 3 ans d'études et reçoivent leur grade non pas auprès de la Faculté mais auprès d'un jury départemental.

En fait, la période 1808-1875 est déterminante pour la médecine nantaise car, les années passant, les textes se multipliant, la valeur que l'on accorde aux études effectuées en dehors des 3 facultés devient de plus en plus importante.

1-Des études de plus en plus reconnues

A l'origine, les études faites auprès des Cours d'Instruction Médicale et de l'Ecole ne sont pas vraiment reconnues auprès des facultés. Tout

juste considère-t-on qu'il s'agit là d'une initiation à la science médicale et que les véritables études de médecine débutent à l'entrée en faculté. Cette considération pour les études effectuées auprès de ces institutions est due à la valeur accordée à ces inscriptions.

Les inscriptions prises auprès des écoles secondaires ne comptent que pour les deux tiers auprès de la faculté. Ainsi, un jeune étudiant qui prend 24 inscriptions auprès de l'école secondaire de médecine de Nantes se trouve à égalité avec celui qui en a pris 16 en faculté. Il a donc passé deux ans de plus à l'étude de la médecine.

Voici le tableau complet de ces équivalences :

Ecole	Faculté	Ecole	Faculté	Ecole	Faculté	Ecole	Faculté
1	0	7	4	13	8	19	12
2	1	8	5	14	9	20	13
3	2	9	6	15	10	21	14
4	2	10	6	16	10	22	14
5	3	11	7	17	11	23	15
6	4	12	8	18	12	24	16

Les équivalences entre les inscriptions auprès des écoles secondaires et des facultés

Mais bien souvent, ces six années passées à Nantes ne sont pas suffisantes pour prétendre au doctorat. Il faut donc que le jeune homme passe encore quelques années auprès de la faculté pour compléter ses connaissances et prendre son grade.

Le regard porté sur l'enseignement dispensé dans les Ecoles Préparatoires de médecine change grâce à un homme en particulier Mathieu Orfila. Dans le rapport qu'il établit en septembre 1837³⁷⁹, il démontre à quel point ces institutions sont importantes pour l'enseignement de la médecine. Toutefois, ces établissements manquent de stabilité car les étudiants qui les fréquentent n'y restent pas très longtemps. Tout change avec l'ordonnance du 13 octobre 1840. Désormais, « *Les élèves des Ecoles préparatoires dont l'organisation sera conforme aux règles prescrites par cette ordonnance pourront faire compter les 8 inscriptions prises pendant deux années pour toute leur valeur dans une des facultés de médecine* ».³⁸⁰

L'Ecole préparatoire de médecine de Nantes faisant partie de la circonscription de la faculté de Paris, la majorité des jeunes gens qui aspirent au doctorat vont y finir leurs études. D'ailleurs, une étude réalisée

³⁷⁹ cf. chapitre II

³⁸⁰ A.M.N, R1 C44 d1, ordonnance du 13 octobre 1841, article 14

à l'occasion du rapport à l'Assemblée Nationale de 1874 sur le nombre d'étudiants inscrits en 1866 aux facultés de Paris et Montpellier, montre que dans les départements d'où proviennent la majorité des élèves de l'Ecole de Nantes (Vendée, Morbihan, Loire Inférieure et quelques autres départements bretons) aucun étudiant ne fréquente la faculté de Montpellier. Tous vont à Paris.³⁸¹

A partir de 1841, les deux premières années d'études effectuées dans une école préparatoire de médecine sont considérées d'égale qualité à celle effectuées auprès d'une faculté. Au delà de ce nombre d'inscriptions, leur valeur sera prise au 2/3 de celle des facultés, comme auparavant. Voici le tableau des équivalences qui peut alors être dressé :

ECOLE	FACULT E	ECOLE	FACULTE
8	8	12	10
9	8	13	11
10	9	14	12
11	10		

« Cette valeur reconnue aux inscriptions des écoles préparatoires aura pour ces écoles d'immenses avantages. Ce n'est pas une faveur, un privilège qu'on leur accorde ; l'ordonnance fait cesser une longue injustice qui pesait sur elle »³⁸².

La valeur de ces inscriptions rappelée dans une instruction le 7 août 1855³⁸³, suite à la réorganisation des écoles est conservée jusqu'en 1875.

Avec la transformation de l'Ecole Préparatoire en Ecole de Plein Exercice, la reconnaissance de l'enseignement médical nantais est total. Désormais, les étudiants peuvent prendre 16 inscriptions à Nantes. Celles-ci auront la même valeur auprès des facultés. « Les étudiants n'auront plus alors qu'à s'en aller pendant un ou deux ans suivre l'enseignement d'une faculté et passer devant celle-ci leurs épreuves définitives »³⁸⁴.

L'Ecole de Plein Exercice permet en quelque sorte à Nantes de posséder un enseignement médical semblable à celui des facultés. Nous pouvons considérer qu'elle a atteint le but qu'elle s'est fixée en ce début de siècle, retrouver un enseignement médical prestigieux comme par le passé³⁸⁵..

³⁸¹ B.M., 74 041/C62, rapport de l'assemblée nationale, 16 mars 1874

³⁸² B.U.S, AP 102, discours 1865 HELIE Louis

³⁸³ B.U.S, lois et règlements de l'enseignement supérieur, tome II

³⁸⁴ B.M, 74 041/ C62, rapport de l'assemblée nationale 1874

³⁸⁵ Nous faisons ici référence à un temps très lointain, le XVI^{ème} XVII^{ème} siècle, car comme nous l'avons annoncé dans le chapitre I, au XVIII^{ème} siècle la faculté de médecine n'enseigne pas elle reçoit les médecins qui veulent exercer dans sa circonscription.

Cette transformation de l'Ecole Nantaise a pour répercussion une modification dans le comportement des étudiants de Nantes et surtout de celui des doctorants. En effet, la faculté n'est plus la seule institution digne de conférer cet enseignement ; ils peuvent s'ils le souhaitent rester à Nantes pendant quatre ans.

Ainsi, au fur et à mesure que les années passent, le comportement des jeunes gens au niveau de la prise des inscriptions se modifie. Grâce aux registres d'inscriptions, nous avons pu effectuer une étude détaillée de ces comportements, et ce pour chaque statut dont l'Ecole a pu bénéficier. En effet, pour chaque période, c'est-à-dire les Cours d'instruction médicale, l'Ecole secondaire puis, l'Ecole préparatoire, nous avons répertorié le nombre de jeunes gens qui se sont inscrits et le nombre d'inscriptions qu'ils ont pris. L'étudiant est comptabilisé dans la période de sa première inscription. Ainsi par exemple, un jeune homme qui prend sa première inscription en octobre 1839 et qui poursuit ses études à Nantes pendant plusieurs années, figure parmi les inscrits de l'Ecole secondaire. Grâce à ce travail nous avons pu calculer le nombre moyen d'inscriptions par élèves³⁸⁶, et les proportions en fonction du nombre des inscriptions. Tous ces résultats sont présentés dans les tableaux présentés en annexe n°2.

Du temps des Cours d'Instruction médicale, les jeunes gens restent peu de temps à Nantes. En effet, un très grand nombre, le tiers environ, ne reste qu'une seule année. Il s'agit là simplement d'un passage préparatoire avant d'aller à Paris. Pratiquement les 2/3 ne prennent pas plus de 8 inscriptions alors qu'il est possible d'en prendre jusqu'à 24. En fait, les jeunes gens n'y restent pas longtemps, car les inscriptions qui y sont prises n'ont pas la même valeur auprès de la faculté.

Certains restent plusieurs années, soit parce qu'ils occupent des places intéressantes au niveau du service de l'hôpital tel que les externes et les internes, soit parce qu'ils n'aspirent qu'à l'officiat. Nous pouvons remarquer que la plus part du temps, les étudiants quittent l'Ecole en milieu d'année. Par exemple, 35 élèves n'ont pris que deux inscriptions ce qui d'ailleurs n'a aucune valeur auprès de la faculté. De même, 26 en ont pris que 7 et sont partis. En moyenne, les élèves des Cours d'Instruction Médicale prennent 8 inscriptions.

Le comportement des étudiants de l'Ecole Secondaire est très ressemblant.. Chaque étudiant prend en moyenne huit inscriptions. C'est ce qui ressort du rapport effectué entre les 3651 inscriptions prises durant

³⁸⁶ Ces chiffres sont quelques peu faussés car il y a des extrêmes faisant augmenter ou abaisser les moyennes.

cette période c'est-à-dire 1820-1840, et les 456 inscrits que compte l'Ecole sur cette période.

Si l'on opère une répartition et un calcul par nombre d'inscriptions comme nous l'avons fait précédemment pour les Cours d'Instruction Médicale, nous nous apercevons très rapidement que 37,94% des jeunes gens ne prennent pas plus de 4 inscriptions. Un tiers des étudiants ne reste donc pas plus d'une année à Nantes. 23.46% de ces jeunes gens prennent de 5 à 8 inscriptions. Ce qui donne 61.40% des élèves qui prennent de 1 à 8 inscriptions dans cet établissement et 81.79% qui en prennent jusqu'à 12.. En fait, ces chiffres sont très proches de ceux que nous avons obtenu pour la période précédente. Le comportement des étudiants. Pendant près de 30 ans, les étudiants ne font, en général, qu'un bref séjour à Nantes. Les craintes émises par les professeurs et les autorités responsables de l'établissement devant la fuite des élèves de l'Ecole de voir périliter l'établissement semble donc fondées.

Les jeunes gens préfèrent, semble-t-il, rejoindre la capitale plutôt malgré les craintes des familles, afin de poursuivre leurs études et de faire compter les inscriptions entièrement.

L'attitude des élèves à l'égard de cette institution commence à changer à partir du moment où l'Ecole est transformée en école préparatoire.

En effet, chaque étudiant de l'Ecole préparatoire de médecine de 1840-41 à 1855, prend en moyenne 9.86 inscriptions soit près de 10. Par rapport à la période précédente, ce chiffre est en nette augmentation. Ce qui signifie que les jeunes gens restent plus longtemps à Nantes. Ceci se confirme par l'analyse que l'on peut faire de la répartition des inscriptions. Si pour la période précédente, près de 38% des élèves prenaient de 1 à 4 inscriptions, désormais ce chiffre de s'abaisse à 22.83% soit environ 23%. Si ce chiffre reste stable pour ce qui est de ceux qui prennent de 5 à 8 inscriptions, il n'en va pas de même pour la proportion des élèves qui prennent de 9 à 12 inscriptions. Celle-ci augmente beaucoup puisque l'on passe de 9.21% pour l'Ecole Secondaire à près de 22% pour l'Ecole préparatoire, et dans ces 22%, la moitié prennent 14 inscriptions. Enfin, nous pouvons remarquer que comme auparavant, peu d'étudiants prennent plus de 16 inscriptions.

Le comportement des étudiants commence donc à évoluer, puisque leur séjour à Nantes se prolonge d'au moins 6 mois. Ceci est dû au fait que désormais, les inscriptions prises à Nantes gardent pour les 8 premières toutes leur valeur auprès des facultés. C'est d'ailleurs pour cela que c'est la

proportion la plus importante d'étudiants. En effet, sur les 219 inscrits durant cette période, 31 prennent 8 inscriptions soit environ 14%. Le plus grand nombre est ensuite celui qui correspond à ceux qui ont pris 14 inscriptions. Ils sont 24 soit près de 11%

L'école de médecine de Nantes commence à bénéficier de la reconnaissance tant attendue pour son enseignement. Désormais, les étudiants ne fuient plus vers la capitale aussi rapidement. Ils s'initient d'abord aux principes de base de la médecine dans un cadre plus intime et plus propice à l'apprentissage de l'art de guérir, avant d'aller se confronter aux autres étudiants et compléter leur savoir.

Durant la dernière période de notre étude, c'est-à-dire, 1855-1870, les inscriptions des doctorants et des officiants se faisant sur des registres différents, nous pouvons observer le comportement de ces deux groupes. Si les doctorants prennent en moyenne 7.8 inscriptions à l'Ecole de Nantes, les officiants de leur côté en prennent 8.3. Les officiants restent donc un petit peu plus longtemps. Ceci paraît logique car, contrairement aux doctorants, ils n'ont pas besoin d'aller finir leurs études à Paris. Si l'on compare ces chiffres à celui obtenu pour la période 1840/41-1855, nous remarquons que cette moyenne diminue. Ceci paraît paradoxal d'autant plus que l'Ecole conserve le privilège de l'équivalence des inscriptions jusqu'à la 8^{ème}. Est-ce une question de confiance envers l'enseignement qui y est délivré ? Les étudiants préfèrent-ils aller dans des villes ou d'autres sources d'enseignement comme les facultés des sciences sont à leurs disposition ? Aucune explication réelle ne peut être donnée ici.

En ce qui concerne la répartition des inscrits par rapport au nombre d'inscriptions, que ce soit pour les doctorants et les officiants, nous remarquons que les proportions d'étudiants sont plus importantes pour les classes de 4, 8, et 14 inscriptions. Ils ont donc tendance à quitter l'école en fin d'année ou bien lorsque le maximum d'inscription qu'ils peuvent prendre est atteint. Si pour les doctorants ceux qui prennent 8 inscriptions sont les plus nombreux (23.08%) que ceux qui en prennent 14 (18.34%), pour les officiants c'est le contraire. 12.35% prennent 8 inscriptions et 28.4 14 inscriptions. Le comportement des doctorants est proche des élèves de la période précédente.

Ainsi, durant toute la période qui va de 1808 à 1875, l'Ecole de Nantes n'a eu qu'un seul but, devenir l'une des écoles de médecine les plus importantes de France. Le recherche de la notoriété passe notamment par l'attraction exercée par l'Ecole sur les élèves et la possibilité qu'elle a de les fidéliser. Grâce à l'étude menée sur le nombre et la répartition des

inscriptions prises par les étudiants, c'est-à-dire le niveau de fréquentation de l'établissement, nous pouvons remarquer que le but poursuivi par les autorités est partiellement atteint. En effet, du temps des Cours d'Instruction Médicale la majorité des jeunes gens ne reste à Nantes que quelques mois, dans le but de s'initier à la science médicale. Mais petit à petit, les jeunes prolongent leurs séjours

Si une telle étude était effectuée à propos des inscriptions de l'Ecole de Plein Exercice, nous constaterions certainement un allongement de la durée de ce séjour, notamment chez les doctorants dont les inscriptions conservent toute leur valeur jusqu'à la 16^{ème} auprès de la faculté. Par ce biais, nous remarquons une fois de plus que Nantes atteint l'objectif qu'elle s'est fixée, retenir les jeunes gens auprès d'elle, ceci est un signe de l'importance que prend cette ville longtemps dénigrée, dans l'enseignement supérieur et médical notamment.

2-Les examens

le déroulement des études de médecine passe également par le contrôle des connaissances des étudiants. Introduit dès la création des cours, les examens sont organisés de façon très précise lors de la réorganisation de 1841. Ainsi, il est stipulé à l'article 21 du règlement du 12 mars 1841, que « *tous les ans, à la fin août, les élèves ayant pris 4, 8, ou 12 inscriptions dans l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie soutiendront un examen de 3/4d'heure sur les matières des cours qu'ils auront suivi. Cet examen sera sans frais.* »³⁸⁷. Ces examens sont obligatoires, car sans le certificat attestant que l'élève les a bien subi, celui-ci ne peut pas s'inscrire en faculté. De plus, à partir de 1846, les deux premiers examens sont reconnus par la Faculté. Les étudiants n'ont plus besoin de les repasser.

Enfin, les études s'achèvent par les examens de réceptions. Seuls ceux des officiants nous intéressent car ils se font recevoir auprès de l'Ecole alors que les doctorants dépendent des facultés.

3-Les examens de réception

Le déroulement des études pour les officiants change très peu durant toute la période. Bien sûr, ils bénéficient au même titre que les aspirants au doctorat des améliorations apportées à l'Ecole. Les changements qui interviennent se situent principalement au niveau du mode de réception. En effet, après avoir pris le nombre nécessaire d'inscriptions, l'étudiant doit se présenter devant un jury départemental afin de se faire recevoir. Ceux-ci

³⁸⁷ B.U.S, Lois et règlements de l'enseignement supérieur, tome 1, règlement concernant les écoles préparatoires du 12 mars 1841

sont créés par la loi du 19 ventôse de l'an XI, complétée par la loi du 20 prairial an XI³⁸⁸. Les membres de ce jury sont nommés par le ministre. Leurs pouvoirs sont quinquennaux³⁸⁹. Ce sont des médecins et des chirurgiens de la région.

Dans une lettre datée du 6 avril 1846³⁹⁰, le Ministre de l'Instruction Publique, Salvandy, rappelle au préfet de la Loire Inférieure les dispositions à prendre pour préparer la session du jury médical départemental. Tout d'abord, durant deux mois (15 avril-15 juin 1846), des registres sont ouverts dans les préfectures et sous préfectures afin que tous les aspirants au titre d'officier puissent s'inscrire³⁹¹. L'ouverture des registres sera fait connaître à tous par différents modes et notamment le placard de grandes affiches. Si le nombre d'inscrits est inférieur à cinq, la session n'a pas lieu. Le préfet peut alors autoriser les candidats à s'inscrire auprès d'un autre jury par exemple celui de Rennes, mais toujours pour le même département.

Les examens de réception sont au nombre de trois. Le premier concerne l'anatomie, le second les éléments de la médecine et le troisième la chirurgie et les connaissances usuelles de la pharmacie ; ces examens sont donc très succincts et ne semblent pas permettre de se faire véritablement une idée sur l'étendue réelle des connaissances des candidats. Un compte rendu est ensuite envoyé au ministre.

Le mode de réception des officiers de santé reste le même jusqu'en 1875. Cependant, en 1855 une petite modification intervient quant à la composition du jury de réception. Désormais, la réception de ces médecins n'est plus confiée à des jury départementaux, mais aux professeurs de l'école de médecine dont les départements dépendent, toujours sous l'égide d'un professeur de la faculté de Paris. Cette mesure est annoncée à l'article 1^{er} du règlement adopté à propos de la réception des officiers de santé, des herboristes, et des sages femmes, le 23 décembre 1854 : « *les officiers de santé[...] qui continuent à n'exercer leur profession que dans les départements pour lesquels ils ont demandés à être examinés sont reçus par la faculté de médecine ou école préparatoire dans la circonscription de laquelle ils se proposent d'exercer* »³⁹². L'académie de Rennes est découpée en trois circonscriptions. Celle dépendante de l'Ecole préparatoire de Nantes comprend les départements de la Loire Inférieure et du Morbihan.

³⁸⁸ B.U.S, lois et règlement de l'enseignement supérieur

³⁸⁹ A.D.L.A, 125 T 3, 6 avril 1846

³⁹⁰ A.D.L.A, 125 T 3, 6 avril 1846

³⁹¹ Il faut souligner au passage que ce sont ces mêmes jurys qui sont chargés de la réception des pharmaciens de deuxième classe, des herboristes et des sages femmes. Ils s'inscrivent tous sur les mêmes registres.

³⁹² B.U.S, lois et règlements de l'enseignement supérieur, tome II, 23 décembre 1854

Ainsi, on donne satisfaction à un certain nombre de personnes et notamment aux professeurs de l'École qui, dès 1846, avaient formulé ce souhait³⁹³. L'École et notamment les professeurs obtiennent, avec cette réforme, un certain pouvoir.

Les candidats ne sont pas admis à subir leurs examens de réceptions avant l'âge de 21 ans. Ils doivent se faire inscrire auprès du secrétaire de l'école et une seule session à lieu tout les ans, et ce, après le 1^{er} septembre. Le nombre d'examens reste identique, mais ils sont plus poussés et donnent un meilleur aperçu des connaissances des candidats sur les différentes parties de la science médicale. Le premier concerne l'anatomie et la physiologie ; le second la pathologie interne et la pathologie externe et les accouchements ; et le troisième, les cliniques, la matière médicale , la thérapeutique et une composition écrite dont le sujet est tiré au sort.

Ce système de réception est en fait très contraignant pour les élèves car, ils ne peuvent se faire recevoir que pour un seul département et lorsqu'ils veulent changer de région, ils doivent se présenter de nouveau devant un jury de réception. C'est d'ailleurs une des raisons qui motive certains officiants à convertir leurs inscriptions en inscriptions pour le doctorat.

Ces réclamations sont fréquentes après 1855. Cependant pour pouvoir en bénéficier, le jeune homme doit être en possession des titres requis, c'est-à-dire du baccalauréat ès sciences puis quelques années plus tard des deux baccalauréats. D'autre part, le texte du 23 décembre 1854 rappelle que ce changement « d'orientation » entraîne automatiquement une réduction de quatre inscriptions quelque soit le nombre de celles-ci.

Ainsi durant ces soixante sept ans, le déroulement et la valeur des études médicales à Nantes évoluent. L'École de Nantes n'est plus une institution où l'on s'initie aux sciences médicales, mais où on les étudie.

En effet, cette institution, tout comme les autres écoles de médecine, joue un rôle de plus en plus important dans la formation des jeunes gens, qui la fréquentent plus longtemps et peut-être plus assidûment. Elle parvient à se faire reconnaître dans ce milieu puisqu'elle obtient le droit de conférer les grades des officiers. Cette confiance accordée aux écoles fait renaître l'espoir de certaines, comme Nantes, de voir renaître sa Faculté de Médecine d'antan, espoir renforcé par l'acquisition du statut d'École de Plein Exercice où, la scolarité des étudiants a désormais la même valeur

³⁹³ A.D.L.A, 125 T 2, 4 juin 1846

que celle des facultés. Nantes peut désormais se mesurer aux écoles les plus reconnues et pourquoi pas aux faculté et au centre parisien.

IV-le coût des études

1-Les droits d'inscription

Lorsque la Convention décrète la création de trois écoles de santé en l'an III, il est décidé que les élèves recevraient le même traitement que celui que perçoivent les élèves de l'Ecole Centrale des travaux publics et ce, pendant trois ans. Ainsi, les élèves sont payés pour apprendre l'art de guérir car, ils travaillent au service de la nation.

Cette conception de l'élève rémunéré durant sa formation change dès 1803 où, le principe de frais d'études est avancé. Toutefois, ceux-ci ne doivent pas dépasser 1000F pour 4 ans d'étude.³⁹⁴ Cette mesure vise à rendre les études plus accessibles.

En 1808, lors de la création des Cours d'Instruction Médicale, il est décidé que « *chaque élève payera une inscription annuelle de 100fr. dont le produit sera affecté à l'acquittement des frais des cours et aux indemnités des professeurs* ». ³⁹⁵

Le montant des ces droits d'inscription est payable en 4 termes, à chaque renouvellement d'inscription en échange de quoi, on délivre à l'étudiant une quittance qu'il présente ensuite au secrétariat afin de se faire inscrire sur la liste de l'Ecole.

L'absence de paiement de cette dette peut entraîner la radiation de la liste pour le trimestre. Cette pratique se réfère aux dispositions prises par un arrêté de la commission administrative en février 1810³⁹⁶.

Ainsi, « *dans les 6 jours de l'ouverture de chaque trimestre, ledit secrétaire fournira au receveur des établissements l'état desdits élèves. 10 jours après, le receveur donnera à la commission la liste de ceux des élèves en retard de payer. Cette liste sera adressée à Messieurs les professeurs pour qu'ils aient à exclure les non payants à compter du 1^{er} jour du second mois du trimestre ouvert* » Quelques dérogations sont toutefois accordées, lorsque les raisons de ce retard sont valables

Le montant des inscriptions reste identique jusqu'en 1840.

Avec la transformation de l'Ecole Secondaire en Ecole Préparatoire, de nombreuses modifications s'opèrent et notamment au niveau des droits d'inscription. Ceux-ci passent de 25fr. à 35fr. par trimestre, soit de 140fr par an³⁹⁷, somme versée à la caisse municipale.

³⁹⁴ BUS, lois et règlements de l'enseignement supérieur tome I, 19 Ventose XI art.9

³⁹⁵ ADLA, H dépôt 3 IE71. Règlement 31 mars 1808.f.26-27.

³⁹⁶ ADLA. H dépôt 3 JE 71 . f174 r

³⁹⁷ AM.N, R1 C44 d1 6 ordonnance 13 octobre. 1840- art 12

Le montant de ces droits change de nouveau en octobre 1854. A dater du 1^{er} janvier 1855, le prix des inscriptions dans les Ecoles Préparatoires est réduit à 25fr. par trimestre.³⁹⁸

A partir de ce moment là, on voit apparaître dans les comptes de gestion rendus par le Directeur de l'Ecole et dans les états récapitulatifs des droits perçus pour tous les actes accomplis dans l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie³⁹⁹, des droits s'élevant à 5fr. et répertoriés sous l'appellation *complément d'inscription au droit perçu par l'enseignement supérieur*. Aucune explication précise n'est donnée à ce sujet. Toutefois, il semblerait que cette somme versée par chaque élève en plus des 25fr. trimestriels, correspondent à la différence qui existe entre les droits d'inscription auprès d'une faculté et ceux d'une Ecole Préparatoire. En effet, les inscriptions dans les Ecoles Préparatoires ont une valeur équivalentes à celles des facultés. Elles leur sont équivalentes. Or, un élève de faculté paie son inscription 5fr. de plus qu'un élève d'une école préparatoire et le produit de ses inscriptions est reversé à l'enseignement supérieur. Ainsi, le paiement de ces 5fr. supplémentaires à l'enseignement supérieur est peut-être imposé afin que les inscriptions aient une équivalence exacte.

C'est ainsi que l'on peut comprendre par exemple l'art.20 du décret du 22 août 1854. « *Les aspirants au titre d'officier de santé doivent justifier de 12 inscriptions dans une faculté de médecine ou de 14 inscriptions dans une Ecole Préparatoire de médecine et de pharmacie. La compensation entre les inscriptions dans les facultés et celles prises dans les Ecoles Préparatoires aura lieu moyennant un droit de 5F par inscription* »⁴⁰⁰.

2-Les inscriptions gratuites, une faveur particulière et restrictive.

Certains étudiants se trouvent privilégiés par rapport aux autres car ils bénéficient de la gratuité des inscriptions. Cette pratique existe tout au long de la période étudiée.

Du temps des Cours d'Instruction Médicale et de l'Ecole secondaire de médecine, ces privilèges sont accordés d'une part par l'administration des hospices et d'autre part par le préfet. L'administration peut nommer jusqu'à 4 élèves gratuits. Toutefois, ceux-ci doivent répondre à certaines exigences, et notamment une assiduité particulière aux cours. C'est ainsi que le jeune. Ménard obtient le 22 janvier 1819, le statut d'élève gratuit car, à la question de savoir si ledit élève est assidu aux leçons et suit la clinique

³⁹⁸ A.M.N, R1C45 d1 Lettre du Maire au Recteur, 11 novembre 1854.

³⁹⁹ B.U.S, carton n°1

⁴⁰⁰ BUS Lois et règlements P.352-54

avec exactitude, les professeurs Cochard et Lafond ont répondu par l'affirmatif⁴⁰¹.

Par la suite, le choix des bénéficiaires revient à l'administration municipale.. Il s'agit en fait, d'une décision émanant directement de l'initiative des hôpitaux de Nantes car « *L'Université ne connaît point sous aucun de ses titres d'inscription, celles qui étaient censées être versées par elle, et l'Université en tenait compte aux élèves comme si elles avaient été acquittées par eux* »⁴⁰². Preuve de la générosité de l'administration et soutien qui permet aux moins favorisés d'entamer des études, cette faveur ne peut pas disparaître en 1840. La municipalité se doit de la maintenir, elle fixe donc des règles bien précises. Selon l'arrêté du 15 novembre 1841, le nombre de bénéficiaires de cette faveur est limité à quatre. De plus, les inscriptions sont « *accordées exclusivement d'abord aux réfugiés subventionnés, subsidiairement aux jeunes gens nés à Nantes ou dans le département qui seraient entièrement dénués de ressources pécuniaires. Enfin, il faut donner la préférence aux candidats qui auront obtenu le plus de succès dans leurs études antérieures ce dont ils auront à justifier ainsi que leur conduite et de leur moralité par pièces et certificats authentiques* »⁴⁰³.

Ville d'accueil, Nantes reçoit beaucoup d'étrangers et notamment des Polonais. Ceux-ci sollicitent souvent l'exemption du paiement de l'inscription, car « *les faibles subsides qu'ils reçoivent du gouvernement ne leur permettent pas de payer le montant des inscriptions trimestrielles* »⁴⁰⁴. D'autre part, certains de ces hommes ont une famille à charge. C'est le cas par exemple de Erasme Jezeswski qui formule sa demande auprès du maire de Nantes, le 21 octobre 1841. Toutefois, pour bénéficier de ce statut, les réfugiés Polonais doivent remplir quelques conditions particulières, notamment être dignes de ce privilège et se montrer très assidus dans leurs études.

Cette faveur est également accordée à des jeunes gens originaires de la région et qui se trouvent gêner financièrement. C'est le cas par exemple de Félix O'Neill. En effet, le 12 octobre 1869, une pétition signée par cinquante sept personnes et personnalités de la vie publique de Port Saint Père pour obtenir la gratuité de ses études, est présentée au maire de Nantes. « *M. O'Neill Armand, docteur en médecine a exercé très activement la médecine jusqu'à son décès tant dans la commune du Port Saint Père, sa résidence, que dans les communes voisines, rendant tous les services qu'il était en son pouvoir, et à son décès il a laissé avec une fortune très insuffisante deux enfants* »⁴⁰⁵. Cette demande est satisfaite.

⁴⁰¹ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 74, f80r

⁴⁰² A.M.N, R1 C45 d1, lettre du directeur Fouré au maire, 12 août 1841.

⁴⁰³ A.M.N, R1 C44 d2, 23 novembre 1846,

⁴⁰⁴ A.M.N, R1 C44 d6, 21 octobre 1841

⁴⁰⁵ A.M.N, R1 C44 d6

Cette aide permet aussi aux étudiants faisant preuve d'un grand mérite et d'une réelle motivation, de poursuivre leurs études, qu'ils auraient certainement été contraints d'abandonner. Ainsi, en 1847, l'élève Besserve inscrit depuis deux ans, très assidu tant dans ses études qu'au service de l'hôpital, se voit, au mois d'octobre 1847, dans l'obligation de suspendre ses inscriptions faute d'argent. Il faut souligner à cette occasion, qu'il est très courant que les élèves essaient de subventionner une partie de leurs études en travaillant à côté. En l'occurrence, le jeune Besserve donne des leçons de grammaire française et latine⁴⁰⁶. Soutenu par les professeurs qui considèrent « *qu'il serait malheureux que ce jeune homme qui promet par sa moralité et son aptitude de devenir un praticien digne et capable fut obligé de renoncer à cette carrière* ». Grâce à eux, cet étudiant obtient la gratuité des inscriptions. Il en va de même pour Jean Heuzel, étudiant en médecine et collaborateur aux ambulances de la gare et de la place Saint Pierre en août 1871.

Cette immunité face aux inscriptions permet donc à certains étudiants de finir leurs études et d'acquérir une position sociale stable. Ces exemples démontrent également que la profession de médecin s'ouvre de plus en plus. Les études ne sont plus réservées à une classe restreinte de privilégiés. Les petits bourgeois peuvent eux aussi y aspirer.

Enfin, ce privilège est parfois accordé comme une marque de reconnaissance faite, non pas à l'étudiant, mais à sa famille. C'est ainsi, qu'en novembre 1843, « *Mme Calvet, née Josnet de la Violais, demande pour l'un de ses fils la faveur de suivre gratuitement les cours de l'école de médecine. L'administration prenant en compte les services publics du père et du frère de cette dame, militaires morts au service du pays, et la position présente de sa famille, propose eu conseil d'accorder l'inscription gratuite demandée* »⁴⁰⁷. Cette demande fut satisfaite.

Enfin, les autres personnes bénéficiant de cette immunité sont ceux des élèves qui remplissent des fonctions particulières au sein de l'Ecole, tel que le prosecteur, le préparateur de chimie, ou bien l'aide d'anatomie.

3-Un projet resté en suspens, la création de bourses

L'attribution de la gratuité des inscriptions se fait selon différents critères, mais cette faveur, preuve d'une grande générosité et d'une certaine volonté de la part des autorités municipales d'offrir une chance aux moins favorisés de faire des études, ne concerne qu'un nombre très restreint de jeunes gens. C'est pourquoi, Victor Duruy ministre de l'Instruction publique, suggère en février 1869, la création de bourses

⁴⁰⁶ A.M.N, R1 C44 d6

⁴⁰⁷ A.M.N, R1 C44 d12, 9 novembre 1843

communales⁴⁰⁸. Cette idée résulte des conclusions tirées d'un rapport qui lui a été adressé. Soulignons au passage que tout au long de son ministère, Victor Duruy a beaucoup œuvré pour développer l'enseignement supérieur, et fournir aux travailleurs des moyens de travail, c'est-à-dire des bibliothèques, des laboratoires, mais aussi des subventions. Ce programme inclut également la création de bourses d'enseignement supérieur⁴⁰⁹.

Cette innovation permettrait en fait de combler des lacunes. Jusqu'à présent des bourses impériales sont accordées aux jeunes gens dans l'enseignement secondaire. Toutefois, « *ils ne peuvent la conserver au delà de leur 18^{ème} année accomplie. Ils se trouvent abandonnés à eux même au moment où ils auraient le plus besoin d'assistance* »⁴¹⁰

Si des aides sont accordées facilement aux élèves des écoles spéciales formant des officiers et des ingénieurs, le ministre ne peut pas subvenir de manière efficace aux élèves des facultés, et par extension à ceux des écoles préparatoires.

Il essaie de remédier à ce problème en sollicitant les communes. En fait, cette idée n'a pas été suivie de réalisations concrètes. Peut-être est-ce dû à un refus de la part du conseil municipal de Nantes d'assumer cette nouvelle dépense. Peut-être est-ce dû également à un manque de temps, la guerre précipitant le pays dans une situation dramatique.

4-Les droits d'examens

A côté des droits d'inscriptions, l'étudiant doit également acquitter des droits d'examen de réception. Ceux-ci sont moins élevés pour l'officiat que pour le doctorat. D'ailleurs, en 1803, il est décidé que les frais ne doivent pas dépasser 200fr, montant qui va bien sûr évolué durant cette période.

D'après les affiches annonçant les examens, il apparaît qu'en 1855, les frais de réception à l'officiat sont de 420fr. Cette somme se répartit de la façon suivante : 200fr. de droits d'examens, sont perçus par la caisse municipale ; trois fois 40fr., correspondant au certificat d'aptitude délivré à l'obtention de chaque examen et 100fr. correspondant au droit de diplôme. Ces deux dernières sommes sont versées au compte de l'enseignement supérieur. Lorsqu'un candidat à l'officiat échoue, les frais des examens qu'il n'a pas eu lui sont remboursés.

⁴⁰⁸ A.M.N, R1 C44 d1, 25 février 1869

⁴⁰⁹ PONTEILM F., *Les institutions op cit.*, p451

⁴¹⁰ A.M.N, R1 C44 d1, 25 février 1869

L'organisation et les frais de ces examens sont pris en charge par la municipalité. La caisse municipale doit verser des droits de présence au président ainsi qu'aux deux professeurs composant le jury et doit également s'acquitter des frais de voyage et de séjour du président. Ainsi, en 1856, ces frais s'élèvent à :

- droits de présence du président : 80fr.
- droits de présence des professeurs : 160fr.
- frais de voyage du président : 71,35fr.

Ces frais ne reposent pas seulement sur les droits versés par les officiers de santé, mais aussi sur ceux versés par les herboristes, les sages femmes et les pharmaciens de deuxième classe.

En ce qui concerne la réception des doctorants, cette question ne touche pas directement l'école puisqu'elle ne peut pas conférer ce grade. Néanmoins, à titre d'information, ces frais sont plus élevés. D'après Jacques Léonard, entre 1846 et 1878, à la faculté de Paris, les droits payés pour atteindre le doctorat s'établissent à⁴¹¹ :

- 16 inscriptions à 30fr.....soit 480fr.
- 3 examens de fin d'année à 30fr.....soit .90fr.
- 5 examens de doctorat à 50fr.....soit 250fr.
- 5 certificats d'aptitude à 40fr.....soit 200fr.
- thèse 100fr.
- certificat d'aptitude.....40 fr.
- diplôme..... 100fr.
- total..... 1260fr.

Les frais réels de réception. Il faut enlever ici les frais d'inscriptions si l'on veut effectuer une réelle comparaison avec le coût des examens des officiants et l'on s'aperçoit que ceux-ci s'élèvent à 780fr⁴¹², soit pratiquement deux fois plus que ceux des officiers.

Le coût des études ne s'arrête pas simplement au frais d'inscriptions et de réceptions. Il comprend également la location d'un logement si l'étudiant n'a pas la chance d'avoir ses parents sur place. Ceux-ci doivent également se nourrir, s'éclairer, se chauffer, s'acheter les livres indispensables pour leurs études... D'après une étude menée par Jacques Léonard sur l'évaluation du coût des études d'un futur docteur de Laval, Anatole Bucquet, le montant de ces études s'élève à 14 800fr. Ce chiffre comprend le cycle d'études menant au baccalauréat ès lettres, ses études à Paris, les droits de réception, l'impression de sa thèse et bien entendu le logement, l'entretien, la nourriture durant toutes ces années. Ce montant

⁴¹¹ LEONARD J., *Les médecins... op cit.*, p641

⁴¹² Il faut enlever ici les frais d'inscriptions si l'on veut effectuer une réelle comparaisons avec le coût des examens des officiants

semble être le minimum qui puisse être dépensé d'autant plus que ce jeune homme n'a jamais redoublé⁴¹³.

De même, le 15 juin 1847, à la Chambre des Pairs, Victor Cousin estime qu'une famille dépense en tout de 4 à 5 000fr pour amener son fils à l'officiat et environ cinq fois plus, c'est-à-dire 20 à 25 000fr. pour qu'il devienne docteur. Il est donc très clair que les études de médecine sont réservées aux plus aisés et la présence de jeunes hommes plus défavorisés ne reste que marginale. Ceux-ci se contentent d'ailleurs bien souvent de l'officiat.

Ainsi, les études de médecine sont des études qui coûtent relativement chères. Pour avoir une idée de leur coût réel il suffit de rappeler qu'à Nantes par exemple, en 1835, d'après Ange Guépin⁴¹⁴, un bourgeois gêné dispose d'un revenu de 1800 à 3000fr. par an. De même, un bourgeois pauvre dispose de 1800 à 2000fr par an. Il semble donc difficile pour ces catégories de supporter le coût de telles études. En fait, une inscription est égale au loyer annuel (25fr.) d'une famille pauvre. Ce sont donc les catégories les plus élevées socialement qui fréquentent cet établissement qui, ne manque pas une occasion pour se faire valoir auprès de tous et surtout des autorités. L'occasion lui en est donnée lors des cérémonies organisées chaque année afin de récompenser le zèle et le sérieux des étudiants.

V-les cérémonies de l'école, les distributions de prix

La vie des étudiants de l'Ecole de médecine est ponctuée par différents événements notables tout au long de l'année, les examens, les concours pour le service de l'hôpital,... mais les plus remarquables sont sans nul doute, les cérémonies de rentrée avec la remise des prix annuelle.

En effet, chaque année, et ce depuis la création des Cours d'Instruction médicale, un concours est proposé aux élèves des trois classes de l'école⁴¹⁵. Cet exercice a lieu à la fin de chaque année scolaire, durant les derniers jours d'août. Ainsi, le concours pour l'année 1811-12 se déroule les 25 et 26 août⁴¹⁶. En fait, les épreuves ont lieu à la même époque que les examens de fin d'année. Participent à cet exercice les élèves qui le désirent. Pour cela, il leur suffit de se faire inscrire auprès du secrétaire de l'administration des hospices, puis plus tard, auprès de celui de l'Ecole.

⁴¹³ LEONARD J., *Les médecins...op cit.*, p646

⁴¹⁴ GUEPIN A., BONAMY E., *Nantes au XIXème siècle*, 1835, pp.455-480

⁴¹⁵ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 71, m31 mars 1808

⁴¹⁶ A.D.L.A, H dépôt 3, IE73r

Le concours se déroule souvent sur plusieurs jours et les questions proposées aux candidats, élaborées par les professeurs, correspondent au programme étudié par chacune de ces trois classes. Ainsi, les questions soumises aux élèves de 1^{ère} année portent généralement sur l'anatomie descriptive. Par exemple en 1830, il leur faut décrire la surface interne du crâne. Les élèves de 2^{ème} année sont questionnés sur la physiologie. En 1830 toujours, on leur demande de donner la description anatomique de la vessie et d'indiquer ses fonctions ; de décrire le procédé opératoire du cathétérisme ; ce concours comporte également une question de matière médicale, par exemple, formuler les pilules calmantes indiquées dans l'irritation de la vessie ; enfin, le concurrent de 3^{ème} année est souvent exposé à un cas clinique particulier ou général et doit tenter de l'expliquer et d'y apporter une solution médicale. Par exemple en 1837, il doit expliquer ce qu'est la péritonite aiguë, quelles sont les causes, les signes et les caractères de cette maladie, formuler une potion évacuante minorative⁴¹⁷.

Après avoir corrigé les copies, les professeurs délibèrent afin de déterminer le classement et les concurrents auxquels sont remis les différents prix.

Ces prix sont généralement des ouvrages sur les différentes parties de la médecine, des dictionnaires, des traités. Ce sont de très belles récompenses pour les élèves, car ils sont souvent trop onéreux pour pouvoir se les offrir.

Le nombre de prix distribués varie chaque année en fonction du nombre de candidats participants, du mérite à accorder à leurs travaux ...

si certaines années, le nombre de prix distribués est important, par exemple en 1854, à chaque classe sont attribués un 1^{er} prix, un 2^{ème} prix et un accessit, d'autres années, par manque de candidats, certaines classes n'ont aucun lauréat. En 1857, aucune récompense n'est offerte aux élèves de la 2^{ème} classe et en 1861, c'est la 1^{ère} classe.

Le coût des prix fait partie du budget accordé à l'Ecole. Cette somme varie entre 150 et 300 fr. par an. Ainsi, en 1816, la dépense faite pour l'achat des livres est de 130.75fr., en 1819, elle est de 207.11 fr. En 1853, la somme consacrée à ces récompenses est de 300fr. et ne semble pas augmenter davantage jusqu'à la fin de notre période.

Si la plupart du temps, les récompenses offertes aux candidats sont des ouvrages, il peut arriver très exceptionnellement que ce soit autre chose, en l'occurrence des petits instruments de chirurgie, comme ceux

⁴¹⁷ B.U.S A5

remis à Anselme Nicolas Marchand en 1812 en récompense de son travail sérieux⁴¹⁸.

La faible participation des élèves à ces concours a souvent été déplorée. C'est un constat permanent.

Prenons simplement deux exemples. En 1829, 29 élèves sont inscrits en 1^{ère} année et seulement 3 compositions ont été remises, de même, pour la 2^{ème} année, il y a 8 inscrits et 2 participants au concours enfin, pour la 3^{ème} année, il y a 10 inscrits et 4 participants⁴¹⁹. En 1869, il y a en 1^{ère} année 15 inscrits et seulement 2 compositions sont remises. En 2^{ème} année, il y a 14 jeunes gens et 6 compositions sont remises. Enfin, en 3^{ème} année, 6 jeunes gens sont inscrits et seulement 2 participent au concours⁴²⁰.

Les moins intéressés par les concours sont les élèves de 1^{ère} année. Les étudiants de 2^{ème} année et de 3^{ème} année se sentent peut-être plus aptes à répondre aux questions et peut-être plus à l'aise avec des matières, que les jeunes gens de 1^{ère} année, n'ont côtoyé que durant une seule année et qui restent encore très obscures pour eux. De plus, les motivations des élèves de 1^{ère} année au niveau de leur études ne sont peut être pas aussi importantes que celles des 2^{ème} et des 3^{ème} années.

Certaines années, l'enthousiasme pour cet exercice a été si faible et les travaux rendus si médiocres que la remise des prix n'a donné lieu à aucune cérémonie officielle. C'est le cas en 1832 et 1833. Ainsi, dans son discours, le 22 octobre 1834, le docteur Guépin s'exprime en ces termes « *il y a deux ans, Messieurs, j'étais chargé, suivant l'antique usage de nos Ecoles, de parler dans cette enceinte avant la distribution des prix ; mais les compositions avaient été mauvaises, le travail de l'année nul ou très médiocre. Cette distribution se faisait à la dérobée ; aucune solennité ne présidait à la réunion, et moi, chargé du discours, je commençais par me plaindre de la médiocrité de vos compositions et des préoccupations qui avaient absorbé des instants précieux destinés à l'étude* ». De même, en 1833, il est décidé qu'il n'y aurait pas de solennité.

Il faut souligner tout de même, que l'année 1832-33 est marquée à Nantes, comme dans le reste de la France, par une épidémie de choléra⁴²¹ qui a fortement perturbé le déroulement des études de certains étudiants affectés par la maladie, ou bien très occupés à l'hôpital.

⁴¹⁸ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 72, 1812, août

⁴¹⁹ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 78, 1829

⁴²⁰ B.U.S, A5-5, 1869

⁴²¹ BERRANGER H., Le choléra en Loire Inférieure au XIX^{ème} siècle, *Bulletin de la société archéologique de Nantes*, T150, 1966 pp69-81

Mis à part les années 1832 et 1833, les prix sont décernés chaque année aux élèves lors d'une cérémonie spéciale. L'époque de son organisation change au cours de la période. A l'origine, cette cérémonie, instituée officiellement par l'article 19 du règlement du 31 mars 1808, a lieu à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire entre le 24 août et le 6 septembre (voir annexe n°4). elle finit l'année scolaire et marque le début des vacances.

En 1831, lors de la délibération du 16 août, il est décidé que « *le concours des prix aux élèves de l'Ecole secondaire aura lieu le 25 août. Les vacances commenceront le 1^{er} septembre pour finir le 30 et la distribution des prix se fera vers le 15 octobre, époque à laquelle l'Ecole se trouvera recomplétée* »⁴²². A partir de ce moment là, les prix sont distribués lors de la séance de rentrée de l'Ecole, en octobre. Puis, à partir de 1838, il est décidé que les élèves bénéficieront de deux mois de vacances, c'est à dire les mois de septembre et d'octobre. Cette solennité a lieu en novembre.

La date est arrêtée par le préfet après délibération de la C.A.H.N, « *l'administration des hospices, dans sa séance d'hier, vendredi a fixé au 17 du courant le jour de la séance solennelle pour la distribution des prix aux élèves de l'Ecole de Médecine de Nantes. Je me suis rendu de suite à la préfecture pour savoir si vous approuviez cette fixation et dans tous les cas pour vous prier de vouloir bien assister à notre réunion* »⁴²³.

En association avec les cours d'accouchement, la séance du compte rendu des Cours d'Instruction Médicale, et de l'Ecole secondaire, puis les séances de rentrée de l'Ecole Préparatoire de Médecine sont l'occasion de réunir les personnes les plus importantes de la ville et du département afin de récompenser les élèves.

Ainsi, y participent le préfet, le maire et/ ou un adjoint, les membres de la C.A.H.N, l'évêque de Nantes, le président du tribunal des douanes, le recteur ou l'inspecteur de l'Académie, auditeur du conseil d'Etat, le président du tribunal de première instance de Nantes, le commissaire général de la Marine, le Colonel du 44^{ème} régiment, le professeur de l'Ecole de médecine, des médecins, des chirurgiens de la ville, les élèves...

Certaines années, plus importantes dans l'histoire de l'Ecole, le nombre et la qualité de ces personnes augmentent. Ainsi, en 1818, pour célébrer le dixième anniversaire des cours d'Instruction Médicale, sont présents : « *le préfet, le comte de Bosses, le procureur général près de la cours de Rennes, le recteur de l'académie de Rennes, monsieur le Prioel, le premier avocat général inspecteur académique, Lamarre, le président de la cours d'assise, Huron de Kermadec, le*

⁴²² A.D.L.A, H dépôt 3 IE 79 f29v

⁴²³ A.D.L.A, 125 T 1 lettre de M. Fouré au Préfet, 11 novembre 1848

président du tribunal de première instance de Nantes M. Baron, le commissaire de la marine, Reveillère, le colonel du 42^{ème} régiment, le cote Labesse, les administrateurs, les professeurs, et de nombreux notables ».

Certaines autres années, au contraire, la cérémonie se déroule en comité restreint.

Lors de la séance, le président, le préfet ou le représentant de l'académie prononcent un discours. S'en suit un discours prononcé par l'un des professeurs de l'Ecole. Le choix de l'orateur ne relève pas du hasard. En fait, *« l'usage désigne chaque année pour prononcer le discours de rentrée, le professeur le plus récemment nommé après l'orateur précédent »*⁴²⁴. Cette logique semble avoir été respectée tout au long de la période.

Ces discours, comme nous le présente le tableau de l'annexe n°4, portent sur différents sujets. Ce sont soit des considérations générales ayant des rapports avec l'art de guérir, les matières enseignées, ou bien l'éloge à un professeur disparu, l'exposé de doctrines médicales, ou encore de considérations en rapport direct avec un événement qui a marqué l'année. Par exemple en 1840, lors de la transformation des écoles en écoles préparatoires, le docteur Hélie revient sur les écoles secondaires les avantages que présentent ces institutions et leurs inconvénients. En 1865, le même orateur revient sur la construction et l'utilité des nouveaux bâtiments de l'Ecole.

De plus, dans leurs discours, les professeurs doivent également faire un compte rendu du travail des élèves durant l'année qui vient de s'écouler. Cette obligation imposée aux professeurs dès 1808, est stipulé à l'article 19 du règlement du 31 mars 1808 *« A l'ouverture de la séance pour la distribution des prix, un des professeurs rendra compte des travaux de l'établissement, de ceux des élèves. Le projet de ce compte rendu sera préalablement arrêté par les professeurs assemblés en présence de l'administration et devra être approuvé par le Préfet »*⁴²⁵. Par la suite, ce rapport est visé par le recteur.

Enfin, la cérémonie se termine par la remise des prix aux différents lauréats du concours.

Cette cérémonie se déroule la plupart du temps dans une salle empruntée à l'administration des hospices, soit dans la chapelle, soit dans la salle de la lingerie de l'Hôtel Dieu. Puis, à partir de 1855, la cérémonie de distribution est associée à la séance de rentrée de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres. Ainsi, une année sur deux, cette séance solennelle se déroule soit dans le grand amphithéâtre

⁴²⁴ B.U.S, A5-5, délibération du 28 juin 1869

⁴²⁵ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 71, f26-27, règlement du 31 mars 1808art19

de l'Ecole des Sciences soit dans la salle de la lingerie de l'Hôtel Dieu, et à partir de 1865, dans la grande salle du musée de l'Ecole⁴²⁶.

Le même style de cérémonie se retrouve un peu partout dans les écoles et les facultés de médecine de France. Et notamment à Montpellier où de grands banquets viennent clore ces journées mémorables. Cependant, le système des récompenses attribuées aux élèves n'est pas le même partout. Ainsi, à la faculté de Montpellier, seul un prix de thèse et un prix de clinique sont décernés chaque année à partir de 1806. Puis, à partir de 1834, les récompenses sont réparties en fonction des matières, c'est-à-dire qu'un concours est organisé pour chaque matière qui compose la science médicale. Il y en a huit en tout. Enfin, en 1854, le nombre de ces concours est réduit à quatre, soit un par classe et par année⁴²⁷.

Chaque institution adopte son propre mode de concours et de récompense. Mais, une chose reste commune à tous ces établissements, le faste, la solennité des cérémonies organisées à l'occasion de la remise des prix. Ces réunions sont de très grands moments dans la vie des étudiants, mais aussi dans la vie de l'Ecole car, la médecine est mise en avant et l'utilité de cette science ainsi que l'investissement qu'elle demande sont souvent justifiés.

En fait, par certains aspects, ces manifestations rappellent les grandes cérémonies organisées par l'Université en corps à l'occasion notamment des collation de grades sous l'Ancien Régime.

Ces cérémonies, sont pour les professeurs l'occasion de féliciter les élèves pour le travail qu'ils ont accompli durant l'année qui vient de s'écouler. C'est aussi parfois l'occasion de leur faire quelques reproches à propos de leur conduite parfois jugée intolérable.

VI-Le comportement des élèves et la discipline

Nous n'aborderons dans cette partie que le comportement des élèves au sein de l'Ecole de médecine, leur attitude en cours, celle envers les professeurs et les mesures prises pour lutter contre ces déviations. Tous les problèmes concernant le service de l'hôpital seront traités ultérieurement, car l'hôtel Dieu et l'Ecole sont considérés comme deux établissements distincts et ce qui se passe dans l'hôpital ne concerne pas directement l'Ecole.

La population estudiantine constitue un groupe particulier caractérisé par une origine sociale souvent la même et un but poursuivi

⁴²⁶ B.U.S, AP 102, discours de rentrée de l'Ecole de médecine de Nantes

⁴²⁷ DULIEU, *op cit.*, p140

identique, la préparation à un métier. Pour tout le reste, c'est-à-dire leurs comportements sociaux, la perception de leur place dans la société, leurs idéaux, il y a une certaine singularité de chacun⁴²⁸.

D'un esprit souvent contestataire, l'étudiant du XIX^{ème} siècle semble avoir beaucoup de difficultés à se soumettre à la discipline et aux règles de fonctionnement imposées par les Ecoles. Et de 1808 à 1875, l'Ecole de médecine de Nantes doit faire face aux ardeurs de ces jeunes gens. Dès la création de Cours, il est jugé nécessaire de fixer des aux élèves. Ainsi, à l'article 17 du règlement du 31 mars 1808, il est stipulé que « *les élèves qui manqueraient à l'ordre et à la discipline seront réprimandés ; ils pourront être exclus suivant la gravité des circonstances et d'après une décision du préfet* »⁴²⁹.

1-Les manifestations de cette indiscipline

Toutefois, ces menaces ne sont pas d'une très grande efficacité puisque dès le 29 novembre 1808, la C.A.H.N, responsable à cette époque des Cours, et donc du comportement des élèves, signale que « *des désordres répréhensibles ont eu lieu à l'amphithéâtre de dissection* »⁴³⁰.

Cette indiscipline se manifeste de différentes manières. Il peut s'agir tout d'abord de la dégradation de matériel. Ainsi, lors de la séance des délibérations de la C.A.H.N, le mercredi 27 novembre 1811, il est rapporté que des élèves ont brisé la porte de l'appartement joignant l'ensevelissoire⁴³¹. L'année suivante, Augustin Darbefeuille, chirurgien en chef de l'Hôtel Dieu et professeur des Cours signale à la C.A.H.N, dans une lettre le 14 mars que « *les études éprouvent un désordre* ». En effet, des dégâts ont été commis dans l'amphithéâtre. « *Trente deux tabourets servaient aux travaux anatomiques, à peine cinq ont pu être conservés ; les autres mis en pièces ont brûlés. Jeudi dernier, les pierres lancées dans la cours de l'hôpital ont brisé plusieurs fenêtres de la salle de la république. Le soir à 7 heures, ils ont conduit au milieu de la cour à l'endroit du passage, la voiture de charge qui a occasionné la chute sur le pavé de M.M Bascher et Dargonne* ». De même, le professeur Darbefeuille souligne leur manque de zèle, d'exactitude et d'attention⁴³². Pourquoi est-ce que les élèves s'en prennent au matériel ? aucune réponse ne peut être donnée. Peut-être qu'il s'agit là d'un moyen simple de se révolter contre les autorités en s'en prenant au matériel qui leur appartient. Il semble que ces jeunes gens ne sont pas toujours d'accord avec les mesures prises par les administrateurs et les

⁴²⁸ CARON J.Cl., *op cit.*, p222

⁴²⁹ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 71, f26-27, règlement du 31 mars 1808, art17

⁴³⁰ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 71, f 57r

⁴³¹ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 72, f 121r

⁴³² A.D.L.A, H dépôt 3 IE 72, f 144v145r

professeurs, notamment au sujet de l'ouverture⁴³³ des salles. Mais n'agissent-ils pas à l'encontre de leurs intérêts en détruisant un matériel qui est déjà si rare à Nantes, surtout durant les premières années ?

Cette indiscipline se manifeste également par un manque d'assiduité au cours dont les professeurs se plaignent à plusieurs reprises. Ainsi, les professeurs Thibeaud, Hélie et Sallion prennent successivement la parole lors de la délibération des professeurs du 19 mars 1849 pour « *se plaindre du peu d'assiduité et de l'inattention des élèves aux leçons* ».

Ce comportement négatif des étudiants se traduit également par un manque de respect, et même des actes d'insubordination envers le personnel de l'École et les professeurs. Le fait majeur à noter ici est certainement les troubles dont est victime le docteur Sallion, professeur de pathologie interne de 1830 à 1855. Celui-ci se plaint à plusieurs reprises du désordre dont sont victimes ses cours, en témoigne le rapport de la séance des délibérations de l'École du 8 décembre 1851. « *Pendant qu'il professait, on battait la caisse avec les doigts sur des chapeaux, on frottait les pieds contre le plancher avec affectation ; on entraînait et on sortait bruyamment ; on tendait des câbles et on les faisait sonner* ». De même, il est dit que « *dans le national de l'ouest (journal local du 18 décembre 1851) une lettre parut dans laquelle on se plaignait de l'enseignement du professeur Sallion* »⁴³⁴.

De tels mouvements de protestation et de sabotage du cours de ce professeur se sont déjà produits par le passé et se reproduisent encore après cette date et notamment en février 1854⁴³⁵.

Non content de gêner le bon déroulement des cours et d'empêcher les élèves les plus assidus d'étudier, certains éléments perturbateurs vont jusqu'à troubler la séance de remise des prix en 1849⁴³⁶.

Cependant, si la plupart du temps ces actes de délinquance et d'insubordination restent très isolés, ils peuvent parfois prendre une toute autre mesure lorsque, tous les élèves, ou presque, se soulèvent déclenchant une véritable rébellion dans l'établissement.

L'exemple le plus marquant est sans doute la rébellion qui éclate le 14 décembre 1867,⁴³⁷ et qui pendant plusieurs jours perturbe le bon déroulement des cours ;

Parti d'une affaire tout à fait anodine, la fermeture de l'amphithéâtre de dissection de 11 heures à 1 heure. Le mouvement de protestation prend des proportions démesurées. « *Assez nombreux au cours d'anatomie, ils se retirèrent après la leçon dans la salle de dissection et refusèrent formellement dès 1 heure d'assister*

⁴³³ B.U.S, A5-2 f 147-148

⁴³⁴ B.U.S, A5-4, 1851, 8 décembre

⁴³⁵ B.U.S, A5-4, 1854, 16 février 1854

⁴³⁶ B.U.S, A5-3, 1849, p 161-62

⁴³⁷ B.U.S, A5-5, 1867, 14 décembre

au cours de pathologie externe. A 2 heures, aucun élève ne voulut se rendre à la conférence d'ostéologie de M. Chartier.

Dès ce moment la coalition devenait manifeste et les affiches apposées par les étudiants, dans la salle des dissections ne faisaient que trop soupçonner l'esprit de rébellion qui animait déjà les élèves »⁴³⁸.

Ce mouvement de protestation se poursuit pendant quelques jours durant lesquels ils manifestent leur mécontentement par « des chants aussi inqualifiables que variés » et « l'affiche signée du directeur et du secrétaire fut arrachée et remplacée par un placard où étaient inscrits ces mots au crayon : les élèves rejettent la décision de M. le directeur. La révolte commençait à devenir sérieuse ». Chacun campant sur ses positions, le directeur essaie tout de même de raisonner les élèves tout en informant l'inspecteur d'académie des troubles dont est victime l'Ecole. Quant aux professeurs, ils sont divisés sur la question. Quelques uns d'entre eux, comme les docteurs Henry ou Chenantais sont partisans d'un arrangement à l'amiable. Mais, la grande majorité des professeurs prône le maintien des positions adoptées et même une certaine répression⁴³⁹.

Afin de rétablir le calme, le directeur et l'inspecteur décident de recevoir chacun de leur côté, des étudiants pour qu'ils s'expliquent sur les motifs de cette rébellion. Le soir même l'incident est clos.

2-Les motivations des élèves

Les motifs de ces mouvements de contestation sont de différentes natures. Tout d'abord, les élèves se soulèvent semble-t-il contre l'Ecole car celle-ci fait preuve d'une trop grande autorité et les professeurs parfois, et d'après ces jeunes gens, manquent de respect envers eux. Lorsque le directeur interroge les élèves sur les motifs de la rébellion de 1867, « il entendit ces jeunes répéter que le principal motif de leurs mécontentements était une parole blessante selon eux, adressée par le professeur Jouon à l'un d'eux qui lui demandait pourquoi la porte de la salle de dissection était fermée de 11 heures à 1 heures, parce que cela nous plaît »⁴⁴⁰. Le professeur Jouon en répondant un peu sèchement, n'a pas voulu être désobligeant, il était simplement excédé par les questions des étudiants et par leurs réactions car « ce qu'ils se gardaient bien de dire c'est que déjà un grand nombre d'étudiants avaient adressé la même question à ce professeur et que les étudiants avaient fait des commentaires : c'est l'arbitraire, ce ne sont pas les professeurs qui font la police de l'Ecole, c'est le garçon d'amphithéâtre ... ».

⁴³⁸ *ibidem*

⁴³⁹ B.U.S, A5-5, 1867, 16-17 décembre

⁴⁴⁰ B.U.S, A5-5, 1867, 16-17 décembre

Les élèves font preuve d'un esprit contestataire. Ils semblent se soulever contre l'autorité, contre la discipline et l'ordre.

Ces agissements sont également motivés par une certaine divergence d'opinion avec les professeurs, leurs méthodes et les doctrines qu'ils enseignent. Ainsi, dans une lettre le 2 juin 1855, le Ministre de l'Instruction Publique et de Cultes confie au préfet de la Loire Inférieure que *« les doctrines médicales de M. Sallion qui semble avoir adopté un système d'opposition contre les méthodes d'observation employées avec succès, sont la cause permanente de ces désordres, et offrent un danger réel pour la discipline de l'Ecole »*⁴⁴¹.

Cependant, *« on craint que son remplacement interprété comme une concession faite aux idées de désordre ne produise un effet fâcheux »*. Le professeur est donc maintenu dans ses fonctions jusqu'en 1855

La consultation du ministre peut être une solution pour résoudre les problèmes d'ordre à l'intérieur de l'Ecole. Mais, la plupart du temps, l'Ecole adopte des mesures plus répressives afin de mettre fin à cette indiscipline.

3-La réponse des autorités : les mesures disciplinaires

La première mesure prise par la C.A.H.N pour lutter contre l'indiscipline concerne l'accès à l'Hôtel Dieu. Le 15 juin 1814, il est arrêté que *« à compter du 1^{er} juillet prochain, aucun élève ne sera admis à l'Hôtel Dieu et au cours de l'Ecole de médecine et de chirurgie que sur la présentation d'une carte d'entrée qui sera délivrée à cet effet à chacun des élèves par le secrétaire de la commission, directeur de l'hôtel Dieu »*⁴⁴². De plus, *« le portier refusera l'entrée à tout les élèves qui se présenteront sans être munis de leur carte après les 10 premiers jours de chaque trimestre »*⁴⁴³. Enfin, *« les cartes porteront les noms et prénoms de chaque élève et il ne pourra être délivrer de carte d'entrée à chaque élève que sur la présentation d'une quittance aux formes de la rétribution due pour tous les trimestres antérieurs et le trimestre courant donnée par le receveur des hospices »*⁴⁴⁴

Ces cartes ont pour but de constater l'inscription et d'éviter l'incursion d'individus étrangers à l'établissement, soupçonnés d'être responsables de nombreux désordres.

En novembre de la même année, il est décidé que *« l'élève qui aura perdu sa carte pourra en demander une seconde au secrétaire de l'administration ; mais, elle ne lui sera délivrée qu'en déposant une somme de 8 fr. pour garantie de l'abus qui pourrait*

⁴⁴¹ A.D.L.A, 125 t 1, 2 juin 1855

⁴⁴² A.D.L.A, H dépôt 3 IE 73, f82v article 1

⁴⁴³ *ibidem*, article 2

⁴⁴⁴ *ibidem*, articles 3 et 4

être fait de la première et cette somme sera au surplus précomptée ou rendue à la fin du trimestre, si aucun incident n'est résulté de la délivrance d'une seconde carte »⁴⁴⁵.

De plus, en septembre 1819, la C.A.H.N décide que « *l'état d'ameublement et du local de l'amphithéâtre de l'hôtel Dieu sera constaté conjointement avec le premier élève interne et prosecteur. Tout dégât occasionné par les élèves sera immédiatement réparé aux frais de la généralité »⁴⁴⁶*

Ces mesures sont directement liées aux dégradations de matériel. C'est une mesure de prévention plutôt que de répression. Cependant, cela n'arrêtent pas pour autant les étudiants.

D'autres décisions sont prises pour lutter de façon plus directe et efficace contre l'absentéisme, le manque d'assiduité, et l'inexactitude des élèves. Ainsi, l'article 11 de l'arrêté concernant l'enseignement et la discipline dans les Ecoles secondaires de médecine du 7 novembre 1820 stipule que « *pour constater l'assiduité des élèves, l'appel aura lieu dans chaque cours au moins deux fois par mois »⁴⁴⁷*. Les professeurs rendent compte ensuite de la fréquentation de chaque élève lors d'une délibération, et décident si les différents certificats d'inscription d'assiduité, et de bonne conduite peuvent être délivrés.

Cette mesure est en fait lourde de conséquences pour les élèves car, ces certificats, visés ensuite par le recteur⁴⁴⁸ leur sont indispensables pour s'inscrire auprès des facultés tout en faisant valoir le temps d'étude auprès de l'Ecole de Nantes.

Le manque d'assiduité, tout comme n'importe quel comportement inconvenant, peut être sanctionné par la perte d'une ou de plusieurs inscriptions. Ainsi, « *Defermon Paul Jean François né le 24 juin 1840 à Nantes, est reconnu coupable de fait habituel d'inassiduité au cours malgré les avertissements »*. Ce comportement est puni par une décision ministérielle qui fixe la perte d'une inscription pour ce jeune homme⁴⁴⁹. De même, suite aux troubles causés lors de la cérémonie de distribution des prix de 1849, « *six élèves sont dans le cas d'encourir la perte d'une inscription »⁴⁵⁰*.

Cependant, avant d'en arriver à de tels extrêmes, plusieurs mises en garde sont formulées. Ainsi, les élèves indisciplinés sont convoqués par les professeurs et le directeur qui leur rappellent les règlements et leur donnent la possibilité d'expliquer leur comportement. Ainsi, en 1849, pour

⁴⁴⁵ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 73, f 102, 16 novembre

⁴⁴⁶ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 74, f 111r, 28 septembre 1819

⁴⁴⁷ B.U.S, lois et règlement de l'enseignement supérieur tome I, arrêté du 20 novembre 1820

⁴⁴⁸ *ibidem*, article 12

⁴⁴⁹ B.U.S, A5-4, janvier 1862

⁴⁵⁰ B.U.S, A5-3, 16 décembre 1849

l'affaire de la séance de rentrée, « *des avertissements sont adressés aux élèves mais, ils peuvent également être appelés devant l'Ecole pour se disculper et il ne sera statué sur leur sort qu'après* »⁴⁵¹. Bien souvent, ce dialogue permet d'éviter les sanctions. Les professeurs sont, semble-t-il, proches des élèves et sont là pour les aider et non pas compromettre leur carrière.

Ensuite, s'ils persistent dans cette attitude, une lettre est envoyée à leurs parents les avertissant du comportement de leur enfant. Enfin, si malgré toutes ces mesures rien ne change, l'Ecole demande la perte de l'inscription en cours auprès du ministre et parfois l'éloignement de l'établissement pour une durée plus ou moins longue⁴⁵².

Le contrôle de la discipline est jugé comme étant un élément essentiel si l'Ecole veut conserver une bonne réputation, et pouvoir offrir les meilleures conditions d'enseignement qu'il soit aux quelques élèves assidus et volontaires.

Si l'Ecole prend des mesures pour lutter contre cette indiscipline, les autorités centrales elles aussi, agissent afin de limiter tout risque des troubles.

En effet, il faut rappeler que durant la période 1814-1851, les étudiants s'impliquent de plus en plus en politique, prônant le libéralisme. Dans son étude sur *les étudiants de Paris, et le Quartier Latin de 1814 à 1851*, Jean Claude Caron démontre combien la Jeunesse des Ecoles occupe le devant de la scène politique de 1819 à 1822 luttant contre les Bourbons. « Libres de leur mouvement et de leur expression, les étudiants passent de la réflexion à l'action dans une période d'intenses luttes politiques. Le gouvernement réagit en promulguant un corpus de textes répressifs et en mettant au pas l'université, professeurs et étudiants confondus »⁴⁵³. C'est dans cet esprit qu'est édicté l'ordonnance du 5 juillet 1820⁴⁵⁴. Ainsi, l'article 18 de ce texte stipule que « *l'excitation de troubles, la prise part à des désordres publics ou à des rassemblements illégaux en dehors de l'Ecole entraîne la perte de deux inscriptions de la Faculté ou de l'académie où ont eu lieu les troubles pour six mois au moins, deux ans au plus, ; ces punitions sont prononcées par le conseil d'academie* ». De plus, « *la récidive entraîne l'exclusion de toutes les academies pour six mois au moins, deux ans au plus. Ils peuvent se pourvoir devant le Conseil d'Etat* ». D'autre part, l'article 20 du même texte précise qu' « *il est interdit aux étudiants de former une association sans en avoir obtenu la permission des autorités locales et en avoir donner connaissances au recteur de l'academie ou des academies dans lesquelles ils étudient. Il leur*

⁴⁵¹ B.U.S, A5-3, 16 décembre 1849

⁴⁵² B.U.S, A5-5, 1867, à propos de la rébellion

⁴⁵³ CARON J.Cl., *op cit.*, p281

⁴⁵⁴ B.U.S, lois et règlements de l'enseignement supérieur, tome I, ordonnance du 5 juillet 1820

est pareillement défendu d'agir ou d'écrire en nom collectif, comme s'ils formaient une corporation ou une association légalement reconnue ».

Le risque de désordre représenté par la jeunesse estudiantine n'est pas propre aux jeunes gens parisiens. Il touche toutes les villes où une concentration de jeunes gens existe, en témoigne la consignation dans les registres des délibérations de la C.A.H.N, le 24 juillet 1821, d'un extrait du registre des délibérations du Conseil de l'Instruction Publique, du 12 juin 1821⁴⁵⁵. Celui-ci arrête que « *tout étudiant qui prendrait part à des réunions destinées à honorer par ses actes publics des individus connus pour s'être rendus coupables de troubles et de rébellion envers l'autorité publique sera considéré comme ayant contrevenu à l'ordonnance royale du 5 juillet 1820* ». Cet arrêté est pris au lendemain de la journée du 8 juin 1821 durant laquelle des rassemblements ont eu lieu à l'église Saint Eustache et au cimetière du Père Lachaise et auxquels prennent part plusieurs étudiants. La présence de ce texte dans les registres témoigne de l'importance que la C.A.H.N attache à ces faits et nous pouvons supposer qu'elle craint, elle aussi, un soulèvement des étudiants. Cependant, nous pouvons supposer que ces mouvements seront très limités à Nantes car la population étudiante n'est pas très importante.

Ainsi, les étudiants de l'Ecole de Nantes font preuve d'une certaine indiscipline, d'un esprit revendicatif, et se soulève contre l'ordre et les autorités. Pour lutter contre ces comportements négatifs, la C.A.H.N tout comme les professeurs, le directeur... font preuve de beaucoup de rigueur et instaurent de nouvelles mesures disciplinaires. Cependant, ce désordre se maintient et à en croire Jean Claude Caron, il se poursuit à Paris où il prend une coloration politique du moins jusqu'en 1851, date après laquelle, le régime mis en place atténue toute les ardeurs politiques et contestataires. Ces troubles sont en fait le lot d'un nombre restreint de jeunes gens mais dont les actes ont des conséquences pour tous : trouble des cours, fermeture de locaux...

Le comportement de l'étudiant parisien peut peut-être se comprendre par l'étude du comportement de l'étudiant de province car, si la capitale offre de nombreuses libertés, aucun débordement n'aurait lieu si les populations qui y arrivent étaient sérieuses, passives et animées d'un seul désir, apprendre. Le XIXème siècle fait naître un nouveau personnage, l'étudiant et un nouveau groupe sociale, la « Jeunesse des écoles ».d'autant plus fort et influent que leur nombre augmente.

Les étudiants qu'ils soient à Paris ou à Nantes se distinguent du reste de la population. ils forment un groupe à part, où les idées circulent.

⁴⁵⁵ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 75, f 35r

Peut-être alors peut-on mieux comprendre que le médecin du XIX^{ème} siècle devient un notable, quelqu'un qui s'engage en politique et non plus quelqu'un de retranché derrière sa science et son savoir. Ainsi, il paraîtrait que les études de médecine soient aussi un moment où le jeune homme se forge une personnalité.

Si le comportement de certain a parfois de fâcheuse répercussion dans leurs études et notamment leur interruption pure et simple, d'autres sont parfois obligés de laisser de côté leur formation pour répondre à des obligations plus ou moins contraignantes, la conscription.

VII-un frein aux études, L'armée et la conscription

Les étudiants rencontrent parfois des contretemps dans le déroulement de leurs études. Parmi ceux là, il en est un très important, la conscription.

En effet, afin de pallier le manque de soldats, le Directoire remet à l'ordre du jour un système de recrutement pour l'armée, la conscription.

Instituée par la loi Jourdan le 19 fructidor an VI, elle rend le service militaire obligatoire pour les jeunes gens de 20 à 25 ans, répartis en cinq classes. Ce mode de recrutement est d'ailleurs conservé par Napoléon avec toutefois la création par la loi du 6 juin 1800, d'un système de remplacement⁴⁵⁶.

Les élèves des Cours d'instruction Médicale n'échappent pas à cette obligation. Mais, ces jeunes gens vont occuper des places un peu plus particulières au sein des troupes. En effet, bien souvent, ils mettent à profit les quelques années d'apprentissage de la médecine au service de la santé militaire. Napoléon accorde d'ailleurs une importance particulière à la qualité de celui-ci⁴⁵⁷. L'arrivée d'étudiants en médecine pallie, en partie, le manque de personnel de soin. Ainsi, par exemple en mars 1813, Emile Pradal doit remplacer pour le service de l'Hôtel Dieu, le « *quatrième élève interne appelé par son Excellence le ministre Directeur de l'administration de la guerre comme chirurgien sous aide au deuxième corps d'observation du Rhin* »⁴⁵⁸. D'autres jeunes gens sont envoyés auprès des hôpitaux militaires comme Louis Constant Destez, appelé en octobre 1813 auprès des hospices militaires de Bayonne⁴⁵⁹.

⁴⁵⁶ DUFRAISSE R., KERAUTRÉT M., *La France napoléonienne les aspects extérieurs*, Paris, Seuil, Nouvelle Histoire de la France Contemporaine, 1999, P40

⁴⁵⁷ LEMAIRE J.Fr., *op cit.*, p195

⁴⁵⁸ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 73, f10r

⁴⁵⁹ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 73, f57r

Le nombre des conscrits incorporés entre 1800 et 1814, monte à 1 940 000. Toutefois, ce chiffre est ramené à 1 550 000 si l'on ne comptabilise que les conscriptions intervenues dans l'« ancienne France » et non pas celles effectuées dans les départements annexés⁴⁶⁰.

Ce mode de recrutement est surtout utilisé durant les périodes où les combats se multiplient, et notamment en 1813 après l'hécatombe de Russie, où un nombre considérable d'hommes périssent⁴⁶¹.

Ainsi, c'est durant ces deux années que le maximum de départs parmi les étudiants nantais peut être constaté. Dans un bilan effectué pour l'exercice 1812 par la C.A.H.N, en mars 1813, sur 21 départs de l'Ecole durant l'année 1812, 12 sont dus à la conscription, soit plus de la moitié. De même, en 1813, on dénombre 39 départs dont 14 au moins pour l'armée⁴⁶².

D'autres décident d'aller à l'armée de leur propre chef, préférant prévenir la conscription. Ainsi, le 19 décembre 1812, Julien Cormerais demande à l'administration un certificat ainsi que des recommandations, car « *il sollicite un emploi au service chirurgical des armées de sa Majesté* »⁴⁶³. La chirurgie de guerre est souvent considérée comme une exceptionnelle formation⁴⁶⁴.

Cependant, beaucoup considèrent que le départ pour l'armée porte préjudice à leurs études, car ils doivent les interrompre et ne savent pas quand il pourront les reprendre.

Quand nous regardons les listes d'inscriptions, nous pouvons constater que sur les 14 appelés en 1813, 7 ne reprennent pas leurs études, soit la moitié. Nous pouvons émettre alors deux hypothèses sur la raison de cette non réinscription. Tout d'abord, ces jeunes gens appelés à servir l'armée ont peut-être purement et simplement abandonner leurs études médicales.. Nous pouvons également supposer que ces jeunes gens sont allés finir leurs études directement à Paris.

Pour les jeunes gens rentrés de campagne militaire et qui désirent reprendre leurs études, cela n'est pas toujours facile, car comme nous l'avons rappelé plus haut, les inscriptions ne peuvent se prendre à l'Ecole qu'en début d'année, et certains en partant perdent leurs grades.. En octobre 1814, les élèves concernés et revenus à l'Ecole, souhaitent que l'on remédie à cette injustice. « *La commission Administrative délibérant et considérant que les pétitionnaires ont été distraits de l'Ecole par force majeure et pour un service public obligatoire ; que si les besoins du service de l'hôpital a réduit l'administration à la nécessité de les faire remplacer elle n'a pas entendu perdre le souvenir de leurs anciens travaux ou leur*

⁴⁶⁰ DUFRAISSE R., KERAUTRÉT M., *op cit.*, pp168-170

⁴⁶¹ LEMAIRE J.Fr., *op cit.*, p197

⁴⁶² A.D.L.A, H dépôt 3 IE 72/73, année 1812, 1813

⁴⁶³ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 72, f193v

⁴⁶⁴ LEMAIRE J.Fr., *op cit.*, p195

ôter les avantages qu'il serait possible de leur conserver »⁴⁶⁵. Ainsi, les élèves internes qui en raison de leur départ, avaient perdu leur grade, sont invités à se présenter au bureau de l'administration pour faire valoir leurs droits. L'administration tient donc compte de ce cas de force majeure qui a éloigné les élèves de leurs études et ne les en pénalise pas.

D'autre part, si la conscription est gênante pour les élèves, elle l'est également pour le fonctionnement des services de l'hôpital qui se trouvent privés d'une partie de leur personnel soignant.

Cependant, la contribution apportée par ces écoles au service de santé militaire est entièrement reconnue. Et d'ailleurs, des remerciements ont directement été adressés aux professeurs des cours par le ministre de l'Intérieur, soulignant en parlant des professeurs *« le zèle qu'ils ont mis pour former des élèves utiles aux armées et à la marine de l'Etat »*⁴⁶⁶.

Impopulaire auprès des étudiants, mais également aux yeux de tous les jeunes gens et des familles concernées, la conscription est abolie par le Charte de 1814.

Néanmoins, dès 1818, la loi Gouvion Saint Cyr la fait réapparaître la conscription. Cette loi du 10 mars 1818 prévoit que la majorité du contingent militaire français soit composé d'engagés volontaire⁴⁶⁷. Les appelés peuvent échapper à ce service soit en se faisant exempter⁴⁶⁸, soit en se faisant remplacer. En effet, *« la même loi précise à l'article 18 que les jeunes gens définitivement appelés à faire partie du contingent pourront se faire remplacer par tout homme valablement libéré pourvu qu'il n'ait pas plus de 30 ans ou de 35 ans, s'il a été militaire, et qu'il ait la taille et les autres qualités requises pour être reçu dans l'armée. Le remplaçant sera admis par le conseil de révision et l'acte de remplacement annexé au procès verbal »*⁴⁶⁹. Cependant, cette dernière solution est réservée aux plus aisés car s'ils veulent se faire remplacer, ils doivent *« acheter leur remplaçant »*.

En fait, durant la période qui s'ouvre avec la Restauration, la France dispose d'une armée de 300 000 hommes. Cet effectif semble suffisant pour que la France retrouve l'influence qu'elle avait d'antan, dans une Europe pacifiée. Le recours à la conscription reste donc exceptionnel, d'autant plus que les conflits sont plutôt rares., hormis quelques expéditions vers

⁴⁶⁵ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 73, f99v

⁴⁶⁶ A.M.N, R1 C44 d1, lettre du médecin en chef de l'Hôtel Dieu, professeur secrétaire Laënnec au maire, 19 juin 1814

⁴⁶⁷ B.U.S, Belloc J.J., *Cours de médecine légale et loi sur le recrutement de l'armée 10 mars 1818*, 1819

⁴⁶⁸ *Ibidem*

⁴⁶⁹ *ibidem*

l'Espagne, la Presqu'île de Morée ou en Algérie (1830)⁴⁷⁰. Les étudiants de Nantes sont donc à l'abri d'un quelconque appel.

Convaincu que le rôle de la France consiste en « une régénération de l'Europe des nationalités »⁴⁷¹, Napoléon III s'engage dans une série de conflits afin d'aider à la formation des nations en Europe et de lutter contre toutes les oppositions. Cette politique entraîne la France dans une série de conflits qui s'enchaînent jusqu'à la chute de l'Empire en 1871 : guerre de Crimée, guerre d'Italie, guerre du Sénégal...

Pour mener toutes ces guerres, l'empereur a besoin d'hommes. Il fait donc appel à la conscription et les étudiants en médecine n'y échappent pas. Ainsi, le ministre de l'Instruction rappelle que « *les besoins du service de santé de nos armées d'Orient, de la Baltique, de l'Algérie ainsi que du Continent ont obligé l'administration de la guerre à faire appel pour le recrutement de ce service au zèle des médecins civils ou des étudiants des facultés ou des écoles préparatoires de médecine* »⁴⁷².

Cependant, afin de ne pas pénaliser les jeunes gens et même de les encourager à partir pour l'armée, le ministre de la guerre propose qu'en récompense de leur dévouement, et comme il est de coutume pour les chirurgiens militaires, « *le temps pendant lequel ils seront employés leur fut compté comme temps d'étude dans les facultés de médecine ou les écoles préparatoire* »⁴⁷³. Cette idée est entièrement approuvée par le ministre de l'Instruction Publique qui accorde cette faveur à condition que la durée du service soit dûment constatée par les autorités.

Cette mesure permet ainsi à l'armée de se doter d'un service de santé plus nombreux et compétent et aux élèves de ne pas perdre de temps. Cependant, une année passée au service de l'armée équivaut-elle vraiment en qualité à l'enseignement dispensé auprès des écoles ? Bien sûr, les élèves acquièrent une certaine connaissance surtout en chirurgie, et développent la pratique. Mais, au niveau de la théorie, l'équivalence ne peut pas être établie. S'ils bénéficient de quelques explications lors de l'examen du patient, ou d'une opération, aucune théorie sur la physiologie, la thérapeutique... ne leur sont enseignées. Des lacunes apparaissent donc au niveau de leurs connaissances. Ils doivent alors les combler en suivant des cours à leur retour, et donc étudier plus longtemps, même si le nombre d'inscriptions requis pour passer les examens de réception est atteint.

⁴⁷⁰ BARJOT D., CHALINE J.P., ENCREVE A., *La France au XIXème siècle, 1814-1914*, Paris, PUF, 1995, pp218-220

⁴⁷¹ *ibidem*, pp534-535

⁴⁷² B.U.S, A5-4 1854

⁴⁷³ *ibidem*

Le service de l'armée se présente donc toujours comme un obstacle au bon déroulement des études et notamment lorsqu'en 1870-71, la France se trouve plongée dans la guerre. « *Beaucoup d'élèves éloignés de l'Ecole avaient été appelés sous les drapeaux. La plupart servaient comme chirurgiens de mobilisés et de francs tireurs ou même dans l'armée régulière* »⁴⁷⁴. Mais tous n'ont pas la possibilité d'exercer leur art et « *plusieurs autres ont servi comme officier de différents corps et quelques uns même comme simple soldats engagés volontaires* ».

Durant les années qui suivent la défaite, de nombreuses remises en cause sont faites à propos du système de défense de la France. Dans les réformes entreprises⁴⁷⁵, la médecine n'est pas oubliée. Ainsi, la décision présidentielle du 5 octobre 1874 « *dispose que les candidats admis après concours aux emplois d'élèves du service de santé militaire sont répartis à leur choix et suivant leur convenance entre 12 villes désignées qui possèdent un hôpital militaire ou des salles de militaires dans un hospice civil et une faculté de médecine ou une école préparatoire de médecine et de pharmacie* »⁴⁷⁶. Le directeur de l'école s'insurge devant une telle décision car Nantes est exclue des douze villes alors qu'elle répond aux conditions exigées. Il considère que cette décision peut porter préjudice à l'Ecole car les jeunes gens concernés par le service militaire vont se trouver dans l'impossibilité de poursuivre leurs études à Nantes. L'Ecole va donc perdre des étudiants. François Pihan Dufeullay fait appel au maire pour qu'il use de son influence auprès des autorités afin que « *les élèves du service de santé militaire puissent être attachés aux services militaires de l'Hôtel Dieu de Nantes* »⁴⁷⁷.

Pourquoi porte-t-on le choix sur ces douze villes⁴⁷⁸ ? Pourquoi Nantes est-elle exclue de ce réseau ? Si l'on observe la répartition de ces villes sur le territoire français, nous remarquons que ces centres se trouvent sur les façades Nord, Est, et Sud de la France., c'est-à-dire face à ses ennemis directs : l'Italie ou bien l'Allemagne de Bismarck. Le risque d'attaque à l'Ouest est limité donc c'est peut-être pour cela qu'ils n'ont choisi d'implanter que deux centres. Pourquoi choisir Rennes plutôt que Nantes, alors que l'on connaît les performances dont ont fait preuve les hôpitaux nantais par le passé ? Peut-être est-ce dû à la position de Rennes qui s'ouvre à la fois sur l'Ouest et sur les côtes normandes. D'autre part, peut-être jugeait-on Nantes trop proche de Bordeaux. Toujours est-il qu'elle

⁴⁷⁴ B.U.S, A5-5, 1871

⁴⁷⁵ OLIVESI A., NOUSCHI A., *La France de 1848 à 1914*, Paris, Nathan, 1997, p178

⁴⁷⁶ A.D.L.A, 125 T 1, copie de la lettre adressée à M. le maire de Nantes par le directeur de l'Ecole, le 12 novembre 1874

⁴⁷⁷ *ibidem*

⁴⁷⁸ voici la liste des douze villes concernées par cette loi : Lille, Nancy, Besançon, Lyon, Grenoble, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux ? Rennes Paris et Alger

se trouve écartée de ce programme et que les étudiants devant faire leur service sont contraints de quitter la ville.

Ainsi, la conscription ou le service militaire se présente souvent pour les étudiants nantais comme pour tous les autres d'ailleurs, comme un obstacle au bon déroulement de leurs études. Néanmoins, tous ne sont pas désignés par le sort pour faire partie du contingent. De plus, ceux que le sort a choisis peuvent parfois y échapper quant même grâce au remplacement, ou à l'exemption. Plus les années passent et moins cette question pose problème sauf bien entendu lorsque la France se trouve plongée dans une terrible guerre. Si pour la majorité d'entre eux le service militaire est une contrainte, d'autres le choisissent volontairement et décident de continuer à exercer la médecine au service de la Nation et de ses armées et ce durant toute leur vie. Mais ce n'est pas la majorité d'entre eux. Voyons à présent ce que deviennent les étudiants nantais lorsqu'ils quittent l'École et ce qu'ils font quelques années plus tard.

Vii-Le devenir des étudiants nantais.

Pour clore l'étude que nous avons faite des étudiants de Nantes qui est loin d'être complète, il est intéressant de se demander ce que deviennent ces jeunes gens après leur passage à Nantes.

Tout d'abord, un certain nombre de ces jeunes gens ne terminent pas leurs études. Cet abandon peut être dû à un manque d'argent. Nous pouvons également supposer que certains renoncent aux études médicales parce que cela ne leur plaît pas. Cependant, il nous est impossible d'évaluer ici la part des étudiants qui ont abandonné car, dans les registres, il ne nous est pas précisé la raison de leur départ. Ces étudiants peuvent renoncer à leurs études, mais ils peuvent aussi partir étudier la médecine dans une autre école ou dans une faculté. Un contemporain B. Maurice, en parlant des étudiants parisiens estime que « un tiers au moins de ceux qui ont pris la première inscription ne prennent pas la dernière »⁴⁷⁹. Il est fort probable que des comportements similaires se retrouvent à Nantes.

Pour ceux qui terminent leurs études, nous avons vu plus haut, que certains qui avaient choisi la voie la plus rapide et la moins onéreuse se font recevoir officier de santé et peuvent alors exercer leur art dans le département pour lequel ils se sont faits recevoir.

Concernant les étudiants qui ont préféré opter pour le doctorat, une fois leurs premières années d'études effectuées à Nantes, la majorité d'entre eux partent pour Paris, comme nous l'avons évoqué plus haut. C'est

⁴⁷⁹ CARON J.CI, *op cit.*, p104

alors que certains d'entre eux se font remarquer pour le zèle qu'ils emploient à l'étude de la médecine et au service des hôpitaux, ainsi que par leurs succès aux différents concours. Ainsi, il est possible de retracer le cursus d'une quinzaine d'étudiants nantais qui ont obtenu des succès notamment dans les concours à Paris⁴⁸⁰. En voici une liste

TRASTOUR Etienne, élève de l'école de médecine de Nantes du 1^{er} trimestre 1845-46 au 4^{ème} trimestre 1846-47, il a pris 8 inscriptions ; interne des hôpitaux de Paris en 1850

HENRY Alfred Alexandre, élève à Nantes du 1^{er} trimestre 1846-47 au 4^{ème} trimestre 1848-49, il a pris 12 inscriptions ; interne des hôpitaux de Paris en 1851, placé second sur la liste ; 1^{er} prix : médaille d'or de l'école pratique 1854 ; 1^{er} prix : médaille d'or au concours des internes de 1855.

MARCE Louis Victor , neveu du professeur A.G. MARCE de Nantes, élève à Nantes du 1^{er} trimestre 1846-47 au 4^{ème} trimestre 1849-50, il a pris 16 inscriptions ; interne des hôpitaux de Paris en 1851, placé 3^{ème} sur la liste ; prix médaille d'argent au concours des internes 1853-1855 ; 1^{er} prix , médaille d'or au concours de l'école pratique 1853 ; agrégé de la faculté au concours 1860, placé 1^{er} sur la liste ; mention honorable de 1 500fr. accordé à Marcé par l'académie des sciences au concours des prix Monyon 1860 pour son ouvrage sur *la Folie des femmes enceintes*

BERNAUDEAU Félix, élève à Nantes du 1^{er} trimestre 1849-50, au 4^{ème} trimestre 1852-53, il a pris 16 inscriptions ; interne des hôpitaux de Paris en 1854

GUYON Félix, élève de Nantes du 1^{er} trimestre 1849-50 au 4^{ème} trimestre 1851-52, il a pris 12 inscriptions ; interne des hôpitaux de Paris 1854, 6^{ème} place ; prix, médaille d'argent , concours des internes 1855, 1856, 1857 ; prix médaille d'argent au concours de l'Ecole Pratique 1855, aide d'anatomie 1856, prosecteur 1858

HEURTAUX Alfred, élève de Nantes du 1^{er} trimestre 1850-51 au 4^{ème} trimestre 1853-54, il a pris 16 inscriptions ; interne des hôpitaux de Paris 1855 ; prix

⁴⁸⁰ A.M.N, R1 C44 d1, mémoire des professeurs adressé au Sénateur maire de Nantes le 5 août 1860

médaille d'argent au concours des internes 1857, 1859 ; grand prix médaille d'or au concours de l'École Pratique 1859

JOUON François, élève de Nantes du 1^{er} trimestre 1853-54 au 2^{ème} trimestre 1856-57, il a pris 14 inscriptions ; interne des hôpitaux de Paris , 1^{ère} place 1858

PIHAN DUFEUILLAY Octave, élève de Nantes du 3^{ème} trimestre 1853-54 au 4^{ème} trimestre 1856-57, il a pris 14 inscriptions ; interne des hôpitaux de Paris , 3^{ème} place 1858

DOUILLARD Marcelin, élève de Nantes du 1^{er} trimestre 1853-54 au 3^{ème} trimestre 1856-57, il a pris 14 inscriptions ; interne des hôpitaux de Paris, 8^{ème} place 1858

ANDOUARD Ferdinand, élève de Nantes du 1^{er} trimestre 1854-55 au 2^{ème} trimestre 1856-57, il a pris 14 inscriptions ; interne en pharmacie placé 3^{ème} 1860

VALLIN Emile, élève de l'École de Nantes du 1^{er} trimestre 17850-51 au 2^{ème} trimestre 1854-55, placé 1^{er} au concours d'admission dans la médecine militaire 1858 ; chef de clinique au Val de Grâce.

Ainsi, certains étudiants ont réussi à marquer leur passage à Paris en s'illustrant dans différents concours. Il faut souligner à cette occasion que le concours de l'Internat des hôpitaux parisiens est réputé pour être très difficile, et seuls les meilleurs élèves parviennent à obtenir une place honorable dans cette épreuve. Ceci est très gratifiant pour ces jeunes gens.

Après leurs études la majorité de ces jeunes gens retourne dans leurs pays pour exercer la médecine soit en cabinet soit dans les hôpitaux ou bien les deux à la fois. Mais certains, restent à Paris. Ils exercent alors dans les différents hôpitaux et se distinguent par leurs travaux de recherche médicale. C'est le cas par exemple au tout début de notre période de René Théophile Hyacinthe LAËNNEC, qui se fait remarquer pour ses travaux sur la tuberculose et l'invention du stéthoscope. D'autres médecins illustre de cette époque son originaires de Nantes : Edouard BUREAU passionné de botanique et d'histoire naturelle devient directeur du muséum d'histoire naturelle de Paris en 1874 ⁴⁸¹; Pierre Marie Edouard CHASSAIGNAC, chirurgien, il invente un certain nombre de méthodes chirurgicales parmi lesquelles le drainage des plaies opératoires, le pansement des plaies par

⁴⁸¹ Arthur de la Borderie, Revue de Bretagne et de Vendée, 18^{ème} année, 4^{ème} série Tome V, 1874 1^{er} semestre p165

occlusion, la trachéotomie en un seul temps chez l'adulte ⁴⁸²; Jules Germain François MAISONNEUVE, chirurgien élève de Dupuytren, il réalise en 1852 la première entéro-anastomose et, en 1855, l'urétrotomie interne pour les rétrécissement de l'urètre⁴⁸³ ; Félix Jean Casimir GUYON, chirurgien, fondateur de l'urologie moderne, il développe la technique de l'amputation et améliore la méthode de litholapaxie due à Bigelot.

Ainsi, l'Ecole de Nantes et ses étudiants ont contribué, dans une certaine mesure au développement de la science médicale, et apporter leur participation au fonctionnement de la faculté parisienne et des hôpitaux de cette même ville. Nous pouvons supposer en fait qu'il y a un double échange entre la province et Paris. Si la première semble fournir la faculté et les hôpitaux parisiens en hommes, la seconde joue peut-être plus un rôle au niveau de la connaissance médicale, de son développement et de sa diffusion.

Ces nantais ont contribué à l'avancée de la connaissance médicale. Pourquoi ne sont-ils pas revenus à Nantes ? Paris offre très probablement de meilleures équipements, laboratoires, hôpitaux... De plus, c'est le centre intellectuel français. Cette idée de centralisation existe toujours, et ce encore pour des décennies, malgré les tentatives de décentralisation de certains à partir des années 1870.

Enfin, si la majorité des étudiants de Nantes s'illustrent dans leur art, d'autres préfèrent les sphères de la politique. Il faut souligner à cette occasion qu'au XIX^{ème} siècle, le médecin s'agrège petit à petit aux notables et aux hommes politiques. Si au départ ce ne sont que de simples consultants dans les comités de salubrité..., au fur et à mesure, ils font partie des élus. Le plus remarquable au niveau national est sans nul doute Georges Clémenceau, élève de l'école de médecine de Nantes du 1^{er} trimestre 1858-59 au 3^{ème} trimestre 1860-61. Il a pris 11 inscriptions. Ce médecin originaire de Vendée a rapidement laissé de côté la carrière médicale pour se consacrer à la politique, à la défense des idées républicaines.

A un niveau plus local, un autre médecin s'illustre par son action politique tout en ne délaissant pas pour autant la médecine, Ange Guépin. Celui-ci joue un rôle très important durant les événements de juillet 1830. D'autre part, cet ancien élève de l'Ecole de Nantes, devenu préparateur d'Orfila, reçu docteur en médecine en 1828 est également de venu

⁴⁸² HUGUET Fr., *Les professeurs de la faculté de Paris, Dictionnaire biographique 1794-1939*, Paris, CNRS INRP, 1992

⁴⁸³ DUPONT M., *Dictionnaire historique des médecins dans et hors de la médecine*, Paris, Larousse, 1999

professeur de l'Ecole Préparatoire de Nantes⁴⁸⁴. D'ailleurs, bon nombre des professeurs de cet établissement sont, au XIX^{ème} siècle, d'anciens élèves de cette Ecole. Ceux-ci composant le deuxième groupe d'acteurs de cette institution, ils constituent le deuxième axe de cette étude de l'Ecole de médecine d'un point de vue humain.

⁴⁸⁴ LEROUX E., *op cit.*, pp174-182

CHAPITRE II ■ LES PROFESSEURS DE L'ECOLE DE MEDECINE

Le choix de placer l'étude des professeurs de l'Ecole de Médecine de Nantes après celle des étudiants, est guidé par une certaine logique. En effet, si certains étudiants deviennent médecins, chirurgiens marins, hommes politiques etc..., d'autres choisissent de mettre leur savoir au service des autres et de transmettre une partie de leurs connaissances aux jeunes gens qui portent un intérêt à la science médicale, tout en exerçant.

Certains profitent de leur séjour à Paris pour se faire remarquer et parviennent à se faire une place parmi les enseignants de la Faculté de Paris. C'est le cas par exemple de Pierre Marie Chassaignac (1804-1879) professeur de clinique chirurgicale et de médecine opératoire⁴⁸⁵, ou bien de Félix Jean Casimir Guyon professeur de clinique chirurgicale, de pathologie externe⁴⁸⁶...D'autres reviennent dans la ville où ils ont débuté leurs études de médecine, Nantes, et parviennent à s'agrèger au corps enseignant de cette école.

L'étude des professeurs sera beaucoup plus limitée que celle effectuée sur les élèves. Faute de temps, les archives très nombreuses concernant ces hommes n'ont pu être dépouillées. Toutefois, grâce aux quelques informations que nous ont fournis certains documents, une trame générale peut être établie. Ainsi, nous verrons de façon relativement brève dans cette partie, comment ces médecins deviennent professeurs, quels sont leurs rôles au sein de cette institution. Puis nous recentrerons notre étude sur deux hommes aux fonctions particulières, le secrétaire et le directeur.

I-LA NOMINATION AU PROFESSORAT

La nomination des professeurs aux différentes chaires se fait selon un protocole bien précis, pratiquement identique tout au long de la période.

En 1808, il est décidé que « *les professeurs seront choisis de préférence parmi les sujets attachés à l'hospice des malades présentés par la commission administrative de cet établissement, approuvés par le préfet de la Loire Inférieure et nommés par notre ministre*

⁴⁸⁵ HUGUET Fr., *Op cit*

⁴⁸⁶ *ibidem*

de l'intérieur »⁴⁸⁷. Suite à la promulgation de ce texte, le préfet demande donc à l'administration de lui présenter une liste de six candidats pour les places de professeurs. Ce choix doit être guidé par des motifs particuliers qui sont exposés par le préfet. La liste officielle des professeurs des Cours d'Instruction Médicale de Nantes est ensuite fixée par le Ministre de l'intérieur le 28 juin 1808.

Par la suite, lorsqu'un professeur doit être remplacé pour différentes raisons, une liste de trois candidats est proposée au Ministre qui choisit alors le professeur. Cette liste est obtenue d'après la candidature de certains médecins qui peuvent déjà occuper des fonctions au sein de l'école : adjoint, suppléant... et d'après le vote des professeurs titulaires. Ainsi, lors de la délibération du 29 novembre 1830, les professeurs dressent « *la liste des trois candidats à présenter à Monsieur le Ministre de l'Instruction pour le remplacement de Monsieur Pellerin, considéré comme démissionnaire par suite du refus de prestation de serment. Sont candidats les docteurs Guépin, Cox, et Pihan Dufeullay* »⁴⁸⁸.

Le Ministre peut choisir un professeur proposé non pas par l'Ecole de Nantes, mais par la Faculté de la conscription dont elle dépend, c'est-à-dire Paris. En vigueur depuis quelques années déjà, ce mode de recrutement est rappelé à l'article 4 de l'ordonnance du 13 octobre 1840, qui fixe la transformation des Ecoles Secondaires. « *Les professeurs titulaires et adjoints seront nommés par notre ministre de l'Instruction Publique sur présentation d'une double liste de candidats, présentée l'une par l'école où la place est vacante, l'autre par la faculté de médecine dans la circonscription dans laquelle la dite école se trouve placée* »⁴⁸⁹.

En fait, les professeurs qui ont occupé les différentes chaires de l'Ecole de Nantes, ont toujours été nommés parmi les candidats proposés par les professeurs. L'intervention de la faculté n'est que formelle. La liste proposée par celle-ci n'est qu'un élément pour rappeler que les écoles sont soumises à une autorité supérieure, et qu'elles ne peuvent pas faire ce qu'elles veulent. Si cette double liste n'existait pas, les professeurs de l'école seraient investis d'un trop grand pouvoir et seraient peut être trop indépendants par rapport au pouvoir central qui n'aurait plus un rôle de choix, mais simplement de confirmation d'un professeur dans sa chaire.

Ce système de nomination perdure jusqu'à la création de l'Ecole de plein Exercice qui reprend un mode de désignation similaire, mais qui fixe des exigences un peu plus importantes.

En effet, si les professeurs des facultés sont choisis parmi le corps des agrégés, une telle exigence n'est pas formulée à l'égard des

⁴⁸⁷ A.D.L.A, H dépôt 3 IE71, règlement du 4 mars 1808, art 2

⁴⁸⁸ B.U.S, A5-1, 29 novembre 1830

⁴⁸⁹ A.M.N, R1 C44 d1, ordonnance du 13 octobre 1840

professeurs de l'Ecole de Nantes. Ils doivent simplement remplir les conditions fixées par l'ordonnance du 13 octobre 1840, c'est-à-dire que « *les candidats pour les places de professeurs titulaires ou adjoints doivent être docteurs en médecine ou pharmaciens reçus dans une école de pharmacie et âgés de 30 ans. Les professeurs de chimie et d'histoire naturelle devront justifier en outre du baccalauréat ès sciences physiques* »⁴⁹⁰.

1-Le choix des candidats, un choix répondant à différents critères

En fait, avant de choisir un médecin ou un chirurgien comme candidat à un poste de professeur, différents renseignements sont pris à leur sujet. Parfois, ces informations sont données par les candidats eux-mêmes lorsqu'il s'agit d'une candidature spontanée.

Ainsi, dans une lettre datée du 24 septembre 1830, Edouard Vignard, médecin, ancien élève de l'Ecole de Nantes, candidat au poste de professeur suppléant, expose son cursus. « *Chirurgien militaire en 1813 et 1814, je fus licencié à cette époque ; rentré à l'Ecole de Médecine de Nantes, j'obtiens un an après, au concours, la place d'élève interne à l'Hôtel Dieu de la même ville, et j'en remplis les fonctions pendant trois ans. Après de nouvelles études faites à Paris pendant plusieurs années, je fus reçu docteur en médecine en 1822. Depuis cette époque, le professorat a été le but constant de mes études, et j'ai cherché à m'en rendre digne par des travaux assidus* »⁴⁹¹. Ce médecin de 35 ans fait preuve d'une très grande motivation comme beaucoup d'autres d'ailleurs. C'est le cas de Dominique Leroux qui la même année postule pour la place de professeur suppléant⁴⁹².

Si le choix des professeurs repose avant tout sur la qualité de leur formation, les travaux qu'ils ont pu mener et leurs capacités ainsi que leurs motivations à transmettre ce savoir, ces éléments ne sont pas les seuls. Ces hommes de sciences sont apparemment choisis aussi par rapport à leurs qualités humaines et d'après leurs tendances politiques.

Cette dernière condition ne joue pas toujours en leur faveur. Ainsi, Jean Baptiste Augustin Darbefeuille et Guillaume Laënnec sont exclus de l'Ecole en 1816. On leur reproche la sympathie qu'ils ont montrée à l'égard de la Révolution et de l'Empire. Celle de Guillaume Laënnec, à l'égard notamment de Napoléon I^{er}, apparaît très clairement dans le discours d'inauguration des cours d'Instruction Médicale en 1808 : « *venez partager avec nous la joie d'un événement si loin de votre espérance et de la nôtre ; planez sur cet*

⁴⁹⁰ A.M.N, R1 C44 d1, ordonnance du 13 octobre 1840, art 4

⁴⁹¹ A.D.L.A, 125 T 1, lettre à Monsieur de Brooglie Ministre de l'Instruction Publique, Nantes 24 septembre 1830

⁴⁹² A.D.L.A, 125 T 1, lettre à Monsieur de Brooglie Ministre de l'Instruction Publique, Nantes 25 septembre 1830

Hospice, écoutez le mouvement avant coureur de l'allégresse d'un peuple fidèle qui court au devant de son libérateur, et qui s'empresse d'attacher à sa garde l'honneur et le courage de ses enfants. Ils vient à nous le Vainqueur de l'Europe, le Protecteur des Sciences, le Père de la Patrie : le sort de nos études a touché sa grande âme ; Sa présence fixera l'époque de la restauration dans les annales de cette Ecole ; marquez avec nous cette époque de bonheur et de gloire »⁴⁹³.

Lorsque Louis XVIII arrive au pouvoir, craignant les rébellions, les partisans de la Restauration écartent toutes les personnes ayant partagé les idées de la Révolution et de l'Empire des fonctions les plus importantes dépendantes du pouvoir central.

Ainsi, le calme politique revenu, le Ministère de l'Intérieure décide en 1816 d'exclure ces deux professeurs qui ont tant fait pour faire renaître l'enseignement de la médecine à Nantes. L'information est transmise par une lettre du Préfet le 24 mai. « MM, j'ai l'honneur de vous informer que par décision de son Excellence le Ministre de l'intérieur, en date du 7 de ce mois, MM Laënnec et Darbefeuille , médecin et chirurgien de l'Hôtel Dieu et professeurs des Cours d'Instruction Médicale ont été destitués de l'une et l'autre de ces fonctions. Je vous prie de vouloir bien [...] me présenter une liste de candidats »⁴⁹⁴.

De plus, le préfet du département René de Brosses souligne que cette décision est sans appel⁴⁹⁵. Enfin, il est décidé que ces deux hommes seraient remplacés par Valteau, docteur en chirurgie, et Julien Fouré, docteur en médecine. Les idées politiques de ces deux hommes semblent mieux convenir au nouveau régime.

Suite à cette affaire, Jean Baptiste Darbefeuille décide de s'exiler à Orléans. Quant à Guillaume Laënnec, « il est nommé professeur honoraire pour les nombreux services qu'il a rendu aux hospices et recevra 400 fr. par an au titre d'une pension de retraite en remerciement »⁴⁹⁶.

L'importance accordée aux idées politiques partagées par les professeurs perdure tout au long de la période. D'ailleurs, certains médecins qui se portent candidats à des postes de professeurs de l'Ecole de Nantes soulignent, dans leur lettre, leur adhésion au régime en vigueur. Ainsi, dans sa lettre, Edouard Vignard fait part de son sentiment politique en ces termes : « je vois avec enthousiasme qu'une ère brillante de liberté et de bonheur s'ouvre pour ma patrie sous le roi-citoyen qui nous gouverne »⁴⁹⁷. De même, Leroux

⁴⁹³ B.U.S, discours de 1808, Guillaume.LAËNNEC

⁴⁹⁴ A.D.L.A, H dépôt 3 IE71, f 173

⁴⁹⁵ *ibidem*

⁴⁹⁶ A.D.L.A, H dépôt 3 IE71, f 188 v, délibération du 29 novembre 1816

⁴⁹⁷ A.D.L.A, 125 T 1, lettre à Monsieur de Brooglie Ministre de l'Instruction Publique, Nantes 24 septembre 1830

s'adresse en ces termes au ministre, dans sa lettre de candidature: « *attaché par devoir et par conviction aux larges principes de notre nouveau gouvernement* »⁴⁹⁸.

Une question vient alors à l'esprit : pourquoi accorde-t-on autant d'importance aux idées politiques des professeurs et ce sous tous les régimes qui se sont succéder au XIX^{ème} siècle ? Peut être est-ce dû à la volonté des différents gouvernement d'établir un pouvoir central fort. Celui-ci n'existe alors que si tous les hommes au service de l'Etat, et qui sont en relation avec la jeunesse sur laquelle ils exercent une certaine influence partagent les mêmes idées. D'autre part, les professeurs de l'Ecole de Médecine font partie, à partir de 1820, de l'Université, c'est-à-dire de ce corps de fonctionnaires chargé de l'enseignement.

Depuis sa création, les membres de l'Université tout comme ceux des autres corps de l'Etat doivent prêter serment de fidélité au régime⁴⁹⁹. Cette pratique instaurée par Napoléon I^{er} est reprise par ses successeurs. Ainsi, une lettre relative à la prestation de serment à l'Empereur Napoléon III, adressée au recteur puis envoyée à l'Ecole de Nantes, est lue lors de la réunion des professeurs du 7 février 1853. Elle rappelle la formulation du « *serment exigé par l'article 14 de la constitution mis en rapport avec le plébiscite constitutif de l'Empire par l'article 16 du senatus consulte du 25 décembre 1852 : « Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur ». Le serment sera reçu par vous et par délégation de Monsieur le Ministre* »⁵⁰⁰

La prestation de ce serment n'a pas toujours été chose évidente. Certains professeurs, fidèles certainement à leurs convictions politiques s'y refusent. Ainsi, à l'époque de la Monarchie de Juillet, « *un des professeurs de l'Ecole de Médecine a refusé de prêter serment au nouveau gouvernement* »⁵⁰¹. L'Ecole se demande alors ce qu'il doit advenir de cet enseignant. Le ministre lui signifie, dans une lettre datée du 15 décembre 1830, que « *les membres de l'Ecole Secondaire de Médecine sont compris nécessairement parmi les fonctionnaires assujettis à la prestation de ce serment ; s'ils refusent de remplir l'obligation qui leur est imposée à cet égard, ils sont dès lors réputés démissionnaires et il doit être aussitôt pourvu à leur remplacement* »⁵⁰². La chaire qu'occupe ce professeur est donc considérée comme vacante.

Ainsi, en tant que membre de l'Université, les professeurs de l'Ecole de Médecine de Nantes sont considérés comme fonctionnaires et doivent

⁴⁹⁸ A.D.L.A, 125 T 1, lettre à Monsieur de Brooglie Ministre de l'Instruction Publique, Nantes 25 septembre 1830

⁴⁹⁹ BOUDON J.O, *histoire du Consulat et de l'Empire*, Paris, Perrin, 2000, p202

⁵⁰⁰ B.U.S, A5-4, 7 février 1853

⁵⁰¹ A.D.L.A, 125 T 1, lettre du Préfet au Ministre de l'Instruction Publique et des cultes, Nantes le 3 décembre 1830

⁵⁰² A.D.L.A, 125 T 1, réponse du Ministre Paris le 15 décembre 1830

au même titre que les préfets ou tout autre membre de l'administration, partager les mêmes idées politiques que le gouvernement en place, ou tout du moins ne jamais se montrer réfractaires. Toutefois, cette condition de sélection des professeurs apparaît quelque peu excessive lorsque l'on considère les bouleversements politiques qui ont lieu à cette époque.

Lorsque nous consultons, les tableaux présentant l'occupation des chaires d'enseignement de l'École à différentes époques (annexe n°5), nous pouvons remarquer qu'un certain nombre de professeurs comme les docteurs Thibeaud, Marchand, Sallion, Lafond...restent en place malgré les changements de régimes. Les professeurs semblent donc se rallier facilement aux régimes qui se succèdent. Ils attachent peu d'importance semble-t-il à la politique. Ce qui prime avant tout pour eux c'est l'enseignement de leur art. Ceci contredit en quelque sorte l'image que l'on se fait très souvent du médecin de l'époque, c'est-à-dire un notable qui profite de sa situation pour s'agréger au corps politique et y jouer un rôle. Il ne faut pas apparemment considérer que tous les médecins adoptent la même attitude. Les priorités ne sont pas les mêmes pour tous.

2- Une nomination officialisée

Une fois que le Ministre a arrêté son choix sur un des candidats, un arrêté est pris officialisant l'attribution d'une chaire à un professeur. Ainsi, par exemple, en février 1861,

« Son Excellence le Ministre de l'Instruction Publique arrête que Monsieur Chenantais, chef des travaux anatomiques et professeur suppléant d'anatomie et de physiologie, est nommé professeur de pathologie externe en remplacement de monsieur Gély ;

Monsieur Heurtaux docteur en Médecine, est nommé professeur suppléant d'anatomie et de physiologie »⁵⁰³.

Enfin, le choix du professeur étant fait, sa nomination officialisée par le Ministre, il ne reste plus alors qu'à installer le professeur dans ses nouvelles fonctions. Ceci s'effectue lors d'une cérémonie.

3- L'installation des professeurs

L'installation du nouveau professeur se déroule en présence des autres professeurs et des élèves et parfois même de quelques personnalités locales ou bien de membres de l'Université.

Ainsi, dans les registres des délibérations des professeurs, certains de ces événements sont relatés comme par exemple *la « séance d'installation de*

⁵⁰³ B.U.S, A5-5, 9 février 1861

Monsieur Sallion en 1840 »⁵⁰⁴, ou bien celle de « *Monsieur Gély dans l'amphithéâtre des leçons* »⁵⁰⁵. Celle-ci se déroule en présence des professeurs et des élèves. Dans un premier temps, le directeur, le docteur Fouré, prononce un discours. Ensuite, il donne lecture de l'ordonnance qui nomme le professeur à son poste.

Cette cérémonie salue l'arrivée du nouveau professeur au sein de l'équipe enseignante de l'Ecole.

4-Des hommes appréciés

A côté du costume officiel qui symbolise l'appartenance des professeurs de l'Ecole à un ordre, celui de l'Université, les enseignants peuvent recevoir des marques de reconnaissance s plus personnelles. La plus prisée peut être à l'époque est celle de l'ordre de la Légion d'honneur. Créée le 19 mai 1802 par décret sur l'initiative de Bonaparte et instituée pour récompenser le mérite des militaires, cette honneur est ensuite étendu à tous ceux qui ont montré un dévouement certain au développement de la grandeur du pays.

Certains professeurs de l'Ecole bénéficient de cette récompense. Ainsi, par exemple « *M. Hélié Louis Théodore, professeur d'anatomie et de physiologie, directeur médical des hospices, président de l'association générale des médecins de France à Nantes, est également chevalier de l'ordre impérial de la légion d'honneur* »⁵⁰⁶. Beaucoup d'autres professeurs ont reçus cette distinction comme par exemple Jean Baptiste Malherbe, ou Bernard Jean Baptiste Sallion.

D'autres distinctions leur sont également décernées comme des médailles du mérite à l'occasion d'un événement particulier par exemple une épidémie ou bien le titre d'officier d'instruction.

II-LES STATUTS PROFESSORAUX

Si tous les professeurs sont choisis et nommés de la même manière, des différences existent quant à leur statut., il y a des professeurs titulaires, des professeurs adjoints et des professeurs suppléants. Tous n'occupent pas les mêmes fonctions.

Au début de leur existence, les Cours d'Instruction Médicale ne comptent dans leur personnel que six professeurs titulaires⁵⁰⁷. Ceux-ci sont chargés de l'enseignement des différentes matières mise au programme.

⁵⁰⁴ B.U.S, A5-2, 26 février 1840

⁵⁰⁵ B.U.S, A5-2 15 mai 1855

⁵⁰⁶ B.U.S, A5-5 23 septembre 1867, éloge funèbre à Louis Théodore Hélié

⁵⁰⁷ A.D.L.A, 125 T 1, arrêté ministériel portant nomination des professeurs 28 juin 1808

1-Les professeurs adjoints

A l'époque de l'Ecole Secondaire, alors que le nombre de professeurs titulaires est maintenu à six, une nouvelle catégorie d'enseignants apparaît, les professeurs adjoints. Ceux-ci sont chargés d'assurer le cours en cas d'absence d'un professeur, qui, il faut le souligner, ne peut pas s'absenter sans motif valable. Stipulé à l'article 4 de l'arrêté du 31 mars 1808 « *les professeurs ne pourront s'absenter sans l'autorisation du préfet ; en cas d'absence ou de maladie, ils pourront se faire suppléer* »⁵⁰⁸, cette mesure est reformulée dans des termes un peu moins rigides à l'article 5 du règlement concernant les Ecoles Préparatoires de Médecine et de Pharmacie du 12 mars 1841 : « *Tout professeur qui pour motifs légitimes se trouverait empêché de faire son cours doit en informer d'avance le directeur de l'Ecole* »

Cette mesure a tout simplement pour but d'assurer une continuité dans l'enseignement et de ne pas pénaliser les élèves. Les professeurs suppléants dont les chaires d'enseignement ne sont pas aussi précises que celle des professeurs titulaires, sont là pour pallier l'absence des professeurs titulaires. L'absence de professeurs suppléants peut être un handicap pour le professeur titulaire. Ainsi, en 1863, « *le professeur de matière médicale et de thérapeutique, Monsieur Delamarre désirerait être à même de prendre chaque année quelques jours de repos, mais dans l'état actuel des choses, il lui est impossible de s'absenter faute d'un suppléant capable de le remplacer* »⁵⁰⁹.

Le nombre des professeurs adjoints est maintenu à trois tout au long de la période. La création de ces postes a pour but d'établir un enseignement continu des matières telles que la clinique et la pathologie qui sont les matières fondamentales de l'apprentissage de la médecine.

L'établissement de ce nouveau statut professoral permet également à l'Ecole d'élargir la grille des matières proposées et d'assurer un meilleur enseignement. Celui-ci s'étoffe et les élèves ont une vision plus large des sciences médicales.

L'existence de ce statut est pratique puisque les professeurs adjoints sont moins payés que les professeurs titulaires. L'Ecole peut donc améliorer la qualité de son enseignement à moindre coût.

2-Les professeurs suppléants

Cet autre statut professoral apparaît dans les grilles de la répartition des chaires d'enseignement en 1841, avec la transformation de l'Ecole en Ecole Préparatoire de médecine. La différence entre eux et les professeurs adjoints n'est pas toujours facile à faire.

⁵⁰⁸ A.D.L.A, H dépôt 3 IE71, f 26-27

⁵⁰⁹ B.U.S, A5-4, 12 décembre 1863

Un rapport fait aux professeurs le 1^{er} juin 1841, expose l'utilité qu'il y a à introduire des professeurs suppléants dans les écoles. « *Pour assurer des cours facultatifs et venir en aide aux professeurs titulaires, il m'a paru nécessaire de nommer dans chaque école un ou plusieurs suppléants désignés parmi les docteurs en médecine et qui devront, à défaut de professeurs disponibles, remplir toutes les suppléances des cours obligatoires* ».

Les suppléants sont donc là pour seconder les titulaires. Dès 1841, deux postes de suppléants sont créés, un premier pour la clinique et la pathologie interne et un second pour la clinique et la pathologie externe. Toutefois, très rapidement, le besoin se fait sentir d'élargir ce chiffre. En janvier 1845, lors d'une délibération⁵¹⁰, « *le directeur propose de nommer un second professeur suppléant afin d'éviter l'absentéisme en raison de maladie* ». Cette proposition entraîne une vive opposition des professeurs qui sont contre le fait de proposer différents professeurs aux élèves pour une même matière car, chacun a ses propres doctrines. Le directeur parvient tout de même à faire adopter cette proposition et un nouveau poste de professeur suppléant est créé. Auguste Marcé est alors proposé comme candidat.

La nomination des professeurs suppléants s'effectue par le vote de l'assemblée des professeurs titulaires. Ils sont ensuite confirmés dans leur fonction par l'administration centrale.

Toutefois, à la lecture des registres de l'Ecole, il apparaît que le mode de nomination évolue. En effet, en 1873, il est fait mention d'un concours pour la place de professeur suppléant des chaires de médecine. Lors du concours, les candidats sont soumis à trois épreuves : une composition écrite sur un sujet de pathologie médicale et d'anatomie pathologique, d'une durée de quatre heures ; une leçon de pathologie médicale de quarante minutes après une préparation de 24 heures ; et une leçon clinique de quarante minutes après examen de deux malades. Cette année là, le concours est remporté par M. Hecquel docteur en médecine.

De deux professeurs suppléants en 1841, l'Ecole de Nantes passe à trois en 1841/42, puis à quatre en 1855, pour finir à huit lors de la réorganisation en Ecole de Plein Exercice de Médecine et de Pharmacie. L'utilité de ces enseignants est totalement reconnue et ils sont considérés comme indispensables puisqu'ils sont conservés en 1875, au détriment des professeurs adjoints qui sont désormais confondus avec les suppléants ou bien qui prennent le titre de professeurs titulaires, pour les chaires dédoublées.

⁵¹⁰ B.U.S, A5-3, 16 janvier 1845

Les professeurs suppléants sont chargés d'effectuer une partie du cours. Prenons l'exemple de l'anatomie. En 1857, le docteur Lafond expose le programme qu'il va développer durant l'année qui s'ouvre. 160 heures de leçons sont prévues par les textes officiels. Or, 120 heures seulement lui sont allouées dans le semestre pour son cours. Il est donc décidé que le docteur Chenantais, chef des travaux anatomiques et professeur suppléant assurerait 40 heures de leçons ou cours complémentaires pour pouvoir finir le programme fixé⁵¹¹.

Enfin, pour en terminer avec les professeurs suppléants, nous souligneront simplement que beaucoup d'entre eux après avoir occupé ces places, sont devenus titulaires. Prenons pour exemple le cas d'Auguste Germain Marcé, professeur suppléant de clinique et pathologie interne, qui devient titulaire de la chaire de pathologie interne en 1856. Autre exemple, Jules Chenantais nommé professeur suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie en 1855 est devenu titulaire de pathologie externe en 1861. Le même constat peut être établi du côté des professeurs adjoints. Ainsi, Anselme Marchand, professeur adjoint de pathologie et de clinique externe, devient titulaire de cette même chaire en 1844. Autre cas, celui de Louis Théophile Hélie professeur adjoint de physiologie en 1837, et titulaire de cette chaire en 1863.

Le groupe des professeurs de l'Ecole de Médecine de Nantes est en fait un cercle très fermé. Très peu de médecins sont parvenus à s'y introduire. L'Ecole renouvelle elle-même son personnel puisque la plupart ont débuté leurs études de médecine à Nantes. D'autre part, cette fermeture est due au fait qu'une fois introduit dans l'institution, occupant une place de suppléant ou d'adjoint, ils ont de grandes chances d'accéder à la titularisation. Un certain monopole s'établit donc sur cette fonction. Ceci est également dû au fait que lorsqu'un professeur est nommé à un poste, bien souvent il y reste jusqu'à sa mort ou bien jusqu'à ce que son âge ne lui permette plus d'enseigner. Il est rare qu'un professeur soit démissionnaire ou qu'il soit renvoyé par les autorités supérieures.

III-LE RÔLE DES PROFESSEURS

Mis à part l'enseignement qui constitue le principal devoir d'un professeur dans une école, les professeurs de l'Ecole de médecine doivent s'acquitter de différentes autres tâches. Très limitées à l'époque des Cours d'Instruction Médicale, ces fonctions deviennent de plus en plus nombreuses, au fur et à mesure que l'Ecole se détache de la tutelle de la

⁵¹¹ B.U.S, carton 1, programme des cours 1857-58

C.A.H.N, et devient plus autonome avec sa transformation en école préparatoire et son rattachement à la municipalité.

Chargés de maintenir l'ordre et la discipline dans les cours, de surveiller l'assiduité des élèves, leur exactitude mais aussi leurs connaissances, les professeurs se voient confier à partir de 1820 et surtout 1837 une partie de l'administration de l'Ecole.

Il semble, d'après une note retrouvée dans les archives, que les professeurs aient dès le début tenu des registres. Ainsi, lors de la délibération de la C.A.H.N, du 24 mars 1809, il est signalé que « *l'administration a remis à MM les professeurs de l'Ecole de médecine un registre contenant 197 feuillets, chiffrés ce jour par M. Decelles préfet, pour y porter les procès verbaux des séances et correspondances relatives aux objets qui tiennent à la science, et encore l'inscription des étudiants avec des notes sur leur assiduité, leur capacité, conformément aux articles 5 et 7 du règlement du 31 mars 1808* »⁵¹². Toutefois, ces premiers registres n'ont pas été retrouvés.

Le premier registre que nous avons pu consulter est celui qui concerne la période 1829 à 1836⁵¹³. Toutefois, la consignation des délibérations est restée très succincte. Peut-être est-ce dû au fait qu'à cette époque, encore, l'Ecole dépend de la C.A.H.N et que c'est elle qui limite inévitablement les sujets de débats entre les professeurs. Nous pouvons également supposer que, comme le souligne le doyen Orfila, dans son rapport sur les écoles de médecine en 1837, un certain laisser-aller se fait sentir dans l'administration de ces établissements.

Après le rappel fait aux professeurs de leur rôle à l'article 2 du règlement concernant les Ecoles Préparatoires de médecine et de pharmacie du 12 mars 1841 : « *la réunion des professeurs délibère sur toutes les questions qui intéressent la discipline et les études, ou qui lui ont été spécialement renvoyées* »⁵¹⁴, les professeurs de Nantes semblent tenir leur rôle au sérieux en témoignent les registres des délibérations de 1841 à 1875. Il faut souligner, une nouvelle fois, qu'à partir de 1840, l'administration de l'Ecole est confiée à la municipalité. Toutefois, toutes les délibérations concernant l'Ecole, sauf peut-être les plus importantes et celles qui concernent de façon plus directe la ville ne sont pas consignées dans les registres du Conseil Municipal. La plupart du temps, les professeurs gèrent seuls l'Ecole.

⁵¹² A.D.L.A ? 125 T 1, extrait des registres de la CAHN, vendredi 24 mars 1809

⁵¹³ B.U.S, A5-1

⁵¹⁴ B.U.S, *lois et règlements de l'enseignement supérieur* T1, règlement concernant les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du 12 mars 1841, art 2

La réunion des professeurs a longtemps eut lieu chez l'un d'entre eux, le plus souvent chez le directeur. Puis, à partir de 1866, disposant d'un local, ils se réunissent dans les bâtiments de l'Ecole.

Les réunions ont lieu une à deux fois par mois ou plus si l'Ecole se trouve dans une situation de crise ou bien qu'un événement tel qu'un décès, la nomination d'un professeur, la visite du recteur, du ministre ou de l'inspecteur survient.

Pour qu'une délibération puisse avoir lieu, il faut « *la présence de la moitié plus un des professeurs ; les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages ; en cas de partage, le directeur a voix prépondérante* »⁵¹⁵.

L'objet de ces réunions est très variable. Il peut s'agir de régler un problème de discipline au sein de l'Ecole. Par exemple, lors de la séance du 17 novembre 1849, les professeurs délibèrent quant à la décision à prendre relativement aux élèves qui ont troublé la séance des prix passée⁵¹⁶. Autre exemple, en 1867, un mouvement de rébellion touche l'Ecole. Les professeurs délibèrent alors au sujet de l'attitude que l'Ecole doit adopter face à ce mouvement et consignent tous les faits⁵¹⁷..

Lors de ces séances, il est également fait part des décisions prises par le ministère de l'Instruction Publique. Par exemple, en juin 1841, une ordonnance fixe le rôle du directeur, du chef des travaux anatomiques, des suppléants⁵¹⁸. Autre exemple, en mars 1843, un arrêté rappelle le rôle du recteur⁵¹⁹. Les professeurs débattent également des candidatures à proposer au ministre pour pourvoir au remplacement d'un professeur et en dresse la liste.

Les professeurs s'occupent également des questions matérielles. Dressant des bilans sur la situation de l'Ecole, et notamment ses locaux, ils formulent assez souvent des réclamations quant à la nécessité de disposer de locaux convenables pour enseigner cet art. De même, lorsqu'un projet de reconstruction d'une école est lancé, les professeurs sont consultés pour qu'ils donnent leur avis à propos des plans à donner au nouveau bâtiment, afin qu'il soit le mieux adapter possible aux besoins de l'enseignement de la médecine⁵²⁰. Lors de ces séances, les professeurs enregistrent également les dons de livres ou d'autre matériel utile à l'étude, fait par d'anciens

⁵¹⁵ ibidem, art 2

⁵¹⁶ B.U.S, A5-2, 17 novembre

⁵¹⁷ B.U.S, A5-5 décembre 1867

⁵¹⁸ B.U.S, A5-2 juin 1841

⁵¹⁹ B.U.S, A5-3 7 mars 1843

⁵²⁰ B.U.S, A5-3 21 mars 1843

professeurs ou médecins de la ville. Par exemple lors de la séance du 9 mars 1852, ils enregistrent le don du docteur Pellerin⁵²¹.

Enfin, autres tâches qui incombent aux professeurs, la fixation des programmes de l'année scolaire⁵²², des emplois du temps, la rédaction des rapports de fonctionnement adressés au préfet⁵²³, les bilans mensuels sur le comportement des élèves, la consignation des questions de concours, des prix distribués, des inscriptions pour passer l'officiat...

En résumé, les professeurs sont chargés de toutes les questions relatives au fonctionnement de l'Ecole et au bon déroulement des études dans cette institution. Ils sont rendus responsables de la gestion de l'Ecole. Le rôle du professeur évolue donc tout au long de ce XIX^{ème} siècle car, si du temps des Cours d'Instruction Médicale le professeur n'a qu'une fonction d'enseignant, avec la transformation de cet établissement en établissement communal tout change. Nous pouvons remarquer dès lors l'absence de la municipalité de la gestion de l'Ecole. L'impression qui ressort de tout cela, c'est une certaine autonomie et un lien direct établi entre le Ministère de l'Instruction Publique et l'Ecole. La municipalité n'est là que pour la gestion financière.

IV LE TRAITEMENT DES PROFESSEURS

La différence qui réside au niveau des fonctions, de l'étendue des pouvoirs, des devoirs... des professeurs ne sont pas les seules. L'autre élément non des moindres qui différencie ces professeurs, qu'ils soient titulaires adjoints ou suppléants, est le traitement qu'ils reçoivent en compensation du travail effectué dans le cadre de l'Ecole.

En effet, ces enseignants reçoivent des compensations différentes. Les professeurs qui reçoivent le traitement le plus élevé sont, et ceci paraît logique, les professeurs titulaires.

En 1808, « *les indemnités de chaque professeur de l'Ecole de Médecine, établie à Nantes sont fixées à 1 500fr. par an* »⁵²⁴. Toutefois, le montant de cette allocation reste identique tout au long de 1808 à 1875. Ainsi, par exemple lors de la transformation de l'Ecole en Ecole Préparatoire en 1840, l'ordonnance du 13 octobre 1840, stipule dans son article 6 que « *les professeurs recevront un traitement annuel dont le minimum est fixé à 1 500fr. pour les titulaires* »⁵²⁵. Aucune augmentation n'est faite alors que le budget accordé à l'Ecole ne cesse

⁵²¹ B.U.S, A5-4, 9 mars 1852

⁵²² B.U.S, A5-3, 13 avril 1852, A5-4, 26 mars 1856

⁵²³ B.U.S, A5-3, 29 juillet 1852

⁵²⁴ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 71, délibération du 4 juillet 1808, règlement portant fixation des indemnités des professeurs de l'Ecole de Médecine art 1^{er}

⁵²⁵ A.M.N, R1 C44 d1, ordonnance du roi concernant les Ecoles Préparatoires de Médecine et de Pharmacie

d'augmenter dans le même temps. Ainsi, si leur rémunération paraît conséquente au début du XIX^{ème} siècle, en 1875, elle ne semble pas à la hauteur de la qualité de l'enseignement que Nantes prétend délivrer au sein de son Ecole. Nous pouvons penser que le taux de rémunération des professeurs, très faible par rapport, par exemple, au traitement des professeurs de la nouvelle Faculté de Médecine de Nancy dont le montant est de 6800fr.⁵²⁶, discrédite d'une certaine manière la qualité de l'enseignement dispensé dans cette école.

Pour revaloriser quelque peu l'enseignement dispensé dans les Ecoles et marquer la différence qui existe entre les simples écoles préparatoires et les Ecoles de Plein Exercice de Médecine et de Pharmacie, le Ministre de l'Instruction publique décide que le traitement des professeurs titulaires est porté à 4 000fr. par an⁵²⁷. Toutefois, cette décision entraîne la réticence de la municipalité car si dans les facultés, le traitement des professeurs est pris en charge par l'Etat, dans les Ecoles de Plein exercice celui-ci reste à la charge de la commune.

Du côté des professeurs adjoints, la rémunération dont ils bénéficient est moins importante. Fixée à 1 000fr. par an et par professeur, celle-ci est maintenue jusqu'en 1875.

Enfin, les plus pénalisés sont, sans nul doute, les suppléants qui ne reçoivent aucun traitement fixe avant 1875. En effet, jusqu'en 1841, aucune information nous est donnée à propos de la rémunération des professeurs suppléants. Nous supposons alors que ceux-ci ne touchent aucun traitement fixe. Cette hypothèse se confirme à la lecture des registres de l'Ecole. En effet, le 1^{er} juin 1841, une suggestion est formulée afin de récompenser les efforts des suppléants : *« il serait juste de leur assurer ainsi qu'aux professeurs adjoints ou provisoires qui seraient appelés à une suppléance, la moitié du traitement du professeur suppléé pendant la durée du remplacement »*⁵²⁸. Ces hommes ne touchent alors que leur salaire de médecins des hôpitaux de Nantes. En 1875, leur rémunération est fixée à 2 000fr. par an.

Ainsi, de très grandes différences existent entre les différents statuts professoraux tant dans l'exercice de l'enseignement qu'au niveau de la rémunération qu'ils perçoivent en échange de ce service.

Pour terminer cette étude sur les professeurs, nous allons dans un bref développement exposer de façon plus précise deux fonctions

⁵²⁶ B.M., 74 041/ C62

⁵²⁷ A.D.L.A, 125 T 1, Ministère de l'instruction publique, décret du 14 juillet 1875.

⁵²⁸ B.U.S, A5-2, 1^{er} juin 1841

particulières occupées également par des professeurs des l'Ecole , celle de secrétaire et celle de directeur.

V-DEUX FONCTIONS PARTICULIERES : LE SECRETAIRE ET LE DIRECTEUR DE L'ECOLE

Médecins enseignant une partie de la science médicale ou de la chirurgie, ces deux hommes doivent assumer en plus un rôle qui leur est confié par l'ensemble des professeurs.

1-Le secrétaire

Dès 1808, il est décidé que « *les professeurs pourront se choisir entre eux un secrétaire pour la rédaction des procès verbaux des séances et la correspondance relative aux objets qui tiennent à la science. Ce secrétaire sera nommé tous les ans par voie de scrutin et agréé par le Préfet : il ne jouira en cette qualité d'aucune augmentation de traitement* »⁵²⁹.

Ainsi, « *le vendredi 24 mars 1809, Messieurs les professeurs de l'Ecole de Médecine élémentaire établie à l'Hôtel Dieu de Nantes, se sont réunis audit hospice à l'effet de procéder à l'élection d'un secrétaire [...]. A cette séance ont assisté MM Laënnec, Blin, Richard, Darbefeuille, Cochard et Lafond qui tous ont remis leur billet de scrutin aux mains de M. Lafond, le plus jeune d'âge d'entre eux. Les six billets ayant été successivement ouverts Richard une voix, Blin une voix, Laënnec quatre voix ; Laënnec est donc nommé et reconnu secrétaire de l'Ecole de Médecine si la nomination est agréée par M. le préfet* »⁵³⁰. Guillaume Laënnec est reconnu secrétaire par le préfet le 1^{er} avril. Il cumule ainsi la fonction de secrétaire et celle de directeur. Nous pouvons supposer que ce cumul des fonctions est rendu possible par le fait qu'à cette époque, les devoirs qui incombent au secrétaire comme au directeur sont réduits. Par la suite il sera nécessaire de les distinguer.

L'existence d'un secrétaire nommé par l'Ecole et donc différent du secrétaire de la C.A.H.N, pose un problème à cette administration. En effet, dès 1809, l'administration se plaint du comportement du secrétaire. « *Nous avons appris M. le préfet que M. Laënnec vous avait adressé lui-même, et à notre insu, sa nomination de secrétaire* ». Les membres de la C.A.H.N qualifient cette attitude de « *conduite qui n'est ni exacte, ni honnête* »⁵³¹ car, le secrétaire des cours d'instruction médicale doit se borner à la correspondance qui a rapport à la science médicale et laisser tout ce qui est d'ordre administratif au secrétaire de la C.A.H.N, responsable de la gestion aussi bien des finances que du personnel de l'Ecole.

⁵²⁹ A.D.L.A, H dépôt IE 71, règlement du 31 mars 1808 art 5

⁵³⁰ A.D.L.A, H dépôt IE 71, extrait des délibérations des professeurs

⁵³¹ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 71, 8 avril 1809

Cette fonction de simple correspondant scientifique s'achève lorsque l'Ecole devient Ecole Préparatoire en 1840. Détachée de l'autorité de la commission administrative, elle doit se gérer elle-même et entretenir sa propre correspondance avec les autorités concernées.

Le secrétaire se voit alors confié de nouvelles tâches. Celles-ci sont exposées à l'article 3 du règlement concernant le Ecoles Préparatoires de médecine du 12 mars 1841 « *Un des professeurs, choisi par l'assemblée, remplit le fonctions de secrétaire et rédige les procès verbaux, tient les archives et reçoit les inscriptions des élèves* »⁵³².

Comme par le passé, le secrétaire ne semble pas recevoir de traitement spécial car, si l'on observe les différents budgets prévisionnels établis par l'Ecole, aucune somme n'est apparemment alloué au dédommagement de cette fonction, malgré le temps et le travail qu'elle nécessite.

En effet, plus l'on avance dans le XIX^{ème} siècle, et plus les tâches qui incombent au secrétaire s'accroissent. Si au départ, il est chargé des inscriptions, de la gestion des archives, de la consignation des délibérations des professeurs, de la correspondance avec le maire, le préfet, le ministre..., très rapidement ses devoirs s'élargissent. Il doit notamment dresser un rapport des travaux de l'année, s'occuper de la comptabilité de l'Ecole, en dressant un état récapitulatif des droits perçus pour tous les actes accomplis dans l'Ecole et ce tous les mois....

Cette fonction devenant trop lourde alors à assumer pour un professeur qui doit également assurer ses cours et le service de l'hôpital, il est décidé lors de la réorganisation de 1875, qu'une personne serait employée à temps plein. Ce secrétaire agent comptable bénéficiera d'un traitement de 2 400fr. par an.

Le secrétaire de l'Ecole travaille en fait en étroite collaboration avec un autre personnage très important de l'institution, le directeur.

2-Le directeur, le relais de l'autorité centrale

Simple coordinateur entre les professeurs et l'administration jusqu'en 1820, celui-ci acquiert les mêmes prérogatives que les doyens des facultés en 1820⁵³³. Ils sont donc chargés plus directement de l'administration de l'Ecole.

Le directeur est choisi directement par les professeurs et ce, parmi eux. Choisi par mode de scrutin, le directeur est confirmé dans ses

⁵³² B.U.S, lois et règlements de l'enseignement supérieur, T1

⁵³³ B.U.S, lois et règlements de l'enseignement supérieur, T1, arrêté concernant l'enseignement et la discipline dans les écoles secondaires de médecine, 7 novembre 1820, art 21

fonctions par l'administration centrale. Un exemple de nomination officielle, celle de Claude Lafond en 1854 : « *Par arrêté en date de ce jour, et conformément à votre avis, j'ai nommé M. Lafond, professeur d'anatomie et de physiologie à l'Ecole Préparatoire de médecine et de Pharmacie de Nantes, directeur de cette école en remplacement de M. Fouré à qui le titre de directeur honoraire est conféré. Monsieur le recteur de l'académie de la Loire inférieure est chargé de l'exécution de cette disposition* »⁵³⁴.

Le directeur est nommé pour une période de trois ans renouvelable. « *La délégation triennale de M. le docteur Fouré en qualité de directeur de l'école de médecine et de Pharmacie est expirée. le ministre se propose de renouveler la délégation de M. Fouré* »⁵³⁵.

Durant la période qui nous intéresse, c'est-à-dire de 1808 à 1875, l'Ecole de médecine de Nantes connaît sept directeurs différents dont voici la liste :

Guillaume LAËNNEC	1808-1816
Pierre François BLIN	1816-1820
Charles RICHARD jeune	1820-1829
Julien FOURE	1829-1854
Claude LAFOND	1854-1863
Louis Théodore HELIE	1863-1867
François PIHAN DUFEUILLAY	1867-1876

Si tous ont marqué la vie de l'Ecole par leur passage, il en est un dont on se souvient peut être mieux, il s'agit de Julien Fouré resté directeur de l'Ecole de Médecine de Nantes pendant près de 25 ans. D'autres n'ont exercé cette fonction que pendant un laps de temps très court, quatre ans par exemple, pour Louis Théodore Hélie qui meurt en 1867.

Les obligations qui incombent au directeur sont très nombreuses. Il doit tout d'abord présider les séances des délibérations des professeurs de l'école. Lorsqu'il y a égalité dans le vote d'une décision, la voix du directeur est prépondérante⁵³⁶. Il est également chargé de veiller à la bonne administration de l'Ecole et à sa gestion financière. Lors de la transformation en 1841, le directeur Fouré remet ainsi différents rapports au conseil municipal afin d'établir un budget prévisionnel.

Le directeur est également chargé de faire valoir les intérêts de l'Ecole auprès des autorités. Ainsi, lorsque l'on propose à l'Ecole de Nantes

⁵³⁴ A.D.L.A, 125 T 1, ministère de l'instruction publique et des cultes 1^{ère} division, 2^{ème} bureau Paris le 1^{er} mai 1854, au préfet de la Loire Inférieure.

⁵³⁵ A.D.L.A, 125 T 1, ministère de l'instruction publique et des cultes au préfet de la Loire Inférieure, 7 février 1851

⁵³⁶ B.U.S, lois et règlements de l'enseignement supérieur Tomel, règlement concernant les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du 12 mars 1841, art 2

d'acquérir le statut d'Ecole Préparatoire, le docteur Fouré se fait le porte parole de l'Ecole et plaide en faveur de cette création. De même, lorsqu'un projet d'établissement d'une faculté de médecine à Rennes apparaît en 1840, le directeur se charge de suite de dresser les avantages qu'il y aurait à l'établir plutôt à Nantes. D'autre part, en ce qui concerne les bâtiments et l'installation de l'Ecole, il ne cesse de réclamer de meilleures conditions⁵³⁷, du matériel adapté à l'étude des sciences médicales⁵³⁸ ou encore la création de nouvelles chaires d'enseignement. Ainsi, le directeur François Pihan Dufeuilay adresse une lettre au Maire de Nantes afin qu'une chaire d'hygiène et de thérapeutique soit créée⁵³⁹.

A côté des intérêts de l'Ecole, il doit également défendre les intérêts des élèves. C'est donc lui par exemple, qui adresse les recommandations nécessaires pour obtenir la gratuité des inscriptions. Ainsi, la lettre que le jeune Félix Kolakowski réfugié polonais, adresse au maire le 11 septembre 1847 est accompagnée le jour suivant de la note que voici : « *d'après la conduite recommandable qui ont tenu pendant leur séjour à l'Ecole de médecine trois compatriotes de M. Kolakowski, Messieurs Koskewski, Waterzynski et Molsdorf, les professeurs de la dite école s'empressent de recommander à Monsieur le maire la demande du pétitionnaire. Le Directeur de l'Ecole, signé Fouré* »⁵⁴⁰.

S'il défend les intérêts des élèves, il est également chargé de faire respecter la discipline. Ainsi, lors de la rébellion de 1867, « *M. le Directeur accompagné de M. le secrétaire se rendit dès le samedi matin 14 décembre à l'Hôtel Dieu et dans la salle d'opération de la clinique externe, M. François Pihan Dufeuilay adressa aux 15 ou 20 élèves présents des reproches bien accentués* »⁵⁴¹. De même, « *à 1h10, les élèves s'avancèrent en masse vers la porte de l'amphithéâtre. M. le directeur accompagné de trois professeurs se porta à leur rencontre ; il leur adressa des exhortations véritablement paternelles* »⁵⁴². Le directeur essaie toujours de raisonner les élèves, d'entamer un dialogue avec eux afin de leur donner une chance de s'expliquer. Cependant, parfois, ces mesures ne sont pas suffisantes pour ramener l'ordre lorsqu'il y a agitation générale ou bien pour remettre un élève dans le droit chemin lorsqu'il fait preuve d'inexactitude, d'inassiduité aux cours. Ceux-ci sont alors convoqués chez le directeur qui les admoneste. Si leur attitude ne change pas, il peut prévenir les parents et suggérer la perte d'une inscription auprès du recteur et du ministre.

⁵³⁷ A.M.N, R1 C44 d6, 10 février 1841

⁵³⁸ *ibidem*

⁵³⁹ A.M.N, R1 C44 d6, lettre du directeur au maire 31 janvier 1873

⁵⁴⁰ A.M.N, R1 C44 d6, Nantes 11 et 12 septembre 1847

⁵⁴¹ B.U.S, A5-5 14 décembre 1867

⁵⁴² *ibidem*

Ainsi, le directeur de l'Ecole de Médecine est investi d'une lourde tâche : veiller au bon fonctionnement de l'Ecole et à la défense de ses intérêts. Cette mission s'ajoutant à celle de l'enseignement et du service à l'hôpital. Les directeurs sont des hommes très occupés.

Simple coordinateur au début de l'existence des Cours d'instruction Médicale, le directeur devient un personnage clé de l'Ecole, relais des autorités supérieurs dans cette institution.

Le rôle des professeurs évolue donc entre 1808 à 1875. Enseignants, au départ, ils deviennent en fait les véritables administrateurs de l'Ecole. C'est peut-être d'ailleurs pour cela que l'Ecole ne cesse de prospérer à partir de 1841, car, directement impliqués dans le fonctionnement de cette institution, ils savent mieux que quiconque quels sont les besoins mais aussi les possibilités qu'offre cet établissement. Il est donc tout à fait juste de dire que sans eux, sans leur perspicacité et leur dévouement, l'Ecole de médecine de Nantes n'occuperait pas la place qu'elle a en 1875.

PARTIE III : L'APPRENTISSAGE DE L'ART DE GUERIR A NANTES

Institution d'enseignement en pleine évolution au XIX^{ème} siècle, l'Ecole de médecine de Nantes s'est toujours assignée un but, qu'elle veut observer durant toutes ces années, préparer le mieux possible ses étudiants aux études médicales, que la plupart d'entre eux sont amenés à poursuivre à Paris. Pour cela, elle se fait un devoir de proposer à ses élèves un enseignement varié et de qualité. C'est ainsi qu'à côté de la base théorique des sciences qui composent la médecine, d'autres études, d'autres méthodes d'apprentissage répondant à la nouvelle conception des études médicales née en ce début de siècle, sont proposées aux jeunes gens, telle que la médecine pratique ou bien l'observation au lit du malade.

Ainsi, cette dernière partie consacrée à l'étude de l'enseignement médical à Nantes va aborder de façon plus concrète cet enseignement, en dressant tout d'abord un tableau de l'enseignement théorique qui y est dispensé, puis de l'étude pratique qui y est développée, et nous terminerons cette étude par la partie qui constitue la mise en application de toutes ces théories, le service et le stage hospitalier. Ces deux derniers éléments constituent une véritable innovation dans la réorganisation de l'enseignement médical au XIX^{ème} siècle et fait de la France un exemple à suivre pour les autres pays.

CHAPITRE I : L'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Bien qu'ayant voulu privilégier la pratique sur la théorie, les législateurs du début du XIX^{ème} siècle n'ont pas pu faire disparaître pour autant l'enseignement théorique des Ecoles de Médecine. Celui-ci est nécessaire aux jeunes gens qui embrassent la carrière médicale. Il n'y a pas de science sans théorie. Mais, cet enseignement est-il le même que durant les siècles précédents ? Quelles sont les matières enseignées ? Comment s'organise cet enseignement ? L'enseignement donné à Nantes est-il différent de celui donné dans les autres écoles ou bien à Paris ?

Les matières professées, la base de l'instruction médicale

L'art de guérir se divise en fait en plusieurs sciences qui se complètent les unes les autres et ce sont ces bases de la science médicale qui sont professées dans le cadre des Cours d'Instruction Médicale puis de l'Ecole de Médecine de Nantes.

Ainsi, en 1808, six chaires d'enseignement sont créées par le règlement du 31 mars 1808. « *L'enseignement sera partagé entre six professeurs et divisé en six cours savoir : un cours d'anatomie et de physiologie, un cours de pathologie chirurgicale, un cours d'opérations et d'accouchements, un cours de matière médicale et de thérapeutique, un cours de clinique interne, un cours de clinique externe* »⁵⁴³.

Chaque nouvelle école s'organise sur un modèle identique. Ainsi, l'Ecole impériale de médecine et de chirurgie de Toulouse, créée en 1806, compte six chaires, identiques à celles de Nantes⁵⁴⁴. Il en va de même pour Angers, Poitiers... Il semble que, dans ces centres d'apprentissage de la médecine en marge du système officiel de la faculté, on ait voulu instaurer une certaine unité dans l'enseignement, afin que les jeunes gens qui les fréquentent, bénéficient d'une préparation identique avant de poursuivre leurs études dans une faculté, où déjà, le nombre de chaires est plus important. Ainsi, à Montpellier, sont enseignées l'anatomie, la physiologie et la physique médicale, la matière médicale, la botanique, la chimie médicale animale et appliquée aux arts de la pharmacie, la pathologie, la nosologie, la météorologie, la chirurgie opérante et les cas rares, la clinique interne, la clinique externe, et la accouchements⁵⁴⁵.

⁵⁴³ A.D.L.A, H dépôt 3 IE71

⁵⁴⁴ ARLET J., *op cit*

⁵⁴⁵ AUFRAY Y., *L'enseignement de la médecine au XIX^{ème}*, thèse Médecine, Rennes, 1963

1-Des sciences qui se complètent

Le choix des matières enseignées ne relève pas du hasard. Déjà, elles coïncident avec les connaissances acquises jusqu'à cette période, mais elles relèvent aussi d'une certaine logique. Ainsi, d'après le docteur Blin, « *les instructions relatives à l'enseignement médical et chirurgical sont classées de la manière à ce que les unes servissent d'instruction et d'introduction aux autres, et à ce que toutes se prêtassent un appui mutuel pour les diriger à la connaissance la plus étendue possible de l'art de guérir dans toutes ses parties et dans toutes ses branches* »⁵⁴⁶.

Puis, il explique en quoi les sciences se complètent. « *Ainsi, en même temps que l'anatomie leur apprenait à connaître l'admirable fabrique du corps humain, la physiologie leur enseignait l'usage de chacune de ses parties, les diverses fonctions de tous ses organes, les phénomènes généraux de la vie et de la santé. L'hygiène succédant à ces deux branches élémentaires des institutions médicales, s'est occupée à fixer leur attention sur toutes les substances qui, dans la nature, sont nécessaires au maintien de la vie sur l'usage qu'il convient d'en faire pour conserver la santé, sur les excès qu'il faut éviter* ».

Après les matières qui présentent le corps dans son état de santé, d'après le docteur Blin, l'élève doit s'intéresser aux disciplines qui étudient le corps affecté par le mal. Ainsi, « *passant ensuite au tableau des maux qui assiègent, de toutes parts, la vie et la santé de l'homme, la pathologie interne et celle externe ont appliqué et expliqué aux élèves ce que c'est que la maladie, les causes qui l'engendrent, les signes qui les caractérisent, les symptômes auxquels elle donne lieu, enfin les diverses terminaisons qu'elle peut avoir* »⁵⁴⁷. La pathologie présente donc deux grandes divisions. La pathologie médicale ou interne est définie par Augustin Darbefeuille comme l'ensemble « *des maladies que la Nature guérit ou tend à guérir seule ou aidée par l'art qui fait usage des moyens de l'hygiène et de ceux de la pharmacie* »⁵⁴⁸. L'autre, la pathologie chirurgicale ou externe, fait référence aux « *maladies essentiellement curables par les procédés opératoires toujours aidés de l'hygiène et de la pharmacie* »⁵⁴⁹. En résumé, ce que l'on entend par pathologie ce sont toutes les affections qui touchent le corps.

L'étudiant en médecine, dont le but sera, une fois reçu médecin, de contribuer à l'aide de son savoir, à la conservation et la prolongation des jours des patients, doit donc acquérir les méthodes, les savoirs qui permettent cela.

Ces matières constituent le troisième groupe de connaissances à acquérir selon le docteur Blin. Ainsi, « *les élèves sont arrivés à l'étude de la thérapeutique dans laquelle on leur a enseigné la méthode générale qu'il faut suivre, pour*

⁵⁴⁶ B.U.S, 1335M, discours 1810, François BLIN

⁵⁴⁷ *ibidem*

⁵⁴⁸ B.U.S, 1335M discours 1811, Jean Baptiste Augustin DARBEFEUILLE

⁵⁴⁹ *ibidem*

l'administration des remèdes, dans l'état de maladie, la manière d'examiner les malades pour se former une idée claire et exacte de la nature particulière de l'affection que l'on a à combattre, enfin, quels sont les secours qu'il convient d'employer dans les cas urgents d'hémorragie, d'asphyxie, d'empoisonnement, de piqûre d'insectes, de morsures de vipère et d'animaux enragés »⁵⁵⁰. A la thérapeutique s'ajoutent « la matière médicale, les opérations, et les deux cliniques ».

La matière médicale « *traite des moyens curatifs, de leur nature, de leurs propriétés, de leur manière d'agir, de leur choix, de l'art de les préparer, de les prescrire sous la forme convenable et de les administrer »⁵⁵¹. Le terme de matière médicale est aujourd'hui remplacé par celui de pharmacologie.*

La clinique constitue également une part importante de l'enseignement médical. Il existe en fait, deux sortes de cliniques : la clinique interne ou médicale et la clinique externe ou chirurgicale. C'est elle qui correspond en fait, le mieux au précepte de Fourcroy : « peu lire , beaucoup faire, beaucoup voir ». En effet, la clinique consiste à observer au lit du patient les caractères anatomiques et symptomatologiques d'une maladie. Cette observation se fait grâce à un examen rendu possible grâce à différentes techniques telles que la palpation, la percussion, l'inspection et bien entendu l'auscultation introduite par René Théophile Hyacinthe Laënnec à partir de 1819.

Grâce à des médecins comme Bichât, la clinique a beaucoup développé et l'associant à l'anatomie, elle a permis d'établir une certaine classification des maladies en reliant symptômes et lésions⁵⁵². C'est le principe de l'anatomo-clinique.

Reste dans ce programme, une partie un peu plus particulière, celle des accouchements. D'après le docteur Blin, « *elle sort du cercle des institutions médicales proprement dites. On peut, en effet, exercer avec approbation cette branche spéciale de l'art de guérir, et n'être pas médecin, les sage femmes en fournissent l'exemple. Mais nul médecin ne doit ignorer ce qui a rapport à la théorie et à la pratique des accouchements. Les deux cours qui y sont consacrés, ont été faits avec une grande assiduité par le professeur qui en est chargé, et il a exercé à la pratique, dans les salles de la maternité, ceux des élèves qu'en vertu du règlement, il a jugé dignes d'obtenir ce témoignage de sa confiance »⁵⁵³.*

Ainsi, les Cours d'Instruction Médicale semblent offrir une approche très large des sciences médicales. Ceci est rendu possible grâce

⁵⁵⁰ B.U.S, 1335M discours [1810], François BLIN

⁵⁵¹ B.U.S, 1335M discours 1811, Jean Baptiste Augustin DARBEFEUILLE

⁵⁵² TURBIANA M., *Les Chemins d'Esculape Histoire de la pensée médicale*, Paris, Flammarion, 1995, pp180-185

⁵⁵³ B.U.S, 1335M discours 1810, François BLIN

notamment, à la collaboration qui s'instaure entre les Cours et l'hôpital. Ce que Charles Richard jeune rappelle en ces termes : « *les connaissances vraiment essentielles à l'instruction du médecin, sont celles qui sont déduites de l'observation médicale ; et les cours d'instruction médicale les comprenant toutes sans en omettre aucune, l'anatomie, la physiologie, l'hygiène, la pathologie, la thérapeutique, la matière médicale, les opérations et les accouchements présentent effectivement un corps de doctrines complet. On peut encore en tirer cette conséquence que l'enseignement de la médecine s'est placé nulle part plus convenablement que dans le sein de grands hôpitaux, là où toutes les infirmités humaines sont rassemblées, où l'observation pratiquée au lit des malades est la plus étendue et la plus variée, où les occasions de la rectifier par l'ouverture des cadavres sont les plus fréquentes où il est plus facile enfin, de faire marcher de front l'instruction théorique et l'instruction pratique, dont l'accord parfait constitue le véritable médecin* »⁵⁵⁴ .i

2-l'évolution des chaires d'enseignement

Ainsi, en 1808, il semble qu'un accord parfait entre les besoins de l'instruction et ce que peut offrir la ville de Nantes, ait été trouvé. Les élèves s'initient aux matières principales qui constituent la science médicale.

Toutefois, la répartition des chaires et les matières enseignées subissent quelques évolutions durant la période que nous étudions. Ainsi, certaines matières s'ajoutent, tandis que d'autres disparaissent.

Pour se rendre compte de ces changements, différents tableaux correspondant aux divers statuts de l'Ecole de Nantes ont pu être dressés à propos des chaires d'enseignement et des professeurs qui les occupent. (Annexe n°)

Les premières modifications apparaissent en 1818. Le nombre de chaires reste identique, c'est-à-dire six. Mais, certaines se scindent tandis que d'autres regroupent plusieurs matières. De cette façon, la chaire d'anatomie et d'anatomie pour les artistes devient anatomie et ostéologie. D'autre part, les opérations sont séparées des accouchements qui forme désormais une chaire particulière.

Lors de la transformation de 1820, aucune modification n'intervient. Si de nouvelles fonctions et donc de nouvelles chaires de suppléance apparaissent par la suite, ces changements n'ont aucune incidence directe sur l'enseignement théorique.

Il faut attendre 1837-40 pour qu'une nouvelle organisation soit proposée. Désormais, l'Ecole Préparatoire de médecine de Nantes compte 7 chaires titulaires, 3 chaires d'adjuvats.

⁵⁵⁴ B.U.S, 1335Mdiscours 1812, Charles RICHARD jeune

La matière médicale est séparée de la clinique interne. L'hygiène et la thérapeutique disparaissent et laissent place à la chimie médicale. Considérée par Richard jeune comme une science « *éminemment utile qui étudie les produits spécifiques des assimilations et des décompositions vitales* ». ⁵⁵⁵ La physiologie et la pathologie interne sont séparées. La première est associée alors à l'anatomie et la seconde constitue une chaire à part entière.

En 1855, une huitième chaire s'ajoute, celle de pathologie externe. D'autre part, la chaire de pharmacie et de notions de toxicologie remplace celle de chimie médicale (1842). Enfin, à la matière médicale est associée la thérapeutique et aux accouchements, les maladies des femmes et des enfants.

Le nombre de chaires d'adjuvat reste identique mais leurs attributions diffèrent. Consacrées jusqu'en 1855 à la pathologie externe et à la clinique, l'histoire naturelle médicale et enfin la physiologie et l'anatomie, ces chaires sont désormais attachées aux deux cliniques et à l'anatomie et physiologie, tandis que les anciennes chaires sont relégués au statut de suppléance.

En 1868, une étape est de nouveau franchie dans l'organisation de l'enseignement. Désormais, l'Ecole de médecine de Nantes compte 11 chaires titulaires, 3 chaires d'adjuvat et 6 chaires de suppléance.

L'anatomie est séparée de la physiologie. Sont également créés des chaires de pharmacie, d'histoire naturelle et de chimie médicale.

Ainsi, Nantes ne cesse tout au long de la période de développer son enseignement et de l'enrichir, afin d'attirer un plus grand nombre d'étudiants et de leur proposer une formation plus complète.

Peut-être, veut-elle également concurrencer les autres écoles avec lesquelles elle se trouve en compétition pour l'acquisition du statut de faculté. Elle veut être tout à fait capable de se mesurer à des Ecoles telles que Bordeaux qui compte 13 chaires, Lille 12, Toulouse 11, Marseille 10 et Lyon 9 ⁵⁵⁶. Nantes fait partie, au début des années 1870, des Ecoles qui offrent un enseignement médical des plus complets et qui tend à se rapprocher de celui des facultés.

Toutefois, pour obtenir ce résultat, les professeurs ont dû batailler ferme afin d'acquérir ces nouvelles chaires.

3-La création de nouvelles chaires, un travail parfois de longue haleine.

Si certaines chaires comme l'anatomie, la physiologie, la clinique, la pathologie sont reconnues comme indispensables dans l'enseignement

⁵⁵⁵ *ibidem*

⁵⁵⁶ B.M, 74 041/C62

médical, d'autres au contraire sont considérées par les autorités comme moins utiles et nécessaires dans les écoles de province. C'est le cas par exemple de la chimie, de la pharmacie, de l'histoire naturelle et de l'histoire de la médecine. L'acquisition de ces chaires confère aux écoles une certaine valeur, un certain prestige et cautionne la valeur de l'enseignement de cette institution.

L'obtention d'une chaire de chimie se fait en 1837.

Cette idée n'est pas du tout celle des professeurs qui estiment lors d'une délibération le 1^{er} octobre 1829 « *que quelque soit le zèle du professeur actuel, toutes les parties de la science ne peuvent être enseignées avec les développements qu'elles comporteraient et que les officiers de santé qui, chaque année sortent de cette école et se répandent dans les communes voisines ou passent au service de la marine ne sont peut être pas suffisamment pourvues de toutes les connaissances nécessaires à l'exercice de l'art de guérir* »⁵⁵⁷ Dans la suite de ce rapport adressé au ministère « *les professeurs de l'Ecole de médecine de Nantes ont l'honneur de la (son excellence) solliciter d'apporter au régime de cette école les modifications suivantes : les études de médecine légale, de toxicologie, de pharmacie et de chimie nécessaires aux officiers de santé des campagnes appelés à pratiquer loin de tout conseil ne se trouvant nullement comprise dans la distribution actuelle des cours, les professeurs proposent en conséquence de créer pour l'une de ces branches une chaire médicale à laquelle on rattacherait celle de la pathologie générale* ».

Suite à ce rapport appuyé par le recteur, le ministre arrête la création d'une nouvelle chaire regroupant la pathologie générale, la médecine légale, la chimie et la toxicologie.⁵⁵⁸ Cette chaire attribuée au docteur Pellerin en 1829 est ensuite occupée par le docteur Guépin

Ainsi, l'enseignement de la toxicologie et de la chimie est introduit à Nantes. Toutefois, ce cours est doté d'un statut particulier car comme en témoigne cet extrait des délibérations, le professeur n'est pas rémunéré : *la commission, vu que pour y parvenir des frais de premier établissement sont nécessaires, que ces frais sont évalués à environ 500 ou 600francs et que M. Guépin qui, déjà fera gratuitement le dit cour, ne saurait les supporter* »⁵⁵⁹. Malgré l'hostilité du corps médical à son égard, Ange Guépin accorde une très grande importance à son métier aussi bien celui de médecin que celui de professeur⁵⁶⁰. Il contribue fortement au développement de la chimie dans cette Ecole, car s'il n'avait pas accepté d'enseigner sans rémunération, aucun cours de chimie n'aurait été dispensé, tout du moins pas avant 1837.

⁵⁵⁷ B.U.S, A5-1

⁵⁵⁸ B.U.SA5-1 1^{er} déc.

⁵⁵⁹ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 79, f5r, mardi 28 février

⁵⁶⁰ LEROUX E, *op cit*, p177

En effet, cette année là, l'arrêté ministériel du 15 septembre, rend l'établissement des chaires de chimie, de pharmacie et d'histoire naturelle obligatoire dans les écoles secondaires⁵⁶¹.

Désormais, la chimie médicale fait partie des enseignements principaux puisqu'un professeur titulaire est chargé du cours. L'histoire naturelle médicale, elle, n'est considérée que secondaire puisqu'elle est à la charge d'un professeur adjoint.

Quant à la pharmacie, elle n'apparaît pas dans les grilles l'Ecole à cette époque. En fait, l'obtention d'une véritable chaire de pharmacie est très longue. Il faut attendre 1855 pour voir apparaître une chaire sous le nom de pharmacie et notions de toxicologie et 1868 pour que cette science constitue une chaire à part entière. Ceci paraît paradoxal car depuis 1840, l'Ecole de Nantes a le titre d'Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie.

L'obtention de cette chaire résulte en fait d'un travail de longue haleine fourni par les professeurs. En 1847, ils proposent déjà au maire l'établissement d'une chaire de pharmacie. D'après eux, « *la ville serait toute bénéficiaire car elle attirerait des élèves en pharmacie et compléterait l'instruction des élèves en médecine* »⁵⁶². L'Ecole de Nantes revaloriserait de cette façon son enseignement et sa réputation. Cette proposition rejetée est reformulée deux ans plus tard. Mais n'est toujours pas acceptée. Lors de la délibération du 27 mars 1849, les professeurs font alors le point sur les raisons de ce refus : « *le Conseil Municipal a refusé toute allocation pour le traitement du professeur et pour les frais que nécessiterait ce cours* »⁵⁶³. On tente alors de pallier cette lacune. Pour cela, les professeurs suggèrent « *l'adjonction au personnel de l'Ecole d'un chef des travaux chimiques et pharmaceutiques pouvant faire aux élèves des répétitions et les exercer aux principales manipulations de ces deux branches des sciences médicales* ». De plus, celle-ci alourdirait le budget dans une moindre mesure puisque la dépense est estimée à 800 fr. pour le traitement et 300 fr. pour les frais de manipulation.

Malgré l'adoption de cette solution, les professeurs continuent de penser que la meilleure chose pour l'Ecole serait tout de même d'avoir une chaire de pharmacie. Ils réitèrent donc leur demande en 1851⁵⁶⁴, et doivent attendre 1855 pour que leur demande soit partiellement satisfaite, et 1868 pour que la chaire tant convoitée soit définitivement créée dans cette Ecole qui, se prévaut de délivrer un enseignement complet et de qualité.

⁵⁶¹ B.U.S, Lois et règlements de l'enseignement supérieur, tome I, 15 septembre 1837, p771

⁵⁶² B.U.S, A5-3, 8 mai 1847

⁵⁶³ A.M.N, R1 C44 d2, délibération des professeurs du 27 mars 1849

⁵⁶⁴ B.U.S, A5-3, 17 juillet 1851 et 14 août 1851

Pour 1855, nous parlerons de création partielle puisqu'elle est associée à une autre discipline, la toxicologie. D'autre part, ce n'est qu'en 1868, alors que l'Ecole réclame de nouveau cette création qu'un arrêté est pris. Ce texte du 16 janvier 1868, reprend l'arrêté de Napoléon III du 31 décembre 1867 qui crée dans les différentes écoles des chaires de pharmacie. Cette chaire est alors attribuée au docteur Pierre Andouard qui reçoit une allocation de 1 500 fr. par an.

Ainsi, après de nombreuses années durant lesquelles les professeurs ont réclamé l'établissement de cette chaire, l'Ecole de médecine de Nantes est désormais aussi une Ecole de pharmacie.

Toutefois, les professeurs se rendent compte que cet enseignement obligatoire pour tous présente en réalité une surcharge de travail.

Si nous avons beaucoup insisté sur la création d'une chaire de pharmacie à Nantes, c'est pour donner un exemple du combat que les professeurs de cette Ecole ont pu mener durant toutes ces années afin d'améliorer l'enseignement médical dans cette ville. Cet exemple démontre également l'ardeur que les professeurs emploient afin que leur école ne reste pas en marge du mouvement scientifique de l'époque.

Les difficultés rencontrées pour l'établissement d'une chaire de pharmacie ne sont qu'un exemple. D'autres cours connaissent des problèmes semblables. Ainsi, le cours d'hygiène et de thérapeutique rendu obligatoire le 1^{er} janvier 1838 pour les élèves de quatrième année, est supprimé l'année suivante, et ce définitivement jusqu'en 1873, où, après une demande formulée par le directeur de l'Ecole, François Pihan Dufeuilay, auprès du maire de Nantes, le 31 janvier 1873⁵⁶⁵, la chaire est recrée. Dans cette lettre, il souligne « *l'étonnement de M. le Professeur Dolbeau de la faculté de Paris chargé par le Ministre de présider le jury d'examen, quand il vit des étudiants prétendant au titre d'officiers de santé se présenter aux examens sans connaissances des lois de l'hygiène et des règles de la thérapeutique* »⁵⁶⁶. Grâce à son soutien, cette demande est satisfaite rapidement et le docteur Emmanuel Chartier est chargé de ce cours.

Les élèves de l'Ecole ont pu tout de même acquérir quelques notions dans ce domaine avant 1873 grâce aux cours libres dispensés par quelques professeurs autorisés, par le ministre, à le faire. Ainsi, en octobre 1872, « *par décision de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des cultes, M. Chartier, professeur suppléant des chaires de médecine est autorisé à faire à l'Ecole un cours libre d'hygiène et de*

⁵⁶⁵ A.M.N, R1 C44 d1, lettre du directeur au maire, 31 janvier 1873

⁵⁶⁶ *ibidem*

thérapeutique »⁵⁶⁷. De même, M. Heckel est autorisé à faire un cours libre sur la physique et l'ophtalmologie, tandis que le docteur Albert Malherbe obtient la même autorisation pour les maladies de peau.

Ainsi, ces cours libres permettent aux étudiants d'avoir une approche des différentes parties des sciences médicales qui ne constituent pas encore des cours officiels. Ils mettent en fait en évidence les besoins de l'enseignement de la médecine, les évolutions à apporter pour que l'Ecole de Nantes soit plus performante et qu'elle propose un enseignement comparable aux plus grands centres médicaux.

En effet, les progrès de la médecine sont tels à cette époque, que les structures et le nombre de chaires restent insuffisants malgré les nombreuses réorganisations que l'Ecole connaît. Nantes semble fournir un effort tout à fait particulier pour que son enseignement corresponde le mieux possible au développement de la médecine dont le principal centre reste Paris. Il semble qu'il y ait une communication, un échange entre Paris et Nantes et que celle-ci s'attache à développer une médecine moderne. Ceci se lit également dans les connaissances et les programmes développés par les professeurs.

Mais avant d'aborder cette question, intéressons nous auparavant aux emplois du temps des élèves et à l'organisation de ces études.

II-L'emploi du temps des étudiants

L'enseignement délivré par l'Ecole se présente sous différentes formes et la journée des élèves est organisée en fonction de toutes ces activités. Quelle est la part de l'enseignement théorique dans cette organisation ?

De façon générale, les cours sont organisés sur deux semestres, le semestre d'hiver, du 1^{er} octobre au 31 mars, et le semestre d'été du 1^{er} avril au 30 septembre. Durant ces semestres différents cours sont proposés aux élèves. Si dans les premières années de l'existence de l'Ecole, les élèves de première, deuxième, troisième, et quatrième année suivent indistinctement les mêmes cours, à partir de 1840, cette organisation change et des cours différents sont proposés aux élèves de première, deuxième et troisième année.

Donner une organisation précise et valable tout au long de la période étudiée est impossible. En effet, chaque année, des modifications interviennent dans les emplois du temps afin d'améliorer le fonctionnement de l'Ecole. Ainsi, les exemples que nous prendrons pour illustrer notre

⁵⁶⁷ B.U.S, A5-5, octobre 1872

propos ne sont que très ponctuels, et nous ne pouvons donc pas en tirer de conclusions, simplement quelques tendances.

Pour schématiser, nous pouvons dire que la journée de l'étudiant en médecine nantais se divise en quatre voire cinq temps, répondant aux différents besoins de l'apprentissage. Ainsi, d'après les affiches et autres documents concernant l'organisation de l'enseignement de la médecine, la journée de l'étudiant débute par le service à l'hôpital. Ensuite viennent les cours et tout d'abord, les cours de clinique puis, les cours théoriques sur les divers branches de l'art de guérir suivis des séances de dissection. Les jeunes gens finissent souvent leur journée par une visite à l'hôpital et quelques pansements.

L'organisation de cet emploi du temps est à peu près similaire dans toutes les écoles puisqu'il est organisé d'après des textes officiels. Cet apprentissage débute par les cours de clinique.

La durée des cours de clinique semble être d'une 1 heure ou 1 heure 30. Ces cours rencontrent de nombreux problèmes tout au long de la période, et notamment au niveau de la fréquentation. Ainsi, dans une lettre du mois de mai 1846, le directeur Fouré expose au maire ces problèmes. « *M. l'inspecteur a remarqué que les cours de clinique qu'il considère avec celui d'anatomie comme le plus important dans l'enseignement des écoles préparatoires n'étaient suivis que par un petit nombre d'élèves. Il s'est assuré que l'inexactitude de ces élèves dans cette circonstance ne dépendait ni de leur négligence ni de leur mauvaise volonté, mais bien de l'impossibilité où ils étaient de concilier les obligations de leur service hospitalier avec leur présence en cours* »⁵⁶⁸.

En fait, la responsabilité de cette inexactitude revient entièrement aux chefs de service, qui selon l'inspecteur et le professeur Fouré «*font leurs visites en général beaucoup plus tard que le règlement ne le comporte et à des heures très variables* »⁵⁶⁹. Ainsi, au lieu que ces visites qui normalement doivent débuter à 6h30 en été et 7h en hiver se terminent à 8h ou 8h30⁵⁷⁰, celles-ci se finissent vers 9h ou même plus tard. Malgré les remarques faites aux chefs de service les priant de se conformer au règlement, ces abus demeurent⁵⁷¹.

Certaines mesures sont alors prises par l'Ecole comme l'installation d'une cloche dont on se sert pour appeler les élèves aux cours de clinique. Toutefois, malgré ces efforts, ces cours enregistrent toujours un taux d'absentéisme élevé.

⁵⁶⁸ A.M.N, R1 C44 d1, lettre de M. Fouré à M. le maire, 15 mai 1846

⁵⁶⁹ *ibidem*

⁵⁷⁰ Ces horaires sont fixés par le règlement intérieur de l'Hôtel Dieu. Mais, ils ne sont respectés que par très peu de chef de service.

⁵⁷¹ A.M.N, R1 C44 d2, lettre du directeur à MM les administrateurs des hospices, 9 octobre 1847

Ces cours souffrent également d'un autre problème, problème soulevé par l'inspecteur lors de sa visite en 1846. « *Monsieur l'Inspecteur a remarqué en outre que le nombre des lits consacrés à chacune des cliniques était beaucoup au dessous de celui fixé par les règlements universitaires qui réclament cinquante lits au moins pour chaque clinique* »⁵⁷². Aucune précision sur l'évolution de ce chiffre n'a été trouvée dans les archives consultées. Toutefois, il semblerait que le nombre de lits nécessaires pour être conforme aux exigences du ministère de l'instruction publique soit atteint à la fin de la période puisqu'elle bénéficie sans peine de la transformation en Ecole de Plein Exercice, statut attribué seulement aux écoles les plus performantes et disposées à offrir les meilleures conditions d'enseignement.

L'organisation des cours est donnée de façon formelle dans le règlement sur les études médicales de 1841 et rappelé dans une lettre du Ministre en date du 16 avril 1857⁵⁷³. Ainsi, il est décidé que « *ces cours doivent être annuels ou plutôt permanents à raison de trois leçons par semaine sans autre interruption que celles qu'amènent les vacances. Le professeur de clinique interne ou médicale alterne avec le professeur de clinique externe ou chirurgicale* ».

Le mode de l'alternance par jour est préférable à celui de l'alternance par trimestre, mode adopté durant les premières années, car comme le précise le ministre de l'Instruction publique Rouland, « *tous les cas pathologiques qui pendant la période de trois mois, se présentent dans le service du professeur qui a interrompu ses leçons sont perdus pour les élèves* ». Il est donc préférable que les cours aient lieu un jour sur deux. De cette façon, sur l'affiche annonçant l'ouverture et le programme des cours de l'année 1851-52, il est précisé que « *les cours de clinique médicale et chirurgicale dirigés par M. Thibeaud et M. Marchand sont annuels et se font alternativement pendant un trimestre* »⁵⁷⁴. Une affiche semblable pour l'année 1862-63, annonce que « *les deux cliniques sont faites toute l'année à 8h30 dans le semestre d'hiver et à 8h dans le semestre d'été ; les leçons de la clinique médicale le lundi, mercredi, vendredi, les leçons de la clinique chirurgicale le mardi, jeudi, samedi* »⁵⁷⁵.

Permettant aux élèves de profiter de tous les cas cliniques qui se présentent, cette nouvelle organisation a tout de même pour inconvénient d'alourdir l'emploi du temps des professeurs. Au lieu d'enseigner deux trimestres sur quatre, ils enseignent tout au long de l'année. Ceci leur prend beaucoup de temps par rapport aux autres professeurs. Il leur est

⁵⁷² B.U.S, A5-3

⁵⁷³ B.U.S, A5-4, 16 avril 1857

⁵⁷⁴ B.U.S, carton n°1, affiche 1851-52

⁵⁷⁵ B.U.S, carton n°1, affiche 1862-63

proposé que les cours d'un des semestres soient pris en charge par le professeur adjoint de cette chaire.

Comment se déroule alors une leçon de clinique ? Par clinique, on entend examen du patient. Ainsi, cette enseignement relève pour une part de la pratique et donc une partie de la leçon se déroule au lit du malade. Le professeur, ainsi que les élèves, examinent le patient afin d'établir un diagnostic et ce à l'aide des moyens d'examen connus à cette époque. Limité à la palpation, à l'auscultation, à la percussion au début du XIX^{ème} siècle, ceux-ci se diversifient tout au long du siècle, utilisant de nouveaux instruments comme le laryngoscope ou l'ophtalmoscope de Helmholtz (1861)⁵⁷⁶, des mesures physiques comme la prise de la température corporelle, de la pression artérielle⁵⁷⁷, ou encore des examens de laboratoire comme celui des urine, du sang, de l'urée⁵⁷⁸.... Suite à cette visite, les élèves et le professeur se retrouvent alors dans l'amphithéâtre où le professeur est amené à faire un cours sur les différents cas rencontrés.

A quoi sert en fait la clinique ?

D'après le docteur Cochard, *la clinique fut toujours le plus puissant moyen d'avancer la science médicale et d'en perfectionner l'enseignement* ». « *Esculape paraît être le premier qui ait reconnu la nécessité d'aller pratiquer la médecine au lit même du malade et sous ce rapport, il peut être regardé comme l'inventeur de la médecine clinique* »⁵⁷⁹. Ainsi, la clinique est indissociable de la médecine. Elles semblent être nées presque simultanément et pratiquées par beaucoup d'anciens comme Hippocrate ou bien Galien.

Reconnue comme indispensable, cette approche de la médecine n'a pas pour autant été le prône des professeurs des universités de l'Ancien Régime, qui aux cours pratique préféraient largement les longs développements théoriques en latin. La réorganisation de l'instruction médicale au XIX^{ème} siècle apparaît donc très novatrice en introduisant la recherche et l'étude de la médecine au lit du malade. Ce que le docteur Cochard exprime en ces termes : « *la nouvelle organisation que reçurent en France les écoles de médecine leur procura des ressources infiniment précieuses pour étendre et perfectionner l'enseignement ; mais parmi tous les moyens d'amélioration dont elles s'enrichirent, aucun ne peut être comparé à l'institution des diverses cliniques* »⁵⁸⁰.

D'après le docteur Thibeaud, il n'y a pas de meilleure approche de la médecine que la clinique. En effet, « *lorsqu'un jeune homme a suivi avec zèle et*

⁵⁷⁶TATON R. *Histoire générale des sciences tome IV, la science contemporaine*, XIX^{ème} siècle, p596

⁵⁷⁷ COURYC.,BARIETY A., *Histoire de la médecine*, Paris Fayard, 1975,p632

⁵⁷⁸ *ibidem*,p631

⁵⁷⁹ B.U.S,1335M, discours 1813, COCHARD Jean François

⁵⁸⁰ *ibidem*

attention un pareil enseignement, alors qu'il a recueilli avec exactitude et persévérance des observations sur un certain nombre de maladies, ses progrès deviennent sensibles dès la première année, et il n'est pas longtemps à s'apercevoir qu'on a dit vrai en affirmant « que jamais il n'exista en médecine de voie aussi abrégée etc. aussi certaine pour parvenir à posséder les qualités qui doivent distinguer le médecin praticien, que celle que nous offrent la clinique »(mémoire de M. Bruté) »⁵⁸¹.

Ainsi, la clinique est le meilleur moyen pour les élèves de développer leur sens de l'observation, d'appréhender les moyens d'examiner le patient et de dresser un diagnostic, enfin, d'appliquer les soins nécessaires. C'est une source d'apprentissage essentielle, devenue obligatoire pour tous les étudiants en médecine, que ce soit ceux des faculté ou bien ceux des écoles en 1837. *« En 1837, il fut pris de nouvelles dispositions relatives aux écoles secondaires ou préparatoires de médecine et de pharmacie. Au nombre de ces dispositions, on doit surtout noter l'enseignement clinique qui fut alors définitivement organisé. Les écoles préparatoires n'oublieront jamais que c'est aux talents administratifs du savant doyen de la faculté de Paris qu'elles sont redevables de cette extension donnée à leur enseignement. A dater de 1837, les cours de clinique deviennent obligatoires pour tous nos élèves ; la tenue des observations, l'interrogatoire des malades, les autopsies cadavériques, les leçons à l'amphithéâtre ; en un mot, tout ce qui constitue la clinique existe depuis lors dans notre école »⁵⁸².*

La clinique a également pour avantage de préparer les étudiants à leur future profession *« imités par une fréquentation assidue des hôpitaux, aux difficultés et à la gravité des fonctions auxquelles ils se destinent, témoins des misères et des douleurs qu'ils ont incessamment sous les yeux, ils font de bonne heure une sorte d'apprentissage moral plus essentiel à notre profession qu'à toute autre »⁵⁸³.*

Ainsi, la clinique est une partie essentielle de l'apprentissage de l'art de guérir. A mi chemin entre la théorie et la pratique, elle initie de façon très réaliste les étudiants à leur future profession. Toutefois, la pratique au lit du malade n'est pas suffisante pour comprendre comment le mal se développe et savoir lutter contre lui. Pour appréhender le mécanisme des maladies et pouvoir distinguer un corps malade d'un corps sain, il faut que l'étudiant découvre le fonctionnement de cet objet si complexe. Ceci, il le fait grâce aux différents cours dispensés par les professeurs.

La journée de l'étudiant en médecine se poursuit donc par une série de cours sur les diverses branches de l'art de guérir.

⁵⁸¹ B.U.S, AP 102, discours 1840, THIBEAUD

⁵⁸² *ibidem*

⁵⁸³ *ibidem*

L'organisation de ces cours évolue. En effet, durant les premières années de l'existence des Cours d'Instruction Médicale, les cours sont communs à tous les élèves. Nous pouvons tout de suite mesurer alors les limites que présente une telle organisation. Chaque année, les mêmes cours sont répétés. Ainsi, l'élève qui fréquente l'École pour la troisième année consécutive, revoit les mêmes cours que lorsqu'il est entré en première année. S'il paraît nécessaire pour certains de revoir quelques points d'un cours peut être mal compris, il semble inutile et même être une perte de temps pour ces élèves de revoir trois voire quatre fois la même chose. Des lacunes se présentent inévitablement car le champ des théories et des connaissances abordées est limité. La qualité de l'enseignement est donc à remettre en cause, et l'on comprend mieux pourquoi beaucoup d'élèves ne restent qu'une voire deux années tout au plus à Nantes.

Cette organisation des cours est conservée semble-t-il jusqu'à la transformation de l'École Préparatoire en 1841. Lors de cette nouvelle réorganisation, il est clairement stipulé que les élèves sont répartis en trois classes auxquelles des cours différents sont officiellement proposés. Ainsi, trois emplois du temps sont établis. Cependant, lorsque l'on étudie les différentes affiches annonçant l'ouverture et les cours proposés pour les différentes années, nous remarquons que les étudiants de première, de deuxième et de troisième année ont souvent des cours en commun⁵⁸⁴. Prenons quelques exemples : en 1849-50, au semestre d'hiver, tous les élèves ont cours d'anatomie et ce tous les jours de 11h à 12h avec le professeur Lafond. De même, les élèves de première et de deuxième année ont cours de physiologie ensemble de 12h à 1h avec le docteur Hélié. D'autre part, les élèves de deuxième et de troisième année ont cours de pathologie médicale de 1h à 2h en semble avec le professeur Sallion. Pour les cours d'été de la même année, ceux de première année sont tous différents de ceux des deuxièmes années et troisième année, qui sont identiques pour ces deux classes.

Chaque année, on retrouve une distribution similaire. Quelques cours changent, sont ajoutés ou retirés, mais en général l'emploi du temps reste le même.

Parfois, l'organisation de ces emplois du temps pose problème pour les étudiants car s'ils ne sont pas astreints à suivre les cours des autres années, ils peuvent, s'ils le souhaitent y assister de leur propre chef. Ceci leur permet de réviser certaines parties qui leur ont peut-être échappées. Ainsi, lors de la délibération du 28 avril 1868, les élèves de deuxième et de

⁵⁸⁴ A.M.N, R1 C44 d12, affiches 1849-50 ;1851-52 ;1857-58 ;1859-60 ;1862-63

troisième année font savoir aux professeurs que l'emploi du temps ne leur convient pas car, « *le cours de pathologie interne est en même temps que le cours de pharmacie auquel ils auraient voulu assister* »⁵⁸⁵. Ce cours s'adresse normalement aux élèves de première année.

Quelques petits problèmes apparaissent donc dans l'organisation des cours. Mais, celle-ci n'est pas facile pour les professeurs car certains cours comme ceux d'anatomie par exemple, doivent obligatoirement se faire au semestre d'hiver. En effet, nécessitant des préparations, il est souhaitable que ceux-ci aient lieu l'hiver afin de limiter les nuisances que provoquent ces travaux.

D'autre part, les élèves sont très occupés toute la journée. Ils ne disposent que d'un créneau horaire très limité entre le service de l'hôpital, les séances de dissections et les répétitions de cours. Enfin, les professeurs sont eux aussi très pris car, en plus de leurs obligations à l'Ecole, ils doivent assurer une partie du service de l'hôpital et pour certains des consultations à leur cabinet.

Ainsi, il paraît difficile de satisfaire tout le monde dans l'organisation de ces cours dont le volume horaire varie peu durant la période qui nous intéresse. Les cours théoriques représentent en moyenne 2h30 dans la journée de l'étudiant auxquelles il faut ajouter 1h30 pour la clinique, les répétitions le soir et l'étude personnelle des différents points abordés durant les leçons de la journée. Aucune estimation précise du temps consacré à cette étude ne peut être faite.

A partir de 1856, aux cours ordinaires viennent s'ajouter les conférences et exercices pratiques institués par le ministère. En effet, après sa visite, en 1856, « *le recteur de l'académie de Rennes invite l'Ecole à instituer conformément aux intentions de M. le Ministre de l'Instruction Publique des conférences et exercices pratiques parmi les élèves* »⁵⁸⁶. Cette mesure a pour but de stimuler l'émulation scientifique au sein de l'Ecole et d'améliorer le niveau des études pratiques.

Un projet de règlement établi en mars organise alors les exercices comme il suit. « *épreuves écrites : pour les prix de l'Ecole, quatre concours au lieu d'un seul c'est-à-dire faire tous les trois mois dans chaque classe d'élèves une composition écrite ; et les résultats combinés de ces quatre compositions établiront le mérite relatif des élèves pour l'obtention des prix distribués à la fin de l'année. Trois heures sont accordées pour chaque composition. Chaque élève assisté d'un professeur lira lui même son travail dans une séance générale.*

⁵⁸⁵ B.U.S, A5-5, 28 avril 1868

⁵⁸⁶ B.U.S, A5-4, 1856

Epreuves orales : le 20 de chaque mois, chaque professeur posera aux élèves de son cours trois questions à étudier spécialement parmi les sujets traités dans le courant du mois. Les questions resteront affichées pendant huit jours. A l'expiration de ce temps, aura lieu une réunion générale de tous les élèves, dans laquelle ils seront appelés à traiter oralement en présence des professeurs les questions qui leur auront été proposées. Le sort désignera ceux des élèves de chaque cours qui devront prendre la parole. Cinq minutes seront accordées pour traiter chaque question ».

Ces exercices semblent être très prenants, et accaparent beaucoup tant les élèves que les professeurs. Dès 1857, des plaintes sont formulées à leur égard, mais aussi à propos des conférences⁵⁸⁷ qui ont lieu l'après-midi après les cours et ce, une à deux fois par semaine.

Ces conférences qui sont en fait un prolongement des cours ordinaires, souffrent d'un fort taux d'absentéisme. « *Le 27 février jour de la conférence, 8 élèves en médecine seulement étaient présents. Les autres absents pour la plupart ne se sont pas excusés* »⁵⁸⁸. Les professeurs s'interrogent donc sur l'utilité qu'il y a de poursuivre ces conférences.

Toutefois, le recteur, à qui ils font appel pour régler cette question, leur rappelle que « *si les conférences ne sont pas prescrites par les règlements universitaires, et qu'elles aient sous ce rapport un caractère facultatif, elles deviennent obligatoires quelque soit leur mode lorsqu'elles font partie du règlement particulier de l'Ecole ainsi que cela a lieu pour Nantes* ».⁵⁸⁹

Les conférences sont donc maintenues comme nous pouvons le constater grâce aux affiches annonçant les emplois du temps. Ainsi, en 1862-63, par exemple, les conférences d'anatomie ont lieu pour les jeunes gens de première, deuxième et troisième année, tous les jeudi et samedi du premier trimestre. Celles de pharmacie et de notions de toxicologie, au programme de la première année, ont lieu tous les mardis du premier semestre à 2heures.

Ces conférences sont assurées par les professeurs eux-mêmes et par les professeurs suppléants. Elles ont pour but d'alléger le programme des cours ordinaires, tout en offrant aux étudiants une études des sciences médicales la plus complète possible.

Ainsi, la part de l'enseignement théorique tend à augmenter tout au long de la période. Nous ne pouvons faire ici, aucune comparaison avec les autres écoles de médecine de France, ni avec les facultés, car aucune information n'a pu être recueillie à ce propos. Toutefois, nous supposons

⁵⁸⁷ B.U.S, A5-4, 1857

⁵⁸⁸ B.U.S, A5-4, 2 mars 1857

⁵⁸⁹ B.U.S, A5-4, 7 mars 1857

que l'augmentation du volume horaire des cours théorique est commune à toutes les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie de France car, elles ont un programme à respecter. D'autre part, au fur et à mesure que l'on avance dans le siècle, les découvertes médicales se multiplient et afin d'initier les élèves à ces progrès, les autorités sont contraintes d'alourdir les programmes d'enseignement. Enfin, nous supposons, à en juger le nombre de chaires créées en 1875, que les cours théoriques ont pris une place encore plus importantes dans la réorganisation de l'Ecole en Ecole de Plein Exercice de médecine et de pharmacie.

III-Programmes et connaissances

En organisant de façon plus stricte les écoles de médecine, le ministère de l'Instruction Publique définit au fur et à mesure un programme plus ou moins précis des enseignements à donner dans ces institutions.

Ainsi, si aucun renseignement précis ne nous est donné au sujet des programmes des cours durant les premières années de l'existence de l'Ecole de Nantes, il n'en va pas de même à partir des années 1855-56. Tout comme les emplois du temps, les programmes font l'objet de délibérations entre les professeurs.

En fait, il faut attendre une lettre du ministre du 16 avril 1857⁵⁹⁰, rappelant le règlement du 2 avril 1857 sur les études dans les écoles préparatoires de médecine, et les rapports écrits du professeur d'anatomie⁵⁹¹, pour avoir une idée un peu plus précise de ce qui est enseigné.

Discipline considérée depuis fort longtemps comme la base des sciences médicales et sans laquelle celle-ci aurait peine à exister, l'anatomie est la seule matière pour laquelle nous ayons retrouver des programmes précis.

En effet, dans le programme du cours d'anatomie qu'il adresse aux professeurs, en 1857, le docteur Lafond, nous donne le détail de ce cours. « *Le cours d'anatomie tel que je le fais depuis sept ans s'organise ainsi qu'il suit :*

<i>os et articulations</i>	<i>environ 42 leçons</i>
<i>muscles et aponévroses</i>	<i>28 leçons</i>
<i>splanchnologie</i>	<i>32 leçons</i>
<i>organes des sens</i>	<i>10 leçons</i>
<i>cœur</i>	
<i>artères et veines</i>	<i>22 leçons</i>
<i>vaisseaux lymphatiques</i>	
<i>centre nerveux</i>	<i>30 leçons</i>

⁵⁹⁰ B.U.S, A5-4, 16 avril 1857

⁵⁹¹ B.U.S, carton n°1 et 2, programme 1857-58, 1859-60

nerfs

total

164 leçons

*chaque leçon est d'une heure et demi. Le semestre d'hiver ne comprenant que 120 leçons, je ne pouvais exposer dans une seule année scolaire toute l'anatomie. Je décrivais chaque année les os et les muscles, puis tour à tour, une année les viscères et les sens, l'année suivante l'angiologie et le système nerveux »*⁵⁹².

Avec la réforme des programmes instituée par le règlement du 2 avril 1857, le nombre des leçons est porté à 160. Le professeur d'anatomie peut donc désormais exposer toutes les parties de l'anatomie et ce, chaque année, en collaboration avec le professeur suppléant.

De cette façon, « *je décrirai d'abord les os et les articulations puis j'exposerai la splanchnologie et les organes des sens, tandis que M. Chenantais décrira la myologie et plus tard pendant que je décrirai le système nerveux, M. Chenantais démontrera l'angiologie »*⁵⁹³.

Ensuite, dans cet exposé du programme d'anatomie qui semble relativement complet au niveau de l'anatomie descriptive, le docteur Lafond nous fait part de la méthode qu'il utilise pour enseigner et accorde beaucoup d'importance à l'ostéologie notamment. « *Les traités récents d'anatomie donne de bons modèles de la méthode à suivre dans la description des organes. Cependant, l'expérience nous a montré que dans tous ces traités l'ostéologie est beaucoup trop abrégée.[...] j'ai continué l'ancien usage suivi d'ailleurs constamment avec succès dans notre école de donner avec chaque os l'indication précise de tous ses rapports de toutes les insertions musculaires et ligamentaires qui se font à la surface[...]. Des pièces osseuses remises aux mains des élèves à chaque leçon leur permettront de suivre avec plus de facilité la démonstration faite par le professeur. Dans tout le reste du cours, les leçons sont faites sur des pièces fraîches »*⁵⁹⁴. Ainsi, l'enseignement de l'anatomie est d'après ce professeur quelque chose de pratique et c'est pour cela qu'il réfute les nouvelles méthodes.

L'anatomie proposée aux élèves de l'Ecole de Nantes est essentiellement descriptive. Elle présente l'objet de leurs études de façon générale. Ceci est indispensable pour comprendre ensuite le fonctionnement des différents organes. « *Le nouveau règlement exclut de notre enseignement l'anatomie des régions et l'anatomie générale qui consiste en l'étude des rapports et des connexions des organes »*.

Ce programme établi en 1857-58, évolue notamment à cause du règlement du 7 août 1859. Celui-ci réduit le nombre de leçons d'anatomie à 120 dont « *12 à 15 devront être consacrées une année à des notions d'anatomie générale l'année suivante à l'exposition des points les plus importants de l'anatomie*

⁵⁹² B.U.S, carton n°1 programme 1857

⁵⁹³ *ibidem*

⁵⁹⁴ *ibidem*

topographique »⁵⁹⁵. Une réorganisation du programme est donc nécessaire. En fait, les mêmes éléments d'anatomie, c'est-à-dire l'ostéologie, la myologie, les centres nerveux... sont abordés mais on réduit le nombre de leçons.

L'École de Nantes semble respecter les programmes établis par les autorités centrales. Son enseignement apparaît pour l'anatomie, et nous pouvons supposer qu'il en va de même pour les autres matières, préparatoire à l'étude de la médecine. Elle pose les bases d'une science dont l'enseignement est complété par la suite dans les facultés.

Les programmes des autres matières ne nous sont donnés que de manière très imprécise. D'après le règlement du 2 avril 1857, le professeur de physiologie doit « *tous les ans débiter son cours par une série de leçons ayant pour objet les prolégomènes de cette science. Il établit ensuite une alternance entre l'exposé des fonctions nutritives et celui des fonctions animales et de la reproduction de manière à ce qu'un enseignement à peu près complet puisse être donné en deux ans* »⁵⁹⁶. Cet énoncé reste très vague et aucunes autres précisions n'ont pu être trouvées. Il ne semble pas que l'étendue des connaissances sur le sujet soit abordée durant les cours en effet, à l'époque, les progrès de la physiologie, comme toutes les autres sciences d'ailleurs, sont très importants. Ainsi, Berzelius met en évidence la présence de fer dans le sang (1807) ; Bell et Magendie mettent en lumière les rôles des racines antérieures et postérieures des nerfs rachidiens (1811) ; Liebig étudie les trois grandes classes d'aliments ; Hutchinson étudie l'élasticité pulmonaire (1849)⁵⁹⁷... Ainsi, la physiologie se spécialise et devient cardiaque, pulmonaire... l'étude de ces sciences semble réservée aux facultés.

En ce qui concerne le cours de pathologie, « *il se compose de deux parties ; la première est reproduite tous les ans au commencement du semestre. Elle a pour objet l'exposition des maladies chirurgicales qui peuvent se montrer dans toutes ou presque toutes les parties du corps inflammations, abcès, plaies, fistules, ulcères, gangrènes, productions accidentelles. La seconde est subdivisée elle-même en deux autres qui seront enseignées en alternance, une année sur deux. Elle comprend notamment les maladies chirurgicales des différents tissus (maladies des os, maladies des artères, des lymphatiques et de leurs ganglions ...* ». Le programme reste là aussi très imprécis comme pour beaucoup d'autres matières.

Effectivement, à la lecture du règlement du 2 avril 1857, nous remarquons l'absence de programmes définis pour des matières comme la chimie, la pharmacie et les notions de toxicologie, les accouchements et les

⁵⁹⁵ B.U.S, carton n°2 1859-60

⁵⁹⁶ B.U.S, A5-4, règlement du 2 avril 1857, art7

⁵⁹⁷ TATON (dir), *op cit.*, pp577 et 589

maladies des femmes et des enfants, la matière médicale et la thérapeutique, ou bien la pathologie interne qui pourtant sont au programme des cours dans les écoles⁵⁹⁸.

Cette absence de programmation est peut-être due au fait que les connaissances acquises dans ces domaines ne sont pas encore très sûres, qu'elles ne cessent d'évoluer et qu'aucun programme officiel ne peut être établi. Ainsi, à propos de la pathologie interne, le ministre souligne, dans sa lettre du 16 avril 1857, qu'« *il eut été à désirer sans doute qu'un travail équivalent⁵⁹⁹ put être présenté pour la pathologie interne ; mais, l'état actuel de la science ne permet pas encore de motiver le préférence qui serait donnée à telle ou telle base de la classification* »⁶⁰⁰.

En fait, le XIX^{ème} siècle est un siècle charnière pour la médecine. En un siècle on accumule plus de connaissances que durant les dix siècles précédents. Différentes écoles s'affrontent, différentes théories voient le jour, et différentes méthodes se succèdent. De la médecine clinique, on passe à la médecine de laboratoire complément de la première. Cette évolution de la science médicale sème le trouble dans les établissements d'enseignement qui sont censés suivre cette évolution. Qu'en est il à Nantes ?

Pour tenter de répondre à cette question, deux types de sources sont à notre disposition. Tout d'abord, nous pouvons consulter les discours des séances de rentrée. Les listes des ouvrages distribués lors de la remise des prix constitue notre seconde source.

Certains discours prononcés lors des séances de rentrée de l'Ecole de médecine de Nantes sont en fait un exposé des théories et des doctrines qui dominent la science médicale à certaines époques. C'est le cas par exemple du discours prononcé par le docteur Sallion le 13 novembre 1838, celui du docteur Gely en 1845, du docteur Thibeaud en 1854 ou encore celui du docteur Sallion l'année suivante.

Ces discours reprennent en fait quasiment toujours la même chose. Débutant leur récit en rappelant le travail mené par Esculape, Hippocrate ou bien Galien, qui reprend la théorie des humeurs d'Hippocrate, théorie soulignons le qui domine la médecine jusqu'au XIX^{ème} siècle, ils réalisent un tableau par époque de l'évolution de cette science. Ainsi, après l'évocation des travaux des savants de l'antiquité, ils poursuivent leur discours avec l'évocation des travaux des arabes Aëtius, alexandre de Tralles, Paul

⁵⁹⁸ A.M.N, R1 C44 d12 affiche 1857-58

⁵⁹⁹ Il fait ici la comparaison entre la pathologie externe et la pathologie interne.

⁶⁰⁰ B.U.S, A5-4, règlement du 2 avril 1857, art7

d'Égine... qui, d'après le docteur Sallion, dominant presque seuls, les études et la pratique médicale jusqu'au XVII^{ème} siècle. Ensuite, ils évoquent l'œuvre de Paracélèses Vanhelfmont et arrivent ainsi à une époque plus récente rappelant les doctrines des iatromathématiciens qui tentent d'expliquer le fonctionnement du corps humain par des calculs mathématiques, celles des humoristes fidèles à Hippocrate et Galien, celles des vitalistes ou encore celles des fidèles de Brown...

Le développement de ces théories a engendré au XVIII^{ème} siècle, de nombreuses querelles entre les écoles et les médecins, toujours existantes d'ailleurs, au début du XIX^{ème} siècle, la preuve en est la lutte qui oppose l'anatomo-clinicien René Théophile Hyacinthe Laënnec et Broussais, partisan de la théorie médicale dite médecine physiologique où l'inflammation des tissus est considéré comme la cause exclusive des maladies.

En fait, d'après le docteur Sallion, toutes ces doctrines n'ont engendré qu'une seule chose : la division du corps médical, et il est très regrettable que ces batailles aient retardé le développement de la connaissance de cette science. Ainsi s'adressant directement aux élèves, il exprime son regret : *« en écoutant le récit des laborieux efforts tentés pour élever les différentes doctrines qui se détruisaient successivement l'une par l'autre, n'avez vous pas été saisis de cette douloureuse réflexion : que si au lieu de discuter et de disputer sans fin, durant le cours de tant de siècles, tous les médecins se fussent attachés à bien préciser les indications thérapeutiques, d'après l'exigence des temps, des lieux, des âges, des tempéraments, des constitutions médicales, etc., l'art serait définitivement assis sur des bases solides »*⁶⁰¹.

D'après lui, la lutte doctrinale est une perte de temps. Cependant, il ne faut pas ignorer tous les travaux qui ont été faits notamment en thérapeutique car, les élèves ont beaucoup à apprendre des anciens. *« La médecine, a-t-on dit, est fille du temps ; or, qu'est-ce à entendre ? si ce n'est qu'elle est fille de l'expérience que le temps seul peut donner »*⁶⁰²;

Ainsi, il semble bien que l'on soit entré au XIX^{ème} siècle dans une ère nouvelle pour la médecine et son enseignement. Il ne s'agit plus pour les professeurs de défendre telle ou telle doctrine, mais bien d'ouvrir l'esprit des jeunes gens sur tout ce qui existe ou a pu exister et d'en tirer tous les avantages. On devine ici, l'utilité qu'il y aurait de créer dans chaque école une chaire d'histoire de la médecine.

⁶⁰¹ B.U.S, AP 102, discours 1839, SALLION Claude

⁶⁰² *ibidem*

L'enseignement médical ne se résume donc pas comme par le passé à l'exposé et la défense de doctrines. C'est bien plus que cela. On essaie avant tout de comprendre le fonctionnement de cet objet si complexe avec toute l'impartialité et l'objectivité possible. Ces connaissances que l'on veut inculquer aux élèves sont-elles les mêmes partout ? et plus précisément, les élèves parisiens et ceux de la province bénéficient-ils des mêmes enseignements au niveau des connaissances ?

Cette question est primordiale dès lors que l'on veut faire ressortir la valeur de l'enseignement délivré dans une école.

En effet, si une école semble suivre les progrès de la médecine et se mesurer ainsi à la faculté de Paris, il ne fait alors aucun doute sur la qualité de son enseignement, puisque la référence en cette matière reste la capitale.

Peu de sources sont à notre disposition pour envisager une étude approfondie sur le contenu des cours que les étudiants suivent. Un élément aurait pu nous guider dans notre réflexion : le catalogue de la bibliothèque de l'Ecole ou bien des programmes d'études bien précis. Toutefois, aucun document de ce type n'a pu être retrouvé. Seules les listes des ouvrages distribués lors des séances de rentrée ont pu être consultées, mais ce, que partiellement, puisque nous ne possédons que celles pour les années 1810, 1811, et de 1851 à 1875. Grâce à ces listes, nous pouvons donc et déjà faire quelques suppositions quant à la qualité, la modernité et l'évolution de l'enseignement à Nantes.

Lors de l'étude de ces listes, différents éléments sont à prendre en compte. Tout d'abord, nous pouvons nous intéresser aux sujets traités dans ces ouvrages. Cette étude révèle une certaine conception que l'on se fait de la médecine ainsi qu'une certaine évolution.

En effet, en 1810 et 1811, certains livres offerts portent les titres d'*aphorismes d'Hippocrate* par exemple, ou bien de *Stole* ou encore, *Philosophie clinique de Fourcroy*. Ces ouvrages font donc plus référence à une façon de penser, à une conception de la médecine qu'à des « découvertes » réelles. Ceci rejoint en fait une idée ancienne comme quoi la médecine est avant tout une philosophie de l'homme. Il ne peut y avoir de médecine sans philosophie, car elle permet au médecin de comprendre cet objet d'étude si complexe. Cette idée perdure en fait pendant tout le XIX^{ème} siècle. La preuve en est, en 1858 la réintroduction de l'obligation du baccalauréat ès lettres pour pouvoir faire des études de médecine, car les humanités, dont fait partie la philosophie, sont, d'après le ministre de l'époque, utiles aux médecins. En effet, pour lutter contre les maladies le

praticien a besoin de connaître l'homme tout entier, dans sa double essence physique et morale⁶⁰³. Ce type d'ouvrage semble disparaître des listes bien que la philosophie reste un élément essentiel.

En fait, les ouvrages distribués abordent les parties principales de la science médicale, c'est-à-dire l'anatomie avec par exemple le *traité d'anatomie générale* de Béclard, donné en deuxième prix de la troisième classe en 1856. Certains ouvrages sont consacrés à la physiologie comme par exemple le *traité de physiologie* de Richerand⁶⁰⁴ ou celui de Béclard., à la chimie, à la pharmacie, à la matière médicale aux accouchements....

En fait, pendant très longtemps, l'objet de ces ouvrages est resté assez vaste sauf quelques exceptions et ce n'est véritablement que dans les années 1860, que l'on voit apparaître dans ces listes des ouvrages abordant des sujets beaucoup plus pointus. Ces prix sont d'ailleurs attribués aux élèves de troisième année et aux vainqueurs du concours clinique. Il s'agit ainsi d'ouvrages tels que les *maladies infectieuses* de Guesinger, *l'étude sur l'anévrisme* de Broca, *l'étude sur la phtisie* de Herond et Comil, *l'étude des maladies mentales* proposée par Louis Marcé, neveu du professeur Marcé de l'École de Nantes, ou encore le *précis d'histologie humaine* et son atlas de Charles Morel.

Le sujet traité par certains de ces ouvrages ne fait même pas l'objet d'un cours à Nantes, c'est le cas par exemple de l'histologie. Inaugurée par Leeuwenhoek et par Malpighi, cette étude des tissus rendue possible grâce au microscope connaît son véritable développement au milieu du XIX^{ème} siècle et ce, en particulier grâce à certains pathologistes germaniques⁶⁰⁵. Ne faisant pas l'objet encore de cours, les professeurs proposent tout de même une approche de cette science médicale. La présence de cet ouvrage nous permet tout du moins de le supposer. La *pathologie cellulaire* de Virchow corrobore cette idée d'une initiation à des sciences plus poussée et plus moderne. Dans cet ouvrage, Virchow, médecin et homme politique allemand, note l'importance de la cellule et de la pathologie cellulaire. Il estime que la dégénérescence cellulaire serait à l'origine de toutes les maladies.

De même, jugée trop complexe et sans grand intérêt pour de jeunes étudiants en médecine, la médecine légale ne fait l'objet d'aucun cours mais les professeurs choisissent d'offrir un ouvrage traitant de ces questions. En fait, l'École de médecine n'aborde pas vraiment ce que nous appelons aujourd'hui la médecine des spécialité et qui est née au XIX^{ème} alors que

⁶⁰³ B.U.S, Lois et règlements de l'enseignement supérieur, tome II rapport de août 1858.

⁶⁰⁴ Prix de la troisième classe en 1810

⁶⁰⁵ COURY C, BARIETY A, *op cit.*, pp 654-55

les découvertes se multiplient. En fait, ces « médecins chercheurs », vont souvent s'intéresser à une partie de la science médicale car l'étendue des découvertes est trop importante pour tout étudier. C'est ainsi que la cardiologie, l'urologie, la dermatologie, la cancérologie... apparaissent⁶⁰⁶.

Ainsi, l'Ecole de Nantes semble faire partie des écoles où l'initiation à une science moderne et toujours en progrès reste un souci permanent. Néanmoins, il semble également qu'elle soit encore attachée à certains principes anciens. Ainsi, la présence dans ces listes de certains ouvrages comme *les aphorismes d'Hippocrates* par Lefeuvre ou bien *les œuvres complètes d'Ambroise Paré* offert au prix clinique de 1872, apparaît un peu surprenant. En fait, la médecine est une science qui s'est constituée tout comme la chirurgie, au fil des siècles et si certaines idées émises à ces époques apparaissent dépassées, certains principes restent toujours valables. D'autre part, comme nous l'avons rappelé plus haut, il y a toujours un enseignement à tirer des travaux passés. La présence de cet ouvrage ne signifie en aucune manière que la chirurgie n'a pas évolué depuis trois siècles, bien au contraire. Grâce à des médecins comme Chassaignac, qui rappelle le ici a débuté ses études de médecine à Nantes, ou bien Koberlé, Péan, Spencer Wells qui inventent soit de nouveaux instruments chirurgicaux comme les pinces hémostatiques de Koberlé ou de Péan ou bien de nouvelles techniques telles que le drainage pratiqué par Chassaignac en 1859 ou l'opération par laparotomie d'une péritonite tuberculeuse ascitique par Spencer Wells en 1862⁶⁰⁷, la chirurgie ne cesse de progresser tout au long du XIX^{ème} siècle. L'Ecole de médecine de Nantes a suivi ces évolutions et ne se cantonne pas à des principes anciens de chirurgie. En effet, dans les listes des ouvrages nous trouvons des livres tel que le *traité des fractures et luxations*⁶⁰⁸ de Joseph Malgaigne paru en 1845 ou bien le *traité d'anatomie médico-chirurgicale* d'Alfred Richer⁶⁰⁹, chirurgien français, paru en 1855.

Parmi les ouvrages donnés en prix, nous trouvons également des textes d'auteurs étrangers tels que *le traité de médecine pratique* de Pierre Franck traduit par Gouderow, le traité pratique des maladies des yeux de Morelle Mackenzie, oto-rhino-laryngologiste britannique, traduit par Richelot et Languier⁶¹⁰, les *œuvres chirurgicales* de Ashley Cooper, anatomiste et

⁶⁰⁶ TATON (dir), *op cit*

⁶⁰⁷ *ibidem*, p582

⁶⁰⁸ B.U.S, A5-4, 1^{er} prix clinique de 1866

⁶⁰⁹ B.U.S, A5-4, 2^{ème} prix de la troisième classe 1860

⁶¹⁰ B.U.S, A5-4, 2^{ème} prix de la 1^{ère} classe 1853

chirurgien britannique⁶¹¹, le *traité d'ophtalmologie* de Louis de Wecker, ophtalmologiste allemand⁶¹². La présence de ces ouvrages témoigne d'une certaine manière de l'ouverture d'esprit de l'École. Elle ne se cantonne pas simplement aux travaux des français mais aussi à ceux des étrangers. Ceci est peut être dû au fait qu'ils sont reconnus par le centre parisien et qu'elle désire donner un aperçu de toutes les branches de la médecine considérant la découverte médicale comme un travail de collaboration entre différents chercheurs de nationalités différentes.

Enfin, un dernier point reste à soulever dans l'étude de ces listes d'ouvrages à savoir si l'École de Nantes suit les tendances ou bien si elle est en retard par rapport aux parutions de l'époque. Nous avons déjà répondu en partie à cette question en remarquant que plus nous avançons dans la période et plus les ouvrages se spécialisent. Ceci s'explique par l'apparition de la médecine de spécialités.

Grâce à différents documents et au catalogue de la bibliothèque de la Faculté de Médecine qui contient toujours d'anciens ouvrages de l'époque qui nous intéresse, nous avons pu retrouver les dates de parution de certains ouvrages. D'après ce que nous avons pu constater, l'École de Nantes offre des ouvrages plutôt récents et ce de plus en plus, au fur et à mesure que l'on avance dans la période. Prenons quelques exemples. En 1866, le premier prix attribué aux élèves de première année est le *traité élémentaire de chimie médicale* de Charles Wurst, médecin et chimiste français, paru en 1864. De même en 1867, l'élève Luneau, lauréat du premier prix clinique, reçoit en récompense de son travail le *guide du médecin praticien* de François Valleix et Paul Lorain paru en 1866. La même année, Albert Hyppolite Malherbe reçoit en deuxième prix du concours clinique le *traité des accouchements* de Joullin paru en 1867. Dernier exemple que nous pouvons prendre, c'est celui de l'ouvrage de Louis Victor Marcé, *traité des maladies mentales*, paru en 1862 et offert en deuxième prix de la deuxième classe en 1863.

Ainsi, si durant de nombreuses années, l'École de Médecine de Nantes distribue chaque année les mêmes ouvrages, qui parfois ont été écrits par des médecins de la fin du XVIII^{ème} siècle et au début du XIX^{ème}, comme par exemple *l'anatomie générale* de Béclard, paru en 1823 et donné en prix en 1854, à la fin de la période, elle semble être plus proche des innovations médicales en offrant des ouvrages récents telle que les œuvres par exemple d'un grand médecin et physiologiste français Claude Bernard.

⁶¹¹ B.U.S, A5-4, 2^{ème} prix, 2^{ème} classe 1855

⁶¹² B.U.S, A5-5, 2^{ème} prix de troisième année 1869

Nantes s'attache à donner à ses élèves un aperçu de la science médicale le plus moderne possible. Elle paraît être en phase avec ce qui se passe à Paris. Ainsi, si durant les premières années, elle se contente de donner un enseignement très basique des sciences médicales, en ne proposant que des matières constituant les bases de cette sciences, enseignement organisé selon un emploi du temps commun à tous les étudiants, petit à petit, elle prend conscience de l'importance qu'il y a pour l'Ecole et son développement de proposer un enseignement plus poussé et plus diversifié de cette science. Elle propose donc de nouvelles matières et organise des emplois du temps en fonction du niveau des élèves. Elle se veut moderne et perforante, et souhaite gagner la confiance des autorités, objectif qui semble atteint en 1875, puisqu'on lui accorde le statut d'Ecole de Plein Exercice.

CHAPITRE II : UN ENSEIGNEMENT PRATIQUE, LA DISSECTION

L'étude de l'art de guérir ne peut pas être complète si elle se cantonne à l'apprentissage des différentes doctrines et théories connues et développées. Une étude plus concrète répondant au prône d'Antoine Fourcroy « peu lire, beaucoup voir, beaucoup faire » est nécessaire pour appréhender cette science si complexe et si vaste.

Pour l'apprenti médecin, rien de plus concret et de plus efficace que d'étudier l'anatomie et de répéter les gestes chirurgicaux sur le corps humain. Pour cela, la dissection semble être le meilleur des exercices.

Toutefois, face aux abus qui ont pu être commis, il a semblé nécessaire de légiférer afin d'éviter de nouveaux débordements dans cet exercice qui suscite toujours de nombreuses polémiques.

Ainsi, nous allons consacrer ce chapitre à l'exposé de l'exercice et de l'utilité de la médecine pratique et de la médecine d'observation, en abordant la législation mise en place au XIX^{ème} siècle, la part des dissections dans l'enseignement et ce qu'elle apporte à l'étudiant.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'anatomie est l'élément principal des études médicales sur lequel viennent se greffer d'autres éléments plus concrets, plus techniques et plus manuels telle que la clinique, la pathologie, C'est la seule science médicale ayant une véritable consistance⁶¹³.

Pour pouvoir aborder des études médicales en toute quiétude et prétendre comprendre le fonctionnement du corps humain, il faut avant tout que le futur médecin ait une connaissance parfaite de ce corps. C'est pourquoi, à partir du XVII^{ème} mais surtout au XVIII^{ème} siècle, les chirurgiens ont beaucoup développé, grâce à l'Académie des Sciences et au Jardin du Roi, l'étude pratique de l'anatomie en multipliant les séances de dissection⁶¹⁴. En 1750, la création de l'Ecole pratique de Dissection ne fait qu'officialiser cette pédagogie de l'anatomie et de la médecine opératoire.

Développée grâce aux chirurgiens durant le XVIII^{ème} siècle, la pratique de la dissection apparaît bientôt très utile aux médecins. Soulignons au passage que l'Ecole de Chirurgie fondée à Nantes en 1758 attire de nombreux médecins et étudiants en médecine en raison des séances de dissection qu'elle offre à ses élèves. Son introduction dans

⁶¹³ TUBIANA, M., *op cit.*, p152

⁶¹⁴ IMBAULT-HUART M.J., *L'Ecole Pratique de dissection de Paris de 1750 à 1822*, thèse Paris I, 1975

l'enseignement médico-chirurgical du XIX^{ème} siècle se généralise et devient même obligatoire.

Ainsi, si la ville de Nantes ne dispose pas comme Paris d'une Ecole consacrée essentiellement à la médecine pratique, les étudiants de cette ville ont tout de même la possibilité de s'adonner à cette étude, puisqu'elle est organisée au sein même de sa nouvelle école de médecine.

Avant de voir comment se déroulent ces cours de médecine d'un genre un peu particulier, revenons sur l'aspect légal de cette pratique.

I- Une pratique réglementée

Longtemps paralysée par les tabous et les interdictions religieuses, vers la fin du XVII^{ème}, la pratique des autopsies devient plus courante. Celles-ci ont permis à certains chirurgiens comme à Jean Baptiste Morgani, de suggérer qu'à certaines maladies correspondent des lésions spécifiques des viscères, sans toutefois les expliquer⁶¹⁵.

D'autre part, au XVIII^{ème} siècle l'anatomie devient petit à petit un centre d'intérêt pour la société en général et à côté des médecins, d'autres personnes comme les artistes ou des mondains se passionnent pour elle.

De plus, la perception que l'on a de la mort évolue en cette fin de XVIII^{ème} siècle « celle-ci sort de la sphère du sacré » et n'est plus en fait que « l'extinction graduelle des différentes fonctions vitales »⁶¹⁶. La mort devient source de savoir.

C'est dans cette perspective que les anatomo-cliniciens envisagent la dissection qui n'est pas un simple exercice de description des anomalies mais bien la recherche des lésions caractéristiques.

Introduite par le décret du 14 frimaire an III⁶¹⁷, la médecine pratique est incluse dans le cursus des étudiants en médecine de façon tout à fait officiel. Désormais, il est décidé que « *dans les Ecoles de Santé seront enseignés les procédés des opérations, l'application des appareils et l'usage des instruments [...]* »⁶¹⁸. De même, l'article 4 stipule que « *les élèves pratiqueront les opérations anatomiques, chirurgicales et chimiques* », . Pour permettre cette pratique, « *chacune des écoles aura une bibliothèque, un cabinet d'anatomie, une suite d'instruments et d'appareils de chirurgie, une collection d'histoire naturelle médicinale. Il y aura dans chacune, des salles et*

⁶¹⁵ TURBIANA, *op.cit*, p152

⁶¹⁶ *ibidem* pp153-154

⁶¹⁷ 4 décembre 1794

⁶¹⁸ B.U.S, Lois et Règlements de l'Enseignement supérieur Tomel pp29-31, décret du 14 frimaire III, art3

des laboratoires destinés aux exercices pratiques des élèves dans les arts qui doivent assurer leur succès »⁶¹⁹.

Toutefois, dans un premier temps, ce décret concerne exclusivement les écoles de santé et n'autorise en rien les cours établis, un peu partout auprès des hôpitaux, à pratiquer les dissections.

Puis, prenant certainement conscience des dérives qu'il pouvait y avoir et désirant légiférer sur la question afin d'éviter tout abus, le directoire prend, le 3 vendémiaire an VII⁶²⁰ un arrêté concernant la police des salles de dissection et des laboratoires d'anatomie⁶²¹. Il est décidé « *que aucune salle de dissection, soit publique soit particulière, aucun laboratoire d'anatomie, ne pourront être ouverts sans l'agrément du bureau central dans les communes où il en existe et ailleurs sans celui de l'administration municipale* ». De plus, l'article 2 stipule que « *pour favoriser l'instruction dans cette partie de l'art de guérir, les directeurs et les professeurs des établissements chargés de l'enseignement de l'anatomie se concerteront avec le bureau central ou l'administration municipale* ».

Afin de renforcer le contrôle sur cette pratique jugée choquante par certains, une surveillance est établie sur les personnes habilitées à s'occuper de dissection. Ainsi, « *tout individu ayant droit de s'occuper de dissection sera préalablement tenu :*

1°-de se faire inscrire chez le commissaire de police de son arrondissement ;

2°-d'observer pour obtenir des cadavres, les formalités qui lui seront prescrites par la police en vertu du présent arrêté et des instructions qui seront données pour son exécution ;

3°-de désigner les lieux où seront déposés les débris des corps dont il a fait usage sous peine d'être privé à l'avenir de cette distribution dans le cas où il ne les aurait pas fait porter aux lieux de sépulture »⁶²².

Ainsi, l'étude cadavérique, de part même la nature de son objet est très réglementée et ce essentiellement pour des raisons d'éthique. Le corps est un objet d'étude certes mais il reste avant tout une personne respectée dans sa vie est qui doit également l'être après sa mort.

Toutefois, malgré ces dispositions mises en place pour faciliter l'étude de l'anatomie, certains étudiants se rendent coupables d'infraction à cet arrêté de 1798.

1-Des exercices domestiques condamnés

Ainsi, à Nantes, certains étudiants bafouent cette loi et s'adonnent à certains exercices pratiques dans un cadre privé. En effet, un procès verbal

⁶¹⁹ *ibidem*, art 6

⁶²⁰ 24 septembre 1798

⁶²¹ A.M.N, R1 C44 d1, extrait des registres de la mairie de Nantes 23 avril 1807

⁶²² *ibidem*, art 3

dressé par Pierre Félicité Ramard, commissaire de police de la division de la place impériale dite 13^{ème} et 14^{ème} section de la ville de Nantes, le 2 avril 1807, à 4 heures de l'après-midi rapporte les faits suivants. «*Le sieur Jacques Boissellier, cordonnier demeurant rue Cormier Doves Saint Nicolas dans la Maison de Monsieur Massion, porte plaint car depuis vendredi dernier 17 de ce mois, il s'est aperçu que des élèves en chirurgie ayant une mansarde au troisième étage de la maison où il demeure, s'occupent à disséquer des cadavres ; que ce même jour, ils ont renversé l'eau d'une chaudière dans laquelle ils avaient fait bouillir partie d'un cadavre où il était facile de remarquer une poitrine humaine ; qu'ayant renversé l'eau dans la place, l'odeur de la fumée qu'elle a répandue a non, seulement très indisposé tous les voisins mais aussi les a effrayés par l'horreur qu'ils conçoivent encore d'une pareille opération ; qu'il cite pour témoin de ce fait tous les voisins de la dite maison* »⁶²³;

Afin d'éclaircir cette affaire, le commissaire Ramard se rend sur les lieux et interroge alors les voisins et inspecte la chambre des étudiants où il ne trouva seulement que « *trois os dont une mâchoire et deux autres ne sachant à quelle partie du corps humain ils appartiennent* ». En fait, les jeunes gens avaient quitté la chambre et emmené « *un coffre remplis d'os de mort* »⁶²⁴.

Les cinq témoins invités à se présenter au bureau du commissaire Ramard confirment les dires de Boissellier et les quatre auteurs de ce délit sont alors identifiés, René Sorin, Louis Pineau, Auguste Roussel, et Etienne Moanzé.

Par la suite, le commissaire adresse son rapport au Maire. Cette infraction relève de la police correctionnelle. Rien ne nous est dit sur la peine infligée au quatre jeunes gens. Toutefois, nous pouvons supposer qu'elle fut sévère car non seulement ils ont enfreint la loi, mais ils ont également choqué les populations. Une femme s'est même trouvée mal.

Le maire profite de cette occasion pour rappeler à tous, par voies d'affichage, l'arrêté du 19 vendémiaire de l'an VII.

2-Un exercice dérangeant malgré une vigilance accrue

La pratique de la dissection pose toujours problème car, même lorsqu'elle est organisée au sein de l'Hôtel Dieu, des plaintes sont formulées par certains, notamment les voisins, qui se plaignent de désagréments causés par ces cours. Ainsi, le 12 novembre 1814, une plainte est adressée à la C.A.H.N à propos de la trop grande proximité de l'amphithéâtre de dissections. « *En second lieu, les fenêtres de cet amphithéâtre actuel donnent sur l'ancien cimetière qui était encore beaucoup plus voisin de ces maisons.*

⁶²³ A.M.N, R1 C44 d11, 20 avril 1808

⁶²⁴ *ibidem*

Rien n'empêche qu'on ne voye de leurs fenêtres tout ce qui se fait dans cet amphithéâtre
»⁶²⁵.

Les autorités cherchent dans ces cas là un compromis et par exemple ici, font réduire l'ouverture des fenêtres afin de limiter la visibilité dans la pièce.

Tout au long de la période qui nous intéresse, des textes ont été édictés afin d'améliorer la réglementation concernant les dissections. Certains textes s'attachent plus particulièrement à définir quels sont les cadavres qui peuvent être disséqués.

Ainsi, l'ordonnance du 11 janvier 1815, concernant les amphithéâtres d'anatomie et de chirurgie de Paris mais applicable à tout le royaume, stipule qu'« *il est interdit de disséquer, de manoeuvrer sur des cadavres des hôpitaux, des hospices, des maisons de santé, des infirmeries, des maisons de détention* »⁶²⁶.

D'autre part, « *les corps de toute personne décédée dans l'hospice de la Pitié et de la Salpêtrière sont affectés aux dissections sauf réclamation du corps par la famille pour l'enterrer* »⁶²⁷. Cette même mesure est applicable dans les hôpitaux de Nantes ou un délai de vingt-quatre heures est laissé aux familles. Cette même condition est d'ailleurs rappelée dans un projet d'arrêté relatif à l'autopsie et à la dissection des cadavres des hospices adressé par l'administration à l'Ecole en janvier 1839. « *Tous les corps décédés déposés dans l'ensevelissoir non réclamés par les familles ou par des amis seront s'il le juge à propos mis à la disposition de Monsieur le directeur de l'Ecole avant leur sépulture pour être livrés à l'étude de l'anatomie* »⁶²⁸. « *Cette remise ne sera effectuée que vingt-quatre heures après le décès au moins* ».

Malgré tous ces textes et toutes les précautions prises afin de garantir le respect du corps humain et ce, dès les premières années de l'existence des Cours, certains élèves se montrent peu respectueux. Ainsi, l'Administration des hospices adresse le samedi 7 décembre 1811 une lettre à Claude Lafond, professeur d'anatomie, à propos de certains « *élèves qui suivent vos cours, sans respect pour les débris humains qui leur sont livrés pour leur instruction les profanant d'une manière scandaleuse* »⁶²⁹. Face à de tels comportements, les professeurs et le directeur répondent souvent par l'admonestation et le blâme voire même le renvoi des cours si de tels incidents se reproduisent.

⁶²⁵ A.M.N, R1 C44 d11, 12 novembre 1814, à M. le maire, les administrateurs des hospices

⁶²⁶ B.U.S, lois et Règlements de l'enseignement supérieur Tomel, ordonnance concernant les amphithéâtre d'anatomie et de chirurgie, art2, pp373-374

⁶²⁷ *ibidem*, art 4

⁶²⁸ B.U.S, A-2, projet de règlement des autopsies et des dissections, janvier 1839, art 1^{er}

⁶²⁹ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 72, délibération du 7 décembre 1811

II-l'organisation des séances de dissection

Pour que les séances puissent avoir lieu, les élèves doivent pouvoir disposer d'un objet d'étude. Or, il n'est pas toujours évident pour les professeurs de disposer de cadavres. La remise de ceux-ci est soumise à des règles bien définies

1-La délivrance des cadavres

La délivrance des cadavres pose parfois quelques problèmes à certaines écoles. Ainsi, le préfet donne copie d'une circulaire ministérielle. Celle-ci rappelle que « *le refus de délivrer les cadavres entrave d'une manière fâcheuse les études d'anatomie et de chirurgie de l'Ecole de Nantes* »⁶³⁰. Cette remarque semble assez étrange si l'on en croit les différents rapports adressés par l'Ecole au sujet de son fonctionnement. Les professeurs insistent souvent, en effet, sur les possibilités qu'offrent les hôpitaux de Nantes en matière de dissection. Accueillant chaque année un nombre important de malades et de blessés, les hôpitaux nantais semblent être une source féconde de sujets pour la médecine pratique. Toutefois, l'Ecole éprouve peut être des difficultés à se les voir confier. La remarque des professeurs est peut être également faite pour valoriser l'enseignement médical nantais et ne relate pas une situation réelle. Cependant, un argument vient contrecarrer l'idée que Nantes ait pu éprouver des difficultés à s'approvisionner en cadavres. Cet argument, ce sont les relevés effectués pour les travaux anatomiques entre 1851-52 et 1871-73⁶³¹. Certaines années, plus de trois cents corps ont été mis à la disposition de l'Ecole. Ainsi, durant l'année 1866-67, 374 cadavres ont été apportés à l'amphithéâtre. Sur ces 374 sujets 43 ont été donnés aux élèves et 24 ont été employés aux cours d'anatomie. Nous pouvons donc supposer que si durant les premières années de son existence, l'Ecole de Nantes est confrontée à une pénurie de cadavres, il n'en va pas de même pour les années qui suivent sa troisième transformation. Ceci est peut être dû aussi au nombre des élèves qui est en baisse, donc les besoins sont moins importants.

D'autre part, seuls les sujets présentant des signes particuliers et intéressants à étudier sont employés pour les dissections et les autopsies ainsi que pour les leçons.

Il peut arriver parfois, qu'un corps non réclamé tout de suite par la famille le soit quelques jours plus tard. L'Ecole se retrouve alors parfois dans une situation très délicate. Ainsi, le 13 mai 1845, l'Ecole reçoit une

⁶³⁰ B.U.S, A5-2

⁶³¹ B.U.S, A8-7, registre des travaux anatomiques 1851-1891

assignation à comparaître devant le tribunal civil pour avoir pratiqué la dissection d'un cadavre d'enfant mort né sans l'autorisation de son père. « Dans la soirée du 15 mars 1845, M. Deluen, docteur en médecine, fit remettre à l'amphithéâtre de l'Ecole le cadavre d'un enfant mort né. Le cadavre qui avait une double face (foetus bicéphale), fut confié à M. le docteur Mahot, chef des travaux anatomiques qui conjointement avec quelques professeurs et en présence de plusieurs médecins en fit la dissection [...]. Les parties molles divisées ont été envoyées au cimetière où elles ont été inhumées. Le squelette seul a été conservé et il existe encore dans les collections de l'Ecole. Plus de 12 jours s'étaient écoulés sans qu'aucune réclamation eut été faite, lorsque deux hommes dont l'un se dit être le père de l'enfant sont venus demander qu'on leur fit la remise du cadavre. L'Ecole n'a pas cru devoir remettre sur la simple demande de deux hommes qu'elle ne connaît pas le squelette d'un foetus qui lui a été donné par M. Deluen lequel affirme n'en avoir ainsi disposé qu'avec le consentement du père »⁶³². Finalement, aucune suite pénale ne semble être donnée à cette affaire. Toutefois, cet exemple montre combien il est délicat de procéder à ce genre d'opération. Si une décision est prise par la famille au moment du décès, ils ne sont pas à l'abri d'un retournement de situation. Or, lorsque le corps est donné aux hospices et à l'Ecole, la décision est bien souvent irrémédiable.

Dans l'affaire qui occupe l'Ecole en 1845, nous pouvons imaginer que les professeurs et le personnel de l'Ecole a pu faire pression, dans une certaine mesure, sur les parents afin que le corps du fœtus leur soit remis, car ils sont en présence d'un cas intéressant qui peut constituer une pièce centrale pour la collection d'anatomie pathologique naissante de l'Ecole.

Le travail sur le corps humain est donc quelque chose de très difficile qui pose beaucoup de problèmes, d'éthique notamment. On veut faire avancer la science mais souvent au prix d'un choc moral.

Toutefois, la dissection reste le seul moyen efficace pour les jeunes gens qui se destinent à la carrière médicale d'appréhender de façon efficace et réelle l'anatomie humaine. C'est pourquoi cet enseignement est rendu obligatoire.

2--La part des dissections dans l'emploi du temps

Dès la création des Cours d'Instruction Médicale, des séances de dissection sont organisées au même titre que les cours d'anatomie, de physiologie, de pathologie.... Il est décidé que ceux-ci auraient lieu l'après midi après les cours et ce, dans l'amphithéâtre réservé à cet effet. Elles ont lieu tous les jours et tous les élèves sont invités à se rendre à ces séances.

⁶³² B.U.S, A5-3, 13 mai 1845

Les cours de dissection sont organisés durant le premier semestre de l'année car période plus favorable. Les risques d'émanations de mauvaises odeurs et de nuisances pour les riverains, comme pour les élèves, sont moindres⁶³³.

L'emploi du temps des élèves ne semblent pas avoir été à toutes les époques, adapté pour permettre aux élèves de se consacrer aux études anatomiques. Ainsi, dans un rapport sur l'organisation des emplois du temps, le 10 décembre 1845, les professeurs signalent que *« depuis que nos élèves sont divisés en trois classes seulement, ils ont, dans chaque classe, un grand nombre de cours à suivre pendant l'hiver, ce qui diminue le temps qu'ils pourraient consacrer aux études anatomiques. Ils sont occupés de 7 heures à 9 heures du matin au service hospitalier, de 9 heures à 10 heures aux cliniques, de 11 heures à 1 heure aux leçons d'anatomie et de physiologie, de 2 heures à 4 heures aux leçons de chimie et de pathologie interne. Il ne reste pour disséquer que de 6 heures à 9 heures du soir ; les élèves de première année n'étant pas obligés de suivre les cliniques, ont le matin une heure de plus qu'ils peuvent employer aux dissections. Mais plusieurs sont occupés à se préparer pour le baccalauréat ès lettres et sont ainsi forcés de négliger les études anatomiques »*⁶³⁴.

Ainsi, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les emplois du temps des élèves sont chargés. Les études de médecine ne sont pas de tout repos et jusqu'en 1845, il semble que peu de temps peut être consacré aux études anatomiques. Les élèves négligent souvent ces cours qui pourtant sont fondamentaux pour celui qui veut réellement faire de la médecine ou de la chirurgie.

Suite à ces remarques, des modifications sont faites dans les emplois du temps et désormais, et ce chaque semestre d'hiver, les cours de dissection, obligatoires pour tous, ont lieu tous les jours de 2 heures à 5 heures dans l'amphithéâtre réservé à cet effet⁶³⁵, sous la direction du prosecteur et plus tard du chef des travaux anatomiques.

3-Un personnel spécial : le prosecteur, le chef des travaux anatomiques et l'aide d'anatomie

Les cours de dissection sont des cours d'un genre particulier. Les élèves y sont actifs et travaillent directement sur un objet particulier, le corps humain. Ces séances nécessitent donc une certaine rigueur et une certaine discipline. Des règlements sont alors édictés pour diriger ces leçons dont l'organisation est confiée à certaines personnes comme le prosecteur.

⁶³³ B.U.S, A5-3, délibération du 17 juillet 1842

⁶³⁴ B.U.S, A5-3, délibération du 10 décembre 1845

⁶³⁵ A.M.N, R1 C44 d12, affiches

Le 20 août 1810, un arrêté de la C.A.H.N fixe le rôle du prosecteur. « *Il fera les répétitions du soir, fera délivrer les cadavres ; les fera porter à l'amphithéâtre, les distribuera aux élèves, les préparera et les disséquera ou fera disséquer sous ses yeux les parties qui doivent faire les sujets des leçons du professeur d'anatomie ; réunira ou fera réunir avec la décence convenable tout rendu des dissections pour être reporté par l'appariteur ou l'ensevelisseur. Les clefs de l'amphithéâtre de dissection demeurent en ses mains* »⁶³⁶.

Le prosecteur est également chargé de « *veiller à l'absence du professeur et devient responsable envers l'administration de l'ordre et de la police de ce département* »⁶³⁷.

D'autre part, le prosecteur est chargé « *de faire les ouvertures des décédés dans l'hospice, toutes les fois qu'il en sera requis par un chef de service* »⁶³⁸. Le prosecteur est donc officiellement chargé des autopsies ; il est également et ce, comme à l'Ecole Pratique de Dissection de Paris, chargé de repérer les cas de maladies rares, sujets intéressants à autopsier ou disséquer pour développer ou simplement améliorer les connaissances sur un sujet⁶³⁹.

Le prosecteur est choisi par le professeur d'anatomie lui-même et est confirmé dans ses fonctions par l'administration. Cependant, ce mode de nomination n'est pas valable tout au long de la période qui nous intéresse car, à la lecture des registres de l'Ecole, il est plusieurs fois fait mention d'un concours pour cette place. Ainsi, lors de la délibération du 6 avril 1848, les professeurs arrêtent que « *un concours pour la place de prosecteur sera ouvert le lundi 1er mai à 9 heures du matin entre les élèves de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie. Les concurrents devront se faire inscrire auprès du secrétaire. Le concours se compose de trois préparations : la première de myologie devra être préparée dans le délai de 5 heures ; la seconde de névrologie devra être préparée aussi dans le même délai ; la troisième d'artériologie sera effectuée en deux séances. La première pour l'injection du sujet ; la deuxième pour la préparation. 5 heures sont aussi accordées pour cette dernière préparation. Des interrogations seront faites sur chacune de ces préparations* »⁶⁴⁰. Le mode de nomination des prosecteurs, par concours, s'il est nouveau à Nantes en 1848, est depuis très longtemps déjà, appliquée dans d'autres écoles et notamment l'Ecole Pratique de Dissection de Paris, référence incontournable pour toutes les écoles en ce qui concerne l'organisation des dissections. Le concours des prosecteurs y a été introduit par l'article 30 du décret du 14 messidor an IV⁶⁴¹.

⁶³⁶ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 72, délibération du 20 août 1810, f 23v-24r, art 3

⁶³⁷ *ibidem* art 4

⁶³⁸ *ibidem* art 5

⁶³⁹ IMBAULT HUART M.J., *op.cit*, p189

⁶⁴⁰ B.U.S, A5-3, délibération du 6 avril 1848

⁶⁴¹ 12 juillet 1796 ;

IMBAULT HUART M.J., *op.cit*, p189

Nous pouvons supposer que ce mode de nomination est réservé au personnel des écoles reconnues intégralement par l'Université et donc pour Nantes ce n'est pas le cas avant 1840, puisque les études qui y sont faites n'ont pas de vraie valeur auparavant. D'autre part, le personnel est encore géré par la C.A.H.N. Peut être qu'il n'y aurait pas eu suffisamment de candidats aux compétences nécessaires pour que le concours ait une vraie valeur.

D'autre part, si au départ, il est facile pour les professeurs de choisir un élève parmi d'autres, les années passants, la place est de plus en plus convoitée et le choix s'avère difficile. Le concours apparaît alors comme un moyen équitable de sélection..

Jusqu'en 1840, il n'est nulle part fait mention d'une rétribution du prosecteur. Celle-ci apparaît officiellement dans les textes en 1840, avec l'ordonnance du roi concernant les Ecoles secondaires de médecine transformées en Ecoles Préparatoires le 13 octobre 1840. A l'article 6, il est alors stipulé que le prosecteur percevrait un traitement de 250 francs par an.

En 1841, un nouveau règlement concernant le personnel attaché au département d'anatomie et plus particulièrement aux dissections est édicté. Les fonctions du prosecteur y sont alors rappelées aux articles 5, 6, et 7. Tout d'abord, « *le prosecteur fera la préparation pour les cours d'anatomie et s'aidera des conseils du chef des travaux anatomiques* ». De plus, « *le prosecteur sera chargé de pourvoir à tous les besoins du cours d'opération* ». Enfin, le « *prosecteur fera aux élèves les répétitions sur les cours d'ostéologie et sur la petite chirurgie* »⁶⁴².

Le rôle du prosecteur s'est donc quelque peu modifié. Il n'est plus directement chargé par exemple de superviser le bon déroulement des séances de dissection. Un autre personnage se voit confier ce rôle, le chef des travaux anatomiques.

Il ne semble pas d'après les archives qui ont pu être consultées , que cette fonction ait existé à Nantes avant la réorganisation de 1841, tout au moins individuellement.

En fait, il paraîtrait que cette fonction soit remplie par le professeur d'anatomie lui même jusqu'en 1841. Car, c'est bien cette année là, qu'est créée, par l'ordonnance du 13 octobre, cette fonction de chef des travaux anatomiques. Le Ministre de l'Instruction Publique décide d'accorder un traitement de 500 fr. par an. Contrairement à celui du prosecteur, le traitement du chef des travaux anatomiques augmente au cours de la

⁶⁴² B.U.S., A5-2, 7 juillet 1841.

période puisque, dans un projet de budget pour l'année 1861, la rétribution accordée est de 1 000 fr⁶⁴³. D'autre part, pour confirmer cette thèse de l'absence d'un chef des travaux anatomiques avant 1840, nous remarquons, lorsque nous consultons la liste du personnel de l'Ecole qui précède chaque année le discours de rentrée, que ce n'est qu'à partir de 1842, que la fonction de chef des travaux anatomiques apparaît dans la liste. Le premier à occuper cette fonction est le docteur Jules Aristide Gely.

Tout comme le directeur de l'Ecole, le chef des travaux anatomiques est nommé à l'origine pour trois ans et ce par le Ministre. Ceci est stipulé à l'article 3 d'une ordonnance royale édictée en 1841 à propos du rôle des directeurs, chefs des travaux anatomiques et suppléants des Ecoles Préparatoires. « *Le chef des travaux anatomiques sera également nommé pour trois ans par notre ministre de l'Instruction Publique sur une liste de deux candidats présentés par les professeurs de l'Ecole. Il ne pourra être remis que pour une nouvelle période de trois ans* »⁶⁴⁴. Les candidats alors présentés sont bien souvent de jeunes médecins occupant une place au sein du service de l'Hôtel Dieu. Cette fonction de chef des travaux anatomiques est en faite une préparation au professorat, car nombreux sont ceux qui s'introduisent de cette manière dans le cercle très fermé du personnel de l'Ecole et sont devenus par la suite professeurs.

Ainsi, Jules Aristide Gely, chef des travaux anatomiques en 1842 devient professeur adjoint de pathologie et de clinique externe en 1844, puis professeur titulaire de pathologie externe en 1855. Son successeur, Auguste Mahot, chef des travaux anatomiques en 1844 devient professeur suppléant des chaires de clinique et de pathologie interne en 1854. Autre exemple, Jules Chenantais, chef des travaux anatomiques en 1850, devient professeur suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie en 1855, puis professeur titulaire de pathologie externe en 1861. Il arrive parfois, que certains cumulent la fonction de chef des travaux anatomiques avec une autre. C'est le cas notamment ici car, nommé professeur suppléant, Chenantais garde sa place de chef des travaux anatomiques. En 1861, il est remplacé par Ambroise Théophile Laënnec.

Une exception dans tout cela, le cas de Jean Baptiste Malherbe. Nommé chef des travaux anatomiques en septembre 1873, il est depuis 1868 professeur titulaire de clinique interne après avoir été professeur suppléant de clinique et de pathologie interne de 1856 à 1860, professeur adjoint de clinique interne de 1860 à 1862, puis professeur titulaire de pathologie interne.

⁶⁴³ A.M.N, R1 C45 d2

⁶⁴⁴ B.U.S, A5-3, ordonnance du roi 1841

Contrairement à ce qui se passe à l'École Pratique de Dissection de Paris, où un concours est instauré dès 1799⁶⁴⁵, la nomination des chefs des travaux anatomiques s'est toujours faite par le Ministère et parmi des médecins déjà établis ou bien des professeurs. En effet, Cette charge requiert une connaissance étendue de l'anatomie et des techniques de préparation. Elle ne peut donc être confiée qu'à un médecin ayant déjà une certaine expérience. C'est lui qui est chargé directement du déroulement et de la surveillance des leçons de dissection.

Voici les fonctions de celui-ci exposé et résumé dans un projet de règlement sur l'attribution du prosecteur et du chef des travaux anatomique proposé le 7 juillet 1841 par les professeurs : « *Le chef des travaux anatomiques sera chargé de la préparation des pièces anatomiques pour les collections de l'École. Il prendra soin de la conservation des pièces d'anatomie pathologique qui devront faire partie des collections* »⁶⁴⁶. De plus, « *le chef des travaux anatomiques répartira entre les élèves pour la dissection, les cadavres qui ne seraient point nécessaires pour les leçons* »⁶⁴⁷. De même, « *il guidera les élèves dans leurs études anatomiques* »⁶⁴⁸. Enfin, « *en l'absence du professeur d'anatomie, il sera chargé de la police de l'amphithéâtre* »⁶⁴⁹.

Le chef des travaux anatomiques travaille donc avec et pour les élèves, puisqu'il fait des préparations pour les cours. Il travaille également en étroite collaboration avec les professeurs d'anatomie dont il dépend notamment au niveau des travaux à effectuer pour les cours ou bien des parties de l'anatomie à faire étudier aux élèves.

Aidé dans sa tâche par le prosecteur, il l'est également par l'aide d'anatomie. Cette fonction n'apparaît à l'École de Nantes qu'assez tardivement. Elle semble datée de la réorganisation de 1855. En effet, une lettre des professeurs adressée au maire en janvier 1868, rappelle que « *depuis 1855, les règlements universitaires dans les Ecoles réorganisées comme celle de Nantes, imposent au chef des travaux anatomiques l'obligation de faire une partie du cours d'anatomie et pour la préparation de ce nouveau cours, une aide d'anatomie a dû être adjointe au prosecteur* »⁶⁵⁰.

Les charges qui incombent au chef des travaux anatomiques sont devenues trop importantes. Il a donc fallu le soulager de certaines tâches notamment celles des préparations pour les cours, confiées au prosecteur assisté de l'aide d'anatomie.

⁶⁴⁵ IMBAULT HUART M.J., *op.cit.*, p188

⁶⁴⁶ B.U.S, A5-2, proposition de règlement 7 juillet 1841, art 1^{er}

⁶⁴⁷ *ibidem*, art 2

⁶⁴⁸ *ibidem*, art 3

⁶⁴⁹ *ibidem*, art 4

⁶⁵⁰ A.M.N, R1 C44 d2, lettre des professeurs au maire de Nantes, 2 janvier 1868

Aucun texte ne précise réellement le rôle joué par celui-ci. Ce que nous savons, c'est qu'en compensation du travail fourni, il reçoit une indemnité de 200fr. par an⁶⁵¹, comme les aides d'anatomie de l'Ecole Pratique de chirurgie. Toutefois, cette aide est beaucoup moins importante qu'à l'Ecole pratique de Paris, puisqu'en 1822, elle est déjà de 500fr⁶⁵². d'après ce que l'on peut retirer de l'étude faite par M.J Imbault Huart, l'aide d'anatomie occupe des fonctions analogues à celle du prosecteur. Toutefois, contrairement à ce dernier, il ne peut pas être chargé de la distribution des cadavres. Nous pouvons supposer qu'il en va de même à Nantes, car les écoles de province ont souvent copié les modèles parisiens. D'autre part la définition même de cette fonction a dû faire l'objet de textes officiels.

Les aides d'anatomie de l'Ecole de Médecine de Nantes sont recrutées parmi les élèves et ce par concours. Celui-ci se compose de deux épreuves. En voici un exemple : « *le concours ouvert en janvier 1867. Les candidats doivent dans un premier temps préparer et conserver les artères pariétales du tronc savoir, les intercostales, les lombaires, les mammaires internes et l'éliogastrique. Un mois leur est donné pour effectuer ce travail. Lors de la seconde épreuve, les candidats doivent préparer la face inférieure du diaphragme. Ils disposent de trois heures* »⁶⁵³. Cette année là , le concours est remporté par M. Gruget, élève de deuxième année⁶⁵⁴.

Les jeunes gens qui ont occupé cette fonction, nous pouvons remarquer que les aides d'anatomie sont généralement des élèves de deuxième année. D'autre part, certains d'entre eux, deviennent par la suite prosecteur, par exemple Henri Marie Louis. Gaffé nommé aide d'anatomie en novembre 1870, devient prosecteur en décembre de la même année, puis redevient aide en 1871. Autre exemple, le jeune Dupas devient aide d'anatomie en juin 1872 puis prosecteur en novembre 1872.

La charge d'aide d'anatomie présente quelques avantages. Elle permet à ces élèves de s'exercer encore plus souvent à l'étude anatomique. Elle leur confère une expérience et une connaissance non négligeable. Cette fonction présente d'autre part, mais que très tardivement, un avantage financier. En effet, en plus de leur rémunération, les aides d'anatomie bénéficient à partir de 1868 de la gratuité des inscriptions. Cette gratuité accordée « *par deux arrêtés successifs du conseil municipal le 19 novembre 1841 et le 9 février 1850 au préparateur des cours de chimie et au prosecteur* » est réclamée par les professeurs en 1868 pour l'aide d'anatomie. « *Nous venons, Monsieur le Maire,*

⁶⁵¹ A.M.N, R1 C45 d2, projet de budget 1861

⁶⁵² IMBAULT HUART M.J., *op.cit*, p192

⁶⁵³ B.U.S, A5-5, janvier 1867

⁶⁵⁴ B.U.S, A1-31

vous prier de vouloir bien accorder à l'aide d'anatomie la même faveur qu'au prosecteur et au préparateur de chimie »⁶⁵⁵. Cette demande est motivée par plusieurs raisons. « Et d'abord, l'aide d'anatomie est nommée au concours : c'est vous dire Monsieur le Maire, que cette place est toujours occupée par les élèves les plus distingués et par conséquent les plus dignes d'être encouragés. Puis ensuite, l'aide d'anatomie est appelé à devenir prosecteur lors du départ de son ancien ; souvent à une époque de sa scolarité où il ne peut plus jouir du privilège attaché à la place de prosecteur, c'est-à-dire de la gratuité des inscriptions, parce qu'alors, il les a toutes ou presque toutes acquises, car généralement, les élèves qui obtiennent à la fin de leur première année et le plus souvent à la fin de la deuxième année d'étude la place d'aide d'anatomie , ne deviennent prosecteur, c'est-à-dire ne sont appelés à jouir de la gratuité des inscriptions qu'après leur troisième année achevée, bref au moment où ils ne peuvent plus prendre que deux inscriptions »⁶⁵⁶.

Ainsi, la gratuité des inscriptions à accorder aux élèves qui remplissent certaines fonctions au sein de l'Ecole est faite pour faciliter et encourager les élèves dans la poursuite de leurs études de leur projet, ainsi qu'une récompense entraînant une meilleure application. Le conseil municipal sur les paroles du rapporteur de la commission d'enquête, M. Leloup, chargée d'étudier cette question, décide d'accorder cette gratuité⁶⁵⁷..

Ainsi, les travaux anatomiques sont encadrés par un personnel compétent entièrement dévoué à cette étude et présent pour guider les élèves dans ces exercices.

III-les exercices proposés et leurs bénéfices pour l'étudiant en médecine

1-L'autopsie, les répétitions opératoires et les dissections

L'étude pratique sur les cadavres comporte en fait trois sortes d'exercices. Tout d'abord, celui dont on parle le moins et au sujet duquel nous avons moins de renseignements ce sont les répétitions des opérations. Le principe est simple, les étudiants en médecine s'entraînent à effectuer les différents gestes chirurgicaux sur les cadavres afin de bien mesurer et de savoir effectuer chacun des mouvements nécessaires lors d'une opération.

⁶⁵⁵ A.M.N., R1 C44 d2, lettre des professeurs au maire 2 janvier 1868

⁶⁵⁶ *ibidem*

⁶⁵⁷ A.M.N., R1 C44 d2, délibération du conseil municipal 4 mars 1869

Le deuxième exercice qui leur est proposé est l'autopsie, c'est-à-dire l'ouverture et l'examen d'un cadavre pour rendre compte de l'état des organes et des causes du décès. L'autopsie cadavérique est l'une des opérations indispensables de l'anatomie pathologique : elle possède en général une utilité scientifique et un intérêt général pour la connaissance de l'évolution des maladies humaines. Certains chefs de service jugent nécessaire de procéder à une autopsie lorsque le cas leur paraît intéressant. Ces autopsies sont réglementées. Ainsi, à l'article 4 du règlement sur les autopsies et les dissections, du 11 janvier 1839, il est stipulé que « *si l'autopsie jugée nécessaire par le chef de service dans lequel aura été traité le malade décédé, elle ne pourra avoir lieu que vingt-quatre heures au moins après et trente-six heures au plus pendant les moins d'hiver (1er octobre au 31 mars) et après vingt-quatre heures au moins et trente heures au plus pendant les six mois d'été* »⁶⁵⁸. D'autre part, « *l'autopsie devra être faite sur la demande du chef de service et par lui-même* »⁶⁵⁹.

Pratiquée à l'origine par les chefs de service, ce genre d'exercice est ensuite proposé aux élèves. Ainsi, lorsque l'on consulte le tableau des travaux anatomiques effectués à l'Ecole de médecine de Nantes entre 1852 et 1873 (voir annexe N°), nous remarquons que les élèves sont amenés à pratiquer ce genre d'exercice au moins une fois par an. Dans les dernières années, l'Ecole travaille également en étroite collaboration avec la police puisque l'on peut remarquer, dans les plans de l'école, la présence en 1874/75, de deux salles attenantes à la consultation gratuite et consacrées aux autopsies judiciaires.

Pendant, l'exercice de l'autopsie n'est pas le plus courant contrairement à la dissection qui est censée être un exercice quotidien pour les élèves.

Les séances de dissection organisées de façon bien précise sont obligatoires pour tous les élèves indistinctement. Cette clause est rappelée à l'article 1^{er} du règlement concernant les dissections de 1850⁶⁶⁰. D'autre part, l'article 2 stipule que « *le chef des travaux anatomiques notera chaque jour les noms des absents. Seront considérés comme absents les élèves qui ayant un sujet se banneraient à faire acte d'apparition dans la salle des dissections* ». De plus, « *les élèves seront classés par série de 5 au plus pour chaque table de dissection* ». Le nombre de séries varient selon les années, en fonction du nombre d'inscrits.

Ensuite, après avoir fait l'appel, « *les corps seront distribués tous les jours à 2 heures aux différentes séries et en suivant l'ordre numérique de ces séries* ». « *Si les élèves d'un série laissent leur sujet un jour seulement sans l'utiliser, ils perdront par cet abandon tout*

⁶⁵⁸ B.U.S, A5-2 délibération du 11 janvier 1839

⁶⁵⁹ *ibidem*

⁶⁶⁰ B.U.S, A5-3, pp176-177

droit sur ce sujet qui pourra alors être donné à une autre série, ou servir aux préparations de l'École ». Les élèves travaillent donc sur le même sujet pendant plusieurs jours et ceci en raison d'un nombre limité de cadavres. Nous pouvons même supposer que tous ne peuvent pas travailler en même temps, et ce, toujours faute d'un nombre suffisant de cadavres. Le nombre des sujets à disséquer durant une année varie. Ce chiffre oscille entre 23 et 80, soit environ une moyenne de 4 sujets par série et par an, ce qui paraît assez peu.

La conservation de ces cadavres pendant plusieurs jours entraîne un problème d'hygiène très important. En effet, travailler un corps contaminé risque de provoquer chez certains étudiants un risque de contraction de la maladie. D'autre part, les sujets sont gardés pendant quelques jours et aucun moyen de conservation n'est utilisé. Ils travaillent donc sur des sujets en voie de décomposition dégageant des odeurs pestilentielles. L'asepsie n'existe pas encore ou n'en est qu'à ses balbutiements donc aucune mesure d'hygiène n'est prise si ce n'est le nettoyage des tables et du sol après chaque séance

D'autre part, l'article 7 stipule que *« les élèves qui au début ou dans le cours d'une dissection trouveraient un cas intéressant d'anatomie anormale ou pathologique, sont instamment priés d'en prévenir M. le professeur d'anatomie ou le chef des travaux anatomiques. L'École se réserve dans cette circonstance la disposition « du sujet »*.

Enfin, il est rappelé aux élèves *« qu'ils doivent se comporter dans les salles de dissection avec toute la convenance que l'on est en droit d'attendre de la gravité de leurs études et de la dignité de leur future profession »*⁶⁶¹.

Mise à part quelques remarques et quelques absents, les cours de dissection semblent se dérouler dans le plus grand calme et les élèves semblent être assidus à ces séances.

Mais, qu'y apprennent-ils réellement ?

2-l'apport de la médecine pratique

D'après Charles Richard Jeune, professeur de pathologie interne et de physiologie, *« après l'observation de l'homme vivant, la source la plus féconde d'instruction pour le médecin est l'ouverture des cadavres où l'anatomie physiologique et pathologique pratiquée non seulement pour nous faire connaître la culture des organes mais*

⁶⁶¹ *ibidem*, art8

encore dans l'intention de nous faire découvrir le siège des maladies et la nature des altérations qu'elles produisent dans les tissus des parties »⁶⁶².

La dissection joue donc un double rôle. Pour l'étudiant en médecine de première année, elle lui permet de visualiser concrètement les organes décrits lors des cours d'anatomie par le professeur qui les montre souvent une première fois grâce à des préparations ou bien l'étude d'un sujet qu'il fait lui-même en cours.

Par la suite, l'étudiant qui connaît l'anatomie normale, peut observer les répercussions anatomiques d'une maladie. C'est ce que l'on appelle communément l'anatomie pathologique. Il met ainsi en relation les symptômes et les lésions, base de l'anatomo-clinique. La dissection permet de « *confirmer le jugement du médecin expérimenté en même temps qu'elle dévoile les erreurs de l'ignorant, porté à assigner aux maladies des causes très différentes des véritables* »⁶⁶³.

Toutefois, la dissection ne peut apporter de réelles connaissances que si auparavant la maladie dont souffre le patient et qui l'a conduit à la mort est observée. « *Sans l'observation de la maladie, l'ouverture du cadavre serait souvent insuffisante, et quelquefois même propre à égarer, si l'on rapportait à elle seule l'affection qui a mis fin à la vie ; je dis insuffisante parce qu'il est des maladies telles que plusieurs espèces de fièvres et de maladies nerveuses qui ne laissent aucune trace dans les cadavres ; je dis propre à égarer, parce qu'il est beaucoup d'altérations des organes, qui sont l'effet et non la cause de la maladie, qui n'existaient point dans le début et son progrès, mais qui ont «été produites que dans les premiers temps qui ont précédé la mort* »⁶⁶⁴.

Ainsi, l'observation cadavérique est utile pour comprendre les systèmes d'altération et les maladies qui conduisent à la mort. Mais, on doit toujours faire appel à la vigilance et à la comparaison pour en retirer une quelconque conclusion.

L'étude de l'anatomie et la médecine pratique est facilitée dans les écoles de province comme celle de Nantes par le fait que peu nombreux, les élèves peuvent tous s'adonner à cette pratique, contrairement à Paris. Les inconvénients du trop grand nombre d'étudiants dans la capitale est d'ailleurs rappelé dans les discours du Docteur Legouais de 1824. « *D'un côté, si nous jetons les yeux sur les travaux auxquels l'élève doit se livrer en particulier, pour se rappeler les leçons du maître, pour les confirmer, pour découvrir lui-même, examiner les organes qui, dans ces leçons ont passé trop rapidement sous ses yeux ; tout l'avantage ne se trouve-t-il pas encore du côté de nos écoles ? Comment en effet, même avec*

⁶⁶²B.U.S., 21339bis Discours 1812, Charles RICHARD

⁶⁶³ *ibidem*

⁶⁶⁴ *ibidem*

l'organisation la plus sage et la mieux étendue, une école qui compte souvent plusieurs milliers d'élèves, pourra-t-elle ouvrir des amphithéâtres assez vastes, trouver un nombre de sujets suffisants pour fournir à cette multitude presque effrayante d'étudiants les moyens d'une instruction anatomique pratique et indispensable ? Ne se verra-t-il pas dans la nécessité d'admettre dans ses laboratoires qu'un petit nombre d'élèves privilégiés, laissant au reste et au plus grand nombre le soin de se pourvoir eux-mêmes, et de chercher, souvent à grands frais, un supplément nécessaire à leur instruction dans les laboratoires étrangers et dans l'enseignement particulier dont rien ne garantit les principes et qu'on nous passe l'expression, « l'orthodoxie médicale » ? Dans nos écoles, au contraire, l'élève vraiment désireux de s'instruire en trouve tous les moyens à sa disposition. Un ordre exact est établi dans les travaux, et chaque élève peut s'y exercer à son tour »⁶⁶⁵.

Ainsi, dans cet extrait du discours du Docteur Auguste Legouais, professeur d'accouchement, il apparaît très clairement que les écoles secondaires regorgent d'avantages que les facultés n'offrent pas à leurs élèves. Et ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les dissections. En effet, malgré la présence de l'école Pratique de dissection, tous les étudiants ne peuvent pas profiter de ces cours faute de cadavres⁶⁶⁶.

Le passage par une école secondaire comme celle de Nantes est donc tout à fait bénéfique pour l'étudiant car, il peut profiter des conditions qui lui sont offertes pour appréhender l'anatomie, base de toute la science médicale. Chaque fois que l'existence de l'Ecole est remise en cause, les professeurs et le directeur, ainsi que tous les défenseurs de cette institution insistent sur ce point.

L'étude de l'anatomie telle qu'elle y est organisée est tout à fait stimulante pour les élèves car, les plus instruits dans ce domaine aident les novices à se familiariser avec l'objet de leurs études. La possibilité qui est offerte aux élèves de deuxième et de troisième année de concourir pour la place de prosecteur, et d'aide d'anatomie et de faire le lien entre le professeur, le chef des travaux anatomiques et les élèves favorise l'émulation scientifique.

⁶⁶⁵ B.U.S, 21339bis, Discours 1824 Auguste LEGOUAIS

⁶⁶⁶ IMBAULT HUART M.J., *op.cit*, p225-229

CHAPITRE III : L'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL : LE SERVICE A L'HÔPITAL

Après avoir vu l'organisation et la nature de l'enseignement théorique professé à Nantes, puis nous être intéressés aux exercices pratiques proposés aux étudiants, il nous reste un point à aborder pour achever le tableau de l'enseignement médical à Nantes. Il s'agit en fait, du service et du stage hospitalier que les étudiants doivent effectuer auprès des hospices de la ville.

L'Ecole ne fonctionne pas seule. En effet, contrairement aux facultés de médecine de l'Ancien Régime, chaque école de médecine du XIX^{ème} siècle est rattachée à un ou plusieurs hôpitaux. De cette façon, l'Ecole de médecine de Lyon est rattachée à l'Hôtel Dieu et à l'hôpital de la Charité⁶⁶⁷. De même, à Grenoble, les cours pratiques de médecine et de chirurgie institués le 20 novembre 1806, sont installés dans l'hospice civil⁶⁶⁸. Dernier exemple, à Angers, l'enseignement médical se fait à l'hôpital saint Jean⁶⁶⁹.

Ainsi, lors de sa création, en 1808, l'Ecole de médecine de Nantes est attachée aux hôpitaux de cette ville. Ceci est stipulé à l'article premier du décret de sa majesté l'Empereur du 4 mars 1808 : « *il sera établi dans l'hospice des malades de la ville de Nantes des Cours théoriques et pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie* »⁶⁷⁰. En fait, ce lien entre l'enseignement de la médecine et l'Hôtel Dieu est beaucoup plus ancien. Il remonte à l'époque de la Révolution. En effet, pour pallier le manque de médecins et former de jeunes gens à l'art de guérir, certains chirurgiens et médecins comme Bacqua, Darbefeuille ou bien Laënnec décident d'organiser des cours au sein de cet hôpital.

Les deux institutions sont par la suite très liées et cette relation qui s'établit à Nantes, tout comme dans les autres villes, entre l'hôpital et l'Ecole de médecine, perdure jusqu'à nos jours et constitue en fait les bases du système des Centres Hospitalo-Universitaires.

En effet, en même temps qu'évolue la médecine, les hôpitaux connaissent une véritable mutation. Ainsi, entre 1800 et 1900, l'hôpital se transforme et d'une institution charitable et d'un lieu de misère, l'hôpital devient un lieu où l'on offre avant tout des soins dont la qualité ne cessent

⁶⁶⁷ ROCHE Ch., L'enseignement médical à Lyon de 1821, à 1877, thèse de médecine, Lyon Claude Bernard, 1975, p32

⁶⁶⁸ AFFRAY Y., *op cit*,

⁶⁶⁹ *ibidem*

⁶⁷⁰ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 71, f25-27

de s'améliorer et ce, grâce aux progrès de la connaissance scientifique⁶⁷¹. D'autre part, l'image que l'on se fait de ces institutions évolue et petit à petit, ces établissements sont fréquentés par des gens des classes plus favorisées⁶⁷². Ainsi, l'hôpital devient un centre de soin et un centre d'apprentissage de la médecine. Une spécialisation s'opère à cette époque entre les différents établissements, et à côtés des hôpitaux où sont reçus les malades nécessitant des soins, se trouvent les hospices, établissements chargés d'accueillir des vieillards, des infirmes, des aliénés et des orphelins. Les étudiants sont donc amenés à côtoyer des populations très différentes.

Quel est le rôle des étudiants en médecine dans ces hôpitaux ? Qu'est ce que cela leur apporte ? Quels sont les bénéfices qu'ils peuvent en tirer ? N'y a-t-il pas des inconvénients ? Comment s'organise cet apprentissage ?

Avant de tenter de répondre à toutes ces questions, il convient de présenter rapidement ces centres d'apprentissage de la médecine que constituent les hôpitaux nantais.

1-Des lieux d'apprentissage, les hospices de Nantes

Durant l'époque qui nous intéresse, les élèves fréquentent trois établissements différents, l'Hôtel Dieu , le Sanitat jusqu'en 1834 et l'hôpital général de Saint Jacques à partir de 1834. Le plus important est bien sûr l'Hôtel Dieu car, non seulement, l'Ecole y est établi, mais c'est lui qui accueille également les malades de la ville.

1-L'Hôtel Dieu

La ville de Nantes n'a pas eu un Hôtel Dieu mais des Hôtels Dieu. construit au départ hors des remparts de la ville, cet établissement porte le nom de l'aumônerie Hôtel Dieu Saint Clément.

En fait, pendant de très longs siècles, Nantes semble n'avoir eu aucun établissement hospitalier organisé. En effet, d'après Guillaume Laënnec dans son discours de 1815, « *vers le milieu du XVI^{ème} siècle, la ville de Nantes située au confluent de deux rivières, entourées de vastes marais et de fossés fangés, percés de rues étroites, obscures, sales et tortueuses, n'avait encore d'autres hôpitaux que des maladreries, des léproseries et des aumôneries, chétifs monuments de la ferveur des anciens croisés, ou de la pieuse générosité de quelques citoyens* »⁶⁷³. C'est alors que « *sous l'inspiration de Pierre Comulier de la Touche , quatrième maire de la ville,* » le conseil

⁶⁷¹ BORSA S.,MICHEL C.-R., La vie quotidienne des hôpitaux en France au XIXème siècle, Paris, Hachette, 1985, p10

⁶⁷² *ibidem*, p11

⁶⁷³ B.U.S, discours de 1815, Guillaume LAËNNEC

des bourgeois décide d'établir l'Hôtel Dieu Notre Dame de la Pitié à l'intérieur des remparts au confluent de l'Erdre et de la Loire. « Cet établissement joue alors le rôle de bureau d'aide social, d'hospice et d'hôpital »⁶⁷⁴. Devenu vétuste, il est décidé en 1642, que l'Hôtel Dieu soit reconstruit sur une île proche de la Loire. Ainsi, « *c'est d'après un rapport très bien écrit et très lumineux d'Alphonse Rivière, l'un de ses membres, que les magistrats sollicitèrent de nouvelles lettres patentes du roi pour se faire autoriser à porter l'Hôtel Dieu sur l'île Gloriette* »⁶⁷⁵. Obtenant cette autorisation, les travaux de construction peuvent commencer. Le transfert des malades a lieu quelques années plus tard, en 1655. Toutefois, les locaux apparaissent très rapidement insuffisants et pour répondre aux besoins, on construit au fur et à mesure des bâtiments dans les cours.

De plus, cet hôpital souffre de nombreux inconvénients liés à sa construction. « *Un remblai trop bas, des caves humides et impraticables, des latrines agencées dans les angles rentrant, privées de toute ventilation ; un étage supérieur engagé à la manière des mansardes, sous une partie du toit, et n'ayant que neuf pied de hauteur ; les salles des ailes, orientées est et ouest sous l'ardeur étouffantes d'un soleil horizontal* »⁶⁷⁶. L'insalubrité règne dans cet établissement. Les malades sont plusieurs par lit, l'ensevelissoir est situé juste au dessous des salles des malades,...

Cette situation évolue peu, et en 1792, lors de son arrivée dans cet hôpital, Guillaume Laënnec le qualifie « *d'espèce de catacombe décorée de nom d'hôpital* », apparaît donc catastrophique. Et des réformes sont plus que nécessaires. Ainsi, sous l'influence de Guillaume Laënnec, des changements interviennent. On améliore les conditions d'hygiène. Désormais, les médecins et chirurgiens peuvent accueillir les patients sans que leur vie ne soit réellement en danger.

Toutefois, cet hôpital va devenir très rapidement insuffisant malgré tous les changements apportés et un projet de reconstruction va très vite voir le jour. Toutefois, il faut attendre plusieurs années avant de le voir se concrétiser.

Le second établissement fréquenté par les étudiants, c'est le Sanitat.

2-Le Sanitat

Situé le long du quai de la fosse, l'hospice du Sanitat fondé en 1654, à pour mission d'accueillir les mendiants éclopés et vagabonds, à l'instar de

⁶⁷⁴ KERNEIS JP., Les Hôtels Dieux de Nantes de 1463 à 1943 *op cit*, p125

⁶⁷⁵ B.U.S, discours de 1815, Guillaume LAËNNEC

⁶⁷⁶ *ibidem*

l'hôpital de la Salpêtrière. Les pauvres recueillis, « enfermés » étaient contraints au travail. Le Sanitat devint une sorte d'hospice dont le règlement évoque plutôt celui d'une prison ou d'un couvent. Aux pauvres, on adjoint également les filles de mauvaise vie. Cet hospice accueille également des enfants abandonnés à partir de 1668, et des aliénés à partir de 1676⁶⁷⁷. Les conditions d'internement de ces populations sont déplorables. D'autre part, l'emplacement de cet hôpital empêchait toute extension des bâtiments, alors que la population ne cesse de s'accroître, notamment après la Révolution.. C'est pourquoi, on décide sous l'influence de Tollenare, de construire un nouvel établissement répondant aux nouvelles conceptions de l'hôpital général⁶⁷⁸.

3-L'hôpital général Saint Jacques

C'est ainsi, que la construction de l'hôpital saint Jacques fut entreprise. Il est décidé d'ériger un grand établissement en dehors de la ville du côté de Rezé. Cet établissement est destiné à accueillir la population du Sanitat, c'est-à-dire les orphelins, les vieillards, les infirmes et les aliénés. Ce projet de construction demande plusieurs années car de nombreux désaccords apparaissent entre les différentes autorités. Finalement, l'édification du bâtiment est financée par la vente du Sanitat. Ayant pris du retard dans les travaux, le docteur Boucher, nommé chef de service de cet hôpital par Tollenare met les résidents au travail, et les premiers malades arrivent en 1834. Des travaux complémentaires sont entrepris entre 1840 et 1845.

L'hôpital Saint Jacques est en fait le réunion de trois hospices différents, tout comme l'était le Sanitat. Il y a d'un côté l'hospice des orphelins et celui des vieillards, gérés par la C.AH.N et de l'autre, l'hospice des aliénés, sous la responsabilité directe du préfet car, c'est un établissement départemental. Cette différenciation entre les trois hospices se distingue bien dans la répartition des bâtiments⁶⁷⁹. De plus, cet établissement accueille une population de plus en plus nombreuse. Ainsi, en 1836 il accueille 104 orphelins et en 1860 543,. En 1839 il accueille 418 aliénés et 600 en 1862⁶⁸⁰. Cette population s'accroissant, ceci est intéressant pour les étudiants car les cas pathologiques sont très divers.

⁶⁷⁷ SIGOT J., Nantes l'hôpital Saint Jacques, *Société d'histoire des hôpitaux de l'Ouest*, C.M.D., Montreuil Bellay, 1999

⁶⁷⁸ CHEVALIER FR., *La création de l'hôpital général Saint Jacques à Nantes, un exemple de mise en application des principes des premiers aliénistes au début du XIXème siècle*, mémoire de DEA, faculté des sciences de Nantes, 1992

⁶⁷⁹ *ibidem*

⁶⁸⁰ *ibidem*

Ainsi, durant la période qui nous intéresse, les élèves de l'Ecole de Médecine vont évoluer dans ces trois hôpitaux et se familiariser avec les différents cas qui peuvent être rencontrés en médecine, mais aussi en chirurgie. Chaque élève a un rôle bien particulier à y jouer.

II-Le service des élèves à l'Hôtel dieu et à l'Hôpital général, un service très organisé

Institué au sein de l'Hôtel Dieu, les Cours d'Instruction Médicale puis l'Ecole de médecine sont quelque part redevables à l'administration des hospices de la chance qui leur est offerte de pouvoir organiser un enseignement de la médecine et d'offrir aux élèves des conditions tout à fait acceptables pour débiter leurs études. En compensation, en quelque sorte, de cette générosité dont fait preuve la C.A.H.N, à qui incombent pendant plus de trente ans la gestion de l'Ecole, les élèves doivent se mettre au service de ces hospices.

C'est ainsi, que le service de l'hôpital est rendu obligatoire pour tous les jeunes gens qui fréquentent les cours d'instruction médicale. Ainsi, cette condition est rappelée l'article 2 du règlement du 1^{er} septembre 1810 « *Les élèves et étudiants sont tenus de coopérer au service des malades. Ils ne peuvent s'en dispenser sans quelques prétextes que ce soit. Nul n'est reçu aux Cours d'Instruction Médicale sans cette condition absolue conformément aux ordres du gouvernement* »⁶⁸¹. Toutefois, certains étudiants peuvent bénéficier d'une exemption du service de l'hôpital. Ce son « *des jeunes gens, qui n'ayant pas achevés leurs cours d'humanité étudient les langues anciennes ou les mathématiques dans un collège public ou chez leurs parents et dans ce cas, la demande de l'exemption devra être écrite et motivée par l'élève et ses parents, présentée à l'assemblée des professeurs qui en délibéreront, enregistrée s et ratifiée par la C.A.H.N* »⁶⁸².

Ainsi, les étudiants sont liés à la C.A.H.N par un contrat tacite : bénéficier de l'enseignement de l'école signifie rendre service aux hospices.

Ce service est organisé de façon très rigoureuse. Et tout d'abord, les étudiants sont répartis en quatre classes différentes. « *Il sera formé quatre ordres d'élèves : le premier se composera de trois élèves internes, le second de six élèves externes, le troisième de six élèves expectants et le quatrième des étudiants* »⁶⁸³. Cette organisation de quatre classes reste identique tout au long de la période, malgré quelques légères modifications dans les règlements qui régissent le service de l'hôpital.

⁶⁸¹ A.D.L.A, H dépôt 3 IE72, f27-29, statut réglementaire pour le service de santé de l'Hôtel Dieu de Nantes, 1^{er} septembre 1810

⁶⁸² *ibidem*

⁶⁸³ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 71, f26-27, règlement du 31 mars 1808, art10

1-La nomination des élèves aux grades :le concours

L'appartenance des jeunes gens à l'une ou l'autre de ces classes ne relèvent ni du hasard, ni de leur propre choix. En fait, ces différentes places sont mises au concours et c'est aux plus assidus et aux plus capables que reviennent ces places. Le déroulement de ce concours répond à une organisation rigoureuse. Tout d'abord, les élèves ne peuvent concourir que pour le grade au dessus du leur. Ainsi, un étudiant ne peut se présenter qu'au concours pour les places d'expectants. De même, seules les externes peuvent s'inscrire pour le concours des internes. Ainsi, lors d'une délibération le 21 mars 1810, la commission arrête que « *les élèves expectants, existant aujourd'hui, seront seuls admis à concourir pour les trois places d'externes* »⁶⁸⁴. Une hiérarchie s'établit donc entre de ces élèves.

De plus, les concours ont lieu chaque fois que cela est nécessaire, c'est-à-dire lorsqu'une des classes ne se trouve pas au complet, en raison du départ ou du renvoi de l'élève qui occupait cette place. Seules les classes où il y a des places vacantes sont soumises à un concours. Toutefois, le système adopté engendre souvent une cascade de concours. En effet, si un élève interne quitte l'Ecole, c'est le cas par exemple d'Auguste Legouais, en février 1813⁶⁸⁵, sa place est alors mise au concours. Seuls les élèves externes peuvent concourir. Il va donc y avoir une place vacante dans la classe des externes qui devra être complétée par le concours entre les expectants, classe elle-même complétée par un concours entre les étudiants. Ainsi, le départ d'un élève interne n'entraîne pas l'organisation d'un seul mais bien de trois concours.

Le nombre de concours qui ont lieu chaque année, varie donc en fonction des besoins. Par exemple en 1826, quatre concours sont organisés⁶⁸⁶, tout comme en 1827⁶⁸⁷. Ce système présente des inconvénients. D'une part, il entrave le bon fonctionnement du service de l'hôpital, puisque lorsqu'un élève part, surtout un élève interne ou externe, ses obligations ne sont pas remplies ou que partiellement. D'autre part, c'est un surcroît de travail pour les professeurs et les administrateurs chargés d'organiser ces épreuves.

Afin de remédier à cette désorganisation due au départ de certains élèves, il leur est demandé par la suite, d'adresser une lettre de démission à la C.A.H.N un mois avant la date de leur départ afin qu'un concours soit organisé et que le poste soit pourvu. De plus, à partir de 1847, il semble

⁶⁸⁴ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 71, f182v, délibération du 21 mars.

⁶⁸⁵ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 73, 17 février 1813 f8v

⁶⁸⁶ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 77, 1826

⁶⁸⁷ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 77, 1827

que seulement deux concours soit organisés durant l'année scolaire. «*Les concours nécessaires pour compléter les classes gradées d'élèves auront lieu deux fois par an, à des époques fixes, et s'il se peut à la fin de chaque semestre* »⁶⁸⁸. Ceci permet d'éviter les concours à répétition et leurs désagréments. Toutes les classes sont complétées en mêmes temps.

Les concours se déroulent en général de la même manière qu'il s'agisse d'un concours pour l'internat ou l'expectance, tout du moins dans les premières années. Tout d'abord, la décision d'organiser un concours est prise par la C.AH.N, qui publie alors un arrêté. Ainsi, lors de sa délibération du 21 mars 1810, la C.AH.N «*après avoir délibéré arrête 1°/le concours pour les trois places d'élèves externes vacantes est indiquée au lundi 16 avril prochain, midi précise dans le bureau de l'administration à l'Hôtel Dieu. Ce concours sera annoncé par voie d'affiches dans la salle des leçons* »⁶⁸⁹.

Ensuite, pour participer au concours, les élèves des classes concernées doivent tout d'abord se faire inscrire auprès du secrétaire. «*Les élèves expectants et les étudiants qui seront dans l'intention de concourir se feront préalablement inscrire au plus tard le mardi 16 avril au secrétariat de la commission administrative et ils présenteront à cette fin le certificat d'inscription qui leur sera délivré par le secrétaire* »⁶⁹⁰. La participation des élèves à ces concours est souvent très faible par rapport au nombre d'élèves que compte l'Ecole. Ainsi, pour ce concours organisé en 1810, seul onze élèves se sont inscrits dont deux expectants et neuf étudiants, alors que la classe des expectants compte six élèves et celle des étudiants trente six. Les autorités sont conscientes de cela, et le font très souvent remarquer aux élèves.

Parfois, elles vont même jusqu'à prendre des mesures de répression. Ainsi, le 10 novembre 1829, «*la commission sur proposition de M. le docteur Fouré, directeur de l'Ecole secondaire de médecine établie dans l'Hôtel Dieu, relativement aux concours qui ont lieu entre les expectants et les externes de cette école, a décidé que ces concours seraient désormais obligatoires pour chacun des élèves de ces deux classes sous peine de perdre leur grade à moins de motifs empêchants qui devront toujours être justifiés* ». Nous ne savons pas si cette obligation est maintenue jusqu'en 1875. Toutefois, la présence de ce texte dans les délibérations démontre deux choses, tout d'abord, le peu d'intérêt que les jeunes gens manifestent à l'égard de ces grades. Peut-être que les responsabilités qui son liées à ces fonctions leur paraissent trop importantes. Ensuite, la commission tout comme les professeurs souhaitent que le concours soit une véritable

⁶⁸⁸ A.D.L.A, 125 T 1, règlement concernant les élèves de l'Ecole Préparatoire de médecine employés au service de santé des hospices de la ville, 9 octobre 1847, art13

⁶⁸⁹ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 71, 21 mars 1810

⁶⁹⁰ *ididem*

épreuve qui mette en compétition les capacités et mérites de différents élèves et non pas une simple formalité de nomination à un grade, ce qui risque d'arriver en l'absence de concurrents assez nombreux.

La forme du concours a quelque peu évolué durant ces quelques années ; en effet, jusqu'en 1812 le concours se présente sous la forme de questions auxquelles le candidat doit répondre oralement. « *Les portes ayant été ouvertes, sont entrés M.M les élèves de toutes les classes exceptés ceux qui se sont inscrits pour concourir. Ceux-ci successivement appelés ont répondu aux trois questions ci-dessus dans le quart d'heure qui a été donné à chacun d'eux. Tous retirés, MM les professeurs délibèrent sur les réponses* ».

Ce mode de concours réalisable lorsque le nombre de candidats est restreint, devient vite très difficile à organiser lorsque ces chiffres augmentent. C'est pourquoi, en 1812, lors d'un concours organisé en avril afin de pourvoir au remplacement de tous les expectants, il est décidé par la commission administrative et les professeurs que « *d'un concours oral on passe à un concours écrit* »⁶⁹¹, afin de pouvoir interroger les quinze élèves inscrits. Ce mode de concours est conservé jusqu'en 1875 au moins, et, l'épreuve orale disparaît des concours sauf pour les internes. Cette clause est d'ailleurs rappelée à l'article 45 du règlement pour le service intérieur des élèves en médecine de 1849. « *Les épreuves seront de deux sortes une épreuve verbale et une épreuve écrite* »⁶⁹².

Les questions proposées lors de ces concours sont rédigées par les professeurs qui les soumettent ensuite aux membres de la C.A.H.N, qui les approuvent sans difficultés. Les professeurs peuvent alors procéder au concours. Ce sont eux ensuite qui corrigent les copies. En ce qui concerne les concours oraux, nous n'avons pas de précision quant à la composition des jurys pour les années 1808-1812. Nous supposons qu'à l'instar du jury de l'épreuve verbale des internes, ces jurys sont composés des professeurs mais aussi de médecins des hospices. L'article 43 du règlement de 1849, stipule que « *le jury de concours se compose de membres pris parmi : 1° les médecins et chirurgiens titulaires et suppléants des hospices ; 2° les professeurs titulaires et suppléants de l'Ecole de médecine* ».

Le type de questions soumises aux élèves est bien entendu adapté à leur niveau de connaissances. Nous avons dressé une liste de quelques sujets proposés lors de différents concours (annexe n°7)

⁶⁹¹ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 72, 13 avril 1812

⁶⁹² A.D.L.A, 125 T 1, règlement pour le service intérieur des élèves en médecine employés dans les établissements hospitaliers de cette ville, art 44

Cette liste ne nous donne qu'un bref aperçu des questions soumises aux élèves, mais nous pouvons dès lors appréhender le niveau de difficulté des concours.

Les questions proposées aux concurrents pour les places d'expectants portent sur les bases de la médecine, c'est-à-dire l'anatomie. Il s'agit souvent de la description d'un organe, de muscles ou d'articulations. Les questions soumises aux candidats de l'externat sont déjà un peu plus élaborées. Portant sur des descriptions anatomiques, elles vont un plus loin en demandant souvent d'expliquer le fonctionnement d'un organe, ses effets.... A des questions concernant essentiellement l'anatomie et la physiologie, s'ajoutent, à partir des années 1830, des questions de chimie et de matière médicale qui portent notamment sur la formulation de médicaments. Enfin, le concours de l'internat est le plus complexe. C'est celui qui demande le plus de connaissances. Les candidats sont souvent exposés à des cas cliniques qu'ils doivent expliquer et auxquels ils doivent tenter d'apporter une solution. Ce style de questions nécessite une bonne connaissance de l'anatomie, de la physiologie, mais aussi de la pathologie et de la clinique.

Ainsi, quelques tendances se dégagent de ces listes de sujets. Tout d'abord, une chose est sûre, la difficulté des questions va croissante en fonction des grades. Les concours de l'internat sont plus difficiles que les concours de l'expectance. Toutefois, ceci est relatif par rapport au niveau de chaque candidat. En effet, les candidats à l'expectance sont des jeunes gens qui viennent tout juste d'entamer leurs études médicales. Ils n'ont tout au plus que quelques mois d'apprentissage de cette science. Au contraire, les candidats à l'internat sont des jeunes gens inscrits à l'Ecole depuis quelques années déjà, et qui ont donc déjà acquis un certain nombre de connaissances et une certaine expérience grâce à l'externat.

Le concours de l'internat reste tout de même quelque chose de difficile et ceci se traduit par la présence de l'épreuve orale supplémentaire certainement en raison de l'importance des responsabilités qui incombent aux internes. On veut être sûr de leurs capacités et de leurs connaissances.

Cette forme de concours est en fait particulière à Nantes et il semble que si chaque ville adopte la voie du concours pour recruter ses élèves gradés, ceux-ci ne sont pas identiques d'une ville à l'autre. Ainsi, par exemple à Marseille, les épreuves du concours de l'internat comprennent une préparation et une démonstration orale d'anatomie, une question orale

de pathologie chirurgicale et de physiologie, et la rédaction de deux observations⁶⁹³. Un certain particularisme des concours est à souligner ici.

Ensuite, la nomination officielle des jeunes gens à la place qu'ils ont obtenus au concours, se fait par l'administration des hospices et parfois même est confirmée par le préfet. Ceci paraît tout à fait logique à partir du moment où l'on considère que les hôpitaux et leur personnel dépendent du ministère de l'Intérieure et donc du préfet. C'est d'ailleurs cette superposition d'autorité qui pose problème lorsque des internes sont envoyés à Saint Jacques.

En effet, si de façon générale le système de nomination de ces élèves gradés par le biais du concours n'a jamais posé de véritable problème à l'Hôtel Dieu. Il n'en va pas de même pour l'Hôpital Général Saint Jacques. Pendant quelques années, les autorités vont s'affronter à propos du mode de nomination des internes de cet établissement, et des qualités à exiger de ceux-ci.

Dirigé par le docteur Boucher, le service de santé de l'hôpital Saint Jacques est également assuré par un interne.

Puis, en 1834, le docteur Boucher demande l'adjonction d'un deuxième élève interne, demande à laquelle l'administration répond favorablement, puisqu'un arrêté en date du 26 décembre 1834, stipule qu' « *il est adjoint un deuxième élève interne au service médical actuel de l'hôpital saint Jacques et que cette place sera donnée ultérieurement au concours* »⁶⁹⁴.

Les problèmes liés à la nomination des internes de Saint Jacques débutent en fait quatre ans plus tard, lorsque Armand Gatterre, élève de l'école de médecine y est nommé sans concours. Les élèves adressent alors une lettre aux administrateurs contre cette nomination⁶⁹⁵. Les professeurs soutiennent les élèves dans leur démarche et rappellent dans une déclaration, le 14 janvier 1839, « *dans toute la France, les élèves internes des hôpitaux sont nommés au concours ; dans les hôpitaux de Paris, dont l'organisation leur est particulièrement connue, le concours est le seul mode de nomination quelle que soit la diversité des hôpitaux, quelle que soit la diversité des maladies qui y sont traitées, quelque soit l'éloignement de ces hôpitaux du centre de la ville ; de plus, les élèves du sanitat qui précéda l'établissement de Saint Jacques furent toujours nommés au concours* »⁶⁹⁶.

⁶⁹³ BORSA S., MICHEL C-R, *op cit*, p 153

⁶⁹⁴ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 81, f 4v, 26 décembre 1834

⁶⁹⁵ B.U.S, A5-2, novembre 1838

⁶⁹⁶ B.U.S, A5-2, 14 janvier 1839

Les professeurs très attachés aux règlements, défendent ce droit et privilège que l'école possède au sujet de la nomination des internes et qui d'après eux est le seul mode équitable.

Les professeurs ainsi que les élèves se heurtent non seulement au docteur Boucher chef de service à saint Jacques mais également, et ceci est plus ennuyeux, au préfet. En effet, dans une lettre en date du 30 mars 1839, le préfet décide que « *l'hôpital général se trouve placé dans l'étendu de la direction publique, aux termes de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés* »⁶⁹⁷. Dès lors, il semble insinuer que la nomination du personnel de cet établissement lui revient entièrement, et que la gestion de cet hôpital ne revient plus à la C.A.H.N, comme par le passé, ce qui contrarie l'administration.

Une bataille d'autorité s'engage alors, entre d'un côté, l'administration soutenue par les professeurs qui défendent le concours comme seul mode légal et équitable de nomination des élèves, et de l'autre côté, le préfet et le chef de service de Saint Jacques qui considèrent qu'eux seuls ont autorité sur la nomination des élèves dans cet hospice. Mais pourquoi une telle scission des autorités ?

En fait, il paraît que ces modifications autour de l'internat ne soit que la simple conséquence du changement de statut de l'hôpital Saint Jacques. Auparavant et avant même la création de l'Ecole de médecine, et ceci nous est rappelé dans une délibération, « *l'hôpital général était considéré exclusivement comme un hôpital d'infirmités, malades, comme une annexe de l'Hôtel Dieu et desservi par un médecin des hospices par le chirurgien en chef de l'Hôtel Dieu et par les élèves internes de l'Hôtel Dieu. Cet état de chose fut maintenu, le règlement du 31 mars 1808 reçut son application à l'Hospice général comme à l'Hôtel Dieu[...]. Les élèves internes de l'hôpital général furent considérés comme faisant partie des élèves de l'Ecole et à ce titre continuaient à suivre les lois de l'Ecole et furent admis à prendre leurs inscriptions comme les élèves de l'Hôtel Dieu. Aujourd'hui les choses sont changées. Depuis la décision du préfet, il n'est plus permis de considérer l'hôpital général comme une succursale de l'hôtel dieu[...]. L'Ecole décide donc que M. le directeur sera invité à suspendre provisoirement l'inscription des élèves internes de saint Jacques* »⁶⁹⁸. Cette décision est pénalisante pour les élèves de saint Jacques et pèse comme une menace sur l'Hospice Général, car il est bien entendu que les élèves préféreront ne pas bénéficier du statut d'interne plutôt que de devoir prolonger de quelques années encore leurs études déjà bien longues.

Il semblerait en fait que le système de concours ne soit pas totalement éradiqué puisque, cette polémique autour de l'internat de saint

⁶⁹⁷ B.U.S, A5-2, 2-3 avril 1839

⁶⁹⁸ B.U.S, A5-2, 1840

Jacques qui perdure quelques années, au moins jusqu'en 1845, se recentre sur la qualité de cet internat et sur le niveau des concours auxquels les internes de Saint Jacques peuvent participer, mais aussi et surtout aux possibilités offertes aux jeunes gens installés à Saint Jacques de poursuivre leurs études à l'Ecole. Finalement il est décidé qu'un seul et même concours serait organisé pour les internes et sur proposition des professeurs que chaque interne passe trois à six mois auprès de Saint Jacques⁶⁹⁹.

L'organisation de l'internat à l'hôpital général n'est pas chose simple, mais tous persévèrent dans l'idée qu'il faut absolument le maintenir car, l'interne est vraiment, à en juger ses attributions, quelqu'un d'indispensable au niveau du fonctionnement des services d'un hôpital.

2-Les devoirs des élèves

Différents règlements fixent le rôle de ces élèves qu'ils soient internes, mais aussi externes et expectants, et dans ces différents règlements, les devoirs de chacun sont indiqués de façon très précise. Ainsi, selon que le jeune homme soit élève gradé c'est-à-dire interne, externe, ou expectant ou bien simple étudiant, ses attributions sont différentes.

Les internes

Les élèves aux responsabilités les plus importantes sont bien entendu les internes. Cette fonction créée à Paris en même temps que celle d'externe par le décret du 4 ventôse an X, est reprise dans l'ensemble des hôpitaux auprès desquels sont établis des cours de médecine. Ils permettent de pallier la grande anarchie qui règnent parmi les élèves des différentes classes de ces « écoles » qui ne connaissent ni leurs droits, ni leurs devoirs, et n'assurent pas ainsi le service de l'hôpital⁷⁰⁰. L'introduction de ces élèves gradés permet de remédier à ces problèmes. Chacun se voit attribuer une tâche particulière.

Au nombre de trois en 1808, les internes passent à quatre quelques années plus tard lorsque l'un d'entre eux est envoyé au Sanitat. Nous ne savons pas combien ils sont à la fin de la période. D'après le rapport de 1874, il semble qu'ils soient dix à l'Hotel Dieu. En tout cas, une chose est sûre, c'est qu'en 1848, il y a huit internes à l'Hôtel Dieu et quatre à l'Hospice Général⁷⁰¹.

⁶⁹⁹ B.U.S, A5-2, 1845

⁷⁰⁰ BORSA S., MICHEL C-R, *op cit.*, p 153

Ces élèves sont en fait chargés d'assister directement les médecins dans leur travail. En 1810, il est décidé qu'un élève interne est spécialement attaché au service des salles médicales civiles et militaires, tandis que les deux autres internes sont eux attachés aux salles de blessés civils et militaires⁷⁰². Cette répartition évolue bien entendue en raison de l'accroissement du nombre des services de l'hôpital et en 1849, il est décidé que « *des élèves internes et externes seront attachés aux divers services de l'Hôtel-Dieu en nombre proportionné à l'importance de ces services, il y aura en général un interne pour chaque service[...]* »⁷⁰³.

Les élèves internes doivent suivre le médecin du service auquel ils sont attachés, dans ses visites et sont chargés de tenir les cahiers où ils inscrivent les noms des patients, l'exposé de leurs maladies et les observations qui leur sont désignées. En ce qui concerne les services de clinique interne, l'élève doit ensuite porter le cahier à la pharmacie afin que les médicaments soient préparés puis donnés aux patients. De plus, l'article 40 du règlement de 1849 stipule que « *les cahiers remplis seront déposés au secrétariat de l'administration par les élèves internes qui en demeureront jusque là responsables* »⁷⁰⁴. La tenu de ces cahiers est prise en compte par les chefs de service lors de l'évaluation de fin de mois et de fin d'année de ces élèves⁷⁰⁵.

Les internes sont également chargés de veiller à la parfaite exécution des prescriptions médicales de la part de tout le personnel soignant, et notamment des étudiants, des expectants et des externes.

Les élèves internes sont également astreints à un service de garde. Celui ci se fait de jour comme de nuit. « *La garde se fait journellement par un élève interne qui en dirige le service et par deux autres élèves quelconques pris à leur tour dans le tableau* ». Les responsabilités qui leur incombent sont alors importantes : « *il y a une chambre de garde où l'élève interne se tient pendant la journée pour la réception des malades. Il les examine ; leur donne les premiers secours nécessaires, les classe à leur département et leur délivre un billet de salle, sans lequel personne ne peut et ne doit être couché. Il veille au préalable à ce que le malade ait les mains et les pieds lavés et le recommande à l'infirmier de la salle pour les soins ultérieurs de propreté dont il aurait besoin. Si le cas est grave et urgent, il envoie un commissaire chercher le chef de service à son*

⁷⁰¹ A.D.L.A,125 T 1, règlement pour le service intérieur des élèves en médecine employés dans les établissements hospitaliers de cette ville, art 2

⁷⁰² A.D.L.A, H dépôt 3 IE72, f27-29, statut réglementaire pour le service de santé de l'Hôtel Dieu de Nantes, 1^{er} septembre 1810, art3 et 4

⁷⁰³ A.D.L.A,125 T 1, règlement pour le service intérieur des élèves en médecine employés dans lrs établissements hospitaliers de cette ville, art 12

⁷⁰⁴ *ibidem* art 40

⁷⁰⁵ *ibidem*, art 41

domicile que le fait peut concerner »⁷⁰⁶. Bien que les règlements aient été à plusieurs reprises remaniés, le système des gardes est conservé et s'organise de la même manière, c'est-à-dire que les internes sont de garde à tour de rôle. Cette organisation n'est pas propre à Nantes. En fait, cette institution des gardes est en vigueur dans tous les hôpitaux qui bénéficient de la présence à leur côté d'une école de médecine et donc d'interne. De plus, l'article 29 du règlement de 1849, signale que « *le nom de l'élève de garde sera affiché chaque jour dans la salle des consultations gratuites, et dans le cabinet des chefs de service* »⁷⁰⁷. Ceci est fait dans le but de savoir lequel des internes est ou étaient de garde en cas de problème.

Ce service de garde est en fait très astreignant. L'interne doit être entièrement disponible et se rendre là où on le demande, dès que possible⁷⁰⁸. De plus, « *l'élève de garde ne peut s'éloigner ou sortir pendant toute la durée de sa garde, à moins de se faire remplacer par un de ses collègues. Il doit prévenir la personne chargée de la police intérieure, de ce remplacement* »⁷⁰⁹. Il leur est interdit de découcher, . Ils doivent prendre leur repas au réfectoire et non pas dans leur chambre. ils ne peuvent pas tous s'absenter en même temps. il doit toujours y avoir au moins un interne présent à l'hôpital.

Cependant, les internes bénéficient de certains privilèges. Ils sont nourris, logés, blanchis, chauffés, éclairés au frais des hospices. Ils reçoivent également un traitement. Le montant de cette somme fixée à 100 fr. par an durant les premières années évolue peu puisqu'en 1849, où elle est toujours de 100fr⁷¹⁰. En fait, la condition des internes change peu à peu au cours des années et en 1865, le privilège du logement à l'Hôtel Dieu ou bien à Saint Jacques leur est retiré, sauf pour l'interne de service⁷¹¹. En contrepartie, ils reçoivent une indemnité plus importante de l'ordre de 700fr. chacun⁷¹². Le montant de ce traitement varie en fonction de la ville où se situent les hôpitaux. Ainsi, à Marseille, au milieu du siècle, les internes qui sont nommés au concours pour quatre ans, et non pas trois comme à Nantes, en plus des avantages matériels perçoivent un traitement d'un montant de 360fr. pour la première année, de 420fr. pour la deuxième année et de 480fr. pour la troisième et la quatrième année⁷¹³.

⁷⁰⁶ A.D.L.A, H dépôt 3 IE72, f27-29, statut réglementaire pour le service de santé de l'Hôtel Dieu de Nantes, 1^{er} septembre 1810, art18

⁷⁰⁷ A.D.L.A,125 T 1, règlement pour le service intérieur des élèves en médecine employés dans les établissements hospitaliers de cette ville, art 29

⁷⁰⁸ *ibidem*, art 31

⁷⁰⁹ *ibidem*, art30

⁷¹⁰ A.D.L.A,125 T 1, règlement pour le service intérieur des élèves en médecine employés dans les établissements hospitaliers de cette ville, art 10

⁷¹¹ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 102, 9 juin 1865

⁷¹² A.D.L.A, H dépôt 3 IE 103, 29 décembre 1865

⁷¹³ BORSA S., MICHEL C-R, *op cit.*, p154

A ces obligations liées au service et aux gardes, s'ajoutent d'autres fonctions liées plus directement à l'Ecole. Ainsi, par exemple, l'article 5 du quatrième titre concernant l'amphithéâtre et le dépôt du règlement de septembre 1810, signale que « *le premier élève interne est préposé à la garde et à la conservation des instruments nécessaires aux autopsies cadavériques dans une armoire dont il a la clef ; il tient l'inventaire et le registre de tout ce qui entre et sort de ce dépôt ; il adresse au secrétaire de l'administration la note signée de lui des instruments hors service ; il remet au dépôt tout ce qui a servi après l'avoir fait nettoyer ou réparer* »⁷¹⁴. L'élève interne est donc responsable du matériel de la salle de dissection. Il remplit cette tâche jusqu'à ce qu'un personnel particulier soit nommé pour le faire.

Il est également responsable de la discipline dans la salle des leçons en l'absence des professeurs. Il est chargé de faire la répétition des leçons en fin de journée. Cette charge tout comme celle de la police des salles de dissections n'est pas rappelée dans les règlements ultérieurs. Toutefois, une chose est sûre, l'élève interne est chargé de la discipline et est responsable des actes de ces camarades en cas de mauvaise conduite, à l'Ecole comme à l'hôpital.

les externes, les expectants et les étudiants

Les élèves internes sont aidés dans leur travail par les autres étudiants de l'Ecole. Tous jouent un rôle bien précis dans le fonctionnement du service. Mais les élèves qui ont le plus de responsabilités après les internes, sont les externes.

Ils secondent véritablement les élèves internes dans leur travail. En 1808, il est décidé que « *les six élèves externes feront les petits pansements, prépareront et entretiendront les appareils, de concert et sous la surveillance des élèves internes. Deux élèves externes seront attachés à chaque interne* »⁷¹⁵.

Dès les années 1840, un nouveau grade apparaît parmi les externes celui d'externe entretenu. Ces jeunes gens bénéficient d'un traitement comme d'ailleurs tous les externes. Celui-ci s'élève à 100 fr. au début de la période. Il bénéficie également du logement comme les internes. Ce privilège disparaît en même temps que celui accordé aux internes et leur traitement augmente. De plus, la création de ce nouveau grade entraîne la création d'un nouveau concours.

Les élèves expectants tout comme les étudiants n'ont pas vraiment de grandes responsabilités dans le service. Ils sont simplement chargés d'apporter les soins aux patients, soins prescrits soit par le médecin du

⁷¹⁴ A.D.L.A., H dépôt 3 IE72, f27-29, statut réglementaire pour le service de santé de l'Hôtel Dieu de Nantes, 1^{er} septembre 1810, art5

⁷¹⁵ A.D.L.A., H dépôt 3 IE 71, 31 mars 1808

service, soit par l'interne en cas d'absence de ce dernier. Leur niveau de connaissance est insuffisant pour que de plus grandes responsabilités leur soient confiées.

Ces étudiants sont répartis en section et sont attachés aux différents services. Ils travaillent sous les ordres du chef de service mais également sous ceux de l'interne.

III-Un service hospitalier équivalent au stage, très bénéfique pour ces apprentis médecins

Ce service auprès des patients est une source d'apprentissage très féconde pour les élèves, et ce pour différentes raisons.

Tout d'abord, il s'agit là d'un véritable contact avec le monde dans lequel ils sont amenés à évoluer de par leur profession. L'apprentissage de la profession de médecin auprès des patients est d'ailleurs reconnu d'une très grande utilité par les autorités supérieures puisqu'en 1841, ce mode d'apprentissage qui fait partie du contrat qui lie depuis leur création les hôpitaux et les écoles de médecine, est imposé aux élèves des facultés sous la forme d'un stage d'une année au sein des hôpitaux.

1-Le stage un complément utile aux études médicales des facultés

En effet, le 3 octobre 1841, un rapport et une ordonnance royale exigent des candidats au doctorat un stage hospitalier. Abel François Villemain, ministre de l'Instruction Publique de l'époque, juge qu' « *au milieu du progrès de l'enseignement médical en France, il a paru qu'un complément utile pourrait être ajouté à l'instruction pratique des élèves. Déjà dans l'ordre actuel des études, chaque année, après des concours et des examens dont le mode est réglé par l'administration des hospices, un certain nombre d'élèves de la faculté de médecine de Paris sont appelés sous le titre d'internes et d'externes à un service régulier près des malades. Cette institution généralement appréciée, ne peut qu'être maintenue, avec les conditions qu'elle prescrit et les avantages qu'elle assure. Mais à part ce service spécial, et pour le bien de l'instruction autant que pour ménager des auxiliaires de plus à la charité publique, j'ai pensé, d'après d'irrécusables témoignages, qu'il conviendrait de faire du stage dans les hôpitaux une condition générale des études en médecine et de l'imposer pour un temps limité à tous les aspirants au doctorat* »⁷¹⁶.

Approuvé par le roi, ce rapport entraîne la publication d'une ordonnance qui stipule à l'article 1^{er}, que « *à partir du 1er janvier 1843, nul ne pourra obtenir le grade de docteur en médecine dans une faculté de médecine du royaume, s'il n'a suivi pendant une année au moins, soit en qualité d'externe, soit comme simple élève*

⁷¹⁶ B.U.S., lois et règlements de l'enseignement supérieur tome 1, 3 octobre 1841, rapport, pp909-911

*en médecine le service d'un hôpital »*⁷¹⁷. Ce stage s'effectue la troisième année de leurs études et, les inscriptions prises durant cette année de stage sont subordonnées à l'assiduité des élèves au service de l'hôpital.

Cette condition du stage hospitalier pour tout jeune homme qui aspire au grade de docteur en médecine, le ministre veut l'étendre à toutes les écoles préparatoires de médecine. Pour cela, il mène une enquête auprès de ces dernières afin d'adopter le mieux possible cette nouvelle mesure aux écoles. Il soumet donc différentes questions aux professeurs. A la question «*à quelle époque des cours d'étude la condition du stage dans les hôpitaux serait-elle obligatoire ?* »⁷¹⁸. Les professeurs de Nantes suggèrent que ce stage soit obligatoire dès le premier jour de l'admission des élèves dans l'Ecole. En fait, ils restent attachés aux principes qui organisent depuis plus de trente ans déjà les études dans l'Ecole de médecine de cette ville. En effet, «*après la destruction des corps enseignants en 1792, les hôpitaux étant devenus les seuls foyers d'instruction, les médecins et les chirurgiens de ces établissements devinrent naturellement les professeurs des jeunes gens qui étaient venus y chercher les connaissances nécessaires à la pratique de l'art de guérir. Telle est l'origine de notre école. Bientôt l'administration comprit l'utilité de cet enseignement qui fixait les élèves près des hospices et fournissait aux services des malades de précieux auxiliaires. Elle prit l'école sous sa protection et en supporta tous les frais, en y mettant cette condition expresse : que chaque élève s'engageait par écrit à faire pendant tout le temps de son séjour dans l'école le service des malades* »⁷¹⁹. Le stage ou service hospitalier est donc une condition irrévocable de l'appartenance à l'Ecole. Ceci n'est pas propre à Nantes. Chaque école étant à l'origine de simples cours que l'on avait organisés au sein des hôpitaux pour pallier le manque de médecins et autre personnel soignant, la condition du service est resté en vigueur dans chacun de ces établissements. D'après les professeurs, une seule année de stage ne saurait être suffisante pour que les élèves puissent bénéficier d'un apprentissage le plus complet possible.

La deuxième question soumise par le ministre aux professeurs est à propos de la valeur de ce stage, c'est-à-dire «*le stage dans les hôpitaux, accompli par les élèves des écoles préparatoires serait-il compté en entier ou proportionnellement dans les facultés de médecine pour parvenir au doctorat* ». En fait, le ministre suggère que comme les inscriptions le stage ait une valeur inférieure lorsqu'il est effectué en dehors des hôpitaux attachés à la faculté. Ce que les professeurs réfutent. D'après eux, la qualité de l'enseignement apporté par le stage dans les hôpitaux auxquels sont attachées les écoles

⁷¹⁷ B.U.S., lois et règlements de l'enseignement supérieur tome 1, 3 octobre 1841, ordonnance, pp909-911, article 1er

⁷¹⁸ B.U.S, A5-3, 7 février 1842

⁷¹⁹ *ibidem*

préparatoire est d'aussi bonne qualité, la preuve en est, « *les meilleurs sujets des facultés sont ceux qu'elles (les écoles préparatoires) avaient préparés, preuve certaine qu'elles n'en avaient ni faussé l'esprit, ni dénaturé les habitudes, ni inhiber l'émulation* »⁷²⁰.

Après avoir pris en compte ce que pensent les professeurs, le ministre publie, le 10 avril 1842, une ordonnance au sujet du stage hospitalier pour les élèves des écoles préparatoires. Désormais, « *dans toute école préparatoire de médecine et de pharmacie, en exécution de l'ordonnances du 13 octobre 1840, 12 mars et 18 avril 1841, les élèves aspirant soit au doctorat en médecine ou en chirurgie soit au titre d'officier de santé, seront tenus de faire pendant la deuxième année du cours de leurs études, le service d'un des hôpitaux de la ville où est située l'école en se conformant aux dispositions d'ordres intérieur déterminées par l'administration des hospices* »⁷²¹. De même que pour les jeunes gens des facultés, les élèves de l'école ne peuvent prendre leurs inscriptions de deuxième année s'ils ne justifient pas leur stage. D'autre part, le temps du service effectué par les internes et les externes est pris en compte dans le temps de stage qu'ils doivent effectuer.

En fait, cette mesure ne change pas beaucoup les choses. En effet, les élèves inscrits à Nantes continuent de respecter l'accord tacite qui les lie aux hôpitaux, en effectuant le service de l'hôpital dès leur entrée à l'Ecole. En fait, nous avons l'impression ici, que les autorités supérieures ont compris véritablement l'intérêt que présentent les écoles de médecine. Elles reconnaissent que ce lien qu'il y a entre les écoles et les hôpitaux est très important pour l'apprentissage de la médecine, qui est avant tout un art qui se pratique. Elles ont donc voulu étendre le bien fait d'un tel enseignement aux facultés. Il y a donc ici un échange entre les facultés, et surtout Paris, et les écoles, et pour une fois, cette communication se fait dans le sens province-Paris. Ces écoles si longtemps dépréciées commencent à se faire reconnaître aux yeux du ministère de l'Instruction Publique et des professeurs des facultés.

2- Une source d'apprentissage très riche...

En fait, ce stage ou service est très bénéfique pour les élèves. C'est une source d'apprentissage inégalable, tant sur le plan technique que sur le plan humain.

En effet, durant leur séjour à l'hôpital, les élèves sont amenés à pratiquer ou voir se pratiquer la médecine tel qu'ils le feront une fois reçus. Ces bénéfices sont d'ailleurs très clairement exprimés par les professeurs en 1842. « *Mais si l'administration y a toujours trouvé son compte, les élèves ont de leur*

⁷²⁰ *ibidem*

⁷²¹ B.U.S., lois et règlements de l'enseignement supérieur tome 1, 10 avril 1842, article 1er

côté trouvé dans cette salubre obligation la base d'une solide instruction, ayant sans cesse, sous les yeux les objets de leurs études ; faisant l'éducation de leurs sens et de leur intelligence au lit des malades apprenant par eux même le langage des symptômes et appréciant par l'habitude, ses nuances, sa valeur suivant les modifications infimes et nous dirons presque individuelles que l'exercice de la clinique peut seul receler ; ils peuvent enfin tous les jours juger de l'importance et de la justesse de la théorie par les applications pratiques et faisant ainsi, sous des maîtres habiles l'apprentissage de l'art difficile dont ils ont dû plus tard supporter à leur tour la pesante responsabilité »⁷²². Le service de l'hôpital peut être vu en fait comme le complément indispensable des cours de cliniques, sauf que là, ils sont actifs font les pansements ou autres soins et pour les internes, les examens des patients qui arrivent à l'hôpital en l'absence des médecins.

Ils rencontrent donc de nombreux cas pathologiques. Ceux-ci varient quelques peu selon l'hôpital auquel ils sont attachés.

A l'Hôtel Dieu, les élèves sont amenés à rencontrer une multitude de cas pathologiques en raisons des populations qui s'y trouvent. En effet, cet établissement accueille les malades et les blessés civils, les malades et blessés militaires, les femmes en couches, les filles publiques.... Ces patients sont répartis dans des salles différentes en fonction du mal dont ils souffrent, les fiévreux, les blessés.... Aucun état des maladies dont souffrent ces patients n'a été retrouvé. Il nous est donc impossible de connaître la nature des maladies observées dans cet établissement.

Au contraire, pour l'hôpital Saint Jacques une telle étude est rendue possible grâce notamment, au mémoire pour le concours clinique de Ludovic Deluen, *Etudes sur les orphelins et les vieillards de l'hôpital de Nantes en 1837*⁷²³.(annexe n°8)

Nous observons que les maladies traitées sont d'origine et de nature très diverses. Les élèves ont donc ici une source d'apprentissage très intéressante, d'autant plus qu'il ne s'agit pas simplement d'adultes, mais aussi d'enfants et de vieillards. Ils acquièrent là une connaissance générale sur les affections les plus répandues.

Cet hospice présente un second intérêt du point de vu de l'apprentissage médical, et celui-ci est lié à la présence de l'hospice des aliénés. En effet, les internes peuvent s'initier aux maladies mentales. Cette partie de la médecine n'est que très peu développée au début du XIX^{ème}. En effet, tolérés jusqu'au XVII^{ème} siècle, les aliénés sont ensuite enfermés et ce jusqu'à la Révolution qui fait valoir les droits des hommes mais aussi des

⁷²² B.U.S, A5-3, 7 février 1842

⁷²³ A.D.L.A, Br in 8° 1191

aliénés⁷²⁴. Certains médecins comme Philippe Pinel, fondateur de la psychiatrie, ont beaucoup œuvré pour la classification des maladies mentales, grâce à l'analyse des données cliniques. Il est en fait, l'égal de Laënnec ou de Bichat mais au lieu de s'intéresser au corps, il s'intéresse au mental. Il réfute la théorie qui explique la folie comme étant due à une lésion matérielle du cerveau et professe qu'elle est due à un trouble fonctionnel, donc potentiellement réversible. Il opère en fait une classification des folies purement clinique c'est-à-dire basée sur des symptômes⁷²⁵. Avec ses élèves Esquirol⁷²⁶ et Ferrus⁷²⁷, il met au point une méthode moderne d'observation des malades mentaux et démontre de manière éclatante qu'il convient de les traiter avec autant sinon plus d'humanité que les autres malades. Il contribue très largement au changement de l'image que l'on se fait des mentaux et de la considération que l'on a pour eux. Comme pour toutes les autres parties de la médecine, le XIX^{ème} siècle est là aussi un siècle charnière, avec la poursuite des travaux en psychiatrie par des médecins français Farlet, Lasègue⁷²⁸, Charcot⁷²⁹, Morel⁷³⁰... mais aussi par des allemands Emil Kraepelin, des anglais ou des polonais comme Pregowski⁷³¹.

Les étudiants de Nantes sont plutôt chanceux dans le domaine de cette étude car, si l'ordonnance du 18 décembre 1839, portant règlement sur les établissements publics ou privés consacrés aux aliénés, est censée améliorer les conditions de vie de ces patients, très peu de villes respectent ce texte et continuent souvent à interner ces malades dans des conditions d'hygiène épouvantables ou bien comme à Marseille, à les entasser dans des pièces faute de place⁷³².

Nantes, au contraire, bénéficie de conditions plutôt favorables, et ce, grâce au médecin en charge du service de l'hôpital Saint Jacques, le docteur Bouchet. C'est en bon élève d'Esquirol, que ce médecin applique les principes des aliénistes à la lettre dans cet établissement : emploi du temps minuté où les aliénés sont constamment occupés, - propreté poussée à l'extrême par le cirage des parquets et des paillasons, - discipline de fer pour les infirmiers, - visite du médecin, tous les jours, à 8 heures : tous les

⁷²⁴ TUBIANA, M., *op cit.*, p369

⁷²⁵ TUBIANA, M., *op cit.*, p370

⁷²⁶ Esquirol Jean Etienne (1772-1840), psychiatre français

⁷²⁷ Ferrus Guillaume Marie André, (1784-1861), chirurgien militaire et psychiatre français.

⁷²⁸ Lasègue Charles Ernest (1816-1883), neuropsychiatre français.

⁷²⁹ Charcot Jean Martin (1825-1893), neurologue français, décrit, classe et groupe en symptômes en essayant de rattacher aux lésions anatomiques.

⁷³⁰ Morel Benedict Augustin, (1809-1873) neuropsychiatre améliore les conditions de vie des patients.

⁷³¹ COURY, BARIETY, *op cit.*, pp882-883

⁷³² BORSA S., MICHEL C-R, *op cit.*, pp81-86

aliénés doivent se trouver au pied de leur lit, etc. Esquirol *dira* « *M. le Docteur Bouchet [...] a établi dans cette maison un ordre admirable* »⁷³³. Donc ces bonnes conditions sont bénéfiques tant pour les internés, que pour les élèves qui peuvent dès lors s'initier aux principes des aliénistes auprès de ce médecin.

Le service hospitalier n'a pas pour seule ambition de donner une formation théorique et pratique des soins à donner aux patients. Ce séjour à l'hôpital permet également aux élèves d'appréhender les qualités morales qui font un bon médecin. D'après le docteur Fouré, le service à l'hôpital permet au élèves d'acquérir ce qu'il appelle le « *tact médical* ». En fait, « *pour déterminer d'une manière précise la nature de chaque maladie qu'il est appelé à combattre, il faut qu'il acquiert une aptitude et une sagacité particulière. Il faut que, pendant longtemps, il exerce ses organes à percevoir avec promptitude et sûreté une foule d'impressions légères qui semblent l'éclairer comme une espèce d'inspiration, sur l'état fonctionnel et matériel de chaque organe du malade. C'est cette aptitude qu'on nomme tact médical ; elle s'acquiert plus qu'on ne pense ; si chez quelques-uns, elle paraît un don naturel, ce don a toujours besoin d'être cultivé* »⁷³⁴. Le jeune homme qui s'engage dans les études médicales doit non seulement acquérir des connaissances scientifiques et ce, par l'intermédiaire des cours théoriques de l'Ecole, mais il doit également acquérir une certaine expérience, un esprit de déduction, d'intuition et une certaine perspicacité pour que, lorsqu'il examine un patient, il sache de suite de quelle affection il souffre.

Le médecin est également quelqu'un qui est à l'écoute du patient et ceci s'apprend également à force de pratique. En effet, « *le médecin doit apporter auprès de ses malades un degré de réserve, de sollicitude et d'attention* ». Le médecin est une personne qui doit aimer et savoir être à l'écoute, il doit être altruiste.

D'autre part, le médecin doit pouvoir faire face à n'importe quelle situation, tout en gardant le contrôle de soi notamment lors de situations graves comme des épidémies. Il ne doit en aucun cas se laisser détourner de son travail et doit faire preuve d'une grande capacité de travail et de beaucoup de sérieux. « *Que sera-ce enfin, dans des cas analogues, plusieurs malades, un grand nombre de malades l'invoqueront à la fois ? Comme il doit alors recueillir toutes ses forces ; comme il doit faire une distribution sage et économique de tout son temps ; comme il doit éviter de se laisser distraire, ou par les plaisirs ou par toute espèce d'occupation étrangère à son objet. Il doit se consacrer à ce dernier sans partage, dans tous ses instants, avec la puissance de toutes ses facultés. Il faut pourtant qu'il réserve quelques heures pour l'étude du*

⁷³³ CHEVALIER Fr., *La création de l'hôpital général saint Jacques à Nantes, un exemple de mise en application des principes des premiers aliénistes du début du XIXème siècle*, mémoire de DEA, faculté des sciences de nantes, pp73-75

⁷³⁴ B.U.S, AP 102, Discours 1847, Julien FOURE

cabinet ». Cette profession, que l'on peut à la lecture de ce discours qualifiée de sacerdoce, demande beaucoup de rigueur et, c'est pour cela certainement que les professeurs attachent une si grande importance à la discipline qui n'est pourtant pas souvent respectée.

Ainsi, pour être médecin, il ne suffit pas d'acquérir une masse de connaissance, il faut en plus développer de nombreuses qualités humaines : l'écoute, l'attention, la précision, la collaboration, le sérieux Sans elles, le jeune praticien ne fera pas un bon médecin. Ces qualités, les professeurs essaient de les inculquer tout comme les chefs de service, à des élèves bien souvent peu assidue

3-...souvent négligée par les élèves

Les service de l'hôpital confié aux élèves souffre d'un grave problème : l'inassiduité et la négligence des élèves.

En effet, de nombreux reproches sont formulés à l'égard de ces jeunes hommes à propos de leur assiduité dans leur travail, et ce pratiquement chaque année. Les chef de service notent en effet une certaine négligence de la part de certains élèves qui se manifeste soit par un travail mal fait, soit par leur absence.. Ainsi, lors d'une délibération de la C.A.H.N, le 11 mars 1811, « *les professeurs ont verbalement rendu compte à l'administration de l'état de l'école et du relâchement des élèves au service des malades. M.M les chefs de service se sont notamment plaints de l'inexactitude du plus grand nombre aux visites et aux pansements, que M.M Laënnec et Darbefeuille ont eut cependant l'extrême complaisance de retarder presque tout l'hiver jusqu'à près de 8h. du matin, pour donner à tous, et même aux plus paresseux le temps de se rendre à l'hospice* »⁷³⁵.

Les plaintes formulées à l'égard des élèves peuvent l'être par les professeurs et les chefs de clinique, mais aussi par les malades. Ainsi, le 26 août 1815, la commission fait part d'une plainte émanant des patients de l'Hôtel Dieu qui soulignent que le service confié aux élèves et surtout les pansements sont négligés⁷³⁶.

Négligeant dans leur travail, les élèves adoptent parfois des comportements tout aussi blâmables à l'égard du personnel, manquant souvent de respect à l'égard des sœurs de l'hôpital.

Cette négligence dans le service des soins est encore plus importante peut-être durant la période des vacances. En effet, si les cours de l'Ecole s'interrompent durant le mois de septembre dans les premières années de l'Ecole, puis durant les mois de septembre et octobre à partir des

⁷³⁵ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 72, f 70 r, 11 mars 1811.

⁷³⁶ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 73, f134r-v, 26 août 1815

années 1835 cela ne veut pas dire pour autant que le service des pansements, auxquels tous les élèves sont astreints, cesse. En fait, durant cette période, deux groupes sont constitués, l'un assurant le service pendant la première moitié des vacances et l'autre pendant la deuxième moitié. Cette organisation réduit donc de moitié leur temps de vacances, qui pour la plus part d'entre eux est la seule période de l'année où ils peuvent retourner chez leurs parents. Nombreux sont ceux alors qui passent outre ce règlement et n'assurent pas ce service.

Ainsi, le 21 septembre 1819, la commission administrative suite « *aux rapports des élèves internes de l'Hôtel Dieu, aux rapports du capitaine de visite, à la lettre de M. Fouré, professeur de clinique interne du 17, à celle de M. Cochard, professeurs de clinique externe de ce jour, le tout relatif à l'abandon du service par 6 élèves des 14 désignés pour la seconde quinzaine de septembre* » prend des mesures disciplinaires.

En effet, pour lutter contre cette indiscipline, la C.A.H.N et les professeurs multiplient les règlements et les mesures de répression. Ainsi, par exemple en 1814, la commission arrête un nouveau règlement qui fixe à l'article 8 que « *les élèves de chaque section seront tenus de se trouver dans les salles qui leur seront désignées à l'heure de la visite que fera le chef de chaque service* »⁷³⁷. De plus, « *le chef de service s'assurera si la section d'élèves est complète, et donnera avis de l'absence ou de l'inexactitude de celui qui ne remplira pas ses devoirs* »⁷³⁸. D'autre part, « *nul élève ne pourra s'absenter sans en avoir obtenu la permission du chef de service et s'être fait remplacer auprès de ses malades par un autre élève* »⁷³⁹. La surveillance du travail des élèves est également confiée à l'interne de service⁷⁴⁰. Enfin, « *l'obtention des certificats d'études et la faculté de concourir aux prix annuels décernés par la commission administrative n'appartiendront qu'aux élèves recommandables par leur bonne conduite, par leur exactitude, et par l'assiduité des soins qu'ils auront donnés aux malades* »⁷⁴¹.

Malgré la multiplication des règlements, les élèves ne prennent pas leur devoir plus au sérieux. Cette attitude est qualifiée par les administrateurs et chefs de cliniques, d'inhumaine⁷⁴², attitude que l'on retrouve d'ailleurs tout au long de la période. Celle-ci est peut-être due à la trop grande charge de travail qui repose sur les élèves qui doivent assumer les cours théorique en y assistant mais aussi en les travaillant personnellement pour les apprendre, le service le matin et parfois même le soir, participer aux séances de dissection, et pour certains préparer les

⁷³⁷ A.D.L.A, H dépôt 3 IE 73, f 82, 15 juin 1814

⁷³⁸ *ibidem*, art 10

⁷³⁹ *ibidem*, art 11

⁷⁴⁰ *ibidem*, art 12

⁷⁴¹ *ibidem*, art 14

⁷⁴² A.D.L.A, H dépôt 3 IE 74, 21 septembre 1819

examens du baccalauréat. Les études de médecine apparaissent donc très contraignantes, difficiles et ne laissent pas beaucoup de temps aux élèves pour faire autre chose. On comprend ici qu'un très grand nombre abandonne rapidement.

Ainsi, l'enseignement de la médecine ne s'arrête pas simplement aux cours théoriques dispensés par les professeurs de l'Ecole ni aux séances de dissection. Ceux-ci sont très utiles aux élèves car ils leur permettent d'appréhender les sciences médicales. De plus, Nantes semble offrir un enseignement de bonne qualité, tout du moins à la fin de la période. Elle semble coller au mouvement scientifique de l'époque. Soumise à l'influence du centre parisien, elle y est très réceptive.

Pendant, l'enseignement de la médecine passe aussi et avant tout par une mise en pratique des connaissances et des savoirs au quotidien et surtout pour les élèves internes et externes. Le stage ou service de l'hôpital est indispensable à tout étudiant en médecine qui désire faire des études sérieuses car, il est confronté à ce que sera sa réalité quotidienne une fois reçu médecin. Il y apprend les gestes, les réflexes à avoir mais aussi quelles sont les valeurs et les qualités qui font un bon médecin. Pratiquement inexistante par le passé, l'introduction d'une telle coopération entre l'hôpital et l'Ecole est une véritable innovation de l'enseignement médical du XIX^{ème} siècle, c'est d'ailleurs certainement la plus importante. Elle est à la base de l'enseignement hospitalo-universitaire tel que nous le concevons aujourd'hui. De plus, cette collaboration, si elle sert les intérêts des étudiants, malgré que ceux-ci la négligent souvent, elle est très appréciée des hôpitaux qui trouvent là une main d'œuvre gratuite pour faire fonctionner des établissements qui ont subis d'énormes préjudices durant la Révolution et dont les budgets sont bien souvent limités, durant les premières années du XIX^{ème} siècle.

Le système instauré ici, est reconnu d'une très grande utilité par le ministère de l'Instruction Publique qui d'ailleurs juge bon de l'étendre à ses facultés. Toute fois, l'appréciation y est limitée par le nombre d'élèves. Les écoles secondaires et préparatoires de médecine ont donc un avantage certain par rapport aux facultés. L'Ecole de médecine de Nantes est avant tout un centre d'apprentissage d'une médecine pratique.

CONCLUSION

A travers cette étude menée grâce à trois grands axes de recherche, nous avons pu constater les évolutions que peut connaître une institution d'enseignement supérieur de province, durant une large partie du XIX^{ème} siècle.

Pour cette école organisée en 1808, et intégrée au système officiel de l'enseignement en 1820, s'agit-il d'une renaissance ou d'une création ? La Révolution faisant table rase du passé, fait disparaître les institutions enseignant l'art médical, ainsi que tous les clivages qui l'accompagnent. Les institutions réorganisées au siècle suivant, semblent donc être une création nouvelle intégrant une nouvelle conception que l'on se fait de l'enseignement de l'art de guérir : « *peu lire, beaucoup voir, beaucoup faire* ». Cependant, si l'on regarde de plus près, l'enseignement médical n'a jamais cessé à Nantes, comme dans bien d'autres villes, et s'est réorganisé de façon tout à fait informelle auprès des hôpitaux sous l'initiative de quelques chirurgiens. Ainsi, l'Ecole de Nantes, se trouve être l'héritière de cet enseignement.

Petite école à l'échelle nationale, si nous la comparons à Toulouse, Bordeaux ou Lyon, l'Ecole de médecine de Nantes et ses administrateurs n'ont poursuivi qu'un seul but durant toutes ces années : redonner à Nantes un enseignement médical de renom. C'est ainsi, qu'elle s'est battue tout au long du siècle pour se faire enfin une place parmi les plus grands centres d'enseignement de la médecine française. Se sentant bien souvent mise à l'écart de toutes les décisions concernant le développement de l'enseignement supérieur, cette ville bataille ferme pour l'obtention d'une quelconque reconnaissance. Ce combat, elle le mène également contre l'image trop restrictive que l'on a d'elle, une ville commerçante et industrielle où la culture et la science n'ont, d'après un point de vue extérieur, que peu d'importance, vision biaisée car, dès les années 1830, des groupes s'organisent pour débattre de toutes les questions ayant trait à la science et à la technique. En fait, cette position de ville économique et

industrielle, Nantes a su la retourner à son avantage et en tirer un profit financier et humain.

Ainsi, si durant les premières années de son existence, l'Ecole gérée alors par la commission administrative des hospices de Nantes semble végéter, à partir du moment où elle est transformée en établissement communale, les progrès se succèdent. Cette nouvelle perspective, elle la doit essentiellement à un homme Orfila, et à une politique de réhabilitation des écoles secondaires qu'il mène avec ferveur, défendant tous les avantages que présentent ces centres de formation.

Réticente au départ, la municipalité n'hésite plus, quelques temps après, à donner à cette institution les moyens de se développer en lui offrant de nouveaux bâtiments, mais aussi en lui accordant, sous certaines réserves, les budgets nécessaires. Ainsi, la transformation de l'Ecole de Médecine en Ecole de Plein Exercice est en quelque sorte le couronnement d'une entreprise débutée depuis de nombreuses années, et qui vise essentiellement à donner à Nantes un enseignement de qualité. L'Ecole interprète cela comme la première étape conduisant à la transformation en faculté. En fait, le devenir de cette institution ne dépend pas directement de la municipalité, mais de la politique du gouvernement envers ces établissements. Ainsi, la politique locale a moins d'incidences que la politique nationale, car malgré tous les efforts qu'elle fournit, la décision revient au ministère.

L'acquisition de ce nouveau statut est également le couronnement des efforts fournis par les professeurs qui sont très impliqués dans le fonctionnement de cette institution et dans son développement, et ce de deux manières.

S'ils bataillent à côté des autorités municipales pour obtenir les faveurs du pouvoir central, ce sont eux également, qui développent et contribuent à l'amélioration de l'enseignement médical. En effet, ils sont une sorte de relais entre les progrès de la science qui se font surtout à Paris, et leur diffusion auprès des élèves. Ces derniers bénéficient en fait, de conditions particulières pour l'apprentissage de cette science. En effet, structure plus intime, l'Ecole permet d'appréhender la médecine selon des théories. Cependant, au carrefour entre la science et les humanités, l'étude de la médecine est en fait surtout envisagée à Nantes d'un point de vue pratique, proposant aux élèves une étude du corps humain dans son état de vie mais aussi de mort. C'est d'ailleurs ce qui caractérise les écoles par rapport aux facultés et c'est pour cette raison qu'on a tenu à les conserver.

Elles sont très utiles aux élèves. Toutefois, ceux-ci ne savent pas toujours en apprécier les bienfaits et ont souvent tendance à les négliger.

D'ailleurs, l'attitude de ce nouveau groupe social, car il s'agit bien d'un groupe social doté de comportements sociaux particuliers, n'est pas toujours facile à comprendre. Adoptant une attitude souvent de contestation, ils vont à l'encontre de leurs propres intérêts. En fait, ces jeunes gens semblent plus réceptifs à tout ce qui se passe autour d'eux et constitue, durant quelques années, une véritable force politique. Cette attitude n'est certainement pas propre aux étudiants nantais. D'autres écoles ont dû connaître les mêmes difficultés. Une telle étude sur d'autres écoles serait donc intéressante.

Enfin, le comportement des étudiants et notamment la durée de leur séjour à Nantes sont une nouvelle preuve de la qualité de cette institution. En effet, plus le temps passe et plus les étudiants prolongent leur séjour à Nantes, y trouvant certainement un enseignement répondant à leurs aspirations et des conditions très favorables. Ainsi, tout concorde à dire que l'École de médecine de Nantes devient à la fin du siècle une institution d'enseignement médicale de qualité attirant une population de plus en plus nombreuse qui contribue au développement de cette institution. Cette école brille également grâce à la réussite de certains de ses élèves qui s'illustrent par leurs travaux de recherche. Elle contribue en quelque sorte au développement du mouvement scientifique de l'époque.

Ainsi, l'École de Nantes connaît une évolution très remarquable durant ces soixante sept ans, petite école de province, elle parvient à se faire une place dans le haut du pavé. Toutefois, Rennes, contre qui elle ne cesse de lutter durant toute cette période, n'a pas dit son dernier mot. Et la lutte se poursuit encore pendant quelques années pour acquérir le statut tant convoité, celui de faculté.

Annexes

Annexe n°1 :les inscriptions à l'Ecole de médecine de Nantes

Annexe n°2 :le comportement des étudiants par rapport aux inscriptions

Annexe n°3 :l'Ecole de Nantes par rapport aux autres Ecoles 1855-1860

Annexe n°4 : les séances de distribution des prix et les discours de rentrée de l'Ecole de médecine de Nantes

Annexe n°5 :l'évolution des chaires d'enseignement de 1808 à 1875

Annexe n°6 :les travaux anatomiques des élèves

Annexe n°7 :exemples de questions soumises aux élèves lors des concours pour le service de l'hôpital

Annexe n°8 : Cas pathologiques rencontrés par les élèves à saint Jacques en 1835

Annexe n°1 :les inscriptions à l'Ecole de médecine de Nantes

Annexe n°2 : le comportement des étudiants par rapport aux inscriptions

Les cours d'instruction médicale, 1808-1820

Nombre d'inscriptions	nombre d'inscrits	nombre total d'inscriptions (1)	proportion des inscrits par nombre d'inscriptions (2)	
1	27	27	7.48	
2	25	70	9.70	
3	28	84	7.76	
4	36	144	9.97	34.91
5	24	120	6.65	
6	24	144	6.65	
7	26	182	7.20	
8	22	176	6.09	61.50
9	21	189	5.82	
10	17	170	4.71	
11	9	99	2.49	
12	16	192	4.43	78.95
13	12	156	3.32	
14	10	140	2.77	
15	16	240	4.43	
16	8	128	2.22	91.69
17	7	119	1.94	
18	4	72	1.11	
19	5	95	1.39	
20	2	40	0.55	
21	3	63	0.83	
22	3	66	0.83	
23	1	23	0.28	
24	1	24	0.28	
25	1	25	0.28	
26				
27				
28				
29	1	29	0.28	
30	3	90	0.83	
total	361	2907	100.29	100.29

(1) produit du nombre des jeunes gens par le nombre d'inscriptions qu'ils ont pris à l'Ecole

(2) rapport entre le nombre de personnes qui ont pris (x) inscriptions et le total des jeunes gens inscrits à l'Ecole, exprimé en pourcentage

l'école secondaire 1820-1840

nombre d'inscriptions	nombres d'inscrits	nombre d'inscriptions	part des inscrits	
1	45	45	9.87	
2	46	92	10.09	
3	44	132	9.65	
4	38	152	8.33	37.94%
5	21	105	4.61	
6	23	138	5.04	
7	27	189	5.92	
8	36	288	7.89	61.40%
9	16	144	3.51	
10	19	190	4.17	
11	24	264	5.26	
12	34	408	7.45	81.79%
13	15	195	3.29	
14	8	112	1.75	
15	5	75	1.10	
16	14	240	3.07	91%
17	1	17	0.22	
18	7	126	1.54	
19	6	114	1.32	
20	4	80	0.88	94.96%
21	4	84	0.88	
22	2	44	0.44	
23	2	46	0.44	
24	12	288	2.63	99.35%
25	1	25	0.22	
26	1	26	0.22	
27	/	/	/	
28	/	/	/	
29	/	/	/	
30	/	/	/:	
31	/	/	/	
32	1	32	0.22	100.01%
total	456	3651	100.01	

l'Ecole préparatoire(1840/41-1855)

Nombre d'inscriptions	nombre d'inscrits	nombre total d'inscriptions	parts des inscrits	
1	11	11	5.02	
2	17	34	7.76	
3	12	36	5.48	
4	10	40	4.57	22.83
5	10	50	4.57	
6	11	66	5.02	
7	6	42	2.74	
8	31	248	14.16	49.32
9	6	54	2.74	
10	6	60	2.74	
11	5	55	2.28	
12	19	228	8.68	65.76
13	7	91	3.20	
14	24	336	10.96	79.92
15	5	75	2.28	
16	12	192	5.48	87.68
17	2	34	0.91	
18	4	72	1.83	
19	5	95	2.28	
20	8	160	3.65	96.35
21	3	63	1.37	
22	1	22	0.46	
23				
24	4	96	1.83	
total	219	2160	100.01	100.01

L'Ecole préparatoire : les doctorants et les officiants (1855-1869/70)

Nombre d'inscriptions	nombre d'inscrits doctorants	nombre total d'inscriptions	parts des inscrits		nombre d'inscrits officiants	nombre total d'inscriptions	parts des inscrits	
1	9	9	5.33		4	4	4.94	
2	21	42	12.43		9	18	11.11	
3	3	9	1.78		7	21	8.64	
4	25	100	14.79	34.33	9	36	11.11	35.8
5	3	15	1.78		29	10	2.47	
6	5	30	2.96		1	6	1.23	
7	3	21	1.78		2	14	2.47	
8	39	312	23.08	63.93	10	80	12.35	54.32
9	0	0	0		1	9	1.23	
10	4	40	2.37		2	20	2.47	
11	10	110	5.92		1	11	1.23	
12	13	156	7.70	79.92	7	84	8.64	
13	3	39	1.78		3	39	3.7	
14	31	434	18.24	100.04	23	322	28.40	
total	169	1317	100.04		81	674	100.06	

Annexe n°3 : l'Ecole de Nantes par rapport aux autres Ecoles 1855-1860

	1855	1856	1857	1858	1859	1860
Alger					21	19
Amiens		30	27	26	24	26
Angers	37	26	30	25	25	24
Arras	31	32	27	30	36	41
Besançon	26	23	52	23	26	32
Bordeaux	67	67	71	66	75	93
Caen	44	41	38	34	42	39
Clermont	39	27	30	33	32	44
Dijon	32	22	18	17	22	21
Grenoble	20	25	20	24	26	26
Lille	78	72	87	59	48	45
Limoges	19	18	21	18	21	25
Lyon	127	140	117	93	87	92
Marseille	93	71	110	85	98	99
Nancy	53	44	54	33	34	43
Nantes	50	41	37	37	39	36
Poitiers	29	35	30	34	40	47
Reims	40	24	28	34	41	34
Rennes	67	59	65	46	48	61
Toulouse	159	137	128	144	134	149
Tours	38	31	29	25	29	28
Rouen	54	55	47	23	21	27

Annexe n°4 : les séances de distribution des prix et les discours de rentrée de l'Ecole de médecine de Nantes

année	le jour	le professeur qui a prononcé le discours	le sujet du discours
1808		Guillaume LAËNNEC	la création de l'Université Impériale et son utilité
1809			
1810		BLIN	bilan de l'enseignement médical avant la Révolution ; organisation et définition des matières
1811		DARBEFEUILL E	définition des différentes matières qui composent l'étude de la médecine et leurs connexions
1812		RICHARD JEUNE	qu'est ce que la médecine ?
1813		COCHARD	l'utilité de la clinique
1814		LAFOND	la chirurgie
1815		LAENNEC	historique de l'hôtel dieu ; Nantes et ses hôpitaux durant la guerre de Vendée
1816		BLIN	détail du mouvement des malades de l'Hôtel Dieu pendant l'exercice ; les soins hospitaliers qui leur sont dispensés et l'avantage qui doit résulter pour eux de la restauration déjà entreprise des bâtiments du dit hospice
1817			
1818		FOURE	les hospices de Nantes ; les connexions entre les différentes matières de la médecine
1819	4 septembre	RICHARD JEUNE	le développement de la médecine et ses principes
1820	1 ^{er} septembre	COCHARD	la médecine comme science prééminente et vaste ; les études médicales organisées
1821			
1822			
1823	2 septembre	RICHARD	la médecine l'étude de

		JEUNE	l'homme physique et de l'homme moral, l'homme un animal doué de raison
1824	31 août	LEGOUAIS	les différentes matières enseignées et les avantages que présentent les écoles secondaires pour cet enseignement
1825			
1826	6 septembre	THIBEAUD	évolution des théories médicales ; théorie et pratique sont liées. Le XIX ^{ème} siècle, siècle de renouvellement des théories médicales, les théories sont nécessaires mais l'observation au lit du malade l'est tout autant.
1827			
1828			
1829	1 ^{er} septembre	LAËNNEC AMBROISE	éloge à Charles Richard jeune, un savant, un professeur, un homme. La deuxième partie du discours traite de deux questions, est-il nécessaire d'agrandir l'hôtel Dieu de Nantes ?, ne vaudrait-il pas mieux y établir des hôpitaux spéciaux ?
1830	31 août	LEGOUAIS	les études médicales et les élèves ; l'étude de la clinique
1831			
1832		GUEPIN	
1833			
1834	22 octobre	GUEPIN	des études philosophiques et des études élémentaires, les grandes écoles de médecine et les écoles secondaires.
1835			
1836	8 novembre	THIBEAUD	rapport de la médecine avec la science et la société
1837			
1838	13 novembre	SALLION	exposé des principales doctrines qui ont dominé la médecine
1839	12 novembre	MARCHAND	les études de médecine dans les écoles secondaires
1840	10 novembre	HELIE	les écoles secondaires de

			médecine et le rapport Orfila
1841	19 novembre	GUEPIN	l'utilité de l'école de médecine et les efforts qu'il faut faire pour améliorer l'enseignement de la médecine
1842			
1843			
1844	19 novembre	THIBEAUD	la clinique son histoire et son enseignement
1845	18 novembre	GELY	les progrès de la connaissance médicale et notamment celles de la médecine et de la chirurgie
1846			
1847	23 novembre	FOURE	les devoirs attachés à la profession de médecin, l'étendue des connaissances que cette profession exige, les obligations qu'elle impose, les consolations qu'elle procure.
1848	17 novembre	SALLION	la médecine une étude avant tout pratique; cette science de la vie est unique et fait converger différentes sciences
1849	16 novembre	MARCHAND	l'histoire/ le développement des hôpitaux
1850	22 novembre	HELIE	les études médicales depuis l'ordonnance de 1840 ; redéfinition des matières et des progrès effectués.
1851		PIHAN DUFEUILLAY	
1852		LEGOUAIS	exposé de toutes les obligations que leur imposent pour le temps de leur études, la résolution qu'ils ont prise et toutes les charges qu'entraîne avec elle la noble profession du médecin
1853		DELAMARRE	influence de la médecine sur le moral de l'homme en état de maladie
1854	24 novembre	THIBEAUD	histoire des progrès de la médecine surtout depuis le début du siècle
1855	3 novembre	SALLION	parallèle de plusieurs doctrines médicales et l'appréciation de l'utilité réelle que retire la médecine des diverses sciences dont on leur applique chaque jour les résultats

1856	8 novembre	BONAMY	la part que la médecine prend aux actes sociaux, l'intervention intime, féconde en émotions, qu'elle exerce au sein des familles ; les connaissances que l'élève en médecine doit acquérir pour atteindre la hauteur des différentes missions auxquelles il est appelé, et des moyens dont il dispose pour arriver à ce résultat
1857	5 novembre	LETENNEUR	le code moral du médecin
1858	6 novembre	MARCE	considérations sur l'état intellectuel et moral que la maladie peut déterminer chez l'homme, et quelques réflexions sur le mode d'éducation première qui convient particulièrement au médecin.
1859	3 novembre	LEGOUAI	bilan des travaux de l'année, année marquée par la perte d'un professeur Auguste Marcé
1860	3 novembre	MALHERBE	le vitalisme et l'organicisme actuel, deux doctrines médicales expliquant le pourquoi de la vie
1861	3 novembre	CHENANTAIS	éloge au professeur .Legouais
1862	novembre	HENRY	éloge au professeur Marchand
1863	novembre	TRASTOUR	éloge au professeur Lafond
1864	novembre	HEURTAUX	
1865	novembre	HELIE	l'histoire de l'école de Nantes, les nouveaux bâtiments et le matériel de l'école et notamment les apports du microscope
1866			
1867	novembre	PIHAN DUFEUILLAY fils	théorie et pratique, deux entités très éloignées comme le médecin et le savant ; la médecine est une profession à part entraînant une application et une implication de sa personne très importante ; les qualités nécessaires aux médecins
1869			
1870			
1871			
1872	novembre	VIGNARD	l'anesthésie un grand progrès

			pour la médecine
1873	novembre	PIHAN DUFEUILLAY	l'art de guérir est un art aux limites reculées, aux conceptions ingénieuses et aux applications utiles ; le développement du progrès médical et de la connaissance médical
1874	novembre	CHARTIER	le développement des sciences, de l'application de la physique et de la chimie à la médecine ; l'histoire de la thérapeutique
1875	novembre	MALHERBE	incertitude en médecine, la médecine est très critiquée et le médecin doit donc travailler dur pour obtenir la certitude

Annexe n°5 : l'évolution des chaires d'enseignement de 1808 à 1875

Les Cours d'Instruction médicale

	1808/1815	1816/1817	1818/1820
CLINIQUE INTERNE ET MATIERE MEDICALE	LAENNEC Guillaume	id	
THERAPEUTIQUE ET HYGIENE	BLIN Pierre François	id	
PHYSIOLOGIE ET PATHOLOGIE INTERNE	RICHARS Jean Charles	id	
CLINIQUE ET PATHOLOGIE EXTERNE	DARBEFEUILE Jean Baptiste	id	
OPERATIONS ET ACCOUCHEMENT	COCHARD Jean François	VALTEAU	
ANATOMIE ET ANATOMIE POUR LES ARTISTES	LAFOND Claude	id	
HYGIENE ET THERAPEUTIQUE			
PHYSIOLOGIE ET PATHOLOGIE INTERNE			RICHARD Jeune Charles
CLINIQUE INTERNE ET MATIERE MEDICALE			FOURE Julien
PATHOLOGIE EXTERNE ET OPERATIONS			COCHARD Jean François
OSTEOLOGIE ET ANATOMIE			LAFOND Claude
ACCOUCHEMENT			VALTEAU

L'Ecole secondaire

	1820/ 1822	1823/ 1824	1825/ 1828	1829	1830/ 1833	1834/ 1836	1837/ 1840
HYGIENE ET THERAPEUTIQUE	BLIN	ID	THIBEAUD Aime Julien	ID	ID	ID	
PHYSIOLOGIE ET PATHOLOGIE INTERNE	RICHARD Jeune	ID	ID	LAENNEC Ambroise	ID	ID	
CLINIQUE INTERNE ET MATIERE MEDICALE	FOURE Jlien	ID	ID	ID	ID	ID	
PATHOLOGIE EXTERNE ET OPERATIONS	COCHARD	ID	ID	ID	ID	ID	
OSTEOLOGIE ET ANATOMIE	LAFOND Claude	ID	ID	ID	ID	ID	
ACCOUCHEMENT	VALTEAU	LEGOUAIS Auguste	ID	ID	ID	ID	
PROFESSEURS SUPPLEANTS :				ID	ID	ID	
PHYSIOLOGIE ET PATHOLOGIE INTERNE			PELLERIN René				
	ID	SALLION Jean Baptiste Bernard	ID				
CLINIQUE ET PATHOLOGIE EXTERNE			LAENNEC Ambroise	/	MARION DE PROCE ?.	ID	
PROFESSEUR HONORAIRE			BLIN	ID	ID	ID	
PATHOLOGIE GENERALE. MEDECINE LEGALE. CHIMIE				PELLERIN René	iID	GUEPIN Ange	
MATIERE MEDICALE							FOURE
CLINIQUE INTERNE							THIBEAUD
CLINIQUE EXTERNE ET MEDECINE OPERATOIRE							COCHARD
ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE							LAFOND
ACCOUCHEMENT							LEGOUAIS
CHIMIE MEDICALE							GUEPIN
PATHOLOGIE INTERNE							LAENNEC
PROFESSEURS ADJOINTS							
PATHOLOGIE EXTERNE ET CLINIQUE							MARCHAND Anselme
PATHOLOGIE ET CLINIQUE INTERNE							SALLION
HISTOIRE							DELAMARRE

NATURELLE MEDICALE							Frédéric
PHYSIOLOGIE							HELIE Louis

L'école Préparatoire

	1868	1869	1872		1873	1875
TITULAIRES						
ANATOMIE	JOUON François	ID			ID	ID
MEDECINE OPERATOIRE (pathologie externe)	CHENANTAIS Jules	ID	ID		ID	ID
CLINIQUE EXTERNE	LETENNEUR Gustave	ID	ID		ID	ID
PATHOLOGIE INTERNE	VIAUD GRAND MARAIS Ambroise	ID	ID		ID	ID
CLINIQUE INTERNE	MALHERBE Jean Baptiste	ID			ID	ID
ACCOUCHEMENT ET MALADIE DES FEMMES ET DES ENFANTS		VIGNARD Edmond			ID	ID
MATIERE MEDICALE ET THERAPEUTIQUE				HYGIENE ET THERAPEUTIQUE	CHARTIER	ID
PHARMACIE	ANDOUARD Pierre	ID	ID	ID	PIHAN DUFEUILLAY François père	ID
HISTOIRE NATURELLE MEDICALE	DELAMARRE Frédéric	ID	ID	I	ID	ID
CHIMIE MEDICALE	PIHAN DUFEUILLAY François	ID	ID	ID	ANDOUARD Ambroise Pierre	ID
PHYSIOLOGIE	LAENNEC Théophile	ID	ID	ID	ID	ID
ADJOINTS						
CLINIQUE EXTERNE	HEURTAUX Alfred	ID	ID		ID	ID
CLINIQUE INTERNE						
ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE						
SUPPLEANTS						
CHAIRES DE MEDECINE	CHARTIER Emmanuel	ID	ID		?	?
CHAIRES DE CHIRURGIE ET D'ACCOUCHEMENTS	VIGNARD Edmond	MAHOT Maurice	MONTFOR T Léon		ID	ID
CHAIRES D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE	RAINGEARD Henri	ID	ID	I	ID	ID
HISTOIRE NATURELLE ET MATIERE MEDICALE	CALLOCH François				HECQUEL	
CHIMIE	BERTIN					
PHARMACIE	HERBELIN					

LES DIRECTEURS DE L'ECOLE DE MEDECINE DE NANTES DE 1808 A 1875

Guillaume LAENNEC	1808-1816
Pierre François BLIN	1816-1820
Charles RICHARD jeune	1820-1829(décès)
Julien FOURE	1829-1854
Claude LAFOND	1854-1863(décès)

Louis Théodore HELIE	1863-1867(décès)
François PIHAN DUFEUILLAY	1867-1876
Théophile LAENNEC	1876-1895

Annexe n°5 : les travaux anatomiques des élèves

Série	1851/ 1852	1852/ 1853	1853/ 1854	1854/ 1855	1855/1856		1856/1857		1857/1858	
					sujets	autopsies	sujets	autopsies	sujets	autopsies
1	5	4	5	4	8	2	9	6	6	3
2	5	4	5	4	8	1	9	5		1
3	5	5	4	4	8	1	9	4	6	4
4	5	2	4	4	8	1	9	5	4	2
5	4	8	4	4	8	1	8	5	6	3
6	4	6	4	4	8	1	8	5	5	3
7	4	4	3	4	8	1			5	3
8	3	7	4	4	8	1			5	2
9	3	11	4	4	8	1				
10	4	9	4	4	8	1				
11	4	10	4	3						
12	4									
13	4									
total	54	70	55	43	80	11	52	31	37	21

1863/1864				1866/1867				1867/1868			
sujets		autopsies		sujets		autopsies		sujets		autopsies	
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
1	2	1	2	3	1	1	1	6	1	2	0
	5	1	1	1	3	1	1	0	1	6	3
	3	2	1	5	1	1	0	2	3	3	1
	2	1	2	3	1	0	2	4	2	2	1
1	4			3	2	1	0	4	2	1	2
	1	2	1	3	2	1	0	6	2	1	2
1	2	1	1	1	3	2	0	5	1	3	
1	3		1								
1	2	1	1								
5	24	9	10	19	12	7	4	27	12	18	9
29		19		31		11		39		27	
Sujets utilisés pour les cours 13 ; autopsies 3 ; sujets autopsiés par le chef de services 107 soit un total de 200 cadavres				374 cadavres apportés à l'amphithéâtre ; 43 donnés aux séries ; 24 employés aux leçons				Pour les cours 8 sujets entiers et 5 autopsiés			

1868/1869				1869/1870				1871/1872			
sujets		autopsies		sujets		autopsies		sujets		autopsies	
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
3	3	1	3	6	1	1	0	1	2	4	1
4	2	1	2	0	5	2	1	2	2	1	3
4	2	1	2	1	4	2	1	2	3	4	0

4	5	1	0	2	2	1	2	1	3	3	1
2	4	3	1	1	0	4	2	2	2	2	1
3	3	4	0	2	1	3	1	1	2	3	1
				2	1	2	1	4	1	1	1
				1	2	2	1	1	4	2	0
20	19	11	8	15	16	17	9	14	19	20	8
39		19		31		26		33		28	
Pour les cours 14 sujets entiers et 5 autopsiés				Pour les cours 11 sujets entiers et 10 autopsiés				Pour les cours 7 sujets entiers et 9 autopsiés			

Annexe n°6 : exemples de questions soumises aux élèves lors des concours pour le service de l'hôpital

année	expectance	externat	internat
1808	- Divisions du squelette, des os et de la face. - Quels sont les lieux où l'on place un vésicatoire ? la manière de le poser, de le lever, et de le panser. - Quels sont les vaisseaux où l'on pratique la saignée du bras ? quels sont les accidents à éviter au saignant ?		- La description du coeur et des autres organes de la circulation du sang - Quelles sont les causes des fractures, les signes et leur traitement ? - Quels sont les secours à donner extemporanément aux hémorragies traumatiques ?
1811 11 mars	- Décrire les os de la jambe et leurs articulations	- Décrire le canal, depuis l'entrée de l'oesophage dans l'estomac jusqu'au sphincter de l'anus	- Qu'est-ce qu l'apoplexie ? quelles sont les deux principales espèces ? quels sont leurs signes ? quels sont les premiers secours à y appliquer ? - Quels sont les signes généraux de la fracture simple et composée de l'avant bras ? quels sont les moyens à employer pour en faire et maintenir la réduction ?
1829 27 août	indiquer la manière de pratiquer la section à la nuque	indiquer les causes, les signes, les différences de la fracture du col du fémur et le traitement qui lui convient.	décrire l'apoplexie ; insister particulièrement sur les signes qui la distinguent de l'asphyxie ou de la syncope ; exposer son traitement <u>oral</u> ; décrire et pratiquer l'opération de la saignée à la ingulaire
1831	décrire le manuel de la saignée du bras.	donner la description anatomique de l'estomac, exposer succinctement les phénomènes de la digestion.	quelles sont les différentes causes qui peuvent occasionner la rétention d'urine ? quels sont les différents moyens à employer pour remédier aux premier accident ? <u>oral</u> : quels sont les cas d'hydropisie axite dans lesquels l'opération de la paracentèse peut et doit être pratiquer ? exécuter le procédé opératoire.
1839 2 avril	Décrire les muscles des parois antérieures de l'abdomen. Exposer leurs usages.	donner une description succincte du foie ; exposer ses fonctions	qu'est ce que l'apoplexie ? quels en sont les caractères les divers degrés ? quels sont les premiers secours à administrer dans cette affection. <u>Oral</u> : quels sont les procédés pour réduire une luxation de l'humérus en bas ; figurer ce procédé
année	expectance	externat	internat
1845 14	donner la description de l'estomac exposer	indiquer particulièrement quels sont les signes	Décrire la fièvre bileuse ses symptômes, sa marche ses terminaisons, ses lésions

mai	ses fonctions quelle est la composition de l'air atmosphérique ? quelle est la proportion des divers éléments.	et les causes de la fracture de la clavicule ; donner succinctement les moyens d'y remédier. Qu'est-ce que l'émétique ? quelles sont ses propriétés chimiques ? quel est son mode de préparation	académiques, ses causes, son diagnostic et surtout ses différences avec la fièvre inflammatoire et l'embaras gastrique bileux, son traitement formuler une potion purgative établir le diagnostic différentiel de la hernie inguinale du bubvon de l'Hydrocèle, et du varicocèle.
1848 5 juin	décrire l'articulation temporomaxillaire exposer ses mouvements, indiquer les muscles qui les exécutent de l'hydrogénèse, ses propriétés et du rôle qu'il joue dans la formation de l'eau.	quels sont les phénomènes locaux et généraux qui peuvent compliquer une plaie contuse de la région pariétale gauche. Quelles sont les indications à remplir dans les premières 24 heures pour combattre les accidents primitifs et prévenir les accidents consécutifs qu'est ce que le sous acétate de plomb liquide ? quels sont les usages thérapeutiques	de la morve aigue, sa marche, son anatomie pathologique, son traitement faire l'histoire du chlore, de la préparation et de ses usages en médecine <u>oral</u> : décrire et pratiquer le cathétère chez l'homme

Annexe n°8 : Cas pathologiques rencontrés par les élèves à Saint Jacques en 1835

Type d'affection	nombre de cas	Type d'affection	nombre de cas	Type d'affection	nombre de cas
cérébrales		abdominales		chirurgicales	
méningite	2	gastrite	53	contusions	13
congestion	52	entérite	65	plaies	8
apoplexie	14	gastro-entérite	26	ulcères	11
ramolissement	10	entéro-colite	9	fractures	5
lésions chroniques	11	maladies des voies urinaires	4	luxations	2
		maladies des organes génitaux	7	cataractes opérées	5
pectorales	6	diverses		lésions diverses légères	8
pleurésie	12	rhumatisme	32		
pneumonie	9	érysipèle	8		
tubercules-phtisie	48	maladies cutanées	9		
bronchite	3	maladies légères	16		
hémoptysie	14				
lésions du cœur	12				
asthme					
total du nombre de cas	464				

GLOSSAIRE

Anastomose : communication naturelle ou abouchement provoqué entre deux vaisseaux ou deux organes creux.

Anatomie pathologique : Laënnec en donne une définition dans le *dictionnaire des sciences médicale* : « l'anatomie pathologique est une science qui a pour but la connaissance des altérations visibles que l'état de maladie produit sur les organes du corps humain »

Anatomie clinique (méthode) : Selon la définition d'Achard, méthode d'étude médicale qui a pour principe »de reconnaître sur le vivant, à l'aide de signes précis tirés de l'examen physique, les modifications pathologiques des organes profonds ». Plus généralement, procédé qui consiste à confronter et à relier les troubles observés et les lésions anatomiques constatées.

Anesthésie : Abolition de la sensibilité. L'anesthésie

Angéiologie : Etude anatomique des vaisseaux

Antisepsie : Destruction curative ou préventive des agents microbiens responsables de l'infection

Asepsie : Suppression préventive des agents microbiens par stérilisation

Auscultation : méthode d'exploration clinique qui consiste à écouter les bruits produits à l'intérieur du corps. L'auscultation *immédiate* se fait par apposition directe de l'oreille. L'auscultation *médiate* implique l'interposition d'un stéthoscope.

Biologie : Lamarck en a donné la définition suivante en 1802 : « la biologie comprend tout ce qui se rapporte aux corps vivants et particulièrement à leur développement, à leur complication croissante dans l'exercice prolongé des mouvements de la vie ».

La biologie humaine en constitue une branche particulière ; elle s'attache à l'étude de tous les phénomènes physiques, chimiques, anatomiques, physiologiques ou autres qui concernent les manifestations, le mécanisme et le comportement de la vie de l'homme à l'état normal ou pathologique, dans son organisation propre et dans ses rapports avec le monde extérieur.

Cancer. Désignation commune à toutes les tumeurs malignes, qui ont tendance à s'étendre et à se généraliser rapidement.

Chirurgie. Au sens étymologique du terme : « action manuelle ». Branche de la médecine, et plus particulièrement de la thérapeutique, qui nécessite le recours à des interventions manuelles ou instrumentales.

Choléra. Le choléra dit « asiatique » est une maladie infectieuse, épidémique, provoquée par le bacille-virgule, ou Vibrion de Koch. Elle est

caractérisée par l'importance des évacuations gastro-intestinales, la déshydratation, le collapsus cardio-vasculaire et l'hypothermie. L'étymologie du mot « choléra » est discutée : certains y voient une allusion au flux de bile, d'autres à un écoulement massif, d'autres enfin à l'intervention du « vent jaune », que l'on incriminait jadis, en Orient, à l'origine de la maladie. Les syndromes cholériformes groupent des manifestations de causes variées, mais ayant en commun l'abondance de la diarrhée.

Circulation sanguine. Mouvement continu que le sang effectue à l'intérieur des vaisseaux, du cœur vers les tissus et ceux-ci vers le cœur.

La *grande circulation* (dite encore générale, nourricière ou systématique) distribue le sang oxygéné par le système artériel aortique et ramène le sang vicié au cœur droit par le système veineux cave.

La *petite circulation* (dite encore pulmonaire ou fonctionnelle) conduit le sang vicié du cœur droit aux poumons par le réseau de l'artère pulmonaire et ramène le sang oxygéné au cœur gauche par l'intermédiaire des veines pulmonaires.

La *circulation capillaire* assure la continuité du circuit à travers un réseau de canaux « fins comme des cheveux » qui relie, au sein des tissus, les plus petites artérioles aux plus petites veinules.

La *circulation portale*, branchée en dérivation, relie directement l'estomac, l'intestin, la rate et le pancréas au foie par l'intermédiaire du tronc de la veine porte et de ses branches d'origine et de terminaison.

La *circulation périphérique* est celle qui s'opère à l'extrémité des membres ou à la surface des téguments, dans les artérioles, les capillaires et les veinules.

Cirrrose. Terme créé par Laënnec pour désigner un foie atrophique de couleur rousse qu'il avait observé à l'autopsie. On désigne sous ce nom toutes les formes d'altérations hépatiques qui ont pour caractère anatomique commun la prolifération de la charpente conjonctive de l'organe et la perturbation plus ou moins importante de ses fonctions.

Clinique. Adjectif ou substantif caractérisant toutes les activités de l'art médical (diagnostic, enseignement, etc.) qui impliquent un rapport direct avec la maladie et qui se déroulent en principe « à son lit ».

Dermatologie. Partie de la médecine qui traite des maladies de la peau

Dysenterie. Terme général désignant les diverses maladies intestinales en rapport avec une inflammation ulcéreuse du côlon et donnant lieu à des besoins d'exonération impérieux et fréquents, à des coliques pénibles et à des évacuations glaireuses et sanguinolentes.

La *dysenterie amibienne* est une maladie parasitaire au long cours, surtout répandue dans les pays chauds ; elle est due à l'infestation du gros intestin par une variété particulière d'amibes.

La *dysenterie bacillaire* est une maladie aiguë infectieuse non récidivante, s'observant sous tous les climats ; elle est due à des bactéries du groupe des « Shigella »

Ecrouelles. Nom anciennement donné à la tuberculose chronique des ganglions lymphatiques. (Voir aussi :Scrofule).

Epidémie. Maladie épidémique. « On donne le nom de maladies épidémiques à toutes celles qui attaquent en même temps, et avec des caractères immuables, un grand nombre de personnes à la fois » (Le Brun, 1776).

Epilepsie. Etymologiquement : « mal qui saisit ». Affection neurologique procédant par crises soudaines et paroxystiques, dont la forme motrice habituelle se traduit par des attaques convulsives survenant de façon inopinée ou à la suite d'une « aura », chez un sujet en bonne santé apparente (voir :Mal comitial, convulsions).

Histologie. Etude microscopique des tissus et des cellules qui les constituent (histologie normale, histologie pathologique).

Humeurs. Terme général sous lequel on désigne les différents liquides que contient ou secrète normalement l'organisme (sang, lymphe, bile, urine, mucus, salive, etc.). Par extension, on englobe parfois dans cette appellation des liquides pathologiques (pus, ascite, liquide de pleurésie, etc.)

Hygiène. Partie de la médecine qui traite des règles à suivre pour le choix des moyens propres à entretenir l'action normale des organes dans les différents âges, les différentes constitutions, les différentes conditions de la vie et les différentes professions

Laryngoscopie : méthode permettant d'examiner l'image réfléchi du larynx grâce à un laryngoscope, petit miroir monté sur une longue tige que l'on introduit dans la cavité buccale

Macération. Opération pharmaceutique qui consiste à soumettre à froid un corps solide quelconque à l'action d'un liquide avec lequel on le laisse en contact pendant un temps plus ou moins long, pour que ce liquide dissolve quelques uns des principes constituants du corps solide. Se dit aussi de cette opération quand elle a pour but soit d'amener la décomposition des parties molles d'un animal afin de préparer son squelette, soit de gonfler et rendre transparents les tissus destinés à faire des préparations microscopiques.

Matière médicale. Ensemble des corps bruts et organisés qui fournissent les médicaments. Partie de la thérapeutique qui étudie les caractères de ces corps pour un but pratique déterminé.

Médecine légale. Parfois des sciences médicales traitant des rapports de la médecine avec le droit, et en particulier des problèmes médicaux qui peuvent se poser en justice.

Microbiologie. Sciences qui étudie les microbes.

Morbidité. 1-Etat de maladie.

2-Pourcentage des malades par rapport à une population.

Neurologie. Partie de l'anatomie qui traite des nerfs.

Neuropathie. Nom générique donné à toutes les affections du système nerveux.

Névrose. Maladie caractérisée par des troubles nerveux ne dépendant pas d'une lésion organique, et par des troubles psychiques dont le sujet est généralement conscient.

Obstétrique. « Art des accouchements ». Ensemble des connaissances relatives à la reproduction de l'espèce humaine et à l'expulsion du produit de conception, expulsion qui met fin à l'état de grossesse (Dubois). Limitée jusqu'au début du XX^{ème} siècle à des considérations mécaniques, l'obstétrique s'est enrichie de techniques chirurgicales, et, plus récemment, endocrinologiques.

Ophthalmologie. Science de l'anatomie, de la pathologie et de la thérapeutique de l'œil et de la vision.

Ophthalmoscope : instrument inventé par Helmholtz pour examiner l'intérieur de l'œil

Organe. Partie d'un corps vivant destinée à remplir une fonction de la vie. Il est fait d'un ensemble de tissus dont la nature, l'importance relative, le groupement, sont orientés vers une ou plusieurs fonctions caractérisées.

Ostéologie. Partie de l'anatomie qui étudie les os.

Palpation. Mode d'investigation clinique qui consiste à toucher et à explorer de la main une région du corps, afin d'apprécier les qualités de la peau et de la partie des muqueuses accessibles, la mobilité, la sensibilité, la consistance des tissus et des organes sous-jacents.

Paludisme (malaria ou fièvre palustre). Maladie surtout répandue dans les régions chaudes et marécageuses ; elle est provoquée par un parasite unicellulaire : l'hématozoaire de Laveran, qui infecte les globules rouges et le système réticulo-endothélial, et qui est transmis par un moustique de la famille des Anophèles.

L'affection se traduit par des accès fébriles de courte durée survenant à des intervalles réguliers (de deux jours dans la fièvre tierce, de trois jours dans la fièvre quarte) suivant la variété de l'hématozoaire responsable. Dans le paludisme chronique, le foie, et surtout la rate, sont augmentés de volume (splénomégalie palustre).

Pandémie. Extension d'une maladie contagieuse à toute la population d'une région, d'un pays, d'un continent, voire à l'ensemble du globe terrestre.

Pathologie. Science qui a pour objet l'étude des maladies.

Pathologie externe : partie de la pathologie ayant trait aux maladies ou lésions du corps qui relèvent de traitements chirurgicaux.

Pathologie interne : Partie de la pathologie ayant trait aux affections qui relèvent, en principe, de traitements dits médicaux.

Pathologie générale : Partie de la pathologie qui traite des causes des lésions, des symptômes des maladies dans leur ensemble, et non dans le cadre de chacune d'elles.

Pathologie moléculaire : Etude des maladies en rapport avec une modification de la structure chimique de certains constituants cellulaires.

Pédiatrie. Branche de la médecine qui étudie les maladies des enfants.

Peste. Maladie infectieuse épidémique et contagieuse due au bacille de Yersin. Elle est caractérisée par des signes généraux graves associés, soit à des tuméfactions douloureuses et rapidement suppurées des ganglions lymphatiques (peste ganglionnaire ou bubonique), soit à des signes d'infection et d'œdème pulmonaire (peste *pulmonaire*). Le réservoir habituel du virus de la peste est le rat, et la contamination humaine s'effectue généralement par l'intermédiaire de la puce de rat.

Pharmacologie. Etude des médicaments, de leurs propriétés et de leur emploi.

Pharmacopée. 1-Art de préparer les médicaments.

2-Recueil de recettes ou de formules pour préparer les médicaments. La pharmacopée officielle en France est le « Codex ».

Sciences fondamentales. Sciences qui servent de base à la médecine et qui permettent la compréhension des problèmes cliniques grâce à la connaissance de l'homme normal. L'anatomie, la physiologie, l'histologie, l'embryologie, la physique, la chimie, sont des sciences fondamentales.

Scorbut. Maladie carencielle due à une alimentation longtemps dépourvue de vitamine C (surtout contenue dans les fruits et les légumes frais). Elle se traduit par des troubles graves de l'état général et par des hémorragies diverses, des gencives notamment.

Scrofule. Terme sous lequel on désignait jadis un état de déficience générale propre au jeune sujet, favorisant le développement d'infections cutanées, muqueuses, osseuses et surtout ganglionnaires. Ces dernières, qui entraient dans le cadre du « lymphatisme », étaient presque toujours de nature tuberculeuse (écrouelles).

Sémiologie. ou séméiologie ou sémiotique. Partie de la médecine qui étudie les signes des maladies et, par extension, leurs symptômes.

Signes. Phénomènes spontanés ou provoqués observés par le médecin et qui lui permettent, grâce à une interprétation judicieuse, d'aboutir au diagnostic d'une maladie.

Les *signes généraux* (aspect, teint, fièvre, amaigrissement, etc.) portent sur l'ensemble de l'organisme (par opposition aux *signes locaux*).

Les *signes fonctionnels* traduisent un trouble dans la fonction de leur appareil ou de l'organe lésé. Les uns sont *objectifs* (cyanose, hémoptysie, modification du rythme cardiaque ou respiratoire, expectoration) ; les autres sont *subjectifs*, c'est-à-dire ressentis par le malade lui-même (douleurs, dyspnée, etc.) ; ils prennent le nom de « symptômes » et sont révélés grâce à l'interrogatoire.

Les *signes physiques* sont décelés par l'examen objectif du malade au cours de l'inspection, de la palpation, de la percussion, de l'auscultation, ou par le recours à certaines manœuvres cliniques (recherches des réflexes, etc.)

Splanchnologie : partie de l'anatomie qui se rapporte à la description des viscères.

Tératologie : partie de la pathologie dans laquelle se trouvent décrites et classées les monstruosité, c'est-à-dire des malformations, maladies d'origine embryonnaire

Thérapeutique. 1. Branche de la médecine qui envisage les moyens de guérir les maladies ou les suites de traumatismes (thérapeutique curative). Elle est dite *symptomatique*, quand elle se borne à soulager les manifestations pathologiques, *étiologique* quand elle est dirigée contre la cause du mal, *spécifique* quand elle est électivement appropriée à une affection déterminée. Par extension, on désigne sous le terme de thérapeutique *préventive* les moyens de prémunir un individu contre l'atteinte d'une maladie.

2. synonyme de « traitement ».

Tissu. Groupement de cellules, habituellement semblables, mais parfois différentes entre elles, qui contribuent à un même rôle physiologique.

Toxicologie. Discipline médicale ou pharmacologique qui étudie les effets du poison sur l'organisme.

Trachéotomie : ouverture chirurgicale de la trachée, généralement dans le but de placer une canule qui met les voies respiratoires inférieures en communication directe avec l'air extérieur et facilite la respiration

Tuberculose. Terme qui désigne l'ensemble des manifestations pathologiques, pulmonaires (« phtisie ») ou extrapulmonaires dues à une infection par la mycobactérie découverte par Robert Koch. Le choix du mot tient à ce que les lésions macroscopiques habituelles ont, à un certain stade de leur évolution, l'aspect, la forme et la consistance d'un « tubercule » végétal. (Voir aussi : Tubercule).

Typhus amaril. Voir : fièvre jaune.

Urologie. Branche de la médecine qui étudie les maladies des voies urinaires.

Vaccination. 1. Au sens original du terme : inoculation de la vaccine, selon la méthode de Jenner, dans le but de prémunir contre la variole.

2. Par extension, on désigne ainsi tous les procédés qui visent à protéger l'organisme contre une maladie déterminée, moyennant l'administration d'un produit spécifique peu ou non pathogène (corps microbiens tués ou à virulence atténuée, toxines ou anatoxines). La vaccination a pour but de conférer une immunité active, en développant les résistances naturelles de l'organisme.

Vaccine. Maladie bénigne due à un virus, propre aux bovidés et aux équidés et qui, lorsqu'elle est inoculée à l'homme, le prémunit contre la variole. (Syn.anglais : Cow-pox).

Variole. Maladie infectieuse, grave, épidémique, très contagieuse, due à un virus. Outre des symptômes généraux sévères, elle se caractérise par une éruption boutonneuse évoluant au bout d'un certain temps vers la suppuration. (Syn : Petite vérole).

Vérole. Au sens étymologique : éruption faite d'éléments variés. La vérole ou *grande vérole* désigne en fait la syphilis. La *petite vérole* est une désignation populaire de la variole.

Virologie. Etude des virus.

Vitalisme. Doctrine qui explique le fonctionnement des organes communs à l'homme et aux animaux par l'influence d'un principe vital immatériel (différent de l'âme qui est propre à l'homme).

LES SOURCES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LOIRE ATLANTIQUE, A.D.L.A

Sources manuscrites :

Fonds spéciaux sur l'Ecole de médecine

125 T 1, création, installation , transformation règlement
an IV-1921

125 T 2, locaux étudiants an III-1935

125 T 3, affaires générales et diverses. Concours des
agrégés an III-1912

Registres des délibérations de la Commission Administratives des Hospices de Nantes

H dépôt 3 I/ E71 1807-1810

E72 16 avril 1810- 31 décembre 1812

E73 2 janvier 1813- 7 février 1817

E74 11 février 1817- 1^{er} septembre 1820

E75 1^{er} septembre 1820- 11 mai 1824

E76 14 mai 1824- 15 septembre 1826

E77 19 septembre 1826- 28 novembre 1828

E78 2 décembre 1828- 25 janvier 1831

E79 28 janvier 1831- 9 mai 1833

E80 12 mars 1833- 9 décembre 1834

E81 12 décembre 1834- 8 novembre 1836

E82 11 novembre 1836- 24 juillet 1838

E83 27 juillet 1838- 23 juillet 1839

E84 26 juillet 1839- 11 août 1840

E85 14 août 1840- 8 octobre 1841

Les registres suivants, c'est-à-dire E86 à E109, ont été consultés que partiellement, car la Commission administrative des hospices de Nantes n'a plus, à partir de 1840/41, la gestion de l'Ecole.

1 M 1353 : Personnel Médical et sanitaire
enregistrement des diplômes an XI-1902

Sources imprimées :

Deluen Luovic, *Etudes sur les orphelins et les vieillards de l'hôpital de Nantes*, mémoire concours clinique, 1837, Br in 8°
1191

Plans :

plan de l'Hôtel Dieu de Nantes avec l'Ecoles de médecine
1865,
1 Fi Nantes 66

ARCHIVES MUNICIPALES DE NANTES, A.M.N_

Sources manuscrites :

Fonds spéciaux sur l'Ecole de médecine

1 R C44 Ecole de Plein Exercice de Médecine et de Pharmacie

- d1- généralités et législation 1814-1937
- d2- organisation, fonctionnement 1792-1930
- d3- personnel enseignant
- d4- personnel de service 1816-1923
- d5- traitement du personnel 1841-1923
- d6- documents concernant les élèves 1798-1892
- d7- dons et legs 1891-1930
- d8- matériel et fourniture 1841-1932
- d11- questions et documents divers dissections 1807-1917
- d12- affiches 1798-1907
- d13- rapports sur le fonctionnement 1810-1918

1 R C45 Budgets et Comptes de l'Ecole de Médecine et de Plein exercice

- d1- 1841-1860
- d2- 1861-1884

M 4 C48 Ecole de Plein Exercice : bâtiments

- d1- papiers divers assurances 1866-1910
- d2- construction de laboratoires ; fin des travaux de l'Ecole.1865-1876

Registres des délibérations du Conseil Municipal :

L'Ecole de Médecine ne devient un établissement municipal qu'à partir de 1840/41, donc avant cette date on ne trouve pas de délibérations la concernant.

- D 1 n°11 : 11 mai 1837-1^{er} juin 1841
- 12 : 23juin 1841- 21 mars 1845
 - 13 : 13 mai 1845- 22 mai 1848
 - 14 : 27 mai 1848- 29 mars 1853
 - 15 : 6 avril 1853- 21 février 1856
 - 16 : 22 février 1856- 5 décembre 1857
 - 17 : 14 décembre 1857- 27 septembre 1860
 - 18 : 6 novembre 1860- 23 décembre 1863
 - 19 : 24 décembre 1863- 20 avril 1866
 - 20 : 21 avril 1866- 15 janvier 1868
 - 21 : 21 janvier 1868- 17 janvier 1870
 - 22 : 16 avril 1870- 5 décembre 1871
 - 23 : 10 décembre 1871- 5 mai 1873

24 : 5 mai 1873- 13 juin 1874
25 : 13 juin 1874- 3 mai 1875
26 : 11 mai 1875- 18 août 1876

Plans :

1177 W 1 Plan de l'Ecole de médecine à l'occasion de l'exposition universelle, 1878,

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ DE NANTES, B.U.S.

Sources manuscrites :

Registres d'inscriptions		
1808-1820	A1-1	1841-1855
A1-5		
1821-1825	A1-2	1855-1876
doctorants	A1-6	
1825-1834	A1-3	1855-1879
officiants	A1-31	
1834-1841	A1-4	
Registres des délibérations des Professeurs de l'Ecole de Médecine de Nantes		
1829-1837	A5-1	1853-1864
A5-4		
1837-1841	A5-2	1864-1873
A5-5		
1841-1853	A5-3	1873-1881
A5-6		
Comptes des travaux anatomiques		
1851-1891	A8-7	
inventaire de matériel et mobilier		
1856-1884	A9-1	
Carton mélange (nombre d'inscriptions dans les écoles françaises de médecine, programme d'anatomie, les récapitulatifs des comptes de l'école...)		
1855-1867	n°1	
1868-1876	n°2	

Sources imprimées :

Comptes rendus des Cours d'Instruction Médicale établis dans l'Hôtel Dieu de Nantes et l'installation de l'Ecole de médecine de Nantes en 1808
1812-1830 21339-bis
Séance de rentrée de l'Ecole de Plein Exercice de Médecine et de Pharmacie de Nantes
AP 102 1838-1875

La série de ces discours n'est pas complète.

Mémoire relatif au projet de construction d'un hôpital et d'une Ecole de Médecine à Nantes présenté par la Commission Administrative des Hospices de Nantes mars 1851 79-5

A.AMETTE, *Guide pratique de l'Etudiant en médecine*, Paris Masson 1847, 22 563 Rés

A.de BEAUCHAMP, *Lois et Règlements sur l'enseignement supérieur comprenant les décisions de la jurisprudence et les avis du Conseil de l'Instruction Publique et du Conseil d'Etat*, Paris, typographie de Delalain Frères, 1880 TI 1789-1848

idem , 1882, TII 1848-1874

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NANTES, B.M

Liasse de documents recueillis par M.A.Lallié. question sur la création d'une Université Bretonne et création d'une Faculté de Médecine Ms 2237

Du projet de loi relatif à la création d'une Faculté de Médecine et d'une Faculté des Sciences à Rennes. Délibération du conseil municipal du 9 mai 1840. Rapport de M. Marion de Procé. Observations des professeurs de l'Ecole de Médecine de Nantes.

H.SEE, La Faculté de médecine de Rennes 1840, *La gazette médicale de France*, 6 juin 1929 207 063/c

BUREAU Louis Edouard, Une Faculté de Médecine dans l'ouest, 1871, 55 631

Rapport de la commission pour l'examen des propositions sur les facultés de médecine en France 16 mars 1874, Assemblée Nationale n°2293 74 041/ C62

Les Etrennes Nantaises 1833 49 714

1853 49 709 A

Bibliographie

OUTILS DE TRAVAIL :

AMBIERE M., *Dictionnaire du XIX^{ème} siècle*, Paris, PUF, 1997

DUPONT M., *Dictionnaire historique des médecins dans et hors de la médecine*, Paris, Larousse, 1999

TULARD J., *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1987

YVERT B.(dir), *Dictionnaire des Ministres français 1789-1989*, Paris, Perrin, 1990

HUGUET FR., *Les professeurs de la Faculté de médecine de Paris, dictionnaire biographique 1794-1939*, Paris, éd. du CNRS INRP, 1992

LITTRE E., *Dictionnaire des sciences médicales*, Paris, 1873

JOUVE P., *Dictionnaire biographique de la Loire Inférieure*, Paris 1895

PINOL J.L., *Atlas historique des villes de France*, Paris, Hachette, 1996

SURRATEAU J.R, GENDRON FR.,SOBOUL A., *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, PUF, 1989

OUVRAGES GÉNÉRAUX :

BARJOT D.,CHALINE JP., ENCREVE A., *La France au XIX^{ème} siècle, 1814-1914*, Paris, PUF, 1995

BOUCHE D., *Histoire de la colonisation française*, Tome II, Paris, Fayard, 1991

BOUDON J.O., *Histoire du Consulat et de l'Empire*, Paris, Perrin, 2000

BARLES S., *La ville délétère, Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain, XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles*, Paris, Champallon, 1999

CARON J.Cl., *La France de 1815 à 1848*, Paris, Colin, 1993

DUFRAISSE R., KERAUTRET M., *La France napoléonienne Aspects extérieurs 1799-1815*, Paris, seuil, Nouvelle Histoire de la France contemporaine, 1999

GABORY E., *Les guerres de Vendée*, Paris, Bouquin Robert Lafond, 1989

JARDIN A., TUDESQ A.J., *La France des notables : l'évolution générale 1815-1848*, Paris, Seuil, Nouvelle Histoire de la France Contemporaine, 1973

JESSENNE J. P., *Histoire de la France : Révolution et Empire 1783-1815*, Paris, Hachette supérieur, 1993

LEROY LADURY E., *Histoire de la France urbaine. La ville des temps modernes de la Renaissance aux Révolutions*, Paris, Seuil, 1980

MARTIN J.Cl, *La Vendée et la France*, Paris, Seuil, 1987

MEYER J., *Histoire de Rennes*, Toulouse, Privat, 1972

OLIVESI A., NOUYSCI A., *La France de 1848 à 1914*, Paris, Nanthan Université, 1997

PONTEIL F., *Les institutions de la France de 1814 à 1870*, Paris, PUF, 1966

SERMAN W., BERTAUD J.P., *Nouvelle histoire militaire de la France 1789-1919*, Paris, Fayard, 1998

TERMINE E., *France terre d'immigration*, Paris, Gallimard Découvertes,

TULARD J., *Napoléon*, Paris, Fayard, 1977

HISTOIRE LOCALE :

BERGERON J.J., *Carrier et la Terreur Nantaise*, Paris, Perrin, 1987

BOIS Paul, *Histoire de Nantes*, Toulouse, Privat, 1977

DE BERRANGER Henri, *Evocation du vieux Nantes*, Paris, Ed. De Minuit, 1966

DHOMBES J., (dir), *La Bretagne des savants et des ingénieurs 1750-1825*, Rennes, Ed. Ouest France, 1991

DHOMBES J. (dir), *Un musée dans sa ville, le muséum d'Histoire naturelle de Nantes*, Nantes, Ouest Edition, 1990

GUEPIN A., BONAMY E., *Nantes au XIX^{ème} siècle*, 1835

KHAN Cl., LANDAIS J., *Nantes et les Nantais sous le Second Empire*, Ouest édition et Université interâge de Nantes 1992

LEMAREC Y., *Le temps des capacités du savoir au pouvoir, les diplômés à Nantes sous la Monarchie Censitaire*, thèse Histoire, Nantes, 1997

LEMENEE M., SANTROT M.H., *Cahiers des plaintes et doléances de Loire Atlantique 1789*, Conseil général de Loire Atlantique, 1989

LEROUX E., *Nantes, histoire d'une ville et de ses habitants, des origines à 1914*, Nantes, Livre ouvert, 1976

SUTEAU Marc, *Une ville et ses écoles, Nantes 1830-1920*, thèse de doctorat de sociologie, Université de Paris VIII, 1995

SUTEAU M., La politique scolaire de la ville de Nantes de 1830 à 1870, *Histoire de l'éducation* n°66, 1995, pp85-10

HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT :

ALBERTINI Pierre, *L'école en France aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 1998

CARON J.Cl., *Généralions Romantiques, les étudiants de Paris et le Quartier Latin 1814-1851*, Paris, Armand Colin, 1991

GAULUPEAU Y., *La France à l'école*, Paris, Découvertes Gallimard Histoire, 1992

GUENEE S., *Les universités françaises des origines à la Révolution*, Paris, Picard, 1982

KERNEÏS J.P., *La faculté dans sa ville, Nantes*, Reuil Malmaison, Editions sandoz,

LELIEVRE Cl., *Histoire des institutions scolaires 1789-1989*, Paris, Nathan, 1990

LEON A., *Histoire de l'enseignement en France*, Paris, PUF, QSJ, 1977

MAYEUR Fr., *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, tome III, Paris, Nouvelle librairie de France, 1981

MINOT J., *Histoire des universités françaises*, Paris, PUF, QSJ, 1991

PONTEIL F., *Histoire de l'enseignement 1789-1965*, Paris, Sirey, 1966

OZOUF M., *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard, 1984

OZOUF M., *L'Ecole, l'Eglise et la République 1871-1914*, Paris, Seuil, 1982

PELLATON M.,(dir), *Histoire de l'Ecole*, Paris, PEMF, 1998

POLLES Ch.Y., *L'université bretonne ou académie de Nantes*, congrès de l'ouest médical Journées médicales de Nantes, 26-30 avril 1950, ed. L'expression scientifique française.

VERGER , *Histoire des Universités*, Paris, PUF, 1994

HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MÉDECINE :

AFFRAY Y., *L'enseignement de la médecine au XIX^{ème} siècle*, Rennes, thèse de médecine, 1963

AMMEUX L., *Orfila Doyen et novateur*, Tours, thèse de médecine, 1996

ARLET J., *L'Ecole de médecine de Toulouse de 1801 à 1848, mémoire de l'académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse*, vol 157, 17^{ème} série, tome V, 1995

AUBIN Fr., *Histoire de la Faculté de Médecine de Nantes au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Thèse de médecine, 1947, 140 pages

BEDEL Ch., HUARD P., *Médecine et Pharmacie au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Hermann, 1986

CELO PINELLI C., *Histoire de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Limoges, 1646-1991*, thèse PULIM, 1991

COURY Ch., *L'enseignement de la médecine en France des origines à nos jours*, Paris, Expansion scientifique française, 1968

DUCROCQ R., *Jean Baptiste Darbefeulle, 1756-1831, et la fondation de l'Ecole de Médecine de Nantes*, Nantes, Thèse Faculté de Médecine, 1965

DULIEU L., *La médecine à Montpellier Tome III, L'époque classique*, première partie, Paris, Presses universelles, 1983

DULIEU L., *La médecine à Montpellier Tome IV, De la Première à la Troisième République*, première partie, Paris, Presses universelles, 1988

GERARD A., Le rôle des hôpitaux militaires de Lille dans l'enseignement médical, *Histoire des Sciences médicales*, tome 31, n°2, 1997, pp123-127

HORVILLEUR A., *L'enseignement médical à Lyon de 1789 à 1821*, Lyon, Thèse de médecine, 1965

IMBAULT-HUARD, M.J., *L'Ecole Pratique de dissection de Paris de 1750 à 1822*, thèse Paris I, éd. Université de Lille, 1975

ROCHE Ch., *L'enseignement médical à Lyon de 1821 à 1877*, Lyon Université Claude Bernard, thèse de médecin, 1875

VICHARD Ph., GARBURO P., L'Ecole de médecine de Besançon 1820-1967 ou les vicissitudes de l'enseignement médical dans une métropole provinciale entre deux révolutions, *Histoire des sciences médicale*, tome 31, n°3/4, 1997

HISTOIRE DE LA MÉDECINE ET DES MÉDECINS :

BERNARD J. (dir), *L'acte de naissance de la médecine moderne*, Paris, coll. Les empêcheurs de penser en rond, 1995

BLANDIN Fr., *Médecine et médecins pendant la guerre de Vendée, 1793-1796*, Cholet, ed. Du choletais, 1990

CABANES A., *Le costume du médecin en France de Molière à nos jours*, Paris, Longuet, 1920

CARNEC J.-P., *L'œuvre scientifique d'A.H. Malherbes, médecin nantais 1846-1915*, Nantes, thèse de médecine, 1972

- COURY C. BARIETY A., *Histoire de la médecine*, Paris, Fayard, 1975
- FAURE O., *Histoire sociale de la médecine XVIII^{ème}-XX^{ème} siècles*, Paris, Anthropos economica, 1994
- GOUBERT JP., LORILLOT D., *Les cahiers de doléances des médecins, chirurgiens et apothicaires 1789, le corps médical et le changement*, Toulouse, Privat, 1984
- GUEDJ D., *La révolution des savants*, Paris, Gallimars découvertes, 1988
- HILDESCHEIMER Fr., *Fléaux et Société, de la Grande Peste au choléra XIV^{ème}-XIX^{ème} siècles*, Paris, Hachette, 1993
- JUNG Fr., Les officiers de santé dans le département de la Moselle, *Histoire des sciences médicales*, tome 31, n°3/4, 1997
- LEMAIRE J.Fr., *Napoléon et la médecine*, Paris, Bourin, 1992
- LEONARD J., *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs, histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1981
- LEONARD J., *La vie quotidienne du médecin au XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette, 1977
- LEONARD Jacques, *Les médecin de l'Ouest au XIX^{ème} siècle*, 3 tomes, éd université de Lille, thèse présentée devant l'Université de Paris IV, 1978
- LEONARD J., *Médecins, malades et société dans la France du XIX^{ème} siècle*, Paris, sciences en situation, 1992
- PECKER J., *La santé en Bretagne*, Paris, Hervas, 1992
- RAUCH A., *Histoire de la santé*, Paris, PUF, QSJ, 1995
- SOURNIA J.Ch., *Histoire de la médecine et des médecins*, Paris, Larousse, 1991
- SOURNIA J.Ch., *La médecine Révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Payot, coll. Médecine et société, 1989
- TATON René (dir), *Histoire générale des sciences Tom III, la science contemporaine vol.1, le XIX^{ème} siècle*, Paris, PUF, 1961
- TURBIANA M., *Les chemins d'Esculape, Histoire de la pensée médicale*, Paris, Flammarion, 1995
- HISTOIRE DES HÔPITAUX :
- BARRIER H., Les hôpitaux de Nantes dans les guerres de Vendée, *l'hospitalier Nantais*, n°17, mai 1987

BORSA S., MICHEL C.R., *La vie quotidienne des hôpitaux en France au XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette, 1985

CHEVALIER Fr., *La création de l'hôpital général Saint Jacques à Nantes, un exemple de mise en application des principes des premiers aliénistes au début du XIX^{ème} siècle*, mémoire de DEA, faculté des sciences de Nantes, 1992

IMBERT J., *Histoire des hôpitaux en France*, Toulouse, Privat, 1982

MARTINEAUD J.P., *Une histoire de l'hôpital Lariboisière. Le Versailles de la misère*, Paris, L'Harmattan, 1998

ROCHAIX Maurice, *Les questions hospitalières de la fin de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Berger Levrault, 1996

SIGOT J. (dir), *Nantes l'hôpital saint Jacques, Société d'Histoire des hôpitaux de l'Ouest, CND*, Montreuil Bellay, 1999

TRICHET P.A., *L'Hôtel Dieu de Nantes*, mémoire de maîtrise Histoire, Nantes, 1989